

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

HAINE Malou, *Adolphe Sax : 1814-1894 : sa vie, son œuvre et ses instruments de musique*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1980.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>

Malou Haine

ADOLPHE SAX

sa vie, son œuvre, ses instruments de musique



jean-christophe geluck

éditions de l'Université de Bruxelles

ADOLPHE SAX

Sa vie, son œuvre,
ses instruments de musique

A Jenny Carion et Christiane Roquet

MALOU HAINE

ADOLPHE SAX

(1814-1894)

Sa vie, son œuvre et ses
instruments de musique

Préface de François Lesure

Etude couronnée par
l'Académie royale de Belgique
Classe des Beaux-Arts

EDITIONS DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

SIGLES

AN	: Acte de naissance
AM	: Acte de mariage
AD	: Acte de décès
RGMP	: Revue et Gazette musicale de Paris
Brx	: Bruxelles
Inv.	: Invention
Imp.	: Importation
Perf.	: Perfectionnement

CONVENTIONS

- Le numéro des brevets correspond toujours au numéro ancien de l'époque et non au numéro actuel.
- La date des brevets correspond à celle du dépôt de la demande et non à celle de l'octroi, car la durée et les effets d'un brevet prennent cours le jour du dépôt.
- Les francs-or n'ont pas été convertis en monnaie actuelle.
- Dans les titres d'ouvrages et les citations, l'orthographe d'époque est toujours respectée.
- Les renseignements entre crochets ne figurent pas dans l'original du texte.
- Les numéros entre parenthèses renvoient aux références bibliographiques en fin de volume.

PREFACE

«Sax, à qui un peuple hellène eût élevé des statues s'il ne l'eût divinisé, a inventé des familles d'instruments à vent en cuivre, tout un orchestre que la voix des ouragans ne peut faire taire, et il a fait des réalités de toutes les métaphores inventées par les épopées et par les apocalypses à propos des trompettes d'airain...» Ce n'est pas un critique ou un musicien qui s'exprime ainsi, mais un poète : Théodore de Banville dans les commentaires de ses *Odes funambulesques*.

Comme la machine à vapeur, l'électricité ou la *Patrologie*, Adolphe Sax reste le symbole des aspirations les plus spécifiques du XIX^e siècle. Son activité fabuleuse, l'envergure de ses projets, la somme des luttes et des procès qu'il eut à soutenir lui donnent le profil des plus grands héros de l'époque. Il était donc normal que la légende s'en empare et cela de son vivant. Le critique Oscar Comettant publia dès 1860 un gros livre sur Sax, riche d'informations souvent incontrôlables et dont le caractère hagiographique éclate dès les premières pages : «La réalité prend ici tout le caractère de la fiction et la vérité devient invraisemblable», écrit l'auteur qui rapporte notamment et en grand détail la guérison «miraculeuse» du facteur au moyen d'une plante administrée par un docteur indien !

Il était donc bien nécessaire de revenir aux sources. C'est tout le mérite du travail de Malou Haine. A défaut des archives personnelles de Sax, elle a prospecté tout ce qui permet de dévoiler sa vie familiale et personnelle, dépouillé les rapports des expositions universelles qui tendent à présenter le facteur à égalité avec ses concurrents, dressé la liste des brevets belges et français déposés par lui, analysé les factums et comptes rendus de nombreux et longs procès. Elle a ainsi jeté les bases d'une nouvelle approche du personnage et de son œuvre, établi l'histoire externe de cette énorme entreprise, sans se laisser prendre par les arguments souvent fallacieux de détracteurs ou de panégyristes. Son mérite est d'autant plus grand que les sources de ces différents dossiers étaient très dispersées.

Destiné à en faciliter l'étude, ce livre n'aborde cependant pas les problèmes proprement organologiques. On souhaite que l'auteur fasse sans tarder ce nouvel effort avec des critères scientifiques aussi rigoureux. Les interrogations sont là nombreuses : quels sont les instruments de Sax aujourd'hui conservés ? Que peut-on tirer de leur examen en liaison avec les brevets ? Quel est finalement l'apport de Sax dans l'évolution des instruments à vent ? Un an avant sa mort, Constant Pierre réduisait ce rôle au saxophone et aux instruments à six pistons ascendants ; il l'accusait même d'avoir amoindri la variété des timbres en éliminant par trop les bois et rappelait que son dynamisme quelque peu mégalomane avait aussi provoqué la disparition de nombre de ses confrères. Personne ne songerait en tout cas à nier qu'à court terme il a modifié l'équilibre des sonorités de l'orchestre et qu'il a donné une impulsion considérable aux familles des vents. Peut-être insiste-t-on trop dans ce bilan sur l'adhésion occasionnelle d'Halévy, Rossini, Verdi ou Meyerbeer. Il est vrai que Berlioz, dont le tempérament s'identifie si bien à celui de l'inventeur, lui a été constamment associé dans l'imagination populaire : les innombrables caricatures de la presse du temps nous en apportent le témoignage. Mais l'essentiel de l'action de Sax se situe sans doute ailleurs : vers les musiques militaires et les orphéons — domaines que les musicologues persistent à considérer comme indignes d'eux. On aimerait d'ailleurs savoir si ce géant des instruments professait des idées en conformité avec l'action sociale qu'il a si largement contribué à favoriser. Et ce ne sont là que quelques-unes des perspectives que suggèrent les pages qui suivent.

François Lesure

Directeur d'études
à l'Ecole Pratique
des Hautes Etudes

INTRODUCTION

Les articles relatifs à la vie et à l'œuvre d'Adolphe Sax sont assez nombreux, fragmentaires et la plupart du temps anciens. Sans doute existe-t-il le livre de Comettant, *Histoire d'un inventeur au dix-neuvième siècle, Adolphe Sax, ses ouvrages et ses luttes* (1). Cet ouvrage énorme — 552 pages! — abonde en renseignements souvent imprécis, sans références sérieuses, s'égarant dans des détails futiles. En outre, son auteur manifeste une partialité admirative tout à fait excessive à l'égard de Sax. Enfin un inconvénient majeur, indépendant de son auteur, est qu'il date de 1860, alors que Sax n'avait vécu que les deux-tiers de sa vie.

Pontécoulant, en 1861, consacre un chapitre entier à Adolphe Sax et à ses innombrables difficultés dans son *Essai sur la facture instrumentale* (2). Mais, dans cet écrit, Pontécoulant s'est borné à reprendre différents articles de la presse quotidienne et périodique: somme toute, il a fait œuvre de compilateur plus que de biographe.

Dans la *Biographie universelle des musiciens*, F.-J. Fétis consacre à Sax une importante notice biographique comportant une dizaine de pages (3): mais, comme on le sait, Fétis a réalisé sa Biographie universelle en utilisant une méthode passible de certaines critiques puisqu'il réunissait les renseignements concernant les personnages qu'il étudiait à partir de questionnaires détaillés adressés à chacun d'eux ou à leurs descendants. Ceux-ci fournissaient ainsi des renseignements risquant d'être entachés d'une certaine partialité ou d'imprécision, voire même d'erreurs que Fétis n'a pas toujours pu ou voulu rectifier.

Citons pour mémoire la notice d'Ernest Closson dans la *Biographie nationale* (4) qui n'est, peut-on dire, qu'un résumé de celle de Fétis.

Nous arrivons en 1938, époque à laquelle, à l'initiative de la Ville de Dinant, un «Comité Sax» a été formé pour exalter la mémoire du célèbre inventeur. La plupart des articles qui ont été écrits à cette occasion ne donnent que peu de détails inédits par rapport aux œuvres précitées. La guerre de 1940-1945 a malheureusement interrompu définitivement les travaux de ce Comité.

En dehors des ouvrages et articles que nous venons de mentionner, il existe un grand nombre d'articles relatifs à Adolphe Sax. Mais on est tout de suite frappé de constater que les auteurs se répètent mutuellement et que les faits cités sont très rarement vérifiés. Il en résulte que les erreurs ne sont jamais démasquées et qu'elles finissent par acquérir une sorte de véracité aux dépens des faits les plus authentiques. Un ouvrage



d'ensemble précis et détaillé concernant la vie, les inventions et les activités d'Adolphe Sax n'existe pas. Nous avons tenté de combler cette lacune: rapidement nous nous sommes rendu compte que la tâche était immense à cause de l'abondance du matériel que nous avons pu recueillir et de l'extrême diversité des intérêts d'Adolphe Sax.

Facteur et inventeur d'instruments, éditeur de musique, chef de la Fanfare de l'Opéra, professeur de saxophone, initiateur de la réorganisation des musiques militaires en France, organisateur de concerts, inventeur d'appareils médicaux, auteur d'une nouvelle conception de salle de concerts, etc., cette énumération, d'ailleurs incomplète, des innombrables facettes de l'activité d'Adolphe Sax démontre qu'il a fallu nous restreindre.

Nous nous sommes efforcé de présenter l'éventail objectif des activités musicales d'Adolphe Sax. Notre préoccupation première a été de vérifier tous les faits à l'aide de documents de première main, tels que les brevets d'invention, les revues musicales de l'époque, les catalogues et rapports d'expositions nationales et universelles, les prospectus de vente de la Maison Sax, ainsi que les nombreux dossiers d'archives jusqu'ici ignorés des biographes de Sax. Dans le cadre de cette étude, il était impossible de dépouiller l'ensemble de la presse musicale de l'époque. Seules la *Revue et Gazette musicale de Paris*, ainsi que la chronique musicale d'Hector Berlioz dans le *Journal des Débats* ont fait l'objet d'une étude systématique.

Les activités d'Adolphe Sax à Bruxelles sont présentées dans un ordre chronologique. Par contre, par souci de clarté, nous avons cru bon de grouper les activités de Sax à Paris en trois chapitres qui représentent les aspects essentiels de son œuvre.

La vie et l'œuvre d'Adolphe Sax sont tellement riches et complexes en événements divers que nous avons dû nous limiter à en montrer les aspects les plus saillants. Nous aurions voulu procéder à une étude organologique approfondie, dresser un état des collections actuelles, et replacer Sax dans la vie musicale de son temps. Mais cela nous aurait entraîné à alourdir considérablement le présent ouvrage. Aussi ces sujets feront-ils l'objet d'un travail ultérieur. Nous nous proposons d'ailleurs de poursuivre et d'étendre nos recherches jusqu'à une étude analytique comparative de la facture des instruments à vent au XIX^{ème} siècle.

Adolphe Sax en 1841, lithographie de Baugniet
(*Bibliothèque du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles*)

CHAPITRE I: LA FAMILLE SAX

A. ASCENDANCE:

Antoine-Joseph Sax, dit Adolphe Sax, naquit à Dinant le 6 novembre 1814 (5). Son acte de naissance fut rédigé le 9 novembre 1814 par le bourgmestre de cette ville, Nicolas-Joseph Houyet (6).

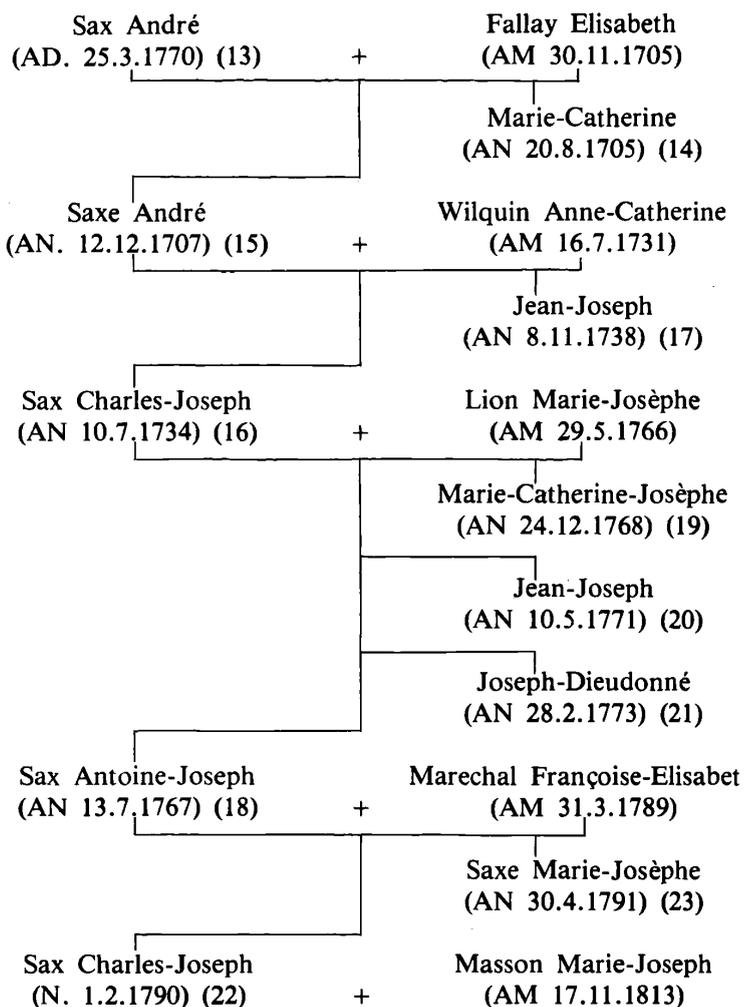
Nous avons pu retrouver les ancêtres d'Adolphe Sax (7) et constater que cinq générations avaient vécu à Dinant (voir tableau p. 16). Notons qu'à l'origine, le nom de famille s'orthographiait indifféremment «Sax» ou «Saxe».

Nous sommes ainsi remonté jusqu'André Sax, né vers 1680, qui épousa Elisabeth Fallay à Dinant le 30 novembre 1705 (8).

Deux enfants naquirent de ce mariage, Marie-Catherine en août 1705 et André Saxe en décembre 1707 qui, à son tour, se maria le 16 juillet 1731 avec Anne-Catherine Wilquin (9). Ils eurent deux garçons, Charles-Joseph né en juillet 1734 et Jean-Joseph né en novembre 1738. L'aîné se maria le 29 mai 1766 avec Marie-Josèphe Lion (10). De cette union naquirent quatre enfants: Antoine-Joseph-Constantin (grand-père d'Adolphe Sax), né en juillet 1767, Marie-Catherine-Josèphe, née en décembre 1768, Jean-Joseph, né en mai 1771 et Joseph-Dieudonné, né en février 1773.

Antoine-Joseph Sax se maria le 31 mars 1789 avec Françoise-Elisabeth Marechal (11) dont il eut deux enfants: Charles-Joseph, né le 1er février 1790, et Marie-Josèphe, née en avril 1791.

Nous en sommes donc arrivé au père d'Adolphe, Charles-Joseph qui se maria le 17 novembre 1813 avec Marie-Joseph Masson (12), née le 25 mars 1791, et fille de Jean-Joseph Masson et de Marie Tourbet.



Antoine-Joseph Sax est l'aîné de onze enfants, six garçons et cinq filles, ainsi que le précise Charles-Joseph Sax dans une lettre datée du 20 mars 1863, citée par Pontécoulant (24).

Seul Antoine-Joseph, dit Adolphe, est né à Dinant; ses frères et sœurs naquirent à Bruxelles où Charles-Joseph s'établit en 1815.

Nous mentionnons ci-dessous la liste des frères et sœurs d'Adolphe Sax ainsi que leurs dates de naissance et de décès (25):

— ELEONORE-CATHERINE	Brx 6.2.1816	Brx 27.7.1836
— LOUIS	Brx 15.1.1818	Brx 3.4.1837
— CHARLES-JOSEPH	Brx 20.1.1820	Paris 31.1.1871
— ANTOINE-ALPHONSE	Brx 9.5.1822	Paris 25.6.1874
— ROSALIE	Brx (26)	
— JOSEPH-EDOUARD	Brx 11.6.1825	Brx 19.9.1852
— ANTOINETTE-MARIA	Brx 15.4.1827	Paris 17.5.1856
— HENRI-JOSEPH	Brx 20.3.1829	Brx 2.3.1841
— MARIE-JOSEPHINE	Brx 2.3.1831	Brx 23.11.1852
— MARIE-LOUISE-ADELE	Brx 7.12.1832	Brx 17.12.1852

B. DESCENDANCE (27)

Antoine-Joseph Sax a eu cinq enfants mais ne s'est jamais marié. Aux Archives Départementales de la Seine, nous avons consulté l'Etat Civil reconstitué de Paris pour la période de 1830 à 1860, ainsi que les tables décennales de tous les arrondissements de Paris de 1860 à 1892 en ce qui concerne les mariages et nous n'avons pas trouvé de trace de mariage d'Antoine-Joseph Sax, si ce n'est un homonyme en 1850. Toutefois, il aurait pu se marier en dehors de Paris, mais nous ne le croyons pas car, à deux exceptions près (l'acte de décès de son fils Adolphe-Charles Sax du 6.6.1858 et l'ondolement de sa fille Adèle-Marie-Amélie Sax du 29.4.1856), les pièces officielles le concernant le déclarent célibataire. Citons, entre autres, une lettre du Préfet de Police adressée au Ministre de la Justice en 1855 (28) donnant des renseignements sur Sax, le rapport du Syndic de ses faillites de 1873 (29) et 1877 (30) et aussi son acte de décès (31).

Cependant, Antoine-Joseph Sax dit Adolphe Sax eut, répétons le, cinq enfants dont deux moururent en bas âge.

En 1886, peu avant le mariage d'une de ses filles, il reconnut, par déclaration officielle, ses trois enfants restant en vie.

La mère de ses enfants, Louise-Adèle MAOR, qui utilise également les prénoms de Adélaïde-Joséphine, Adèle-Joséphine et Marguerite-Adèle, naquit à Frévent, Pas de Calais, le 26 août 1830 (32). (cfr. illustration p. 18).

Louise-Adèle Maor (33) était la fille de François Maor, né à Barcelone en 1801 (34) et d'Adélaïde-Joseph Binet née à Frévent le 17 septembre 1806 (35).



Notons que l'acte de naissance de Louise-Adèle (Adélaïde-Joséphine) Maor mentionne que François Maor, propriétaire de son état, est domicilié à Paris. L'acte de décès de ce dernier indique qu'il fut trompette de la Garde Nationale à cheval.

Née en France d'un étranger, Louise-Adèle Maor pouvait, à sa majorité, acquérir la nationalité française. Il se peut qu'elle ait conservé sa nationalité espagnole. De toute façon, ses enfants étaient français car nés en France d'une étrangère née elle aussi en France (36), à moins qu'ils n'aient réclamé la qualité d'étranger à leur majorité.

Louise-Adèle (Marguerite-Adèle) Maor mourut à l'âge de 30 ans à Paris (37), en son domicile, Rue St-Claude, 7, quartier des Ternes dans le XVII^e arrondissement, le 15 septembre 1860 (38).

Dans quelles circonstances Adolphe Sax rencontra-t-il Louise-Adèle Maor? Par l'intermédiaire du père de Louise-Adèle, qu'Adolphe Sax aurait pu rencontrer dans la Garde Nationale lorsqu'il y servit en 1848 (39)? Lors d'une manifestation musicale?

Une autre hypothèse serait que Louise-Adèle Maor travaillât chez Sax car, à la déclaration de naissance de leur fille aînée, Louise-Adèle Maor est domiciliée Rue Saint-Georges, 50, là où étaient situés les ateliers et le domicile d'Adolphe Sax.

Les cinq enfants d'Adolphe Sax et de Louise-Adèle Maor sont les suivants :

- ANNA-EMILIE (29.4.1853 - décédée avant 1945)
- ADELE-MARIE-AMELIE (14.12.1855 - 10.5.1856)
- ADOLPHE-CHARLES-ANTOINE (octobre 1856 - 6.6.1858)
- ADELE-MARIE (29.11.1858 - 1938)
- ADOLPHE-EDOUARD (29.9.1859 - 1945)

Adélaïde-Joséphine Maor, compagne d'Adolphe Sax
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)

ANNA-EMILIE (MAOR) SAX naquit le 29 avril 1853 à Paris, dans l'ancien deuxième arrondissement. Son acte de naissance la déclare «fille de Louise-Adèle Maor, demeurant Rue Saint-Georges, 50 et de père non dénommé» (40). Elle fut baptisée à l'Eglise Notre-Dame de Lorette le 30 janvier 1854. Son acte de baptême (41) nous donne le nom de son parrain, Charles-Joseph Sax, demeurant à Bruxelles (il s'agit du père d'Adolphe), ainsi que le nom de sa marraine, Emilie Binet, tante de Louise-Adèle Maor, née à Frévent le 14 août 1823 (42).

Le 24 novembre 1886, Albert Cohin, adjoint au Maire et officier de l'Etat Civil du neuvième arrondissement de Paris, dressa l'acte de reconnaissance d'Anna-Emilie Sax «sur la déclaration faite par Antoine-Joseph Sax, dit Adolphe Sax, âgé de 72 ans, fabricant d'instruments de musique, demeurant rue Laffite, 56» (43).

Anna-Emilie Sax ne s'est pas mariée. Elle est décédée entre 1938 et 1945 (44).

ADELE-MARIE-AMELIE (MAOR) SAX naquit le 14 décembre 1855. Son acte de naissance ne figure pas parmi les actes de l'Etat Civil reconstitué de Paris. Mais les registres paroissiaux de Notre-Dame de Lorette (45) mentionnent qu'Adèle Marie Sax (et non Maor) fut ondoyée en danger de mort le 29 avril 1856. Ils précisent encore qu'elle était la fille de «Adolphe-Antoine Sax et Adèle-Joséphine Maor, son épouse». Notons que cet acte d'ondolement est la première pièce «officielle» qui mentionne qu'Adolphe Sax aurait été marié à Adèle Maor.

Cet enfant mourut à l'âge de six mois (46) le 10 mai 1856 (47). Son acte de décès fut établi au nom de Marie-Adèle Maor (inversion des prénoms et nom de famille de la mère). Berlioz mentionne la mort de cet enfant dans une lettre datée du 23 mai 1856. «Tout le monde meurt, écrit-il à Théodore Ritter. Je ne sors pas des cimetières. Sax a perdu d'abord un enfant, et trois jours après sa sœur». (Lettre citée par J. Barzun, *New letters of Berlioz*, New-York, 1954, p. 170). En fait, la sœur d'Adolphe Sax meurt sept jours après le décès d'Adèle-Marie Amélie et non trois jours comme le signale Berlioz.

ADOLPHE-CHARLES-ANTOINE SAX naquit en octobre 1856 à Paris, dans l'ancien deuxième arrondissement. Son acte de naissance ne figure pas parmi les actes de l'Etat Civil reconstitué de Paris. Son acte de décès, établi au nom de Sax (et non Maor), mentionne qu'il mourut le 6 juin 1858 à l'âge d'un an et huit mois à Neuilly-sur-Seine (48). Cet acte de décès est le second document qui laisse entendre qu'Adolphe Sax était marié à Louise-Adèle Maor.

ADELE-MARIE (MAOR) SAX naquit le 29 novembre 1858 à Neuilly-sur-Seine où elle fut inscrite sur les registres d'Etat Civil le 1er décembre suivant comme «fille d'Adèle Maor, âgée de vingt-huit ans, rentière, native de Frévent» (49).

Parmi les témoins de l'acte de naissance, nous remarquons pour la seconde fois la présence de Charles-Joseph Sax (père d'Adolphe Sax) qui, à cette époque, est domicilié à Montmartre, Cité du Midi n° 6.

Adolphe Sax reconnu officiellement, pour son enfant, Adèle-Marie Sax le 6 novembre 1886 en la mairie de Neuilly-sur-Seine (50).

Adèle-Marie Sax se maria le 18 décembre 1886 en la Mairie du neuvième arrondissement de Paris avec François Edouard Millet de Marcilly, statuaire (51). (Un buste d'Adolphe Sax fait par Millet de Marcilly se trouve actuellement dans le hall du 1er étage de l'Hôtel de Ville de Dinant. Ce buste en bronze fut coulé par les établissements A. Durenne de Paris).

L'acte de mariage d'Adèle-Marie Sax nous apprend qu'elle était professeur de chant et qu'elle habitait chez son père rue Laffite, 56 à Paris.

De ce mariage naquit une fille, Yvonne Millet de Marcilly, qui mourut à l'âge de 19 ans et qui fut inhumée dans le caveau de famille Sax le 21 octobre 1904 (52).

Adèle-Marie Sax, épouse de Millet de Marcilly, est décédée en 1938 et repose également dans le caveau de famille Sax (53).

ADOLPHE-EDOUARD (MAOR) SAX naquit le 29 septembre 1859 également à Neuilly. Il fut déclaré le 30 septembre suivant comme «fils d'Adèle Maor, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, demeurant à Neuilly, (...) et de père non dénommé (...)» (54).

Adolphe Sax reconnu, pour son enfant, Adolphe-Edouard Sax le 28 octobre 1886 en la Mairie du IXème arrondissement de Paris (55). Notons qu'Adolphe-Edouard est le premier des enfants Maor à être reconnu par son père; les deux filles ne seront reconnues qu'au mois de novembre de la même année.

Adolphe-Edouard Sax eut de Maria Petitot un enfant (naturel) qui naquit à Paris le 2 août 1896 (56). Il reconnut son fils le 27 juin 1899 en la Mairie du XVIII^e arrondissement (57). Cet enfant, aux prénoms d'Adolphe-Edouard-Louis, mourut le 16 juin 1903, à l'âge de six ans et demi (58).



Adolphe-Edouard Sax se maria une première fois le 25 novembre 1899 avec Elisabeth-Georgina-Julia Godefroid, née le 12 janvier 1855 à Puteaux, Seine (59).

Le 8 février 1934, Adolphe-Edouard Sax contracta mariage pour la seconde fois, avec Euphrasie-Louise Arbona, née à Decazeville le 13 mars 1888 (60).

Adolphe-Edouard Sax mourut le 3 avril 1945 à l'âge de 85 ans (61).

Pour des raisons exposées plus haut, il ne nous a pas été possible de connaître les noms des enfants issus de ces mariages, mais nous pensons qu'Adolphe-Edouard Sax n'a eu qu'une fille, Yvonne-Alphonsine, née en 1910 (62), actuelle ayant droit, qui à son tour s'est mariée mais n'a pas de descendance.

Adolphe-Edouard Sax continua les activités de facteur d'instruments de musique de son père et fut aussi chef d'orchestre.

Les naissances et décès des enfants Maor-Sax nous amènent à faire certaines remarques.

Tout d'abord, il convient de noter qu'Adolphe Sax n'a jamais épousé Louise-Adèle Maor, mère de ses cinq enfants nés en l'espace de six ans. On doit s'interroger sur le ou les motifs de ce refus : qu'Adolphe Sax fût déjà marié lorsqu'il rencontra Louise-Adèle Maor est une supposition à écarter puisqu'à diverses reprises des documents officiels le déclarent célibataire. Que Louise-Adèle Maor fût mariée est tout aussi impossible, sinon ses enfants eussent porté le nom de son mari. Il se peut que Louise-Adèle Maor ait été de condition modeste. Or Sax était reçu dans la haute société et même à la Cour Impériale qui, à plusieurs reprises, lui manifesta sa bienveillance. On peut imaginer que Sax n'ait pas voulu d'une mésalliance qui aurait pu le déconsidérer.

Un fait est certain : Sax voulut écarter Louise-Adèle Maor de son entourage et désira cacher sa liaison. Bien que les trois premiers enfants naissent à Paris au domicile d'Adolphe Sax (1853-1855-1856) et qu'Adèle Maor y soit domiciliée, Adolphe Sax ne les reconnaît pourtant pas à la naissance.

Nous remarquons également une résistance aux institutions religieuses. Le premier enfant n'est baptisé que neuf mois après sa naissance, et le deuxième est ondoyé en danger de mort quatre mois après sa naissance. Quant aux trois autres enfants, il ne nous a pas été possible de retrouver leur acte de baptême. Peut-être n'ont-ils pas été baptisés ?

A partir de 1858, les naissances et les décès des enfants Maor-Sax ont lieu à Neuilly-sur-Seine et non plus à Paris. Adolphe-Charles-Antoine y mourut en juin 1858; Adèle-Marie et Adolphe-Edouard y naquirent respectivement en novembre 1858 et septembre 1859.

Adolphe Sax avait-il une seconde résidence à Neuilly, avenue des Ternes n° 96? S'agissait-il là du domicile des parents Maor ?

En septembre 1860, un an après la naissance du dernier enfant d'Adolphe Sax, Louise-Adèle Maor mourut en son domicile, rue Saint-Claude n° 7, quartier des Ternes dans le XVII^e arrondissement. Elle ne vivait donc plus au domicile d'Adolphe Sax.

Adolphe-Edouard Sax, fils d'Adolphe Sax
(coll. Madame Beretta)

Adolphe Sax et Louise-Adèle Maor n'étant pas mariés, pourquoi Adèle-Marie-Amélie fut-elle ondoyée (avril 1856) sous le nom de Sax? De même, pour quelle raison a-t-on déclaré le décès d'Adolphe-Charles-Antoine sous le nom de Sax? Dans ces deux cas, l'enfant fut déclaré fille ou fils de «Antoine-Joseph Sax et de Adèle-Joséphine Maor, son épouse».

Remarquons également les prénoms des enfants d'Adolphe Sax qui ne sont pas sans relations avec sa propre famille.

Son premier fils, Adolphe-Charles-Antoine, porte pour premier prénom celui qu'Adolphe Sax avait adopté pour lui-même (Adolphe), pour second prénom celui du père d'Adolphe Sax (Charles) et pour troisième prénom un des prénoms officiels d'Adolphe Sax (Antoine).

Son second fils, Adolphe-Edouard, porte, lui aussi, le prénom de son père ainsi que le prénom d'un des frères d'Adolphe Sax.

Les prénoms de ses filles sont moins apparentés à la famille Sax. Les prénoms «Adèle-Marie» se retrouvent chez deux des filles. Ils rappellent le prénom de leur mère mais aussi celui de la plus jeune sœur d'Adolphe Sax.

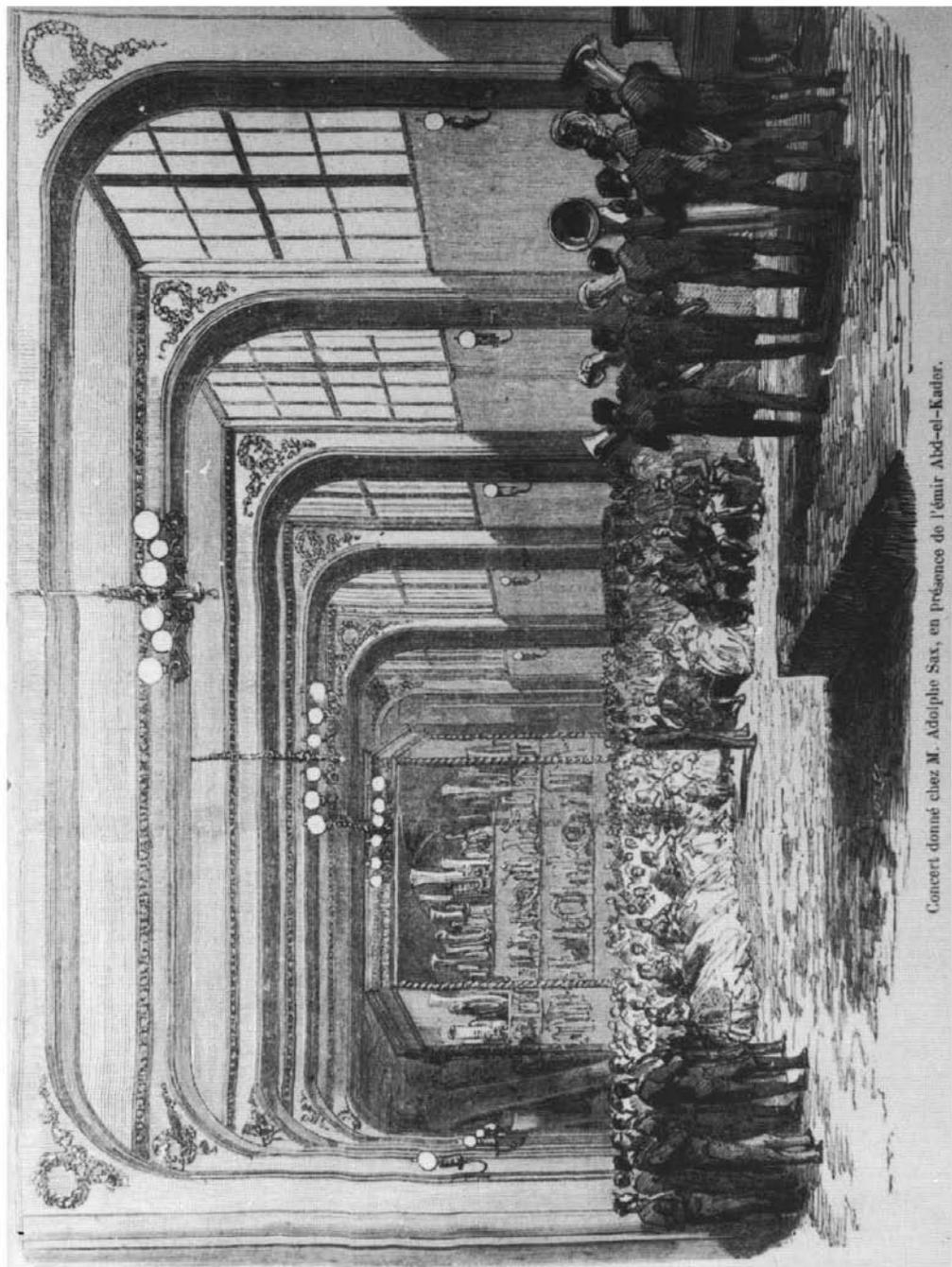
Pourquoi Adolphe Sax ne reconnut-il ses enfants qu'en 1886, et pour quelle raison le fit-il?

Il est probable que sa fille cadette voulant se marier ait souhaité être reconnue par son père avant le mariage et que son frère et sa sœur aient profité de cette circonstance pour insister auprès d'Adolphe Sax pour qu'il s'exécute. C'est en effet en octobre 1886, deux mois avant le mariage d'Adèle-Marie Sax avec François Millet de Marcilly qu'Adolphe Sax reconnut son fils Adolphe-Edouard.

Le 24 novembre 1886, Anna-Emilie Sax fut également reconnue par son père en la Mairie du IX^e arrondissement de Paris. Par contre, Adèle-Marie Sax fut reconnue non à Paris, mais en la Mairie de Neuilly-sur-Seine le 11 novembre 1886.

Il se peut que ce soit Adolphe-Edouard qui ait demandé cette reconnaissance. Faire valoir qu'il était le fils du célèbre inventeur était certainement un titre à ne pas négliger s'il désirait un jour continuer les affaires de son père. C'est d'ailleurs ce qui arriva. Après la mort d'Adolphe Sax (et déjà peut-être avant), Adolphe-Edouard poursuivit la fabrication des instruments de musique en cuivre et en bois. D'un autre côté, il ne

Concert donné chez Adolphe Sax en présence de l'émir Abd el-Kader, 1865



Concert donné chez M. Adolphe Sax, en présence de l'émir Abd-el-Kadir.

serait pas étonnant que ce soit Adolphe Sax lui-même qui ait décidé de reconnaître son fils afin de mettre celui-ci à la tête de ses affaires. Sax avait fait faillite en 1877 pour la troisième fois. Il pouvait difficilement être à nouveau gérant de sa fabrique d'instruments.

Par contre, si son fils était civilement responsable de cette fabrique, Adolphe Sax échappait ainsi aux tracasseries judiciaires. La société pouvait, de plus, garder la même raison sociale (Maison Adolphe Sax) puisque son fils portait ce même prénom.

Quand la mère des enfants d'Adolphe Sax mourut en septembre 1860, ces enfants étaient encore en bas âge, et on peut se demander où et par qui ils furent élevés.

Nous avons tout lieu de croire qu'ils furent élevés au domicile d'Adolphe Sax, rue Saint-Georges, ou tout au moins que Sax prit soin de leur éducation. *La Revue et Gazette Musicale de Paris* relate en effet que lors d'un concert donné chez Sax en 1865 (63), l'Emir Abd El-Kader, rehaussant de sa présence une audition des instruments Sax, s'entretint longuement avec l'inventeur «après s'être fait présenter ses jeunes enfants» (cfr. illustration p. 25).

De plus, parmi le passif d'Adolphe Sax en 1873, on retrouve les noms d'une nourrice, Jeanne, et d'une institutrice, Demoiselle Aubert (64). Celle-ci est reprise également au passif de 1877 (65) où une somme de 280 francs lui est due «pour solde restant sur les leçons données aux filles du failli».

ANTOINE-JOSEPH SAX, dit ADOLPHE SAX est mort à Paris (66), au 16 rue Frochot, le 7 février 1894 (67).

Il fut inhumé le 10 février 1894 au Cimetière du Nord, dit Cimetière de Montmartre, dans une concession à perpétuité que lui-même avait acquise le 17 mai 1856 lors du décès à Paris de sa sœur Marie-Antoinette. Cette concession porte le n° 304 cc (68).

Il s'agit en fait d'une chapelle, comme il s'en faisait beaucoup à l'époque, sans aucune marque distinctive ni inscription. La tombe est tout à fait anonyme et est située à la 1ère ligne de la 5ème division, tombe n° 2 par l'Avenue Montebello (69).

Adolphe Sax avait acquis cette concession à perpétuité afin d'en faire une sépulture de famille. Y sont également inhumées les personnes suivantes: (70).

- Marie-Antoinette Sax (sœur d'Ad. Sax) décédée le 17.5.1856;
- Marie-Joseph Masson (mère d'Ad. Sax) décédée le 1.11.1861;
- Charles-Joseph Sax (père d'Ad. Sax) décédé le 26.4.1865;
- Charles-Joseph Sax (frère d'Ad. Sax) décédé le 31.1.1871;
- Alphonse Sax (frère d'Ad. Sax) décédé le 25.6.1874;

- Adolphe-Edouard-Louis Sax (petit-fils d'Ad. Sax, fils d'Adolphe-Edouard et de Marie Petitet) inhumé le 18.6.1903;
- Emilie Binet (tante de Louise-Adèle Maor) inhumée le 21.10.1904;
- Yvonne Millet de Marcilly (petite-fille d'Ad. Sax) inhumée le 1.10.1906;
- François-Edouard Millet de Marcilly (beau-fils d'Ad. Sax) (71);
- Adèle-Marie Sax (fille d'Ad. Sax) décédée en 1938;
- Anna-Emilie Sax (id.);
- Adolphe-Edouard Sax (fils d'Ad. Sax) décédé en 1945;
- la femme de ce dernier (probablement Euphrasie Arbona) décédée en 1959.

En examinant attentivement les noms des personnes inhumées dans le caveau de famille Sax, une chose nous a frappé, c'est l'absence de Louise-Adèle Maor, mère des enfants d'Adolphe Sax (72).

En 1860, lors du décès de cette dernière, Ad. Sax avait déjà acquis la concession à perpétuité et aurait très bien pu y faire inhumer la mère de ses enfants. Nous pensons qu'Ad. Sax, une fois de plus, a désiré la tenir à l'écart. Notons toutefois que la tante de Louise Maor, Emilie Binet, repose dans le caveau de famille. Elle est décédée à Beaumont sur Oise (73), mais son corps fut transporté à Paris sur la demande probable d'Adolphe-Edouard (fils d'Ad. Sax) qui fut un des témoins de son acte de décès. L'album de photos de la famille Sax déposé au Musée instrumental de Bruxelles contient cependant deux portraits de la mère des enfants d'Adolphe Sax.

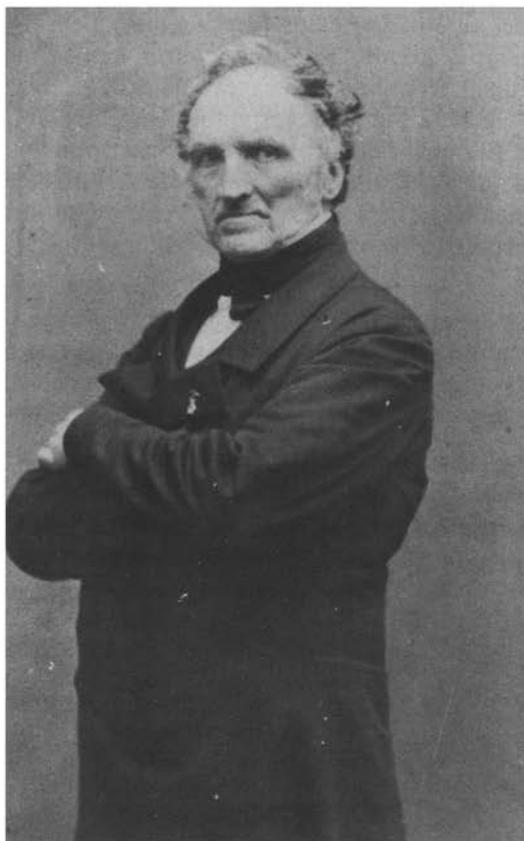
A la mort de l'inventeur, il n'y eut pas de règlement de succession (74). Par contre, le 1er février 1901, l'avoué Brunet établissait un acte de renonciation à la succession (75). Malheureusement cet acte (76) a été détruit, car les actes d'acceptation et de renonciation ne sont conservés que pendant soixante ans.

Pour quels motifs les ayants droit ont-ils renoncé à la succession d'Adolphe Sax? Nous l'ignorons, mais on peut émettre l'hypothèse suivante: à la suite des nombreux déboires financiers de Sax que nous évoquerons plus loin, le passif de la succession n'aurait-il pas été trop important?

Deux ans après la mort d'Adolphe Sax, le Conseil Communal de Dinant décidait en 1896 de donner son nom à une des rues de la ville: la Rue Neuve devint la rue Adolphe Sax; il fit placer au n° 33 de cette rue, sur la façade de la maison natale d'Adolphe Sax, une plaque commémorative (77) ainsi libellée:

«ADOLPHE SAX
Célèbre luthier (78)
1814-1894
Dinant - Paris».

La façade de cet immeuble fut incendiée pendant la guerre, mais peu avant le 140ème anniversaire de la naissance de Sax, la ville de Dinant inaugura le 27 juin 1954 un vitrail évocateur d'Adolphe Sax et de son saxophone (79), placé sur la façade de sa maison natale.



CHAPITRE II: LES SAX, FACTEURS D'INSTRUMENTS

A. CHARLES-JOSEPH SAX ET SES FILS

Menuisier et ébéniste à la naissance de son fils aîné (80) en 1814, Charles-Joseph Sax n'allait pas tarder à se tourner vers la facture instrumentale en véritable autodidacte.

Fétis nous apprend (81) que dans sa jeunesse Charles-Joseph Sax faisait partie d'une Société d'Harmonie dans laquelle il jouait du serpent, instrument qu'il s'était entièrement fabriqué d'après un modèle de Bauduin, facteur namurois (82).

Selon Fétis, Ch.-J. Sax aurait travaillé quelque temps comme mécanicien dans la fabrique de machines à filer de Bauwens, à Gand. Lors de la chute de l'Empire français, le jeune Dinantais décida de s'établir à Bruxelles, rue de l'Evêque n° 1344 (83) où il fonde en 1815 (84) — 1816 selon Gachard (85) — une fabrique d'instruments de musique.

Il ne devait pas rester très longtemps dans cette rue, car ses affaires prospérèrent rapidement et l'obligèrent à agrandir ses ateliers. Les actes de naissance et de décès de ses enfants précisent qu'en 1818 il se trouvait «Quai au sel n° 302», en 1820 «rue des Longs Chariots n° 327», en 1825 «rue Verte n° 932». En 1830 il se trouvait «rue Notre-Dame-aux-Neiges n° 70», en 1841 «chaussée d'Etterbeek n° 41 à Ixelles», et en 1851 «Villa Hermosa n° 183 à Bruxelles».

Charles-Joseph Sax se pencha d'abord sur la fabrication des flûtes et des serpents, ensuite sur celle des clarinettes et des bassons.

Charles-Joseph Sax (Album de photographies de la famille Sax, *Musée instrumental de Bruxelles*)



En 1818, l'*Almanach Royal de la Cour* (86) mentionne Charles-Joseph Sax parmi les marchands, fabricants et artistes de la Cour du Roi des Pays-Bas. En cette même année 1818, deux autres facteurs d'instruments fournissent également à la Cour : L. Hoeberechts et Groetaers, facteurs de forté-pianos, et G. Devaster, facteur d'instruments de musique en cuivre. En 1819, Ch.-J. Sax obtint la fourniture de presque tous les instruments de musique destinés aux régiments belges récemment créés (87).

Encouragé par ces succès, il étendit sa fabrication aux instruments à archet, aux pianos, et surtout aux instruments à vent qu'il affectionnait tout particulièrement.

Chercheur infatigable, Charles-Joseph Sax ne cessa de perfectionner ses instruments. De 1825 à 1852, il ne prend pas moins de douze brevets (88). Successivement il apporte de nombreux perfectionnements au cor, à la harpe à clavier (89), aux lyres et aux guitares (90); il invente un nouveau dispositif pour le piano (91).



Marie-Joseph Sax-Masson
mère d'Adolphe Sax
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)

Cor omnitonique, Charles-Joseph Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles*, M 1163)



Cornet en si b à deux pistons, Charles-Joseph Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles*, M 2458)

Avec une persévérance obstinée, qualité que nous retrouverons plus tard chez son fils Adolphe, il perfectionne sans relâche les instruments à vent. Il invente le cor omnitonique (92) (cfr. illustration p. 31) dont Fétis souligne les qualités dans un article intitulé «Nouveau cor omnitonique» (93); il élabore une nouvelle théorie acoustique sur la division de la colonne d'air des instruments à vent, théorie selon laquelle il peut déterminer a priori l'emplacement de chaque trou. Les autres facteurs procédaient par imitation et tâtonnements (94).

D'après cette théorie acoustique, Charles-Joseph fabrique une flûte et un basson (95) où tous les sons sont également sonores et justes (96). Le savant acousticien Savart était d'ailleurs convaincu que Sax connaissait de «manière infaillible» la loi des vibrations (97).

Alors qu'il occupe plus de quatre-vingts ouvriers, le Fonds de l'Industrie lui accorde à deux reprises, le 6 février 1827 et le 3 septembre 1829, un prêt de 10.000 et de 4.000 florins (98). Mais pendant deux ans, ses activités sont paralysées suite aux événements de septembre 1830. A l'occasion du troisième anniversaire de ceux-ci, Charles-Joseph Sax est chargé de fabriquer les instruments d'honneur offerts par le Gouvernement aux différentes musiques et fanfares de l'armée qui participent au concert commémoratif de la Place Royale. Douze clarinettes sont distribuées aux musiques des régiments d'infanterie, et neufs cors à clefs aux musiques des trois régiments de chasseurs à pied, à celui des guides, aux fanfares des deux régiments de chasseurs à cheval, aux deux régiments de lancier et à celui des cuirassiers (99).

En 1834, Fétis vante les mérites de Ch.-J. Sax en tant que facteur d'instruments dans un rapport détaillé, adressé au Ministre de l'Intérieur Ch. Rogier, suite à la demande de ce dernier (100).

A l'Exposition Nationale de l'année suivante, Sax est considéré comme «le premier facteur d'instruments à vent d'Europe», tant pour les bois que pour les cuivres. A cette époque, il prépare un grand établissement «où deux cent cinquante ouvriers seront employés continuellement» et «où la machine à vapeur imprimera le mouvement aux forges, laminoirs, tours, etc.» (101). A chaque exposition à laquelle il participe, Charles-Joseph Sax fait l'objet de critiques élogieuses de la part des membres du jury et ses réalisations sont maintes fois récompensées: il obtient successivement une Médaille d'Argent à l'Exposition Nationale de l'Industrie à Gand en 1820, un rappel de cette médaille en 1825 à l'Exposition de Haarlem, une Médaille d'Or à l'Exposition de Bruxelles en 1835 et un rappel de cette médaille en 1841. D'autre part, il reçoit la décoration de Chevalier de l'Ordre Léopold le 23 octobre 1836 (101a).

En décembre 1845, une circulaire ministérielle invite les corps

d'armée à acheter chez Ch.-J. Sax les trompettes, cornets et autres instruments dont ils ont besoin (101b).

Ce n'est plus comme exposant mais comme membre du Jury que Ch.-J. Sax participe à l'Exposition Nationale de 1847 à Bruxelles. Le rapport de l'exposition mentionne que la Maison Sax n'existe d'ailleurs plus, mais des instruments, actuellement conservés dans nos musées, témoignent de l'activité à Bruxelles de Charles-Joseph Sax au début des années 1850.

En 1853, Charles-Joseph Sax, fortement éprouvé par la mort de sept de ses enfants, dont trois décédés en 1852, décida d'aller s'installer à Paris.

Déjà en octobre 1851 il avait pris un brevet français pour un nouveau genre de piano, par l'intermédiaire d'un mandataire du nom de Ferry, domicilié à Lille (102).

A Paris, il créa en 1853 une société (103) pour la fabrication et la vente de ce nouveau piano, dont le siège se trouvait Rue Notre-Dame des Victoires n° 44 (104) (cfr. illustrations p. 35 et 36). Il participa à l'Exposition Universelle de Paris en 1855 où il exposa son nouveau piano. Le jury lui décerna une Médaille de seconde classe (105). Malheureusement, ses affaires ne prospérèrent pas; sa société fait faillite en octobre 1855 (106) et lui même est obligé de déposer son bilan en son nom personnel en octobre 1857 (107).

Il travailla ensuite chez son fils Adolphe qui lui confia la responsabilité de la fabrication des saxophones (108) dans les ateliers de la Rue Saint-Georges où il resta jusqu'à sa mort, le 26 avril 1865 (109).

Les enfants Sax grandirent dans les ateliers de leur père, entourés d'outils et d'instruments de tous genres; il n'est donc pas étonnant que dans un tel environnement quatre d'entre eux — et non deux comme le signale A. Vander Linden (110) — eurent l'idée de s'adonner à la facture instrumentale. Notons toutefois qu'un tel phénomène était d'usage courant à l'époque; plus par tradition que par véritable vocation on était musicien ou facteur d'instruments de génération en génération, de père en fils.

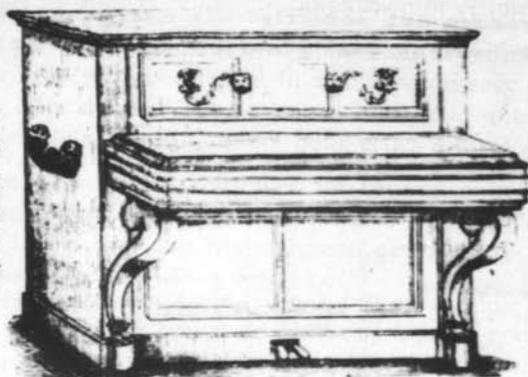
Prospectus de vente de piano-Sax, fabrique de Charles-Joseph Sax à Paris, 1853

PIANO-SAX DONNÉ EN PRIME

Supériorité des
PIANOS-SAX
sur tous les
autres pianos
fabriqués jus-
qu'à ce jour :

Une Sonorité
dépasse l'homme le
plus étranger à l'art
musical sera lui-
même convaincu par
un simple essai com-
paratif avec les pianos
des meilleurs
facteurs à-voies.

Coupe de Piano au sein système.



Amélioration des
instruments de
Tous les pianos
de la présente
qui peuvent se
table.

Solidité de
construction et
sont complètes
le table à harmo-
nie. Ce qui me
cette 200 de l'in-
strument à l'abri de
l'altération et de
variations de l'air
pression.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Raison Sociale C. SAX et C^o, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires.

POUR LA FABRICATION DES PIANOS D'APRÈS LE SYSTÈME SAX

GARANTI PAR UN BREVET D'INVENTION

CAPITAL SOCIAL : TROIS MILLIONS DE FRANCS

DIVISÉ EN 3,000 ACTIONS DE 1,000 FRANCS CHACUNE

PREMIER VERSEMENT EN SOUSCRIVANT : CINQUANTE FRANCS.

LES VERSEMENTS ULTÉRIEURS SUIVANT LE MODE FIXÉ PAR L'ARTICLE 12 DES STATUTS

Banquiers de la Société : MM. J. PATON et C^o.

6, BOULEVARD DES ITALIENS.

CONSEIL DE SURVEILLANCE.

ADAM, ADOLPHE (O. ✱), de l'Institut.
BERLIOZ, HECTOR (✱).
BRANDÈS, éditeur de musique, directeur
de la *Gazette Musicale*.
DAVID, FÉLICIEN (✱).
MASTNER, GEORGES (✱).
MEUTZER, LEON.
MANNÉ.

MEYERBEER, GIACOMO (O. ✱).
NIEDERMEYER LOUIS (✱).
THOMAS, AMBROISE (✱), de l'Institut
DE COISLIN, banquier.
JOBARD (✱), directeur du musée de l'In-
dustrie de Bruxelles.
PAVIE, banquier.

CONSEIL JUDICIAIRE

BUNSON, avocat à la cour impériale.
WERTIAN, notaire.

GAILLIER, avoué de première instance

NOTA. — Un modèle des PIANOS-SAX, offerts en prime aux Actionnaires, est déposé chez M. ADOLPHE SAX
rue Saint-Georges, n^o 50, où on peut le voir et l'entendre tous les jours de 2 à 5 heures

NOTA. — La Société reprendra aux souscripteurs qui le désireront leurs **Pianos de prime au prix de revient, sous déduction de 3 0 0, au profit de la Société.**

EXTRAIT DES STATUTS

DE L'ACTE PASSÉ DEVANT M^r MERTIAN, NOTAIRE, A PARIS

ART. 2.

Le titre de la Société sera : **Société des Pianos-Sax** ; la raison sociale : **C. Sax et C^e** ; le siège : à Paris, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ART. 3.

MM. Charles Sax et Charles Tétard sont seuls gérants-responsables des opérations de la Société et de ses engagements vis-à-vis des tiers. Ils auront tous deux et conjointement la signature sociale.

Les souscripteurs d'actions, simples commanditaires, ne pourront être passibles des pertes et dettes de la Société au-delà du montant de leurs actions.

ART. 4.

La Société a pour objet la fabrication des pianos

ART. 6.

La durée de la Société est fixée pour tout le temps du brevet dont **MM. Sax et Tétard** font apport à la Société, et qui expirera le 17 mars 1863, et elle pourra être prorogée par l'Assemblée générale.

ART. 7.

Les actions seront de mille francs, nominatives ou au porteur, extraites d'un registre à souche, numérotées, signées par les deux gérants et frappées d'un timbre sec à l'usage de la Société.

ART. 8.

Une action libérée donne droit à une prime d'un Piano-Sax, conforme au type déposé sous scellés dans les bureaux de la Compagnie, Piano garanti par la Société pendant trois ans, et du prix de mille francs.

ART. 12.

Le prix des actions devra être versé : un vingtième en souscrivant ; un vingtième, 31 août ; un dixième, 30 septembre ; un dixième, 31 octobre ; un dixième, 30 novembre ; un dixième, 31 décembre 1853, et le surplus sur les appels qui en seront faits mensuellement par les Gérants.

ART. 14.

Les reçus provisoires seront échangés, après le paiement des cinq premiers dixièmes, contre les actions définitives.

ART. 15.

Chaque Gérant devra conserver, pendant toute la durée de ses fonctions, cent actions portant la mention non transférables, qui resteront au registre à souche comme garantie, envers la Société, des actes de la gestion.

ART. 25.

Après le prélèvement de l'intérêt des actions, des frais d'administration et frais généraux, les bénéfices nets seront répartis de la manière suivante :

Dix pour cent au fonds de réserve ;

Dix pour cent à l'organisateur de la Société ;

Dix pour cent aux ouvriers qui se seront fait remarquer par leur zèle et leur intelligence ;

Dix pour cent à chacun des Gérants ;

Quinquante pour cent aux Actionnaires.

ART. 35.

Il y aura chaque année, et de droit, au siège de la Société, une assemblée générale des Actionnaires.

ART. 38.

Dans aucun cas les délibérations et décisions des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires ne pourront être de nature à compromettre pour l'actionnaire la qualité de commanditaire.

ART. 43.

Tout propriétaire d'actions sera, par le seul fait de la possession, considéré comme ayant adhéré aux présents Statuts.

Toute décision prise à la majorité des assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, engagera tous les actionnaires, même absents ou dissidents.

ART. 45.

Les Gérants pourront convertir la présente Société en société anonyme.

**Premier Versement, de 50 francs, en souscrivant chez MM PATON et C^e.
Boulevard des Italiens 6 (affranchir) ; voir pour les versements ultérieurs
l'article 12 des Statuts ci-dessus.**

Le plus illustre des enfants de Charles-Joseph Sax sera sans conteste ANTOINE-JOSEPH SAX dit Adolphe Sax, — sujet/objet de nos recherches — dont la renommée allait bientôt éclipser celle de son père.

Dès son plus jeune âge, Adolphe Sax fut initié à la facture instrumentale. Tout naturellement il fit son apprentissage dans l'atelier paternel et, à l'âge de onze ans, «il savait tourner les pièces d'une clarinette, mouler les clefs, les fondre, les polir et les ajuster (111)».

Nous n'avons pu retrouver les raisons pour lesquelles Antoine-Joseph remplaça son prénom par celui d'Adolphe, mais il semble que, très tôt, le fils aîné de Charles-Joseph désira porter ce prénom.

Tout au long de sa vie il signa toujours Adolphe et non Antoine-Joseph. Son premier brevet de 1838 est, à notre connaissance, le document le plus ancien où il signe «Adolphe» Sax.

JOSEPH-EDOUARD, né le 11 juin 1825, aurait probablement fait une carrière intéressante de facteur de pianos si une mort précoce ne l'en avait empêché. Son talent n'aura le temps de se manifester que par l'invention d'un nouveau piano qu'il fera breveter le 14 février 1848 (112). Son acte de décès confirme qu'il était ouvrier, facteur de pianos (113), c'est-à-dire qu'il travaillait pour un patron, probablement son père.

Les activités de facteur d'instruments de musique de CHARLES-JOSEPH, né le 20 janvier 1820, furent plutôt insignifiantes. Il ne s'établit jamais à son compte et ne prit aucun brevet. Mais on le retrouve travaillant dans les ateliers de son frère Adolphe à Paris (114).

Quant à ANTOINE-ALPHONSE, né le 9 mai 1822, il prend sept brevets à Bruxelles (115) de 1848 à 1853. Il semble bien que, vers les années 1843, Alphonse Sax alla travailler quelque temps dans les ateliers de son frère Adolphe à Paris en tant «qu'ouvrier salarié à la journée» (116). Il revint ensuite à Bruxelles où, d'après C. Pierre, il s'était installé rue des Comédiens (117). Nous n'avons pu retrouver la trace de cette adresse dans les documents officiels; par contre, ses brevets belges mentionnent successivement les adresses suivantes: «Quai à la Chaux n° 13» (118), «rue de la Chancellerie n° 20» (119), et «rue de Laeken n° 77» (120) en 1853. (cfr. illustration p. 38)

C'est en 1855 (121) qu'Alphonse Sax fonde sa propre maison d'instruments de musique à Paris, rue Lamartine n° 22. Il se qualifie de «facteur-ingénieur en instruments de musique» (122), et prend sept bre-

Prospectus de vente de piano-Sax, fabrique de Charles-Joseph Sax à Paris, 1853, extraits des statuts



vets français dont deux seulement concernent la facture instrumentale, l'un relatif au système de pistons à colonne d'air conique dénommé «système saxalphomnitonique» (123) et l'autre au glaçage de l'intérieur des instruments à vent (124). Pour ces deux dernières inventions, il prend aussi des brevets d'importation belges et anglais.

L'objet des cinq autres brevets français mérite d'être mentionné par la diversité des domaines qu'ils recouvrent: invention d'une machine appelée saxavtokiniton (125), destinée à «remplacer les chevaux et la vapeur et qui puise son mouvement dans sa charge»; perfectionnement de projectiles de guerres (126), à savoir l'invention d'un engin nouveau arrangé de manière à former lui-même bouche à feu pour projeter autour de lui, au moment où il touche le sol ou l'objet à atteindre, une masse de petits projectiles, pleins ou explosifs, semant la destruction dans toutes les directions; invention d'une nouvelle forme d'épingles à cheveux pour la coiffure des dames, conçues de manière à «ménager entre le cuir chevelu et les cheveux un espace où l'air peut circuler et prévenir ainsi les maux de tête si fréquents chez les Dames» (127); disposition de chemin de fer dite à propulsion hélicoïdale (128), et création de fleurs artificielles (129).

Par l'intermédiaire d'un mandataire, il prend aussi trois brevets belges d'importation (130) et un brevet anglais (131) relatifs à la facture instrumentale.

En 1859, ses ateliers sont transférés rue d'Abbeville n° 5 bis (132) où il édite également ses écrits relatifs à la création d'orchestres féminins et à la régénération des instruments à pistons. En octobre 1866, Alphonse Sax junior est domicilié rue Faubourg-St-Martin n° 204 (133).

Il semble bien qu'il profita de la renommée de son frère Adolphe et de la confusion possible de leurs initiales (A.S.) pour revendiquer l'attribution de certaines distinctions ou la priorité dans la découverte d'inventions, notamment celle des pistons ascendants. Les deux frères se brouillèrent et Adolphe Sax rendit public le différend qui les opposait dans les années soixante. Sax père prit parti pour son fils aîné, ainsi que Fétis qui revint sur les éloges qu'il avait adressés à Alphonse Sax dans son rapport d'exposition de 1855. Le célèbre musicologue belge ne devait d'ailleurs pas consacrer de notice à Alphonse Sax dans sa *Biographie universelle des musiciens*, alors qu'il consacre une dizaine de pages à son frère Adolphe.

Alphonse Sax, frère d'Adolphe Sax
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)



Dès 1863, Alphonse Sax s'occupe activement de la création d'un orchestre d'instruments à vent joués uniquement par des femmes. Il en défend les avantages «hygiéniques, artistiques et moraux» dans un petit livre intitulé *Gymnastique des poumons. La musique instrumentale au point de vue de l'hygiène et la création des orchestre féminins* (134). Son but était de prouver que jouer des instruments à vent enrayait les effets de la phtisie pulmonaire, maladie très répandue à l'époque. Il apportait pour preuve à cette théorie que des onze enfants Sax, trois seulement avaient survécu à cette terrible maladie et qu'il s'agissait précisément de ceux qui jouaient des instruments à vent ! Les autres raisons apportées à sa démonstration n'étaient pas moins naïves. Plusieurs médecins soutenaient la thèse d'Alphonse Sax et le félicitaient de fournir à la femme une occasion nouvelle de gagner honnêtement sa vie en exerçant «une profession honorable et libérale» (135). Alphonse Sax aurait souhaité produire son orchestre féminin à l'Exposition Universelle de Paris en 1867, mais des difficultés financières ne lui permirent pas de s'acquitter

de la taxe d'inscription; il voulut obtenir une dispense en écrivant au vice-président de la Commission impériale de l'Exposition (136). Aucune réponse ne se trouve dans les archives de l'exposition et il semble qu'il ne participa pas à celle-ci puisque son nom n'est mentionné ni dans les catalogues, ni dans les rapports de l'exposition.



**Cornet à 3 pistons, système à colonne d'air conique, Alphonse Sax
(Musée instrumental de Bruxelles, M 1293).
Cor à 2 pistons, Alphonse Sax
(Musée instrumental de Bruxelles, M 1313).**



Il va sans dire que les ennemis d'Alphonse Sax n'hésitèrent pas à se moquer de ses idées et à le tourner en ridicule comme en témoigne une caricature de l'époque où Alphonse Sax est représenté en jupons pour défendre son orchestre féminin (cfr. illustration p. 42).

Nous aurons l'occasion de constater dans un chapitre ultérieur qu'Adolphe Sax se préoccupa également de trouver un remède aux maladies pulmonaires qui faisaient de nombreuses victimes à l'époque, en inventant un appareil pour des inhalations.

L'existence de la maison d'Alphonse Sax fut de courte durée, car il fait faillite en 1864 (137) et ses instruments sont vendus publiquement à Bruxelles en mai de cette année (138) (cfr. illustration p. 44). En 1866 il ne figure plus sur la liste des facteurs parisiens de l'*Annuaire général du Commerce et de l'Industrie* (139). Il semble qu'il se soit alors tourné vers la bijouterie comme en témoigne son acte de décès (140).

B. FORMATION MUSICALE D'ADOLPHE SAX ET DE SES FRERES

On a maintes fois répété qu'Adolphe Sax avait étudié au Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles et l'on s'étonne que Fétis, pourtant premier directeur de ce Conservatoire, l'ait également affirmé (141). Or il n'en est rien. La liste manuscrite des élèves du Conservatoire (142) depuis sa fondation le 13 février 1832 jusqu'en 1871 ne mentionne pas le nom d'Adolphe Sax. Trois de ses frères, par contre, fréquentèrent cet établissement où Alphonse fut le seul à se distinguer.

Entré au Conservatoire le 28 août 1832, ALPHONSE SAX suivit les cours de flûte dans la classe du professeur Lahou et obtint un deuxième prix de flûte en 1838, un premier prix en 1840. Devenu élève vétérane, il remporta aussi le premier prix «lors du Concours d'Honneur pour l'exécution sur la nouvelle flûte de M. Boehm» (143).

EDOUARD SAX, entré au Conservatoire en octobre 1834, suivit les cours de solfège avec Lados. Adolphe Fétis, second fils du célèbre musicologue, le compte parmi ses élèves de piano en octobre 1837.

Enfin, HENRI SAX entre au Conservatoire en 1838 où il suit les cours de solfège avec Collignon (144).

En fait, on trouve ADOLPHE SAX parmi les 116 élèves qui s'inscrivirent en 1828 à l'Ecole Royale de Musique, créée le 29 janvier 1826 par arrêté royal, et qui précéda le Conservatoire. Mailly signale que le

Alphonse Sax, frère d'Adolphe Sax, caricature

POUR CAUSE DE FAILLITE.

VENTE PUBLIQUE
d'un assortiment considérable

D'INSTRUMENTS

DE MUSIQUE DE TOUTES ESPÈCES
provenant des premières fabriques belges, françaises et allemandes
PRINCIPALEMENT
de la maison SAX de Paris.

Le **MARDI 17 MAI 1864** et les jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, il sera procédé dans la Salle de l'Orient, rue de l'Hôpital, 17, à Bruxelles, à la vente publique des marchandises suivantes :

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE. — Bombardons, contrebasses, tubas, barytons, altos, contraltos et sopranos système Sax ; bombardes, basses, altos, bugles, trombones, cors d'harmonie, picolos et sopraninos système belge ; 20 cornets à pistons systèmes Bezon, Périnet, etc., cornets de poste, cors de chasse, cors de traque, clairons belges, français et anglais ; deux harmonicas à 25 pistons ; 60 oboécrons à 5 pistons.

INSTRUMENTS A VENT EN BOIS. — Trois flûtes en cristal vert et blanc, médailles à l'Exposition universelle de 1862, (garnies argent) ; deux flûtes en cuivre à doubles et simples tubes ; flûtes en ivoire, ébène, grenadille, buis, écoré, clefs et pompes argent neuf ; flûtes système Boehm, Tulou et autres ; flageolets, gaboulets, flûtes, etc. ; cinq clarinettes d'artiste système Albert ; clarinettes en ébène, grenadille et buis garnitures et clefs en argent neuf ; deux hautbois ébène et grenadille.

INSTRUMENTS A CORDES. — Un violon ancien de maître, deux violons sculptés, violons fins imitations de maîtres, violons ordinaires ; deux guitares espagnoles et françaises de grande valeur ; guitares diverses à mécanique et à chevilles ; un teltarra autrichien, une vielle, une harpe ; violoncelles et contrebasses à 5 et 4 cordes.

INSTRUMENTS DE BATTERIE. — Deux grosses caisses nouveau système à tringles et à cordes ; tambours et caisses roulantes en cuivre à tringles, tambourins divers, triangles, carillons d'harmonie et cymbales turques.

ACCORDEONS. — Deux flutinas riches, style Louis XV ; flutinas, ébène, palissandre, acajou marquetés ; accordéons système français à lame de cuivre ; accordéons concertinas système allemand ; pianinos à clavier, notes en verre, et harmonicas.

INSTRUMENTS A CLAVIER. — Quatre pianos buffets en palissandre et acajou des fabriques Bord, Henry, Canther et Ortman ; trois harmoniums en palissandre à plusieurs jeux et registres pour salons ; un harmonium d'église en chêne massif poli ; un harmoniflûte mécanique à cylindre et clavier ; deux harmoniflûtes de salon et de voyage.

INSTRUMENTS ET ARTICLES DIVERS. — Trois carillons à musique de Genève à 4, 6 et 8 airs ; une orgue avec automate ; séraphine à manivelle, serinette et plumes, métronomes de Maëzel, mécanique à planchettes pour instruments à clavier, étuis et sacs pour cornets à pistons, violons, flûtes, clarinettes, embouchures, etc. ; pupitres pliants en sajon et en cuivre pour instruments à vent, bâtons de mesure, concours d'harmonie, brosses pour flûtes, archets fins pour violons, basses et contrebasses, diapasons riches émaillés, dorés et argentés, en argent neuf, acier, noire et buis, clefs de pianos, de toutes formes ; embouchures en cristal garnies en argent, embouchures en cuivre ; becs, ligatures, couvre-becs, sordines, chevilles et boutons de violons ; méthodes et papiers de musique ; anches de bassons, hautbois, clarinettes ; cordes de Naples, France, Venise, etc. ; colophane en boîtes soignées, etc., etc.

ARTICLES POUR FABRICATION. — Bois divers en planches et préparés, pièces manufacturées, mécaniques, caisses d'harmoniums, anches métalliques ; flambeaux et poignets dorés et bronzés pour pianos ;ivoires préparés pour claviers, sommiers, soufflets, claviers, etc. ; mouvements et pièces en fer et cuivre, articles divers pour réparations.

Exposition les **Dimanche et Lundi 15 et 16 Mai**, de 10 à 4 h.

Bruxelles. — Presses mécaniques de P.-A. FARYS, rue de Louvain, 44.

rapport d'admission ne donne pas la répartition des élèves entre les différentes classes (145).

Néanmoins, une lettre de Sax père, citée par Pontécoulant (146) précise que ses professeurs furent Stuckens, Michel et Borremans pour le solfège, Lahou pour la flûte, Bender pour la clarinette et Reusler pour l'harmonie. Notons que seuls les noms de Borremans et Lahou sont repris dans la liste formant le corps professoral de l'Ecole Royale de Musique, mentionnée par Mailly (147). Le jeune Sax aura probablement pris des leçons privées auprès des autres professeurs, comme il était d'usage avant la création d'établissements d'enseignement musical.

Le jeune Sax fut en même temps enfant de chœur à Ste-Gudule (148). Selon le syndic de la faillite Sax en 1873 (149), Sax aurait également suivi des cours de musique vocale. Sax ne remporta pas de prix à cette Ecole Royale et il ne s'y fit guère remarquer lors de ses concerts publics. Néanmoins, grâce à Valentin Bender, chef de musique du régiment des Guides à Bruxelles, il n'en devint pas moins un excellent clarinetiste qui s'attira l'éloge du compositeur allemand Kuffner, lequel l'ayant entendu lors d'un voyage à Bruxelles en 1834, lui dédia une œuvre pour deux clarinettes (150).

C'est en se familiarisant avec cet instrument que Sax se rendit compte de son imperfection et qu'il voulut y remédier.

C. PREMIERES ACTIVITES D'ADOLPHE SAX, EN TANT QUE FACTEUR D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Nous avons vu que Sax père participa à plusieurs Expositions des produits de l'Industrie et qu'il s'y distingua. M. Raspé souligne qu'en 1830 «la participation la plus brillante était, sans conteste, celle de Sax, avec un ensemble impressionnant de quarante instruments» (151).

Selon Comettant (152), Adolphe Sax, âgé de seize ans, aurait présenté à cette exposition des flûtes et des clarinettes en ivoire.

Cependant, le catalogue officiel ne mentionne pas le nom de Sax fils. Le jeune Sax aura probablement aidé son père à tourner les instruments présentés à l'Exposition, puisqu'il remplissait les fonctions de contremaître dans les ateliers paternels.

Affiche pour la vente publique d'instruments de musique de la maison Alphonse Sax à Paris, 1864

Nous remarquons parmi les instruments exposés par Charles-Joseph Sax deux flûtes en ivoire à onze clefs, ainsi qu'une clarinette en ivoire à quinze clefs (153). Le jeune Sax se sera sans doute chargé de la bonne finition de ces instruments.

En réalité, Adolphe Sax se manifeste pour la première fois de manière officielle lors de l'Exposition Nationale de Bruxelles en septembre et octobre 1835 et non en 1841 comme le signale M. Raspé (154).

Sous le numéro d'ordre 327, Charles-Joseph Sax expose vingt-cinq instruments en cuivre et seize en bois dont «une clarinette en buis à 24 clefs, inventée et perfectionnée par Sax fils» (155).

Selon Fétis, Adolphe Sax aurait obtenu une Mention honorable pour cet instrument (156). Mais nous n'en trouvons pas trace dans la liste officielle des récompenses, ni dans le rapport de Gachard (157).

La clarinette de Sax fils retint néanmoins l'attention des rapporteurs Fauré, Grassin-Dumoulin et Valérius qui, les premiers, entrevirent la brillante carrière d'Adolphe Sax. «Nous mentionnerons seulement, écrivent-ils, une clarinette à vingt-quatre clés, inventée par M. Sax fils, jeune homme de dix-neuf ans à peine, qui débute par un bel ouvrage dans une carrière où il promet de suivre les traces paternelles» (158).

De plus, cette clarinette lui valut les félicitations de Bender et de Servais (159), professeur de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles.

D. PREMIERES RECHERCHES DE FACTURE INSTRUMENTALE: LA CLARINETTE BASSE

Le recensement des brevets d'invention de la facture instrumentale en Belgique de 1824 à 1854 a récemment fait l'objet d'une étude approfondie par M. Raspé (160).

Nous nous référons à ses travaux pour la liste des brevets Sax en Belgique (161) mais le tableau que nous donnons en annexe (162) présente quelques différences par rapport au sien.

Nous y ajoutons quelques renseignements utiles tels que les numéros actuels de ces brevets, les dates de leur dépôt et octroi, ainsi que les indications de profession et de domicile de Sax lors de la demande de ses brevets.

Adolphe Sax prend six brevets d'invention avant son départ pour Paris et plus tard, par l'intermédiaire de mandataires, il obtient deux brevets d'importation, l'un en 1851 concernant le saxophone et l'autre en 1863 relatif aux peaux de tambour.

En juin 1838, Adolphe Sax dépose un premier mémoire descriptif pour «un nouveau système de clarinette basse», dont il obtient un brevet de dix ans le 1er juillet 1838 (163).

Le premier objet des recherches d'Adolphe Sax sera de remédier aux défauts essentiels de la clarinette de l'époque, à savoir «l'inégalité de timbre de quelques-unes de ses notes et l'imperfection de la justesse» (164) ainsi que la difficulté d'exécution de certains traits qui nécessitaient des doigtés embarrassants.

La nouvelle clarinette de Sax offrait une plus grande justesse dans toute l'étendue de l'instrument par l'emploi généralisé de clefs qui lui permettaient un emplacement mieux calculé des trous, sans devoir tenir compte de l'écartement des doigts (cf. illustration p. 48).

Ce nouveau système s'appliquait tout aussi bien à la clarinette basse qu'à la clarinette contre-basse et bourdon. Dès ses premières recherches, Sax prendra l'heureuse habitude d'appliquer ses découvertes à la famille entière de l'instrument qu'il perfectionne, allant même souvent jusqu'à créer des instruments pour que cette famille soit complète.

Sax perfectionne son système par deux autres brevets, accordés respectivement en 1840 et 1842, pour «un nouveau système de clarinette» et pour «différents systèmes de clarinettes, et pour un nouveau système de clefs» (165).

Par l'adjonction d'une petite clef placée près du bec, Sax parvient à la production facile des notes aiguës; de plus, il améliore le bec de la clarinette qui avait tendance à gonfler par l'humidité de la salive.

En modifiant quelque peu le doigté, Sax propose une nouvelle combinaison de clefs et de tringles mobiles à pivots qui facilitent l'exécution.

Cette nouvelle clarinette allait véritablement lancer Sax dans la carrière de facteur d'instruments de musique. Elle fut l'occasion qui le fit connaître auprès du grand public et qui le fit probablement remarquer par le marquis de Rumigny, ambassadeur de France à Bruxelles, dont le frère allait, sa vie durant, protéger Sax.

La nouvelle clarinette-Sax fut l'objet des premiers articles de presse consacrés à Adolphe Sax et rédigés par l'éminent musicologue et critique musical, François-Joseph Fétis, dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* (166).

Valentin Bender, auprès duquel Sax avait appris la clarinette, lui fournit l'occasion de faire entendre publiquement les qualités de sa nouvelle invention. Il invita Sax à une répétition de la Société Philharmonique créée en mars 1836 à Bruxelles, et dont il était le directeur (167). Bachmann, premier clarinettiste de cette société, et professeur au Con-



Clarinette-basse en si b, 21 clefs, Adolphe Sax (marque de Ch-J. Sax)
(*Musée instrumental de Bruxelles*, M 175)

servatoire, ne voulut point reconnaître les qualités de la nouvelle clarinette-Sax (168). Adolphe Sax lui lança un défi — attitude qu'il adopta souvent par la suite pour faire valoir ses intérêts — de faire entendre dans un même concert public, l'ancienne et la nouvelle clarinette. A cette occasion, Sax remporta un immense succès et Bachmann dut s'avouer vaincu.

Cette réussite valut à Sax la place de clarinette-basse à la Société Philharmonique et également à la Société Royale de la Grande Harmonie (169). De passage à Bruxelles en 1839, Habeneck, chef d'orchestre de l'Opéra de Paris, ne manqua pas de féliciter le jeune Sax pour son double talent d'instrumentiste et de facteur (170) et, de retour à Paris, il voulut qu'on adoptât cette clarinette dans l'orchestre.

En 1839, lors de l'Exposition des produits de l'industrie française à Paris, Sax se rendit dans la capitale française pour constater les derniers perfectionnements apportés à la clarinette-basse par Dacosta, soliste de l'Académie Royale de Musique (171).

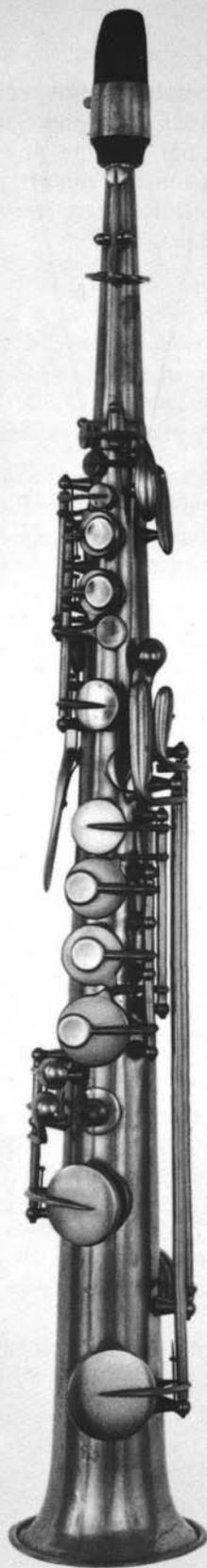
Sax joua chez Dacosta le solo du cinquième acte des *Huguenots* de Meyerbeer (172) et l'artiste de l'Opéra reconnut sans peine la supériorité de la clarinette-Sax.

En visitant l'Exposition de Paris, il put se rendre compte des derniers perfectionnements de la facture instrumentale française. Il y vit des clarinettes et flûtes de Tulou, Martin, Godefroy, Buffet, Lefèvre de Nantes, Leroux et Férry; des bassons de Winnen et Adler, ainsi que les instruments à vent de Raoux, Halary, Labbaye, Guichard et Iahn (173).

Il est très probable que Sax eut aussi l'occasion de rencontrer des personnalités importantes du monde musical, telles que Meyerbeer, Halevy et Habeneck (174).

Chargé de diriger les ateliers paternels à partir de 1835 (175), Sax constate les nombreux problèmes que pose la facture instrumentale. Esprit à la fois curieux et inventif, il veut tout perfectionner.

En 1839, il met au point un appareil «servant à mettre d'un seul coup le piano au diapason désiré» (176). Ce dispositif peut, d'un seul tour de vis, faire monter ou descendre le diapason de l'instrument tout entier, la pression agissant proportionnellement sur chaque corde (177). Encouragé par le succès de ses clarinettes, Sax décide d'appliquer le même principe de clefs aux instruments de la famille du basson en 1842. Il élargit la perce du basson, divise exactement sa colonne d'air et donne aux trous «la largeur à peu près du tube à l'endroit où ils se trouvent»



(178). Il couvre tous les trous de clefs et énonce une nouvelle théorie de construction pour le cor anglais, le basson quinte, le contrebasson, le basson russe, le serpent droit; il complète la famille de ces instruments par la création des membres manquants.

Après avoir couvert les trous de clefs, Sax perfectionne alors la construction même de ces clefs et la fermeture des trous «de manière que l'intérieur du tube n'ait point de cavités» (179).

E. INVENTIONS NON BREVETÉES

En 1839 Sax construit un «réflecteur sonore». Puisque le son se comporte comme la lumière, dit-il, «on peut le diriger vers les auditeurs au lieu de le laisser rayonner à travers l'espace» (180).

Très tôt, Adolphe Sax montre un goût prononcé pour des réalisations grandioses et colossales. La *Revue et Gazette Musicale de Paris* (181) du 13 juin 1841 rapporte que «Sax fils vient d'inventer un orgue à vapeur capable de se faire entendre de toute une province». Des barres d'acier de forte dimension constituent les anches de cet instrument que seule une forte pression peut mettre en vibration. Sax imaginait le fonctionnement de son orgue-monstre de la manière suivante: placé sur un wagon en avant d'une locomotive, celle-ci fournirait de la vapeur en même temps qu'elle mettrait en mouvement le cylindre noté. Il s'agit là en fait d'un énorme orgue mécanique destiné aux solennités populaires et aux inaugurations de chemins de fer.

F. LE SAXOPHONE A L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE BELGE EN 1841

La deuxième Exposition Nationale du jeune Royaume belge s'ouvre le 1er août 1841 dans les salles du Musée de l'Industrie.

1015 exposants participent à cette exposition, dont 26 facteurs d'instruments qui présentent quelque 155 instruments (182). Les facteurs d'instruments à vent sont au nombre de huit: Bachmann, M. Devries, Ch. Mahillon, J. Ponfoort, J.-M. Carré, Ch.-J. Sax, Ad. Sax et J.-B. Vanden Eynden (183).

Saxophone soprano, Adolphe Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles*, M 3111)

Mais cette fois Charles-Joseph Sax et son fils exposent séparément. Sous le numéro d'inscription 1022, Sax père présente des instruments à vent en cuivre et en bois (184) pour lesquels le jury lui décerne un rappel de la Médaille d'Or, obtenue lors de l'Exposition de 1835.

Adolphe Sax, habitant à l'époque chez son père, rue Notre-Dame-aux-Neiges à Bruxelles, est inscrit à l'exposition sous le numéro d'ordre 1023 (185).

D'après le catalogue officiel, Sax exposait sept ou huit instruments et deux accessoires: «une clarinette-Sax basse; une clarinette-Sax soprano; une clarinette-Sax descendante ou en mi bémol; une clarinette d'après le système Boehm; des clarinettes ordinaires; un saxophone basse en cuivre; un réflecteur et bec de nouvelle invention.»

Cependant, le rapport précise que le saxophone basse ne figure pas à l'exposition, n'ayant pas été achevé à temps. Sax fils le fit néanmoins entendre devant le jury de la section musicale de la Commission (186).

En ce qui concerne la naissance du saxophone, il convient de faire la distinction entre la date de sa création, celle de sa première audition publique et celle du brevet.

Il semble bien que l'Exposition de 1841 à Bruxelles fut le théâtre de la première audition officielle du saxophone. Il faudrait plutôt dire «semi-officielle» car, afin d'éviter une divulgation prématurée et de perdre ainsi les bénéfices de son invention non encore brevetée, Sax demanda à se placer derrière un rideau (187). Le saxophone sera breveté à Paris le 21 mars 1846 (brevet français n° 3226).

Selon Sax père, Adolphe Sax aurait inventé le saxophone déjà en 1838 (188). Mais il ne faut pas accorder trop de crédit à cette assertion car la lettre de Charles-Joseph mentionnant cette date faisait partie d'une série d'articles polémiques publiés dans la *Belgique musicale* de 1847, au sujet des instruments de Sax fils dont Wieprecht contestait la nouveauté. Une polémique, par sa nature même, entraîne souvent ses auteurs à exagérer les faits et à déformer la vérité.

Mais il n'est cependant pas exclu qu'à cette époque Adolphe Sax ait déjà entrepris les premières recherches concernant le saxophone et qu'il en ait parlé aux nombreuses personnalités qui fréquentaient les ateliers qu'il dirigeait chez son père.

C'est ainsi qu'en 1839, Jobard, alors Commissaire du gouvernement belge à Paris, soulignant les qualités de la clarinette bourdon en si bémol récemment inventée par le jeune Sax, rapporte dans son *Rapport sur l'Exposition de 1839* les termes des journaux de l'époque: «M. Sax fils

vient d'inventer une clarinette contre-basse en cuivre; (...) le *saxophone* est le Niagara du son» (189).

Que faut-il entendre ici par «saxophone»? Nous ne pensons pas qu'il s'agisse déjà du véritable saxophone, sinon il aurait pu figurer à l'Exposition de 1841.

En fait, Jobard semble attribuer à tort le nom de saxophone à la nouvelle clarinette-basse en cuivre, mais cette erreur prouve néanmoins qu'en 1839 on parlait déjà du saxophone, même si l'on n'en connaissait pas encore tous les principes. Il n'est pas non plus exclu qu'au départ Sax ait donné le nom de saxophone à sa clarinette-basse qui était un instrument nouveau à l'époque.

Les premiers essais et recherches concernant le saxophone furent effectués au plus tôt en 1838 et au plus tard en 1840.

Quelles furent donc les circonstances qui déterminèrent Sax à créer un nouvel instrument auquel il allait donner son nom? C'est certainement en cherchant à perfectionner la clarinette-basse que Sax imagina la construction d'un instrument entièrement nouveau. Il eut l'idée d'appliquer le système d'ébranlement vibratoire de la clarinette à un instrument en cuivre de forme conique, espérant ainsi remédier aux imperfections que l'on reprochait à la clarinette (190).

Si l'on observe d'ailleurs la forme de la clarinette-basse (munie de son réflecteur sonore) qu'Adolphe Sax fit breveter à Bruxelles en 1838, on ne manquera pas d'être frappé par sa ressemblance avec le saxophone.

Dans l'exposé précédant le mémoire descriptif de la demande de brevet introduite le 21 mars 1846 à Paris pour «un système d'instruments à vent, dits saxophones» (191), Sax expose les faits qui l'ont amené à la création du nouvel instrument.

Il avait remarqué que la sonorité des basses des instruments à vent de son époque était généralement trop dure ou trop molle. Seuls les instruments à vent en cuivre étaient satisfaisants en plein air, les instruments à cordes ne pouvant être utilisés dans ces circonstances à cause de leur faible puissance sonore. Aussi chercha-t-il à remédier à ces inconvénients en «créant un instrument qui par le caractère de sa voix pût se rapprocher des instruments à cordes, mais qui possédât plus de force et d'intensité que ces derniers» (192).

Revenons à l'Exposition de 1841 et examinons le jugement qui fut porté sur les instruments de Sax.

La quatrième section d'examen, chargée de juger les instruments de

musique, se composait des personnalités suivantes: Alexandre Batta, Vieuxtemps, Bender (Chef de la Musique des Guides), Mengal (Directeur du Conservatoire de Gand), Lavry dit Winands, Meeus-Wouters, Amare, Victor Vyterhoeven et Walckiers de Veeringhe (193).

Le rapport officiel soulignait les progrès notables que Sax fils avait fait faire à la fabrication des instruments en bois grâce aux améliorations apportées aux clarinettes. «La force et la rondeur des sons, précise le rapport, placent ces instruments au premier rang parmi ceux de la même espèce qui sont connus jusqu'ici» (194).

D'après Kastner (195), la section d'examen le reconnut digne de la Médaille d'Or (toutefois le rapport officiel n'en parle pas), mais «sous le prétexte ridicule qu'il était trop jeune et qu'on n'aurait plus rien à lui offrir l'année suivante» (196), le jury lui décerna une Médaille de Vermeil, qui n'en était pas moins une belle récompense (Ordre des médailles: Médaille d'Or, Médaille de Vermeil, Médaille de Bronze 1, Médaille de Bronze 2, Mention honorable).

Sax, conscient des progrès qu'il apportait à la facture instrumentale de son époque, entendait bien en être récompensé à sa juste valeur. Selon Comettant, il aurait refusé la récompense en déclarant que «si on le trouvait trop jeune pour mériter la médaille d'or, il se trouvait, lui, trop âgé pour accepter celle en vermeil» (197).

C'est là une attitude que nous retrouverons à maintes reprises chez Sax. Homme volontaire, fier, conscient de sa valeur, il n'admettait pas la seconde place. Lançant défi après défi, organisant des auditions publiques où les personnalités du monde musical étaient invitées à donner leur avis, Sax voulait sans cesse prouver sa supériorité.

Sax père obtint un rappel de la Médaille d'Or de 1835. Comme Adolphe Sax, Bachmann reçut une Médaille de Vermeil. Une Médaille de Bronze de 1^{ère} classe fut accordée à J.-M. Carré et Ch. Mahillon, et une Médaille de Bronze de 2^{ème} classe à M. Devries et J.-B. Vanden Eynden. Quant à Joseph Ponfoort, le jury lui décerna une Mention honorable (198).

La renommée de Sax comme facteur et inventeur d'instruments de musique commençait à se répandre en Europe.

De passage à Bruxelles, pendant l'été de 1842, le général de Rumigny, aide de camp de Louis-Philippe, voulut constater les perfectionnements apportés par Sax à la facture instrumentale (199). Enthousiasmé par le talent et les travaux du jeune facteur, le général de Rumigny l'encouragea vivement à poursuivre ses recherches et lui proposa d'aller s'installer à Paris.

Savart, professeur d'acoustique au Collège de France, Habeneck, chef d'Orchestre à l'Opéra de Paris, l'engagèrent à suivre cette voie et lui promirent leur appui (200).

G. PREMIERS SUCCES A PARIS, JUIN 1842

Avant de prendre une décision Sax voulut tout d'abord faire connaître ses découvertes à plusieurs musiciens de la capitale française.

L'entrevue la plus illustre fut sans conteste celle qu'il eut avec Hector Berlioz en juin 1842. Sax lui fit entendre sa nouvelle clarinette basse ainsi que son saxophone récemment créé.

Suite à cette rencontre, Berlioz écrivit un article entièrement consacré à Adolphe Sax et à ses inventions dans le *Journal des Débats* du 12 juin 1842, dont il était le critique musical.

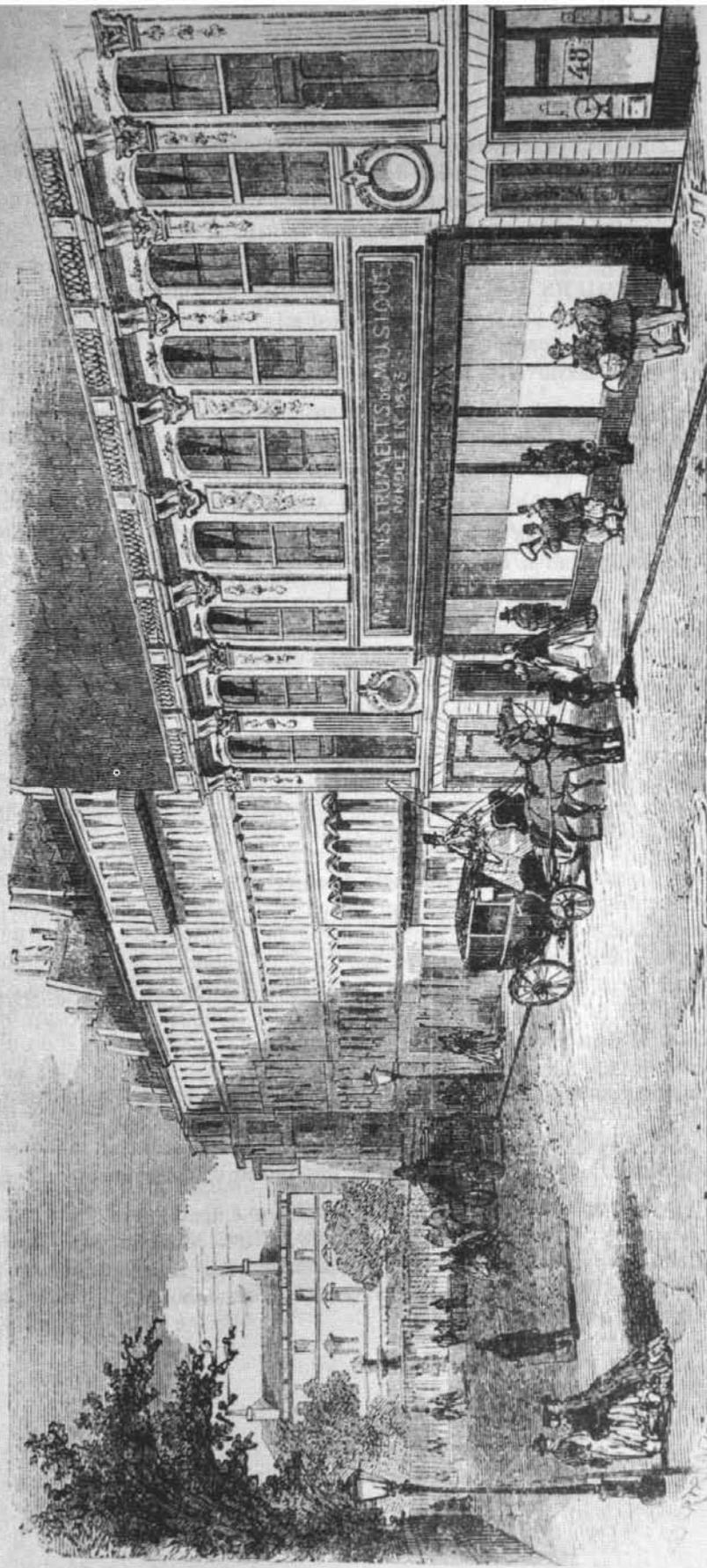
Cet article mettait tout d'abord en évidence les mérites d'Adolphe Sax lui-même: «C'est un homme d'un esprit pénétrant, lucide, obstiné, d'une persévérance à toute épreuve, d'une grande adresse, (...) à la fois calculateur, acousticien, et au besoin fondeur, tourneur et ciseleur. Il sait penser et agir; il invente et il exécute» (201).

A l'appui de son appréciation, Berlioz analysait ensuite les perfectionnements apportés par Sax à la clarinette. C'est Berlioz qui énonça cette fameuse phrase: «la nouvelle clarinette-basse de Monsieur Sax ne conserve de l'ancienne que le nom».

Le saxophon — ainsi appelé à ses débuts — faisait lui aussi l'objet d'une description élogieuse. Parlant de la sonorité du saxophon, Berlioz écrit: «elle est de telle nature que je ne connais pas un instrument actuellement en usage qui puisse, sous ce rapport, lui être comparé. C'est plein, moelleux, vibrant, d'une force énorme, et susceptible d'être adouci». Et de conclure en ces termes: «les compositeurs devront beaucoup à Monsieur Sax, quand ses instruments seront devenus d'un usage général. Qu'il persévère; les encouragements des amis de l'art ne lui manqueront pas» (202).

Cet article signé d'une personnalité aussi éminente ne manqua pas d'éveiller l'intérêt des musiciens et des facteurs d'instruments.

Habeneck invita Sax à venir se faire entendre au Conservatoire (203). En présence d'Auber, d'Halevy, d'Ed. Monnais, de Dorus et d'autres artistes, Sax joua de la clarinette-basse et du saxophone. La *Revue et Gazette Musicale de Paris* parle d'un «nouvel ophicléide» dont Sax est l'auteur (204).



Vue extérieure des ateliers de M. Adolphe Sax, rue Saint-Georges.

Le retentissement de cette séance ajouté aux éloges de Berlioz le fit véritablement connaître du monde musical parisien.

Encouragé par les sympathies manifestées par plusieurs musiciens et critiques musicaux et séduit par le mouvement de réorganisation des musiques militaires dont l'avait entretenu le général de Rumigny, Adolphe Sax quitta les ateliers paternels pour s'installer à Paris.

Après un bref voyage à Berlin où il étudia la facture allemande (205), Sax se fixa définitivement à Paris en octobre 1842 (206). Grâce à un prêt du flûtiste Dorus, il loua une sorte de hangar (207) rue Neuve-Saint-Georges n° 10, où il établit une fabrique d'instruments de musique en juillet 1843 (208).

Vue extérieure des ateliers d'Adolphe Sax, rue St-Georges n° 50

CHAPITRE III: SAX, INVENTEUR ET FACTEUR D'INSTRUMENTS

A. NOUVEAUX INSTRUMENTS ET PERFECTIONNEMENTS DIVERS

Le génie d'invention d'Adolphe SAX en matière de facture instrumentale se manifesta non seulement dans la fabrication des instruments à vent en cuivre pour laquelle il est principalement connu, mais aussi dans celle des instruments à vent en bois et des instruments à percussion.

La plupart de ses travaux repose sur une constatation fondamentale d'acoustique qu'il fut probablement le premier à faire et à énoncer.

Il donna son nom à quatre famille d'instruments: les saxhorns, les saxotrombas, les saxophones et les saxtubas.

Sax fut sans cesse préoccupé de perfectionner les instruments à vent dans les domaines du timbre et de la justesse, de l'étendue et de la sonorité, de la facilité d'exécution et des combinaisons de doigté. Afin de faciliter le port de l'instrument il imagina une grande variété de formes qu'il modifiait sur les conseils des artistes et musiciens. Lui-même jouait avec habileté de ses instruments qu'il faisait entendre dans les ateliers de la rue Saint-Georges. Il améliora considérablement la disposition des diverses parties constituant un instrument et remédia aux défauts que présentaient les clefs, les pistons et les tampons. Il proposa même de nouveaux procédés de fabrication des tubes, des clefs et des pistons. Une autre série d'inventions le rendit célèbre dans le monde médical: ce sont des appareils pour des inhalations préservant des maladies pulmonaires.

Prospectus de vente d'Adolphe Sax & Cie, vers 1845, 1^e et 4^e pages

Nouveau Prix Contrat

des Instruments en Cuivre en en Bois

de la Manufacture d'Adolphe Sax & Co
pour un Régiment d'Infanterie
Nouvelle organisation d'ordonnance.

Tableau	70 ^d
Boite de notes chromées en un Bémol	150
Charnière chromée en si Bémol (sans garniture en cuivre)	175
Charnière chromée en si Bémol (avec garniture en cuivre)	150
Charnière Basse en si Bémol (Système Sax)	200
Saxophone	300
Ensemble à cylindres (Système Sax)	115
Empoignée 3'	115
Embuture 3'	125
Cor 3'	125
Embuture à embouchure	170
Cymbales	80
Violon Saxophone en un Bémol	115
Saxophone en si Bémol	90
Saxophone Alto en un Bémol	100
Saxophone Baryton en si Bémol	125
Saxophone Contrebasse en un Bémol	160
Saxophone en si Bémol à 4 cylindres	180
Saxophone Contrebasse en un Bémol	180
Grande Caisse { avec anneau avec anneau	85
Caisse emboute { sans anneau avec anneau	70
Cymbales	110
Métronome avec arbores	15
Diapason chromé	25 fr. en cuir

Nouveau Prix Contrat

des Instruments en cuivre

de la Manufacture d'Adolphe Sax & Co

Pour un Régiment de Cavalerie
Nouvelle organisation d'ordonnance.

Empoignée d'Infanterie	80 ^d
Empoignée à cylindres (Système Sax)	115
Boite Saxophone en un Bémol	90
Saxophone en si Bémol	100
Saxophone en la Bémol pour remplacer le Cor	115
Saxophone en un Bémol	125
Saxophone Alto en un Bémol	125
Saxophone Baryton à 3 cylindres en si Bémol	160
Saxophone en si Bémol à 4 cylindres	180
Saxophone contrebasse en un Bémol	180
Embuture à cylindres (Système Sax)	130
Cor à pistons	115
Embuture à embouchure	80
Empoignée d'ordonnance	70
Métronome avec arbores	15
Diapason chromé d'ordonnance	25
Diapason ancien en acier	2

Enfin il procéda à des recherches relatives à l'acoustique des salles qui l'amènèrent à proposer des plans pour une nouvelle salle de concert.

Notre but est de montrer l'éventail des recherches d'Adolphe Sax sur la base de ses brevets d'invention (209) et d'en décrire succinctement les objets, non d'en faire une étude organologique approfondie.

Nous avons suivi Adolphe Sax dans ses démarches successives selon le genre d'instruments ou de recherches, l'ordre chronologique n'étant pas strictement respecté. Toutefois il est possible de se faire une idée exacte de celui-ci en consultant le tableau des brevets annexé au présent travail (210).

La majorité des perfectionnements et nouveaux instruments d'Adolphe Sax furent rapidement commercialisés.

Nous examinerons ultérieurement leur introduction à l'orchestre et dans les musiques militaires.

Constatacion acoustique fondamentale

Jusqu'au début des années 1840, on croyait que le matériau utilisé pour la fabrication des instruments à vent (bois, cuivre, fer, etc...) jouait un rôle primordial dans le timbre et la sonorité de ces instruments (211). On pensait aussi que les procédés de fabrication influençaient leur qualité.

Savart, le célèbre acousticien du XIXème siècle, était aussi de cet avis. Il expliquait le succès remporté par Raoux à l'Exposition des produits de l'Industrie française de 1844 par la nature des procédés de fabrication utilisés par ce facteur, à savoir le façonnage du métal au marteau (212).

Adolphe Sax fut un des premiers à combattre cette opinion et à constater et affirmer que le timbre d'un instrument est déterminé non par la nature du matériau employé, mais par les proportions données à la colonne d'air. A juste titre, Sax soutenait que ces proportions étaient différentes pour chaque espèce d'instrument. Les différences de qualité, de timbre et de puissance entre un cor et une trompette par exemple, ne sont dues, disait-il, qu'aux seuls proportions et à la différence de largeur des tubes (213). La forme des instruments ne fait que donner plus ou moins de facilité pour l'émission et l'égalité des sons.

Prospectus de vente d'Adolphe Sax & Cie, vers 1845, 2^e et 3^e pages

Pour prouver sa théorie Sax construisit en 1846 une série de six instruments dont les tubes non recourbés présentaient exactement la même forme en ligne droite. Il s'agissait d'une trompette en si bémol, d'un trombone en si bémol, d'un cor en si bémol aigu, d'un saxotromba baryton, d'un saxhorn basse en si bémol et d'un ophicléide en si bémol, tous de même longueur et qui ne différaient entre eux que par les diamètres ou les proportions de leurs tubes (214).

La plupart des facteurs contemporains de Sax continuèrent à nier que les proportions avaient une quelconque influence sur la qualité d'un instrument.

De La Fage ne prétend-il pas en 1855 que pour la perce d'un instrument à vent en cuivre, il n'existe «aucune théorie régulière et complète» (215) et que la fabrication d'un instrument n'a pour seule base fixe que l'imitation d'un instrument précédent? Selon lui, Besson, adversaire de Sax, eut le mérite d'établir la construction d'un instrument sur des bases acoustiques.

Dans son brevet du 13 octobre 1845 (216) Sax fut le premier facteur à donner les cotes des proportions de ses instruments et à indiquer que pour produire une voix nouvelle dans un instrument, il fallait lui donner des proportions nouvelles.

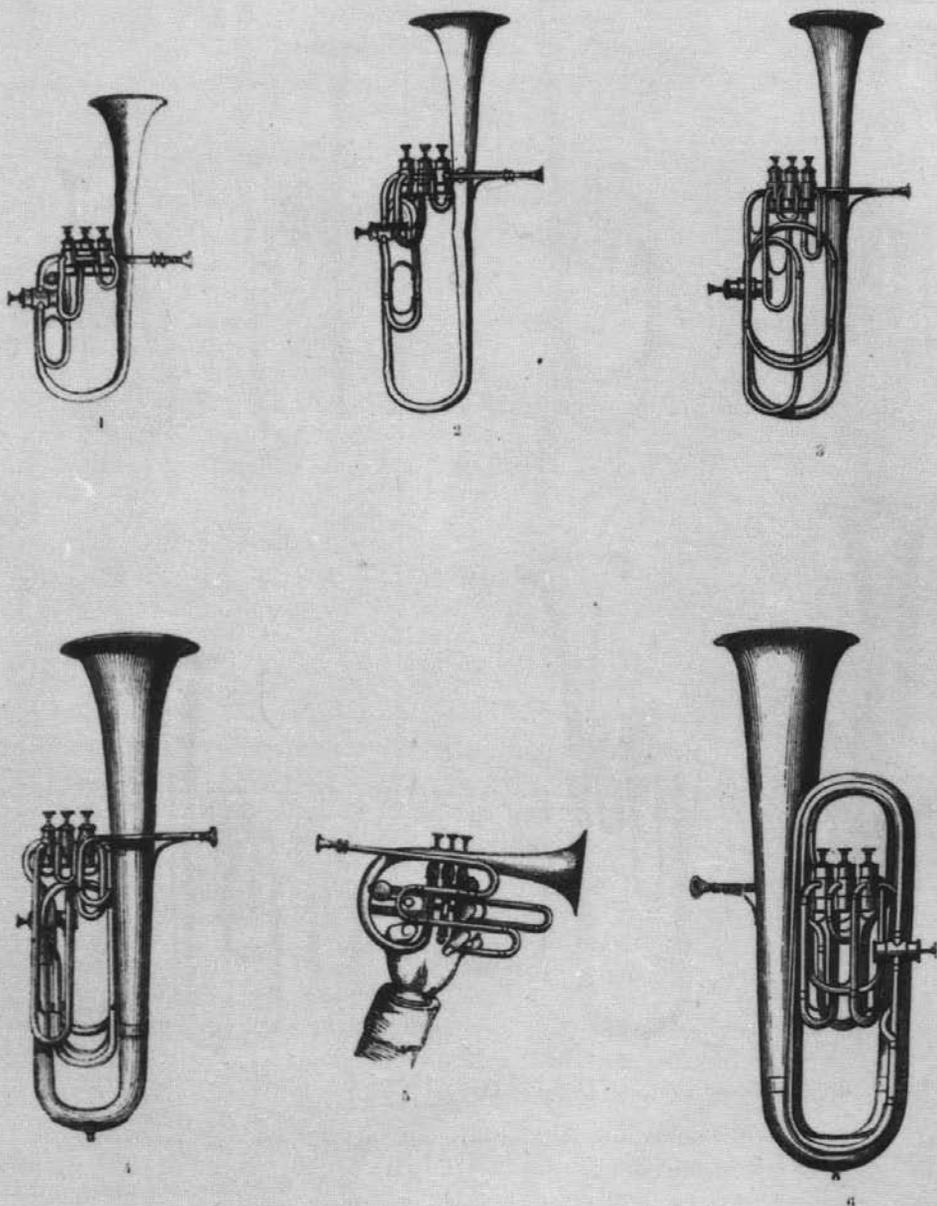
Rappelons qu'à Bruxelles déjà, Adolphe Sax avait imaginé une clarinette et un basson dont l'emplacement des trous avait été calculé d'après une division exacte de la colonne d'air contenue dans le tube.

Système d'instruments chromatiques (Saxhorns)

Le 13 juin 1843 (217), Sax prend un brevet d'invention et de perfectionnement de cinq ans pour «un nouveau système d'instruments chromatiques» en cuivre. Son nouveau système apporte deux perfectionnements appréciables. D'une part, une coulisse mobile à ressort, qui reçoit le nom de compensateur, permet d'exécuter des sons glissés, ce qu'aucun instrument à pistons n'avait pu faire jusqu'alors (218), et d'autre part, son système supprime les angles et courbes trop heurtées dans les tons de rechange et conserve ainsi aux instruments leur sonorité première.

Ces perfectionnements, Sax les adapte au bugle, à la trompette-ténor et à la contrebasse d'harmonie (219).

p. 63, 65, 66, 67, 68, 69, 70 Instruments Sax en 1848
extraits du *Manuel de musique militaire* de G. Kastner, Paris 1848.



(Tous ces Instruments sont réduits au douzième.)

- 1 Saxhorn en mi bémol, soprano à quatre cylindres
 2 Saxhorn en si bémol, contralto à quatre cylindres.
 3 Saxhorn en mi bémol, ténor à quatre cylindres.

- 4 Saxhorn basse en si bémol, à quatre cylindres.
 5 Cornet compensateur (inventé par Sax).
 6 Saxhorn contre-basse en mi bémol, à quatre cylindres.

Le nom de saxhorn ne figure pas une seule fois dans ce brevet. Ce sont les artistes et musiciens qui donnèrent ce nom au bugle ainsi perfectionné par Adolphe Sax (220). Sax n'utilisera le nom de saxhorn qu'en 1845 lorsqu'il appliquera au bugle la loi des proportions et les formes du saxotromba, changeant ainsi la forme horizontale du bugle en une forme verticale.

Les cornets munis de ce système furent appelés cornet-sax ou cornet-compensateur.

Saxotromba

En octobre 1845 (221), Adolphe Sax prend un brevet d'invention pour un instrument nouveau en cuivre à embouchure, muni de trois ou quatre pistons, auquel il donne le nom de saxotromba. Il en crée une famille complète et applique systématiquement la loi des proportions à chacun des individus.

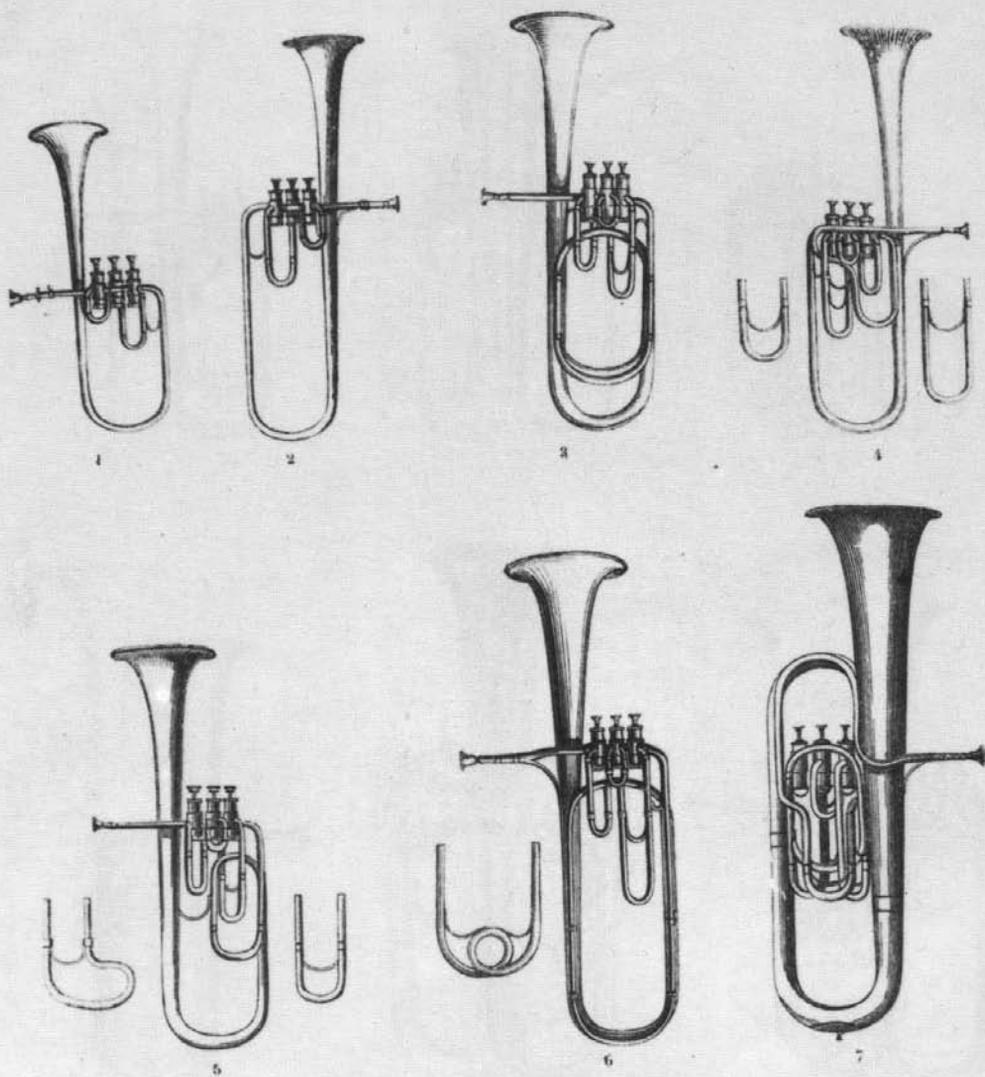
Il élabore une forme nouvelle en fonction des conditions dans lesquelles seraient joués ces instruments, car il destinait ceux-ci à être joués dans les musiques militaires en marche comme au repos, à pied comme à cheval.

Avant son système, les instruments se portaient presque tous en avant, sur la droite et sans aucun appui. Les contours extérieurs donnés au tube par Adolphe Sax, ainsi que la disposition des différentes pièces impliquaient une tenue nouvelle de l'instrument. Appuyé sur la hanche gauche et maintenu par le bras et la main gauches, l'instrument devait se porter sans fatigue par le musicien (222).

Le pavillon de l'instrument, placé dans une position élevée et légèrement inclinée de gauche à droite, dirige les sons au-dessus de la tête des exécutants et n'en laisse perdre aucune partie dans les habits du musicien ou contre la terre (223).

Le système adopté pour le saxotromba pouvait s'appliquer aux saxhorns, trompettes et cornets. Les saxhorns ne diffèrent des saxotrombas que par des proportions plus larges.

Avant la création de ces nouveaux instruments, il n'existait absolument aucune cohérence, aucun lien entre les instruments à vent en cuivre. «Ici des clefs, là des pistons; ici une étendue fort restreinte, là une échelle des plus incomplète; presque partout manque de justesse, mauvaise qualité de son, diversité des doigtés et par conséquent nécessité d'études nouvelles pour passer d'un instrument à un autre» (224).

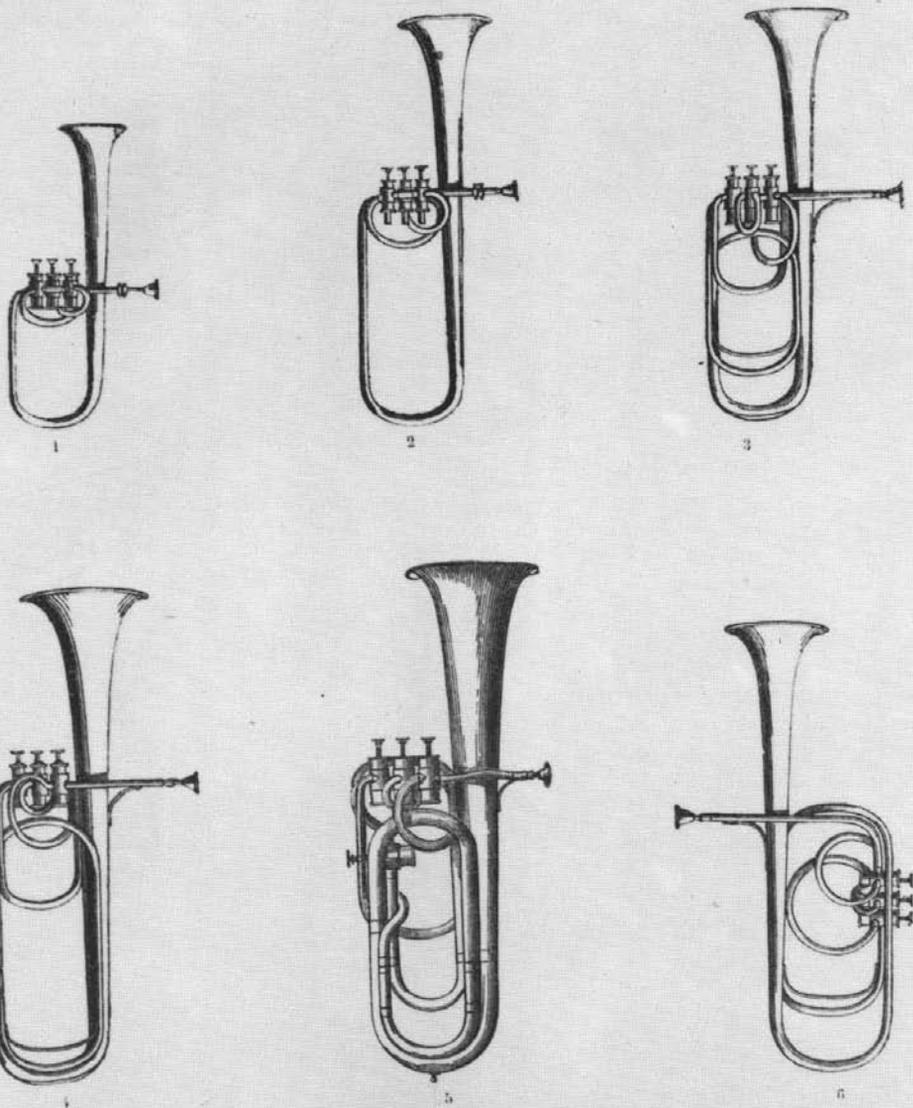


(Tous ces instruments sont réduits au douzième).

- | | |
|--|---|
| 1 Saxotromba en mi bémol soprano. | 5 Saxotromba en fa (tons de mi et mi bémol) autre forme. |
| 2 Saxotromba en si bémol contralto. | 6 Saxotromba en si bémol baryton. |
| 3 Saxotromba en mi bémol alto-ténor. | 7 Saxotromba en mi bémol basse (et au besoin contre-basse). |
| 4 Saxotromba en fa (tons de mi et mi bémol), pour faire la partie de cor dans la musique de cavalerie. | |

Famille des Saxotrombas. Instruments de proportions nouvelles tenant le milieu, pour la qualité de son, entre le Bugle, l'Ophicléide et le Cornet, la Trompette et le Trombone. Tous ces instruments ont le même doigté et la même position.

NOUVEAUX INSTRUMENTS DU SYSTEME AD. SAX.

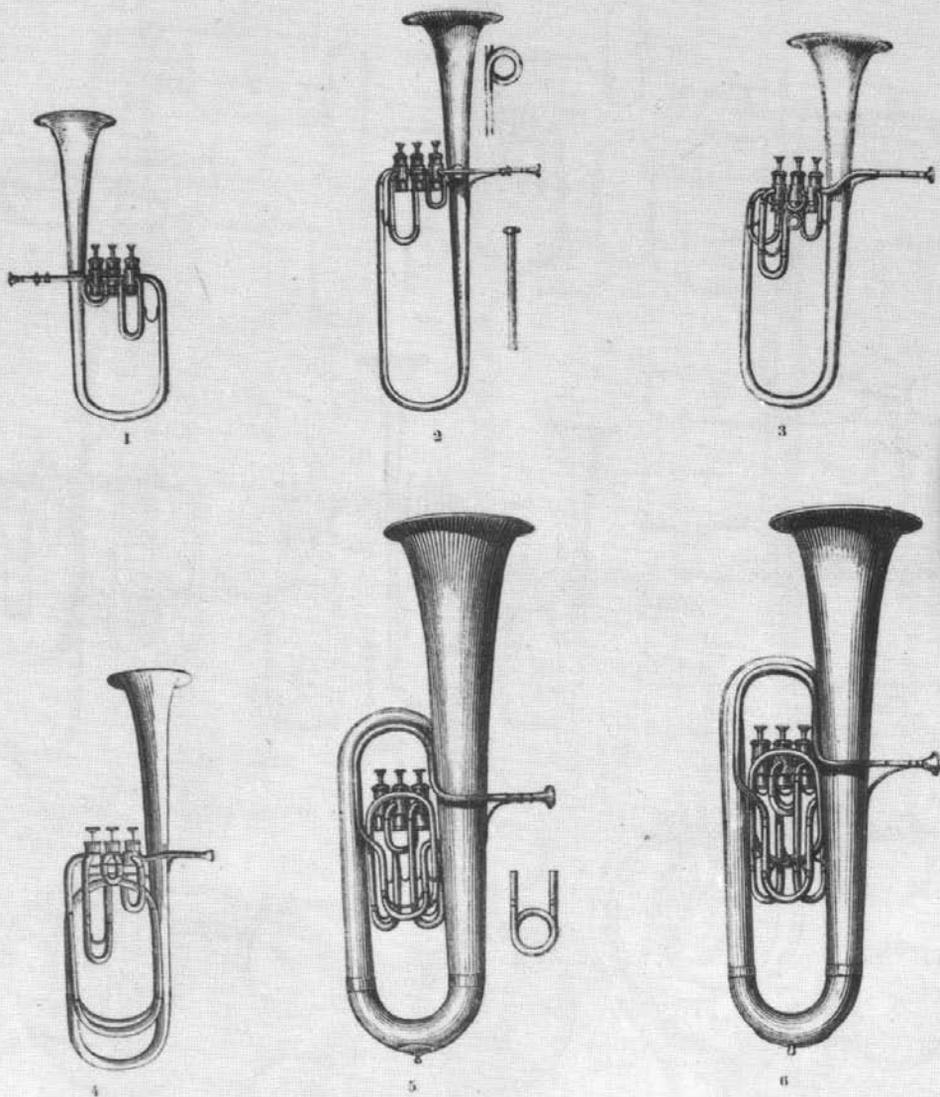


(Tous ces instruments sont réduits au douzième.)

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1. Saxhorn en mi bémol soprano. | 4. Saxhorn en si bémol basse. |
| 2. Saxhorn en si bémol contralto. | 5. Saxhorn en si bémol basse (et au besoin contre-basse). |
| 3. Saxhorn en mi bémol ténor. | 6. Trombone à cylindres. |

Ces instruments sont sans coulisses aux tubes additionnels, ils n'ont qu'une seule coulisse d'accord. Pour des instruments recourbes, ils offrent les conditions de contours les plus favorables à l'émission du son.

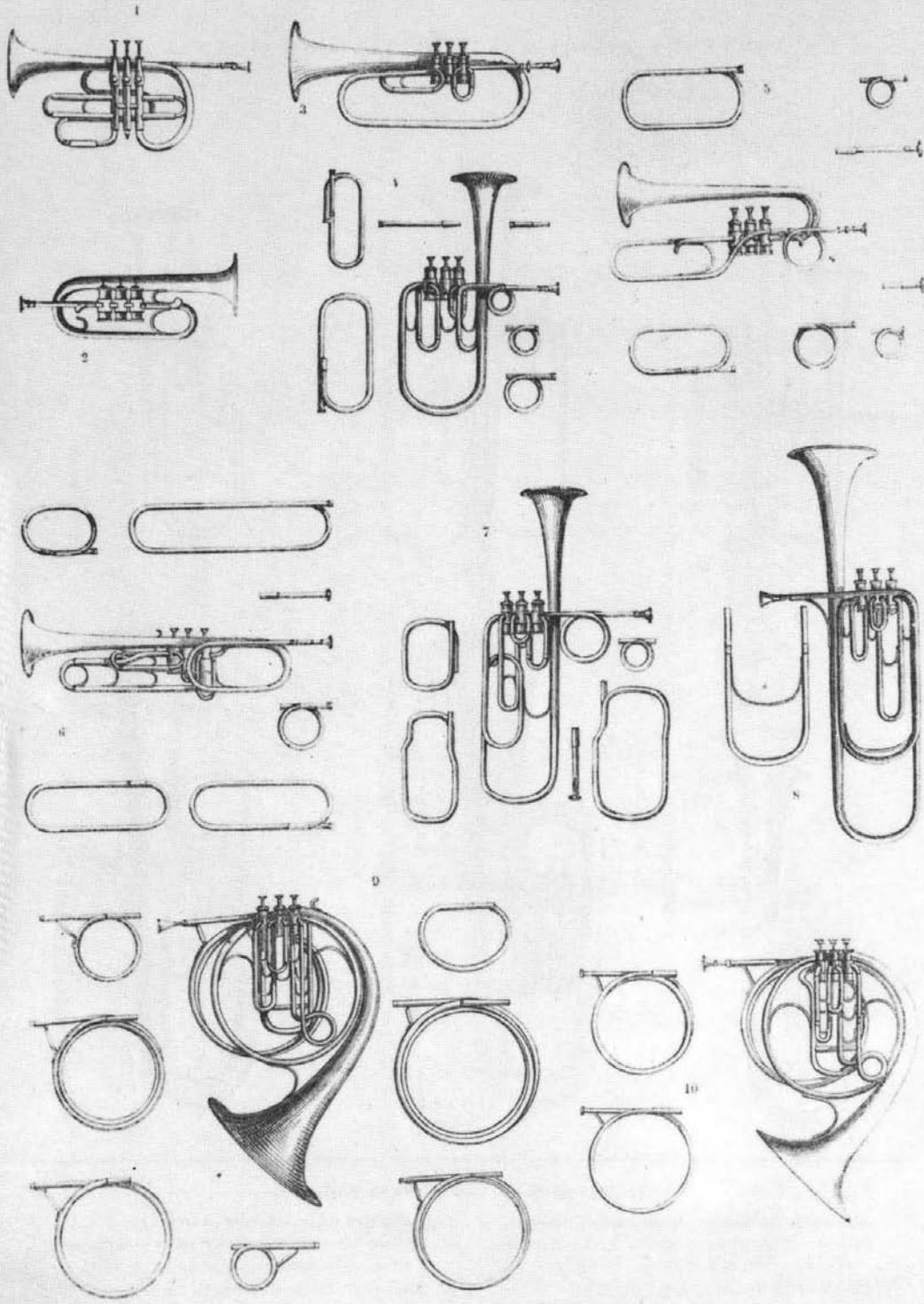
NOUVEAUX INSTRUMENTS DU SYSTÈME AD. SAX.



(Tous ces instruments sont réduits au douzième.)

- | | |
|---|---|
| 1 Saxhorn en mi bémol soprano à trois cylindres. | 4 Saxhorn en mi bémol tenor, à trois cylindres. |
| 2 Saxhorn en si bémol contralto à trois cylindres, avec tons de la et la bémol. | 5 Saxhorn basse et contre-basse en fa et mi bémol, à trois cylindres. |
| 3 Saxhorn en la bémol à trois cylindres. | 6 Même instrument en mi bémol. |

Nota. La Basse en si intermédiaire entre le n° 4 et le n° 5 se fait presque toujours à quatre cylindres afin de pouvoir remplacer l'Ophicélide; on trouve cet instrument à la planche XX.



(Tous ces instruments sont réduits au douzième.)

- 1. Cornet à pistons perfectionné.
- 2. Petit Bugle en mi bémol perfectionné, (ancienne forme).
- 3. Bugle en si bémol perfectionné ancienne forme, proportions nouvelles.
- 4. Cornet à cylindres en si et ses tons forme Saxotromba de cavalerie.
- 5. Même cornet (autre forme).
- 6. Nouvelle trompette à cylindres en sol avec ses tons (forme d'infanterie).
- 7. Même instrument (forme Saxotromba de cavalerie).
- 8. Nouveau trombone à cylindres, forme Saxotromba de cavalerie.
- 9. Cor à cylindres perfectionné avec tous ses tons.
- 10. Même instrument avec les tons de la bémol et du mi bémol.

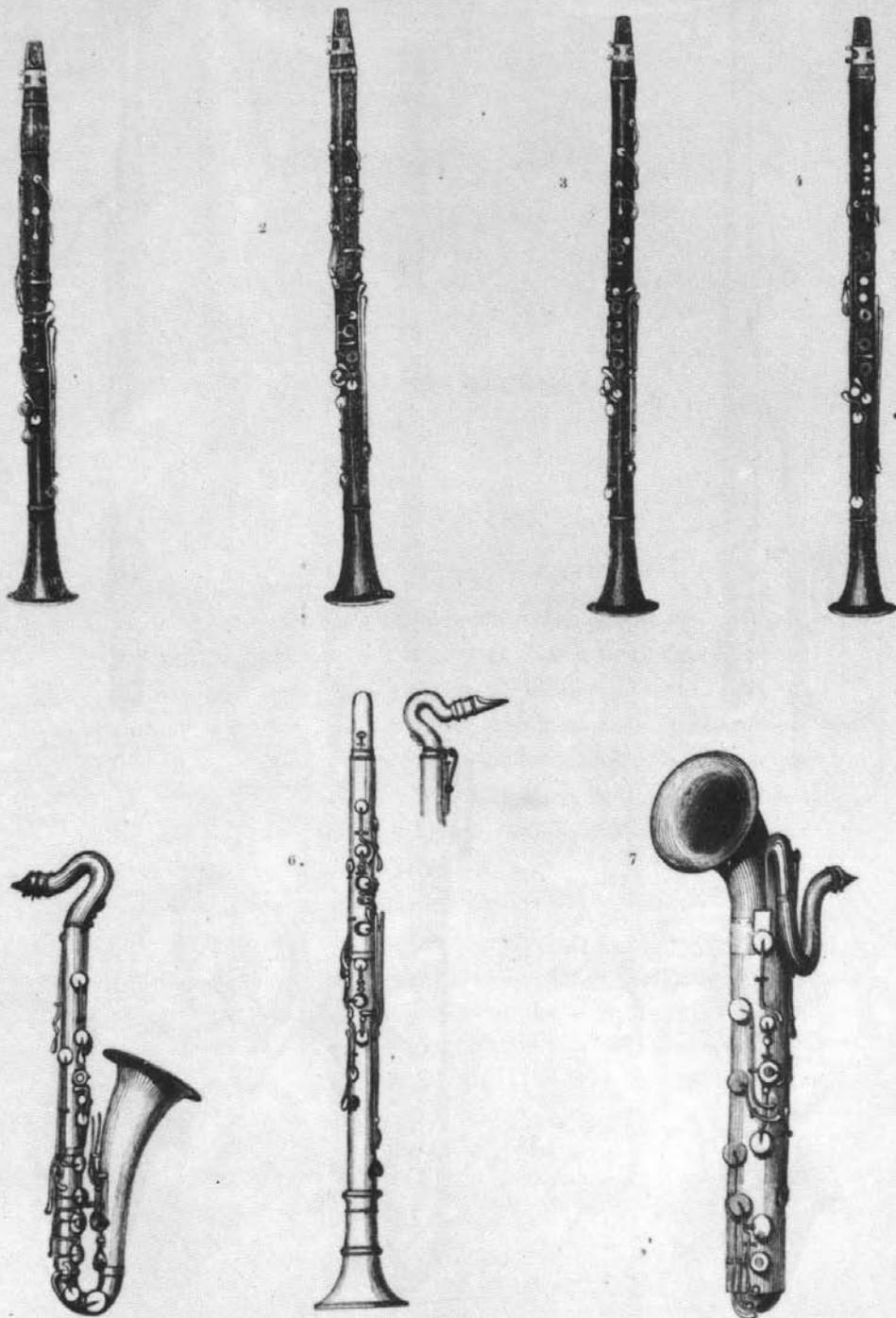


- 1 Basson système Sax, tous les trous bouchés par des clefs (réduit au dixième.)
- 1 bis. Le même, vu de l'autre côté.
- 2 Flûte système Sax, tous les trous bouchés par des clefs supprimant les cavités formées par les trous dans la partie sonore de l'instrument. Figurant à l'expo-

- sition de l'industrie 1844. (réduit au huitième.)
- 3 Saxophone en mi bémol alto, (réduit au douzième.)
- 4 Saxophone en mi bémol ténor-baryton (réduit au douzième.)
- 5 Saxophone en si bémol alto-ténor (réduit au douzième.)

Le saxophone est un instrument entièrement nouveau par ses proportions, sa forme et son timbre; le corps de l'instrument est en cuivre et l'embouchure est un bec à anche. Il en existe une famille entière: le Saxophone suraigu en fa ou mi bémol, le saxophone soprano en ut ou si bémol, le Saxophone alto en mi bémol, (indiqué ci-dessus n° 3), le Saxophone alto-ténor en si bémol (indiqué ci-dessus n° 4), le Saxophone ténor-baryton en mi bémol (indiqué ci-dessus n° 4), le Saxophone basse en ut ou si bémol, le saxophone contre-basse en fa ou mi bémol.

NOUVEAUX INSTRUMENTS DU SYSTÈME AD. SAX.



(Les quatre premiers instruments sont réduits au huitième, les trois autres au douzième.)

- | | | | |
|---|--|---|--|
| 1 | Clarinette à treize clefs. | 4 | Clarinette omnitonique, (système Sax.) |
| 2 | Clarinette à quatorze clefs (système Sax.) descendant au mi bémol ou ré bémol en ut. | 5 | Clarinette basse recourbée, (système Sax.) |
| 3 | Clarinette à quinze clefs, (système Sax.) même étendue. | 6 | Clarinette basse droite, (système Sax.) |
| | | 7 | Clarinette contre-basse en mi bémol, (inventée par Ad. Sax.) |

Le grand mérite d'Adolphe Sax est d'avoir réalisé sur ces instruments une unité de forme et de doigté. Ce dernier est en effet identique pour chaque individu de la famille. Ainsi l'exécutant qui joue d'un instrument grave peut, sans difficulté, passer à l'instrument aigu de la même famille après quelques exercices destinés à se familiariser avec les nouvelles proportions. En outre Sax ne s'était pas borné à deux ou trois instruments de la même espèce comme on le faisait habituellement; il fut un des premiers facteurs qui songea à parcourir toute l'étendue de l'échelle musicale à l'aide d'un plus grand nombre d'instruments.

En 1859, Sax modifie la forme du pavillon des instruments du type saxotromba de manière à ramener celui-ci à la hauteur de la tête de l'exécutant. Il propose aussi des instruments à pavillon tournant ou avec réflecteur sonore permettant de diriger le son dans n'importe quelle direction (225).

La création d'une nouvelle famille d'instruments entraîna Adolphe Sax à publier une méthode pour leur enseignement. Annoncée dès 1846, sa *Méthode complète pour saxhorn et saxotromba soprano, alto, tenor, baryton, basse et contrebasse à 3, 4 ou 5 cylindres suivie d'exercices pour l'emploi du compensateur* parut en 1851 chez Brandus.

Suivant un plan clair et rationnel, Adolphe Sax exposa graduellement toutes les difficultés des instruments de la famille des saxhorns et des saxotrombas ainsi que des cornets à pistons.

Après quelques «préceptes élémentaires» de solfège, sa méthode commence par des instructions précises sur la tenue, le doigté et l'embouchure de l'instrument, la formation et l'émission des sons, le coulé, le détaché et le coup de langue, le trille et le style.

Ces instructions sont suivies de détails sur la manière d'accorder les coulisses des cylindres. Viennent ensuite des figures expliquant les diverses parties qui entrent dans la fabrication d'un saxhorn et d'un cornet compensateur. Après quelques considérations sur l'entretien de l'instrument et sur la manière de remettre en bon état un instrument vieux ou ayant beaucoup servi, un tableau donne l'étendue de chacun des individus de la famille qui, ensemble, parcourent une étendue de plus de cinq octaves.

Les différentes combinaisons des cylindres sont fournies par une tablature précise du saxhorn ténor en mi bémol à trois pistons qui donne aussi tous les doigtés au moyen desquels on peut obtenir la même note (226).

Quant à la notation, Sax supprime les clefs de fa et d'ut et se sert uniquement de la clef de sol pour écrire la musique de ses instruments; il

indique toutefois au commencement du morceau la note réelle donnée par l'instrument transpositeur qui exécuterait le do écrit sur le troisième interligne. Cette réforme de la notation facilitait grandement la lecture de la musique et faisait connaître à l'exécutant — qui trop souvent l'ignorait — les rapports exacts entre la note écrite et la note réelle (227); d'autre part une seule notation suffisait pour un même doigté applicable à tous les instruments d'une même famille.

A ces explications succèdent des exercices gradués sur l'embouchure, les intervalles et accords arpégés, le coup de langue, ainsi que des études dans les tons majeurs et mineurs pour acquérir la vélocité et apprendre à varier l'intensité du son. Un chapitre important est consacré à la manière de glisser les sons, d'exécuter les *gruppetti* et les trilles. Les exercices sont suivis de vingt-neuf études dont les vingt premières sont des extraits des études pour violon de Kreutzer arrangés pour les nouveaux instruments.

La méthode se termine par une Grande Polonaise brillante pour saxhorn en si bémol de G. Kastner, avec accompagnement de piano, par des airs tirés des opéras de Donizetti et Meyerbeer et arrangés pour deux ou trois saxhorns, et par un quatuor et un septuor pour ces instruments par Constant Fauconnier (228).

Fétis estimait que cet ouvrage était supérieur à tout ce qu'on avait fait jusqu'alors pour les instruments du même genre et promettait à cette méthode un succès qui n'en serait «pas moins éclatant, ni moins universel que celui des instruments de son inventeur» (229).

Selon Comettant la méthode d'Adolphe Sax fut utilisée au Conservatoire de Paris dans les années 1860 (230).

Joseph Forestier, professeur de cornet au Gymnase musical militaire, fut le premier à rédiger une méthode pour saxhorn qui parut chez Meissonnier et fils en 1846 (231). En 1868, il publia chez Gérard et Cie une autre méthode à l'usage des commençants (232) qui devait servir d'introduction à la *Méthode complète pour saxhorn* parue en 1846.

La classe de saxhorn pour élèves militaires annexée au Conservatoire en 1857 fut confiée à Arban. Celui-ci publia une *Grande Méthode complète du cornet à pistons et de saxhorn* qui parut chez Escudier en 1864 (233).

Lorsque Adolphe Sax ouvrit sa propre maison d'édition, la méthode d'Arban et la sienne figurèrent à son catalogue de musique.

Saxophone

L'instrument pour lequel Adolphe Sax est le plus connu est sans conteste le saxophone. Nous avons vu que vers 1840 Adolphe Sax avait construit un saxophone de registre grave qu'il fit entendre devant la Commission de l'Exposition belge des produits de l'Industrie en 1841.

La famille complète des saxophones ne fut mise au point que dans les premières années où Sax s'établit à Paris. On se demande toutefois pourquoi Sax attendit jusqu'en 1846 pour faire breveter son invention. On sait qu'un an avant cette date il avait lancé le défi à ses adversaires, qui prétendaient connaître le saxophone, de fabriquer un seul instrument de ce type au cours de l'année à venir. Sax s'engagea à ne pas prendre de brevet avant l'expiration de ce délai. L'année s'écoula sans que l'on vit un seul saxophone (234).

Si l'on pouvait tant soit peu prétendre que les saxotrombas et les saxhorns étaient le résultat d'une série de combinaisons plus ou moins heureuses d'instruments existants, ce même argument pouvait difficilement s'appliquer au saxophone.

Pourtant les adversaires de Sax recherchèrent un instrument qui pût faire supposer que Sax s'en était inspiré pour inventer le sien. Ils crurent l'avoir trouvé dans le batyphone (235), sorte de clarinette contrebasse inventée par Wieprecht en 1839. Sa construction diffère de celle de la clarinette par la disposition des trous latéraux (236). Or le saxophone ne procède ni du batyphone, ni de la clarinette, ni moins encore du hautbois.

On croit également que le saxophone résulte de l'adaptation d'un bec de clarinette sur un tube de perce conique, du type hautbois. L'instrument est cependant plus complexe. Il a pour perce un cône parabolique et pour embouchure «un bec à anche simple dont l'intérieur très évasé va en se rétrécissant à la partie qui vient s'adapter au corps de l'instrument (237)».

Le doigté du saxophone participe de ceux de la flûte et de la clarinette de l'époque. Sax construisit son instrument en cuivre et le munit de dix-neuf à vingt-deux clefs selon les individus de la famille.

Vingt ans après la prise du brevet du saxophone, Sax apportait encore des perfectionnements à cet instrument.

Le brevet du 19 mars 1866 consigne les systèmes que Sax avait imaginé appliquer isolément ou simultanément. Le registre grave de l'instrument fut étendu de manière à se rapprocher de celui de la clarinette. La disposition du doigté de la main gauche fut quelque peu modifiée. Adol-

phe Sax imagina aussi à cette époque des saxophones graves à pistons ascendants ou descendants ou à pistons et à clefs auxquels il préconisait de donner une perce de la forme d'un cône rentrant ou concave, soit l'inverse du cône parabolique utilisé jusqu'alors. Il ne semble pas qu'Adolphe Sax ait commercialisé ce système.

Un quatrième perfectionnement consistait dans l'addition d'une ou deux nouvelles clefs d'octave dont le but était de faciliter d'une part l'émission des sons aigus, et, d'autre part, l'octaviation des sons de l'octave grave de l'instrument. Sax propose encore d'ouvrir un trou de do naturel (registre moyen) bouché par le pouce de la main gauche ou par une clef.

Enfin Sax se proposait de fabriquer des saxophones en bois ou en toute autre matière appropriée (238).

Quelques années plus tard, en 1880, Sax modifia la disposition des clefs et fit descendre le registre de l'alto au do et monter celui du soprano au sol (239).

La première méthode de saxophone est due à Georges Kastner qui la publia chez Troupenas et Cie en 1846 (240).

Saxtubas

Après les saxhorns, saxotrombas et saxophones, Adolphe Sax devait encore donner son nom à une autre famille d'instruments de musique, les saxtubas. Notons toutefois que le mémoire descriptif de ces instruments (241) ne mentionne pas ce nom. Le terme «saxtuba» dut probablement être adopté par les musiciens.

Il s'agit d'un instrument en forme de conque recourbée qui rappelle la tuba curva romaine, auquel Sax adapta un système de pistons. Ce modèle d'instrument a été plus tard imité en Allemagne sous le nom d'hélicon.

En 1881, ces instruments sont perfectionnés par l'application du système des pistons et tubes indépendants (242).

A côté des saxtubas, Sax faisait encore breveter en 1852 une trompette droite, genre lituus romain, auquel il adaptait le même mécanisme.

Clairons-Sax

C'est en mai 1849 (243) que Sax fit breveter les dispositions relatives aux clairons des chasseurs d'infanterie. Deux certificats d'addition (244) enregistrent les perfectionnements qu'il y apporta par la suite.

Le clairon des chasseurs d'infanterie ne donnait que cinq notes et était utilisé comme signal. Il en résultait que les musiciens de ce bataillon étaient forcés de porter en même temps un second instrument fort lourd et encombrant pour exécuter la musique.

Adolphe Sax remédia à cet inconvénient de manière à transformer à volonté le clairon signal en un instrument chromatique à pistons, soprano, alto, baryton ou basse, au moyen d'un corps de rechange (245). Ce même instrument pouvait donc être utilisé à la fois comme signal et comme instrument de musique. C'est pourquoi il fut adopté rapidement dans ce bataillon.

En août 1849, Sax faisait breveter l'adaptation de trois pistons aux trombones à coulisses et d'un piston aux trompettes à coulisses (246).

Système des six pistons et tubes indépendants (cfr. illustrations p. 76 et 78)

Créé en 1852 (247) et mis au point en 1859 (248), le système des six pistons indépendants réalise un progrès considérable dans la facture instrumentale car il constitue «une véritable transformation ou, pour mieux dire, une révolution radicale» des instruments en cuivre (249).

Sax avait observé qu'une colonne d'air ne pouvait donner qu'un seul son grave et ses harmoniques renfermés dans l'intervalle de trois octaves et une tierce, lesquels ne pouvaient produire ni l'ordre diatonique, ni l'ordre chromatique des intonations de l'échelle musicale (250).

Le seul moyen d'obtenir un instrument qui puisse fournir une échelle chromatique et parfaitement juste serait de réunir en un seul instrument sept instruments différents, ayant chacun un tube de longueur déterminée et par conséquent une note fondamentale et des harmoniques propres.

Sax élabore cet instrument en un système de sept tubes indépendants réunis à un même tube d'embouchure avec lequel chacun d'eux est mis en communication par un piston qui lui est propre (251).

Ce principe fut tout d'abord appliqué au trombone à coulisse. Sur le tube principal, Sax ajouta six tubes additionnels mis en communication par autant de pistons (252). Par la suite, ce système fut appliqué aux clairons et trompettes d'ordonnance, aux cornets, etc., (253).

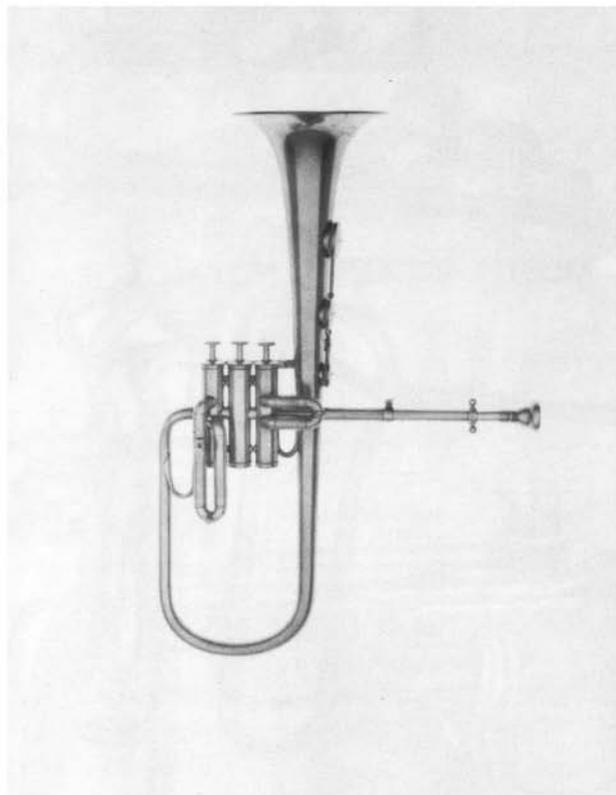
Au lieu de faire un retour sur eux-mêmes dans les pistons, les tubes pouvaient fort bien se terminer chacun par un pavillon, de là les instruments à sept pavillons que Sax mit au point en 1867 (254) (cfr. illustration p. 79).



Il s'agissait là du principe des pistons ascendants : au lieu d'allonger le tube principal par des tubes additionnels répondant à des pistons dépendant les uns des autres, Sax donne la plus grande longueur au tube principal et il le raccourcit par des pistons ascendants indépendants (255).

«Dans ce système, les pistons agissent toujours isolément, ne s'ajoutent jamais, ni entre eux, ni ensemble au corps principal de l'instrument; les longueurs de leurs tubes restent en conséquence toujours entre elles dans des rapports absolument exacts, et la gamme chromatique engendrée par les séries harmoniques des sept tubes est juste dans toute son étendue (256).»

En 1859, Adolphe Sax applique ce système de pistons aux instruments de forme saxotromba et saxtuba et le combine avec le système de pistons faisant partie du domaine public.



Une autre application partant du même principe consiste à fabriquer des instruments doubles, à un ou deux pavillons, dans des tons différents, sonnant par exemple à la quinte l'un de l'autre (257).

Toutes les combinaisons sont donc possibles: un instrument à quatre pistons dont l'un ou plusieurs sont descendants, un instrument à trois pistons descendants ou ascendants, ou encore à trois pistons dont deux seulement sont ascendants, etc. (258).

Saxhorn contralto à 6 pistons indépendants et pavillon tournant, Adolphe Sax

(Musée instrumental de Bruxelles, M 2020)

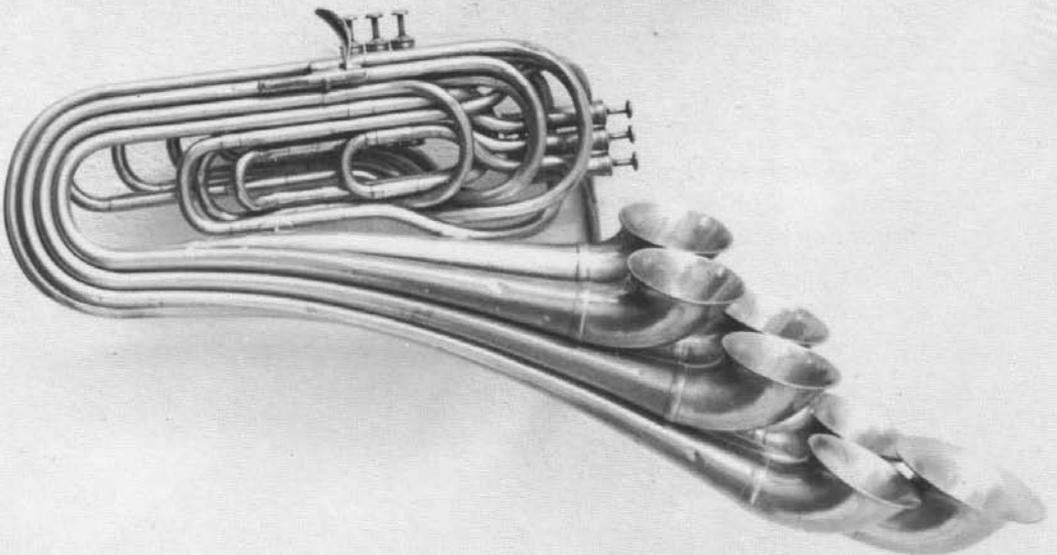
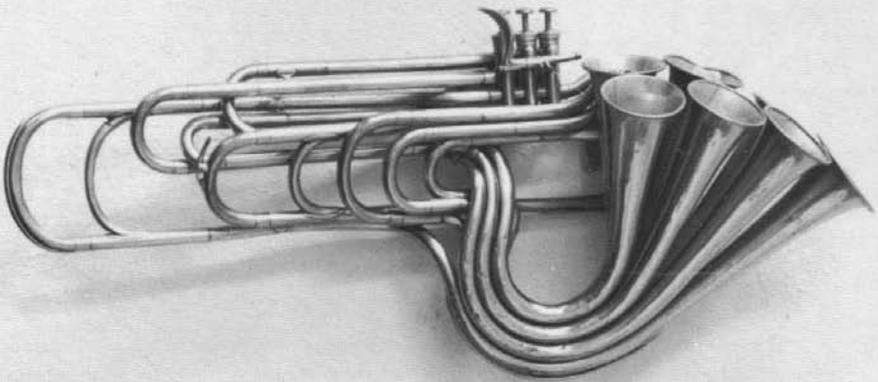
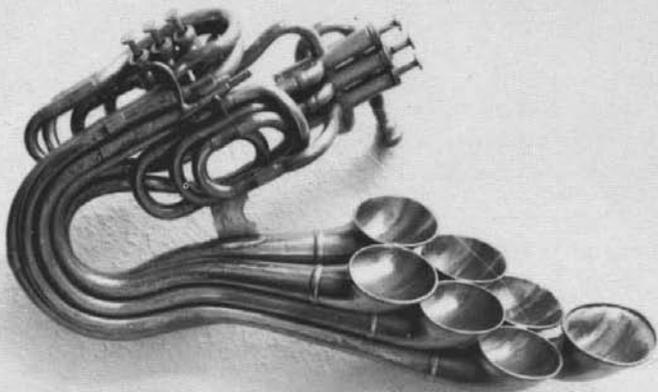
Saxhorn soprano à 3 pistons et 3 clefs, Adolphe Sax

(Musée instrumental de Bruxelles, P 3165)



Trompette à 6 pistons indépendants, Adolphe Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles, P 3401*)

Instruments à 6 pistons indépendants et 7 pavillons, Adolphe Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles, trompette M 2465, cornet M 2467 et trombone M 1288*).



Dieppo enseigna le mécanisme de ces instruments dans sa classe de trombone pour élèves militaires; le trombone à pistons se fit entendre pour la première fois au concours de 1859 (259).

A l'usage de ses élèves, il écrivit une *Grande Méthode pour trombone à six pistons et tubes indépendants* publiée chez Sax (260).

Sax lui-même publia trois pages de tablature pour ses nouveaux instruments à six pistons et tubes indépendants. Il indiquait le doigté le plus simple pour une gamme chromatique ainsi que les notes fondamentales et les harmoniques produites par chaque piston, tant pour le trombone à six pistons que la nouvelle basse en si bémol, la contrebasse en mi bémol grave et la contrebasse en si bémol grave (261).

Le premier ouvrage théorique complet pour ce nouveau système fut écrit en 1870 par J. Forestier sous le titre de *Monographie des instruments à six pistons et tubes indépendants. Etudes pratiques et théoriques pour le nouveau système de Mr. Adolphe Sax*, qui parut dans la maison d'édition de ce dernier (262).

C'est au sujet des pistons ascendants qu'Adolphe Sax se brouilla avec son frère Alphonse qui avait saisi la section musicale de l'Institut de France de l'examen du nouveau système dont il se prétendait l'inventeur (263).

Adolphe Sax protesta vivement contre cette démarche en prouvant que le brevet de son frère, en date du 9 octobre 1856 (264), reprenait en grande partie les dispositions que lui-même avait fait breveter en 1852 (265).

Dans son rapport sur l'Exposition Universelle de Paris en 1855, Fétis s'était longuement étendu sur le principe des pistons ascendants qu'il attribuait à Alphonse Sax (266). Deux ans plus tard, il faisait même une brève communication à l'Académie royale de Belgique sur «un perfectionnement important qui vient d'être fait aux instruments de cuivre par M. Alphonse Sax de Bruxelles» (267). Mais, en 1859, Fétis reconnaissait qu'il n'avait pas eu connaissance du brevet de 1852 d'Adolphe Sax et qu'il s'était laissé tromper à ce sujet (268).

Instruments en cuivre à pistons et à clefs

Une heureuse innovation fut de fabriquer des instruments en cuivre pourvus à la fois de clefs et de pistons, présentant ainsi sur un même instrument les avantages de deux systèmes.

Adolphe Sax fit breveter cette idée en même temps que les pistons à échappement d'air et les modifications de la boîte à ressort en janvier 1859 (269).

Instrument à vent en bois du type clarinette et basson

Lorsqu'il travaillait à Bruxelles, dans les ateliers paternels, Adolphe Sax s'était surtout attaché à perfectionner les instruments à vent en bois du type clarinette et basson.

Bien qu'à Paris il se soit fait principalement connaître par l'invention de nouveaux instruments en cuivre auxquels il donna son nom (saxhorns, saxotrombas, saxophones, saxtubas), et par les nombreux perfectionnements qu'il apporta aux instruments de cette catégorie et à leurs accessoires, Adolphe Sax n'abandonna jamais la facture des instruments à vent en bois. Mieux encore : un homme de son génie inventif ne devait pas se contenter de les fabriquer, il y apporta aussi des améliorations appréciables.

Son premier brevet français s'inscrit encore dans la lignée des recherches effectuées à Bruxelles. Il met au point un nouveau système de trous et de clefs «donnant plus de justesse et d'intensité aux sons».

Applicable à tous les instruments à vent à trous ou à clefs, ce système consiste à supprimer les cavités qui existent dans ce type d'instrument lorsque les trous sont bouchés avec les doigts et à disposer les clefs de manière à produire le même résultat (270).

En 1851 il fabrique un basson de conception tout à fait nouvelle (271) dont Boehm s'inspirera après l'avoir vu et entendu à l'Exposition universelle de Londres (272). La nouveauté résidait d'une part dans l'emploi systématique de clefs, et d'autre part dans le matériau utilisé, à savoir le cuivre et non plus le bois; de plus, l'emplacement des trous y était calculé selon la théorie des proportions (273).

Selon les mêmes principes il construit une clarinette contrebasse en cuivre, instrument destiné à jouer le même rôle dans l'harmonie que la contrebasse dans l'orchestre symphonique.

Trente ans plus tard la clarinette et le basson font à nouveau l'objet de perfectionnements (274).

Sax munit ces instruments d'un dispositif particulier permettant d'allonger ou de raccourcir instantanément le tube de l'instrument afin d'obtenir des modifications d'une justesse absolue, sans nuire au système du tempérament. Ces modifications s'obtiennent par l'adjonction d'une petite coulisse intérieure à ressort placée à la partie la plus rapprochée de l'embouchure.

Sax propose encore de supprimer le pavillon de la clarinette qui selon lui augmente inutilement la longueur et le poids de l'instrument. Il allonge alors vers le bas le tube de l'instrument et le termine par une

sorte d'anneau légèrement évasé. L'avantage de ce système est de faire descendre la clarinette en si bémol jusqu'au do. Sax ajoute aussi une clef de douzième afin d'obtenir des sons «pleins et d'une belle sonorité».

Quant au basson, Sax propose une nouvelle disposition de doigté ainsi que l'adaptation d'un bec analogue à celui du saxophone.

A la même époque Sax se préoccupe de remédier aux défauts de la fermeture des grands trous par les tampons. A cause de la porosité de la peau d'agneau utilisée, les tampons ne permettaient pas une fermeture hermétique.

Pour éviter la boursofflure qui se produit au bout d'un certain temps Sax remplace la peau d'agneau par une baudruche qu'il colle au moyen de collodion.

Timbales

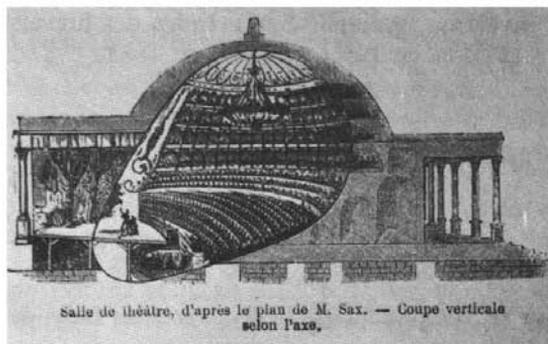
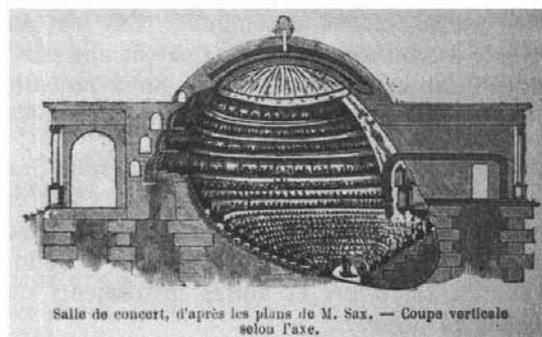
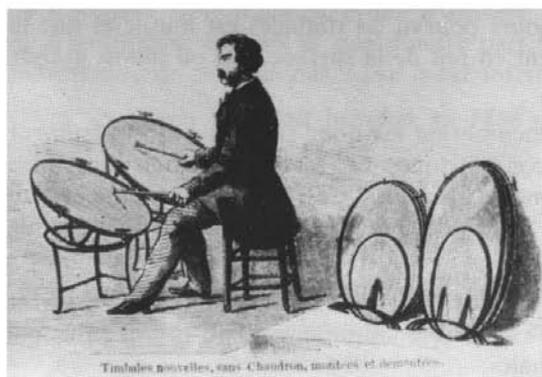
Vers 1850 Adolphe Sax commence à perfectionner un autre type d'instruments de musique, les instruments à percussion, et plus particulièrement les timbales.

Adolphe Sax s'était rendu compte que dans l'orchestre, les timbales étaient réduites à deux instruments qu'on était souvent obligé de laisser de côté, car le ton dans lequel elles étaient accordées ne permettait pas de rendre les modulations demandées par le compositeur. Aussi pensa-t-il qu'il y aurait de grands avantages à fabriquer un instrument de ce genre qui comportât simultanément tous les tons de la gamme (275). Cet instrument lui avait très probablement été suggéré par Berlioz qui — déjà en 1845 — déplorait l'absence d'un tel instrument, qu'il imaginait «composé d'un grand nombre de timbales de différentes dimensions produisant chacune un son juste (276)». Sax réalise en 1852 une série de cercles métalliques de diamètre décroissant qui contiennent des peaux tendues et qui sont superposées obliquement les uns aux autres (277).

En 1855 il invente un système qui permet d'obtenir sur les tambours et timbales la série des sons d'une gamme chromatique (278). Fétis appelle ce nouvel instrument «timbales-trompettes» (279). Il s'agit d'un instrument du type ophicléide dont l'ouverture supérieure est recouverte d'une peau frappée par une baguette ordinaire. Les différentes notes de la gamme se produisent par l'ouverture de trous pratiqués dans la paroi du tube placés dans les mêmes conditions que les trous d'un instrument à vent. Ces trous doivent se boucher au moyen de clefs mises en mouvement par la main ou le pied grâce à un système de pédales (280).

Il s'agit probablement d'un instrument théorique que Sax n'a sans

doute pas réalisé car il se proposait dans le brevet principal d'étudier les formes de cet instrument et de communiquer les résultats de ses expériences dans un certificat d'addition qui ne fut jamais déposé.



Timbales sans chaudron d'Adolphe Sax, 1852 (Le Monde Illustré, 7^e année, n° 299 du 3 janvier 1863, p. 13).

Salle de concert d'après les plans d'Adolphe Sax, 1866

Par contre il met au point en 1859 des timbales sans chaudron (281) qui sont très appréciées à l'Exposition Universelle de Londres en 1862 (cfr. illustration p. 83).

Partant du principe de base que le métal utilisé dans un instrument ne joue aucun rôle quant au son produit par celui-ci, Sax démontre que le chaudron dont on a toujours pourvu les timbales est inutile et que la sonorité des timbales provient en fait de la surface plus ou moins grande de la peau utilisée.

Le chaudron lourd et encombrant est donc supprimé et l'instrument se réduit à deux cercles concentriques en fer s'emboîtant l'un dans l'autre, entre lesquels est tendue une peau. Ce système est monté sur un trépied démontable, le tout présentant une facilité de transport inconnue à l'époque.

Le brevet relatif aux «dispositions de timbales, grosses caisses et tambours» de 1862 (282) n'est qu'une amplification du brevet principal en ce qui concerne les timbales.

Quant aux grosses caisses, caisses claires et tambours, Sax met au point un système assez semblable à celui des timbales, à savoir une peau tendue par des cercles, sans utilisation de caisse, de façon à pouvoir transporter ces instruments avec facilité.

Un dernier perfectionnement appréciable apporté par Adolphe Sax à cette catégorie d'instruments consiste à rendre la peau de ces instruments suffisamment imperméable pour que les variations d'atmosphère n'exercent plus sur elles une influence néfaste (283). Sax utilise le colloidon dont il enduit les peaux de tambours et autres instruments du même type, ainsi que les cordes en boyau.

Notons que pour cette invention, Adolphe Sax prendra des brevets d'importation en Angleterre (284) et en Belgique (285) en 1863.

Adaptation d'un bec de saxophone au sarrusophone

Le sarrusophone est un instrument en cuivre à tuyau conique, apparenté à la famille du hautbois dont il diffère par les proportions plus larges de la colonne d'air et les trous latéraux de grand diamètre (286).

C'est Gautrot qui réalisa cet instrument en 1859 d'après les idées de Sarrus.

Dans le brevet du 19 mars 1866 (287), Adolphe Sax conteste énergiquement l'originalité du sarrusophone qui, d'après lui, n'est rien d'autre qu'une contrefaçon déguisée du saxophone. Il trouve que la voix de

l'instrument est mauvaise parce qu'on a altéré les proportions du tube et qu'on lui a donné une anche double au lieu d'un bec à anche simple.

Adolphe Sax explique que s'il n'a pas intenté un procès en déchéance de brevet «au soi-disant inventeur du sarrusophone», c'est qu'il voulait tout d'abord éviter d'ajouter un nouveau procès à ceux qu'il avait déjà engagés et que d'autre part l'instrument, sans le bec du saxophone, ne pouvait pas nuire à ses intérêts.

L'invention qu'il fait breveter en 1866 consiste à adopter au sarrusophone un bec de saxophone proportionné à ses dimensions.

Flûtes de Pan

La flûte de Pan, pourvue généralement de sept tuyaux, ne donne que les sept notes diatoniques de la gamme et ne peut donc exécuter que des gammes non chromatiques.

Adolphe Sax propose de remédier à cet inconvénient en construisant une flûte de Pan de cinq octaves dont les tuyaux se suivent par intervalles chromatiques (288). Une série de coulisses permettent de faire des enchaînements de sons glissés et aussi de raccourcir les tuyaux.

Tout comme pour les timbales-trompettes nous pensons que Sax fit breveter l'idée d'un tel instrument, mais qu'il ne le réalisa pas. Si tel fut réellement le cas, Sax perdit alors tout droit sur son invention. En effet le breveté qui ne met pas sa découverte en exploitation dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, est en fait déchu de ses droits (289).

Cloche à section parabolique

Le dernier brevet pris, en 1881, par Adolphe Sax consiste en une série de perfectionnements apportés aux instruments de musique en cuivre tant sous les rapports de la justesse et du registre que de la facilité d'exécution et des combinaisons de doigtés (290).

Sax propose encore de nouvelles dispositions pour les instruments à six pistons et tubes indépendants, et pour un cornet à trois pistons et «quatre clefs d'harmonique». Il imagine en outre des instruments à douze pistons et un projet de trompe militaire à laquelle il donne le nom de «trompe-Sax».

De ce brevet nous retiendrons une cloche à section parabolique formée d'une feuille de laiton, qui fut utilisée à l'orchestre.

En 1886, Sax y ajoute des ondulations annulaires de hauteur variable de sorte qu'on peut produire des sons de hauteurs différentes suivant l'ondulation que l'on frappe (291).

Procédés de fabrication

Il convient de décrire brièvement la manière dont on fabriquait les tubes des instruments à vent en cuivre à l'époque où Sax proposa de nouveaux procédés.

On confectionnait ces tubes au moyen de bandes de cuivre laminée de dimensions appropriées, recourbées en forme cylindrique ou conique, dont les deux rebords étaient soudés ensemble par une soudure dite «soudure forte»; les tubes ainsi grossièrement établis recevaient leur forme régulière au moyen du martelage ou du tour à repousser. Ils étaient ensuite courbés dans les formes voulues en y coulant du plomb.

Ce mode de fabrication présentait plusieurs inconvénients. Tout d'abord il arrivait souvent que la soudure ne s'attachait pas et qu'elle ne se répartissait pas uniformément dans les parties à souder. D'autre part le métal de la soudure présentant un degré de dilatation et de ductilité différent de celui du cuivre ou du laiton, il en résultait que, pendant les opérations subséquentes, cette soudure réagissait autrement que le métal du tube, donnant lieu à des déformations ou à des déchirures.

Pour obvier à ces inconvénients, Adolphe Sax proposa d'effectuer la soudure des tubes «soit par voie d'immersion dans des métaux ou des alliages en fusion», en recouvrant momentanément d'un enduit approprié les parties auxquelles la soudure ne devait pas adhérer, soit «par voie de bains galvaniques», c'est-à-dire par des bains ou dissolutions de sels métalliques appropriés, avec ou sans intervention de la pile (292). Ce dernier procédé pouvait s'appliquer non seulement aux tubes ou à des pièces détachées, mais également à l'ensemble de l'instrument qui, par une seule opération, se trouvait soudé dans toutes ses parties.

Dans ce même brevet, Sax décrivait aussi de nouveaux procédés pour confectionner sans soudure les pistons et les coulisses et, pour les clefs, sans devoir utiliser d'ouvriers spécialisés.

Le certificat d'addition du 24 mars 1866 faisait connaître les moyens de réaliser les soudures par voie galvanique. Sax se réservait le droit d'appliquer ces procédés non seulement à la fabrication des instruments de musique, mais aussi à «toutes autres industries où des parties métalliques se laissent relier ensemble de cette façon, comme par exemple, la fabrication de la bijouterie, des instruments d'optique, etc.» (293).

Brevets d'invention n'intéressant pas la facture instrumentale

L'esprit inventif d'Adolphe Sax se manifesta au-delà du domaine de la facture instrumentale.

Nous mentionnerons brièvement les idées et réalisations qu'il fit breveter, en notant toutefois qu'à l'exception du brevet relatif aux sifflets de chemin de fer, les dispositions qu'il proposait, tant en matière de goudronnières que de salle de concert, étaient d'une certaine façon apparentées au domaine musical.

Sifflet à vapeur

En 1849, Sax dépose un mémoire descriptif pour l'obtention d'un brevet relatif à des «dispositions applicables aux signaux mécaniques sur les chemins de fer» (294).

Par une modification de forme, Sax augmente l'intensité du sifflet à vapeur utilisé sur les chemins de fer.

Goudronnières ou émanateurs hygiéniques (cfr. illustration p. 88)

Les propriétés antiseptiques du goudron, de la créosote, du soufre et autres matières analogues, étaient depuis longtemps employées pour la conservation des bois, des viandes, etc. On s'en servait en immergeant les substances à conserver dans ces matières, afin d'arrêter toute fermentation et par suite toute décomposition spontanée (295).

L'invention d'Adolphe Sax consistait, au moyen d'appareils appelés goudronnières ou émanateurs hygiéniques, à imprégner fortement l'air des vapeurs que ces matières dégageaient.

Comme application industrielle, Sax proposait d'utiliser ces appareils dans des pièces ou magasins où l'on désirait conserver des viandes, des fruits ou autres matières se détériorant facilement. Comme «application hygiénique» ces goudronnières étaient placées dans des chambres d'hôpital, dans des classes, des lieux publics, etc., afin d'en purifier l'air. Enfin, comme moyen thérapeutique, ces appareils étaient destinés à soumettre les organes respiratoires à des inhalations antiseptiques. Ils constituaient le remède «le plus sûr» contre les affections des voies respiratoires. La goudronnière-Sax fut présenté à l'Académie des Sciences. Elle fut «approuvée, recommandée et même journellement ordonnée par un grand nombre de notabilités médicales» (296). Radiguer reproduit d'ailleurs une lettre inédite de Pasteur dans laquelle ce dernier commande à Sax deux goudronnières pour ses expériences (297).

GOUDRONNIÈRE-SAX

ÉMANATEUR HYGIÉNIQUE

DÉPOT CENTRAL : rue de Rocroy, 26, et rue de Dunkerque, 39.



GOUDRONNIÈRE CONTRE LA COQUELICHE



GOUDRONNIÈRE
contient dans son appareil à vapeur une fiole
dans laquelle se trouve :

MALADIES DE POITRINE
ET DES VOIES RESPIRATOIRES
LES ÉPIDÉMIES & LES FIÈVRES

RÉCOMPENSÉ À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

AVEC

Recommandé par les Docteurs TARDIEU et ses Jura ULIFÉ

Prix : 25, 35 et 15 Francs

Cet appareil, recommandé par la plupart des établissements
médicaux, ordonné par MM. les docteurs Valgneau, Troussau,
Cabarus, etc., facilite la respiration ; il est indispen-
sable aux personnes atteintes de la rhume, enrouement, coryza,
catarrhe, toux, asthme, bronchite, affections de la gorge,
des cordes vocales, du pharynx et des voies respiratoires.



GOUDRONNIÈRE CONTRE LES FIÈVRES



GOUDRONNIÈRE DE BUREAU

CONTREFAÇON DES ÉMANATEURS OU GOUDRONNIÈRES HYGIÉNIQUES.

Extrait du réquisitoire de M. l'Avocat impérial MANUEL, prononcé au Tribunal
correctionnel de la Seine, audience du 20 décembre 1866.

« En bien ! nous disons que les appareils mis sous les yeux du Tribunal, soit effectivement, soit en dessin, sont brevetables, parce qu'ils constituent l'application nouvelle des moyens connus pour obtenir un résultat industriel nouveau. Cela ne paraît pas contestable, et n'a pas été contesté. Ces appareils sont ingénieux, commodes, puissants ! Ils sont, point essentiel, nouveaux : on n'a pas essayé de démonter, en effet, une seule antichambre. »

« Quant à la valeur de l'invention, qui n'a pas besoin d'être examinée en elle-même, et qui est, d'ailleurs, indifférente à la question de droit, il faut reconnaître cependant qu'on a produit des documents desquels il résulte que l'inventeur a rendu de véritables services en créant ces appareils appelés *Émanateurs Hygiéniques*. Il est certain que dans des articles de journaux, dans des livres scientifiques que nous avons lus, on parle de ces appareils en termes élogieux, et qu'on les signale comme constituant une découverte heureuse, une nouveauté. On a produit aussi un grand nombre de lettres de médecins distingués, de pharmaciens, de gens du monde, qui louent les appareils dont il s'agit. Beaucoup de personnes en ont fait usage, ont été demandés qu'un leur envoyât ces appareils, après avoir entendu parler de leurs excellents effets. Le nombre de lettres qui ont passé sous nos yeux est de nature à permettre d'affirmer que l'invention de M. Sax est sérieuse, honnête et utile. »

Extrait du Jugement rendu par le Tribunal de police correctionnelle de la Seine, le 25 décembre 1866, et confirmé par Arrêt de la Cour impériale de Paris, en date du 16 février 1867.

« Attendu que... les éléments essentiels du nouveau procédé consistent, dans le fait d'imprégner l'air d'émanations de goudron, à avoir des appareils relativement très-réduits par rapport au cubage atmosphérique des appartements, lesdits appareils à grandes surfaces ou à surfaces multiples, enduites de goudron liquide, qui tend toujours, par l'effet de sa pesanteur, à s'écouler par un mouvement lent de descente renouvelé de temps à autre, dans un récipient au dessous duquel ces surfaces exposées à l'air sont suspendues après avoir été immergées dans un bain de goudron. »

« Que la mobilité du goudron amène un dégagement plus considérable d'émanations qu'à l'état tranquille ; »

« Que les surfaces agrandies ou multipliées sont encore un moyen d'augmenter les émanations ; »

« Condamne B. C. J. »

Dans les cas de Maladies, de Contagion ou d'Épidémie, il sera bon de proportionner le nombre des Émanateurs à mettre dans les Chambres suivant la gravité du Mal.

Paris - 1867 - 1868 - 1869 - 1870 - 1871 - 1872 - 1873 - 1874 - 1875 - 1876 - 1877 - 1878

Prospectus de vente pour les goudronnières-Sax, 1878

Ces goudronnières remportèrent un assez grand succès aux diverses expositions où Sax les présenta : la 1^{ère} Médaille d'Or de la Société des Sciences industrielles, Arts et Belles-Lettres de Paris, une mention honorable à l'Exposition Universelle de 1867, une Médaille à l'Exposition Universelle d'Economie domestique de Paris en 1872 (298).

En janvier 1863 (299), Sax déposa un certificat d'addition dont l'objet était l'application de ces mêmes agents antiseptiques aux instruments de musique à vent tels que des cornets à pistons, des saxophones, des clarinettes, des saxhorns, des ophicléides, etc.

Lorsqu'un musicien joue de ces instruments, il est forcément obligé de respirer et par conséquent d'inhaler les émanations ou vapeurs se dégageant du goudron, de la créosote ou d'une autre matière préalablement déposés sur la paroi intérieure de ces instruments.

Un dernier perfectionnement était apporté à cette invention en 1865 (300) : Sax proposa divers moyens de chauffer ces appareils de manière à accélérer le dégagement des émanations.

Dans un même ordre d'idées, il fit breveter des instruments et des jouets d'enfants disposés de telle sorte qu'ils soumettaient obligatoirement les poumons des personnes qui s'en servaient à des exercices forcés ou gradués d'insufflation et d'inhalation (301).

Dispositions des salles de concert

Le décret impérial du 29 septembre 1860 décidant la construction d'un nouvel opéra suscita de nombreux projets qui furent commentés dans la presse. L'on sait que Charles Garnier fut chargé de diriger les travaux du nouvel édifice qui commencèrent en août 1861 (302).

Adolphe Sax se pencha également sur la question et fit breveter en 1866 un projet de salle de concert assez révolutionnaire pour l'époque, tant par la forme (un œuf allongé) que par ses proportions colossales.

Sax avait remarqué que la forme traditionnelle des salles de théâtre ou de concert était celle d'un demi-cercle plus ou moins large, avec les côtés perpendiculaires. Dans une salle de cette sorte, seules les places de fauteuils d'orchestre et des loges de face offrent de bonnes conditions de vision et d'audition qui sont dues au fait qu'elles forment avec la scène un angle de 30 à 45 degrés environ «très favorable à la propagation du son» (303).

La nouvelle salle proposée par Adolphe Sax se trouve tout entière dans cette disposition. La forme est celle engendrée par une parabole tournant autour de son axe et fermée par un segment d'ellipse (cfr. illustration p. 83).

L'axe de la parabole forme un angle de 30 à 40 degrés avec l'horizontale, ce qui donne à la salle la forme d'un œuf un peu allongé dont la pointe oblique vers le bas. La pointe de l'œuf est réservée à la scène; l'autre partie à la salle. L'inclinaison de l'axe de la parabole a pour but de «favoriser les appropriations partielles, de faire que les rangs des spectateurs aillent en s'élevant par degrés, de donner à la salle un aspect d'élégance, de légèreté et d'harmonie et surtout d'en augmenter encore les propriétés acoustiques».

La scène, l'orchestre ou le chœur occupe un espace relativement réduit, situé au foyer de la parabole. D'après les propriétés de la courbe génératrice, tous les rayons réfléchis se dirigent en faisceaux parallèles à l'axe vers la partie occupée par le public. Dans ces conditions, tout auditeur se trouve placé dans de bonnes conditions pour voir et pour entendre.

Pour les spectacles où l'opéra, le chant et l'action dramatique remplissent le rôle principal, Sax suggère de placer l'orchestre — contrairement à l'usage — dans une excavation de la largeur de la scène, pratiquée sous le proscenium ou avant-scène, et affectant la forme d'un segment de parabole plus ou moins ouvert et «disposé de sorte que les rayons sonores réfléchis soient dirigés en faisceaux parallèles vers l'intérieur de la salle (304). (Dix ans plus tard, Wagner reprendra cette idée pour son théâtre à Bayreuth). Grâce à cette nouvelle disposition, il y a une fusion à peu près totale des voix et des instruments et le son des instruments bruyants est considérablement adouci. D'autre part, les spectateurs perçoivent un effet d'ensemble de l'orchestre.

Comme matériau de construction, Sax suggérait que le nouveau théâtre soit tout en fer, et il estimait qu'une telle réalisation doterait Paris d'une curiosité supplémentaire.

Dans le cas d'un orchestre en plein air, Sax conserve la forme parabolique, mais il ne la ferme pas par le segment d'ellipse. Les auditeurs occupent cette fois un plan horizontal. L'orchestre pourrait être établi sur un pivot central de manière à «diriger son ouverture dans un sens ou dans un autre, soit pour éviter le soleil ou le vent, soit dans un tout autre but». Il pourrait ainsi «tourner lentement sur lui-même à l'aide d'un mécanisme quelconque, par exemple d'un cercle d'engrenage comme dans les ponts tournants, d'un disque pivotant à la façon des plaques tournantes des chemins de fer».

Le système d'aération et de ventilation proposé par Sax devait aussi servir à propager et à diriger le son. Il est établi de manière à diriger un courant d'air faible mais continu de la scène ou l'orchestre vers le public de sorte que les auditeurs perçoivent les sons dans «toute leur force et intensité» (305).

Sax exposa les plans figuratifs de sa salle de concert à l'Exposition Universelle de 1867 où ils firent «une grande sensation» (306).

Edmond Viel recommandait vivement d'adopter le projet d'Ad. Sax pour la construction d'un Opéra populaire à Paris qui pourrait contenir de quinze à vingt mille spectateurs.

Malheureusement les projets de Sax ne furent jamais réalisés dans leur ensemble. F. van den Dungen qui s'est penché sur les idées d'Adolphe Sax en matière d'acoustique des salles (307) renseigne que certaines réalisations du XXème siècle (il ne cite malheureusement pas lesquelles) reposent sur les idées de Sax en ce qui concerne le système d'aération et sa conception du théâtre en plein air. Selon Paul Gilson (308), le kiosque du Waux-Hall de Bruxelles aurait été construit d'après les plans de Sax.

B. DIFFUSION DES INSTRUMENTS D'ADOLPHE SAX

1) Instruments Sax à l'orchestre

Nous avons mentionné précédemment les premiers succès de Sax à Paris où il avait fait entendre sa clarinette-basse au Conservatoire en juin 1842 en présence d'un auditoire d'élite (309).

En octobre 1843, la *Revue et Gazette musicale de Paris* annonçait que deux clarinettes de l'Opéra s'exerçaient chez Sax sur la nouvelle clarinette-basse, faisant supposer que cet instrument serait bientôt introduit à l'orchestre (310).

Donizetti voulut, le premier, introduire un duo de clarinette-basse dans son opéra *Dom Sébastien*. Une véritable conspiration s'organisa alors à l'Opéra parmi les musiciens, afin de forcer le compositeur à retirer les instruments de Sax (311). La lutte eut des échos à l'extérieur de l'Opéra.

Sax écrivit à Léon Pillet, directeur de l'Opéra, pour se plaindre d'une telle attitude. La *Revue et Gazette des Théâtres* jugea d'ailleurs sévèrement Habeneck qui n'avait pu imposer aux musiciens qu'il dirigeait les instruments demandés par Donizetti.

Sax lança le défi à Buteux, première clarinette à l'Opéra, de se faire entendre tous les deux dans un concert public. Si la comparaison s'avérait à l'avantage de Buteux, Sax se déclarerait vaincu (312). Le défi ne fut pas relevé.

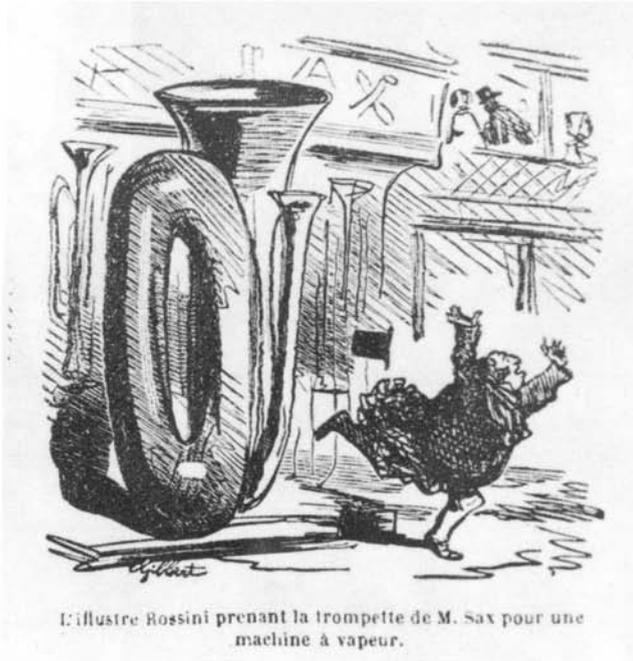
Berlioz ne rencontra pas une telle opposition. Il eut l'heureuse idée de faire jouer les parties de clarinette-basse de sa *Symphonie Funèbre*



par Sax lui-même et Dupré jeune (313) dans un concert donné en décembre 1843.

Le meilleur moyen pour Sax de faire connaître ses instruments était d'organiser lui-même des concerts dans ses ateliers de la rue Saint-Georges et d'y inviter les personnalités les plus en vue du monde musical.

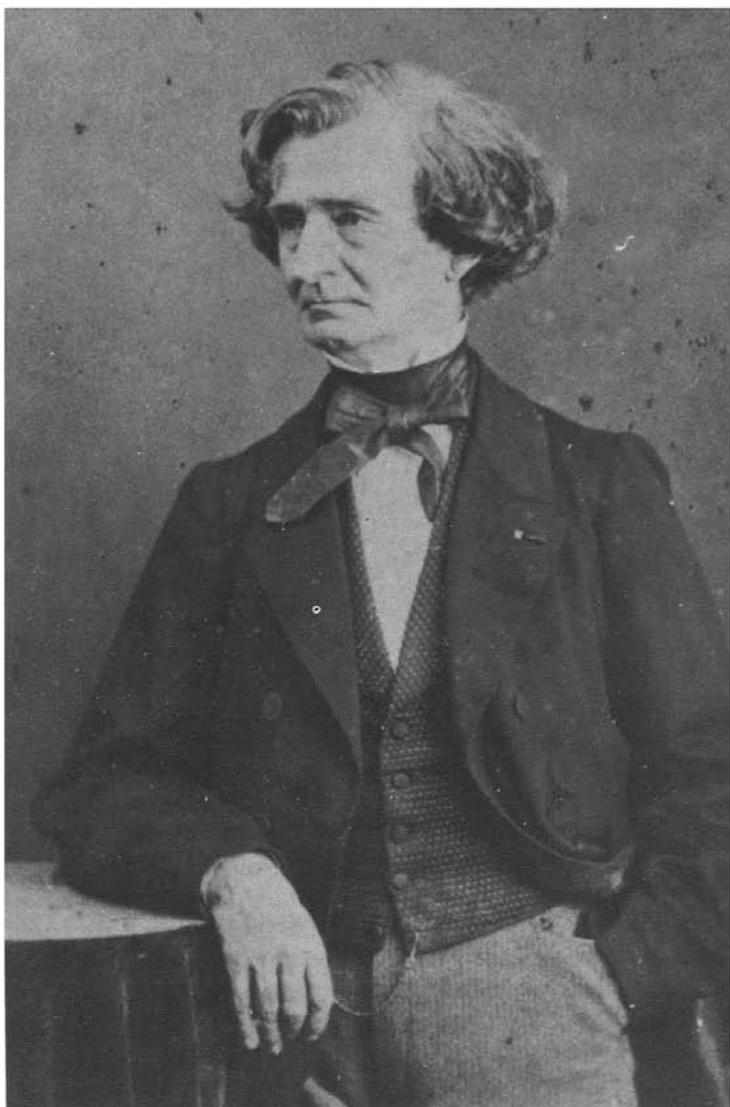
La première séance eut lieu au début du mois de décembre 1843. Devant une brillante assemblée où l'on pouvait remarquer Meyerbeer, Spontini, Berlioz, Kastner, le général de Rumigny et de nombreux journalistes, Sax fit entendre la clarinette-basse et la clarinette-soprano perfectionnées par ses soins. Arban, de son côté, mit en évidence les qualités de la trompette et du bugle à cylindres, ainsi que du bugle basse et contre-basse. Le saxophone ne se fit pas moins admirer que les autres instruments (314).



La première œuvre instrumentale entièrement écrite pour les instruments Sax est due à Hector Berlioz. Le 3 février 1844, Berlioz organisa un concert de ses œuvres en la salle Herz (315). Pour la circonstance, il transcrivit pour six instruments à vent perfectionnés ou inventés par Sax, l'*Hymne* précédemment chanté à Marseille. La pièce était écrite pour une trompette à cylindres en mi bémol, jouée par Dauvernay, un petit bugle à cylindres en mi bémol joué par Dufresne, un grand bugle à cylindres en si bémol joué par Arban, une clarinette soprano jouée par Leperd, une clarinette-basse jouée par Duprez et un saxophone joué par Sax (316). Maurice Bourges estimait que tous ces instruments étaient «d'un beau timbre et d'une sonorité aussi pleine que satisfaisante» (317).

Habeneck, qui avait pourtant pris le parti des adversaires de Sax, ne put s'empêcher d'exprimer son admiration pour cet ensemble (318).

Caricatures de la «trompette Sax»



Le lendemain de ce concert (319), Sax reçut la visite d'une famille de musiciens anglais qui n'allait pas tarder à faire connaître les instruments de Sax dans toute l'Europe et plus tard encore en Amérique. John Distin et ses quatre fils étaient en France pour une série de concerts où ils jouaient des fragments d'opéras célèbres arrangés en quintette à vent par le plus jeune d'entre eux (320) (cfr. illustration p. 95). Adam Carse



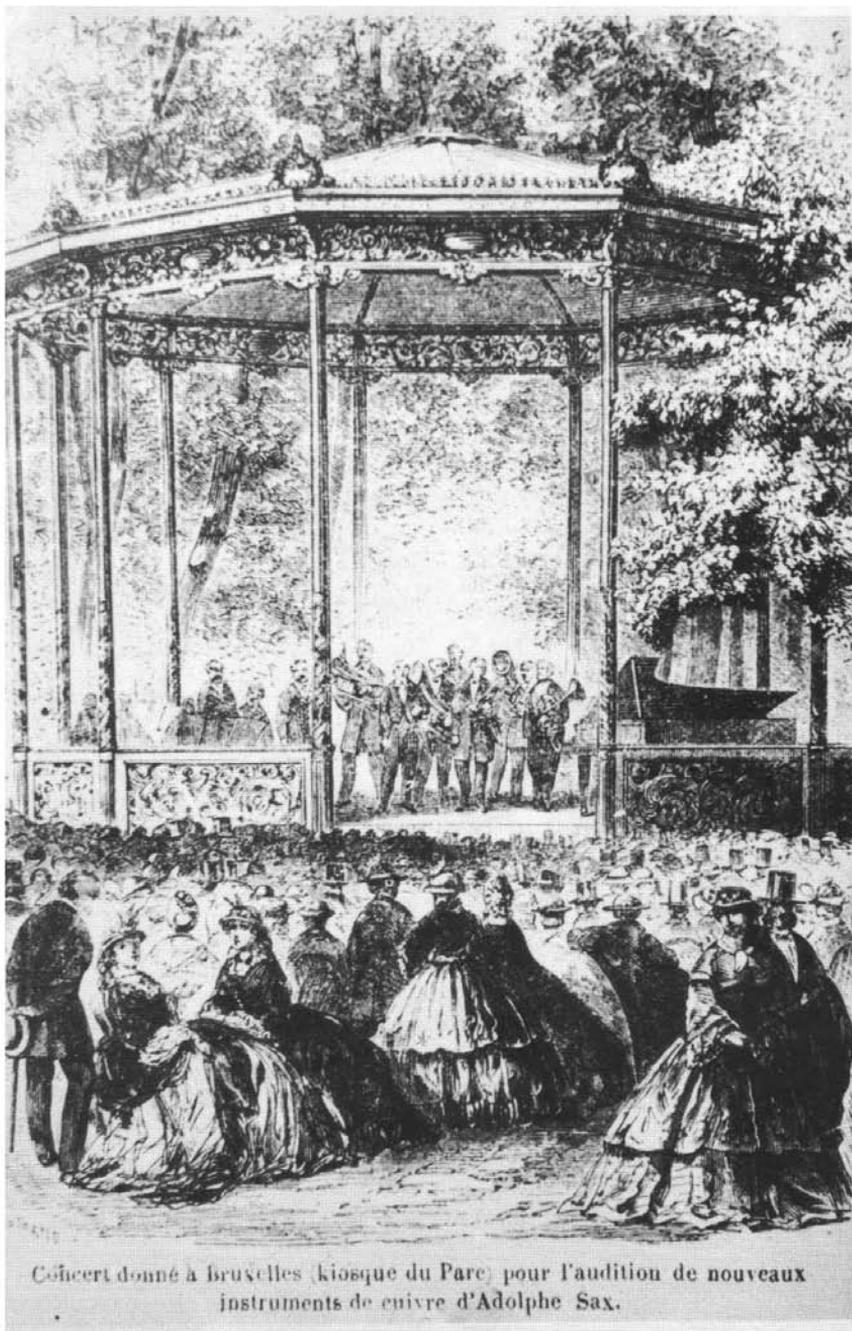
a trop bien montré les diverses opinions émises à l'égard de cette famille d'artistes et de leurs instruments pour que nous nous étendions davantage sur ce sujet (321). Retenons seulement que Sax remplaça leurs instruments «défectueux» par cinq instruments sortis de ses ateliers: un petit bugle en mi bémol, deux bugles alto [?] en si bémol, un bugle alto en mi bémol et un trombone ténor à cylindres (322).

A plusieurs reprises, ces artistes se firent entendre à Paris, notamment à l'Opéra Comique dans un concert donné par Berlioz (323), ainsi que dans la salle Herz où la cavatine de *Robert le Diable*, la conjuration

Hector Berlioz

(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)

Membres de la famille Distin, facteurs anglais qui diffusèrent les instruments d'Adolphe Sax (*Prospectus de vente 1845*).



Concert donné à Bruxelles (kiosque du Parc) pour l'audition de nouveaux instruments de cuivre d'Adolphe Sax.

des *Huguenots* et le *God save the King* soulevèrent des applaudissements enthousiastes (324).

Ils contribuèrent assurément à susciter l'intérêt de la presse et des compositeurs pour les instruments d'Adolphe Sax.

Ce sont ces musiciens qui aidèrent Sax à improviser un concert à l'Exposition des produits de l'Industrie française lors de la visite du Roi en juin 1844 (325).

Au mois d'août 1844, plusieurs artistes décidèrent de former un ensemble qui ferait régulièrement entendre au public les instruments de Sax (326). Bientôt Sax organisa, chaque dimanche, des concerts où son orchestre mettait en évidence les qualités de ses nouveaux instruments: la rue Saint-Georges devint vite le lieu de rencontre des notabilités musicales, littéraires, artistes et même politiques de la capitale.

Au début Fessy se chargea de transcrire pour les instruments Sax des airs d'opéras. Par la suite, Demersseman, Arban, Singelee, Jonas, Mohr et Cressonnois écrivirent des pièces originales qui offraient un répertoire varié.

En 1847, Sax fit aménager une véritable salle de concerts (327). Jusqu'alors les auditions avaient eu lieu dans les ateliers présentant un cadre peu agréable. Sax utilisa la nouvelle salle pour la diffusion de ses instruments, mais il la loua également à d'autres artistes. Batta, Dorus, Ropicquet, Hermann, Gorla, Neumann et autres musiciens s'y firent entendre.

Georges Kastner fut le premier compositeur à utiliser le saxophone à l'orchestre. Il l'introduisit dans son oratorio *Le Dernier Roi de Juda* qui fut exécuté au Conservatoire le 1er décembre 1844 (328). En 1851, Limnander employa un saxophone alto en mi bémol dans *Barbe Bleue* (329). Le saxophone fut également entendu dans *Françoise de Rimini* et *Hamlet* d'Ambroise Thomas, ainsi que dans les *Noces de Prométhée* et *Henri VIII* de Saint-Saëns (330). Il est presque impossible de citer toutes les œuvres où le saxophone fut utilisé au XIXème siècle. Citons encore cependant quelques compositeurs qui, du vivant de Sax, utilisèrent son instrument: Meyerbeer, Bizet, Massenet et d'Indy (331).

L'année 1847 marque l'introduction officielle des instruments d'Adolphe Sax à l'Opéra. Verdi utilisa des saxhorns sur la scène pour son opéra en quatre actes intitulé *Jérusalem*. A cette occasion, un con-

Concert donné à Bruxelles pour l'audition de nouveaux instruments d'Adolphe Sax

trat fut signé le 23 novembre 1847 (332) entre les directeurs de l'Académie royale de musique, Henri Duponchel et Nestor Roqueplan d'une part, Adolphe Sax d'autre part (333).

Sax s'engageait à fournir vingt musiciens pour le nouvel opéra de Verdi. Ces musiciens furent communément appelés «les musiciens externes à l'Opéra». Ils constituèrent la Fanfare dont la direction fut, à juste titre, confiée à Adolphe Sax.

Chaque fois que l'administration eut besoin d'une fanfare sur la scène, elle fit appel à Adolphe Sax et à sa fanfare.

Il ne nous a pas été possible de dépouiller systématiquement tous les mandats de paiements de l'Opéra. Néanmoins nous avons pu constater que l'on fit appel aux musiciens externes de Sax pour le *Prophète*, *Robert le Diable*, les *Huguenots* et l'*Africaine* de Meyerbeer ainsi que pour *La Fronde* de Niedermeyer, *Faust* de Gounod et *Don Carlos* de Verdi.

Halevy utilisa quinze saxtubas dans son opéra *le Juif Errant* (334). Ce compositeur avait également placé un quatuor de saxophones dans cette œuvre.

Un saxhorn contrebasse en si bémol à six pistons et tubes indépendants fut introduit dans le *Roi Lahore* de Massenet en 1877 et dans le *Tribut de Zamora* de Gounod en 1881 (335).

Verdi fit encore appel aux instruments Sax pour les fameuses trompettes d'*Aïda* en 1880 (336) qui produisirent un effet remarquable le jour de la première représentation (337).

Enfin, les cloches à section parabolique de Sax furent utilisées par Paladilhe dans son opéra en cinq actes *Patrie* en 1887 (338).

2) Instruments Sax adoptés dans les musiques militaires

Vers les années 1830, l'infériorité des musiques militaires en France ne cessait de préoccuper plusieurs personnalités qui réclamaient une réforme efficace (339). C'est le mauvais choix des instruments à vent, ainsi que «les vices de leur fabrication», et enfin, «le système plus vicieux encore d'après lequel on combinait ces éléments disparates» qui avaient engendré une telle situation (340).

Afin d'améliorer la formation des musiciens militaires, le gouvernement de Louis-Philippe, qui n'était pas resté indifférent aux nombreuses suggestions de réformes, institua le Gymnase de musique militaire en 1836 dont la direction fut confiée au clarinettiste Frédéric Berr (341). Celui-ci mourut en 1838 et le compositeur Michel Carafa lui succéda.

On se rendit vite compte que cette institution n'apportait pas les résultats désirés. Il aurait été préférable de remédier au défaut principal, à savoir le choix des instruments et leur arrangement dans les musiques régimentaires (342).

C'est à cette époque qu'Adolphe Sax vint s'installer à Paris. Le général de Rumigny, aide de camp du roi Louis-Philippe, s'occupait activement de la rénovation des musiques militaires et n'avait pas manqué d'entretenir Sax de ces problèmes lors de sa visite à Bruxelles en 1840 (343).

Les idées d'Adolphe Sax en matière de facture instrumentale devaient d'ailleurs répondre aux aspirations du général de Rumigny qui pressentit très probablement chez lui les qualités d'un homme capable d'introduire en France les innovations souhaitées.

Les instruments en cuivre manquaient totalement d'homogénéité: certains étaient munis de pistons, d'autres de clefs; le doigté était diversifié et l'échelle musicale fort incomplète; enfin, la tenue de ces instruments était rendue difficile par leurs formes disparates (344).

L'objet des premières recherches de Sax à Paris fut de remédier à tous ces inconvénients. Il y réussit avec succès par la création de la famille des saxotrombas et saxhorns qui couvraient l'ensemble de l'échelle musicale. De plus ces instruments offraient une unité de forme et de doigté inconnue à l'époque.

Lorsque le roi Louis-Philippe visita l'Exposition des produits de l'industrie en 1844, le général de Rumigny l'entraîna devant la vitrine d'Adolphe Sax où un concert improvisé enthousiasma tous les membres de la cour (345).

C'était l'occasion d'entretenir une fois encore le roi et les hauts personnages de son entourage de la question de la réorganisation des musiques militaires.

Peu de temps après, Sax présenta un mémoire au ministre de la guerre, le maréchal Soult, proposant un plan de réorganisation dans lequel étaient introduits ses nouveaux instruments. Dans ce mémoire, Sax réclamait aussi le grade d'officier pour les chefs de musique en même temps qu'une hiérarchie d'avancement pour les sous-chefs et les musiciens (346).

D'un autre côté, Carafa, directeur du Gymnase musical militaire, prenait la défense des traditions instrumentales et présentait aussi un projet de réorganisation qui maintenait, à peu de choses près, les anciens instruments (347).

Les instruments qui étaient généralement en usage dans les musiques militaires étaient les suivants (348):

- 1 petite flûte
 - 1 petite clarinette en mi bémol
 - 12 clarinettes en si bémol
 - 2 hautbois
 - 2 bassons
 - 4 cornets à pistons
 - 4 cors
 - 2 trompettes à cylindres
 - 1 trompette simple
 - 1 bugle à clefs
 - 4 trombones
 - 6 ophicléides
 - 5 instruments à percussion
- 45 instruments.

Afin de juger des projets proposés, une première épreuve eut lieu au ministère de la guerre où trente-deux musiciens s'opposèrent au petit orchestre de Sax composé de neuf exécutants (349). On reconnut sans difficulté la supériorité de l'arrangement musical d'Adolphe Sax (350). Une vive discussion s'éleva entre Sax et Carafa qui s'opposait à toute réorganisation (351).

Le ministre de la guerre nomma une commission spéciale composée de personnalités militaires et musicales pour étudier la question de la réorganisation des musiques militaires en France.

La partie musicale de la Commission était représentée par Spontini, Auber, Halevy, Adam, Onslow et Carafa (352). Il est étonnant que ce dernier ait accepté de faire partie de la commission et d'être ainsi juge et partie puisqu'il présentait un projet de réorganisation. Adolphe Sax aurait, paraît-il (353), lui aussi été sollicité pour participer aux travaux de la commission, mais il se refusa. L'acousticien Savart fut invité à se joindre à ces personnalités. Le général de Rumigny présidait la commission, Georges Kastner assura les fonctions de rapporteur (354).

La première séance de travail s'ouvrit le 25 février 1845. On établit tout d'abord les causes de l'état d'infériorité des musiques militaires et on étudia les modifications importantes qui devaient principalement porter sur la nature des instruments à utiliser et la manière de les grouper (355).

Pour étudier la question des instruments, la commission invita tous les facteurs parisiens à venir se présenter et faire entendre leurs instru-

ments nouveaux. Quelques facteurs se rendirent à l'invitation mais se désistèrent rapidement. Ils se joignirent à la coalition des facteurs qui s'était formée afin de lutter contre la menace d'une réforme susceptible de bouleverser leurs traditions. Un grand nombre de facteurs craignaient, à juste titre, ne pouvoir écouler les instruments anciens faisant partie de leurs magasins si des instruments nouveaux étaient adoptés pour les musiques militaires.

Les facteurs coalisés envoyèrent une lettre à la commission. Ils faisaient savoir qu'ils ne reconnaissaient pas son autorité et qu'ils n'avaient aucun instrument à présenter (356).

Au début du mois de mars 1845, Raoux et Halary écrivirent au Ministre du Commerce pour protester contre la partialité de la commission (357). Celle-ci, prétendaient-ils, était dirigée par «un haut personnage» qui protégeait les intérêts d'Adolphe Sax. «Les prétendues inventions» de ce facteur étaient «connues depuis longtemps en France» (358), affirmaient-ils. Le 22 mars, c'est au nom de «tous les facteurs de musique militaire» qu'ils protestèrent auprès du Ministre de la Guerre en vue d'empêcher les changements que pourraient apporter les nouveaux instruments de Sax «au préjudice de leur industrie» (359).

Cette pétition portait trente et une signatures: des facteurs de province s'étaient joints aux facteurs parisiens. Formé de Halary, Raoux, Gambaro, Guichard et Godfroy, un comité représentatif des facteurs coalisés s'organisa pour lutter contre le monopole qui risquait d'être accordé à Sax. Ils prétendaient que l'adoption des instruments de Sax dans les musiques militaires réduirait celles-ci à «un déplorable état d'uniformité en leur ôtant la ressource de la variété des timbres (360)». Si son système venait à triompher, «les musiques militaires de France tomberaient dans un état de dégradation dont rien ne pourrait les relever» (361).

C'est à la même époque que Sax fut invité à jouer devant la famille royale. Fessy dirigeait le petit ensemble des dix instrumentistes dont Arban était un des principaux artistes. Cet orchestre comprenait deux trompettes à cylindres et les huit saxhorns constituant la famille entière de ces instruments, à savoir un soprano, deux ténors-contralto, deux ténors, une basse-ténor, une basse et une contre-basse. Le roi manifesta un vif enthousiasme et s'entretint longuement avec Sax et Fessy (362).

Malgré les protestations des facteurs, la commission reçut l'ordre de poursuivre les travaux. Elle examina les nouveaux instruments de Sax («le seul facteur qui se soit présenté») (363), ainsi que les anciens instruments en usage dans les régiments et enseignés au Gymnase musical militaire.

Quant à la composition instrumentale d'une musique idéale, deux projets furent soumis à la commission: ceux de Sax et de Carafa dont voici la composition: (364)

CARAFÀ

1 petite flûte
 1 petite clarinette
 2 clarinettes solo
 7 grandes clarinettes
 7 deuxièmes grandes clarinettes
 4 hautbois
 4 bassons
 2 cors ordinaires
 2 cors à pistons
 2 trombones Sax à cylindres
 2 cornets à pistons
 3 trompettes
 4 ophicléides
 4 hommes composant la batterie
 45 exécutants

SAX

2 petits saxhorns en mi bémol
 4 grands saxhorns en si bémol
 4 grands saxhorns en mi bémol (ténor)
 [alto dans la nomenclature codifiée]
 2 grands saxhorns baryton en si bémol
 à trois cylindres
 2 grands saxhorns basse en si bémol à quatre cylindres
 4 saxhorns contrebasse en mi bémol
 2 cornets à trois cylindres
 6 trompettes à trois cylindres (système Sax)
 2 trombones à cylindres (système Sax)
 2 trombones à coulisses
 2 saxophones
 1 petite flûte en ré bémol
 1 petite clarinette en mi bémol
 6 grandes clarinettes en si bémol
 2 paires de cymbales et triangle
 1 caisse roulante
 1 caisse claire
 1 grosse caisse
 45 exécutants

Berlioz approuvait entièrement la composition des musiques militaires proposée par Sax à la commission (365). Il s'inquiétait toutefois de l'absence des timbales et du peu d'attention que les facteurs attachaient généralement à ces instruments.

Une audition comparative des orchestres de Sax et Carafa s'imposait. Un concours public fut organisé au Champ de Mars le 22 avril 1845. Plusieurs musiques d'infanterie furent également convoquées afin de comparer l'ancien système aux deux projets proposés. Adolphe Sax ne se présenta qu'avec 38 exécutants car sept artistes lui firent défaut suite aux manœuvres d'intimidation effectuées par la coalition des facteurs (366).

Il avait été convenu que les deux orchestres joueraient une musique inédite et un morceau de leur choix. Comme morceau imposé, Ad. Adam fournit un *Andante* et un *Pas redoublé* de son ballet *Le Diable à Quatre* qui n'avait pas encore été présenté (367). Ces morceaux furent arrangés par Klotz pour l'ensemble de Carafa et par Fessy pour celui de Sax (368).

L'orchestre de Carafa joua l'ouverture de la *Muette de Portici* d'Auber et celui de Sax, une *Fantaisie* de Fessy (369). Ce dernier dirigea d'ailleurs les musiciens d'Adolphe Sax, qui s'était joint à son ensemble pour jouer la partie de clarinette-basse car le musicien responsable s'était désisté (370).

La commission estima que la combinaison instrumentale de Carafa offrait «une grande variété de timbres», mais que celle de Sax «se distinguait par une sonorité plus puissante et plus homogène». La puissance et le volume du saxhorn contre-basse en mi bémol furent particulièrement remarquables (371).

Ces épreuves furent suivies de celles concernant l'organisation des fanfares. Outre les projets de Sax et Carafa, un troisième projet basé sur la musique du 74ème de Ligne, fut soumis à la commission. Ces projets offraient les dispositions suivantes (372):

74 ème de Ligne

9 cornets à pistons
 3 bugles en si bémol
 2 trompettes
 1 cor à pistons
 2 néo-cors
 2 clavicors
 2 trombones
 6 ophicléides

27 exécutants

CARAFÀ

1 petit cornet en la bémol
 1 petit bugle en mi bémol
 2 bugles en si bémol
 2 bugles en la bémol
 2 bugles en mi bémol (alto)
 4 trompettes ordinaires
 (système Sax)
 2 trompettes-Sax à cylindres
 2 cors à pistons
 2 cors ordinaires
 3 trombones
 4 ophicléides

25 exécutants

SAX

2 petits saxhorns en mi bémol
 4 saxhorns en si bémol
 4 saxhorns en mi bémol (alto)
 2 cornets à pistons
 2 trombones à cylindres
 2 trombones à coulisses
 4 saxhorns en si bémol (basse)
 3 saxhorns contrebasse en mi bémol

23 exécutants

Lors de ces épreuves, le système de Sax obtint également un magnifique succès qui prouvait la supériorité de son ensemble sur les autres (373).

Les épreuves du Champ de Mars marquent une étape importante dans l'évolution des musiques militaires en France. Elles furent abondamment commentées dans la presse qui, sous la plume de Hector Berlioz, Oscar Comettant, Maurice Bourges, Léon Kreutzer, Théophile Gautier et autres, fut unanime à reconnaître le succès triomphal de Sax.

Citons les commentaires de Berlioz qui reflètent l'attitude générale de la presse: «La bande militaire de Sax, bien qu'inférieure en nombre aux orchestres contre lesquels elle avait à lutter, (...), a dès les premiers accords montré sa supériorité. Le contraste de sa sonorité, de la plénitude et de l'égalité de tous ses sons, avec la maigreur des parties intermédiaires des autres orchestres, a été frappant de prime abord. La supériorité des sax-horns sur les cors (pour la musique en plein air), leur agilité brillante dans les solos et les traits, l'homogénéité donnée à la masse par cette nouvelle famille instrumentale, la beauté des sons graves des tubas aidés des clarinettes basses, comparée à la sonorité terne et impuissante des bassons, et aux notes incertaines et si souvent fausses des masses d'ophicléides, n'ont pu être méconnues. L'auditoire nombreux que la curiosité avait attiré au Champ de Mars a plusieurs fois salué l'orchestre de Sax de ses applaudissements; sa fanfare d'ordonnance a été mieux accueillie encore. La question paraît donc dès ce moment résolue en sa faveur, quels que soient les amendements que la commission jugera peut-être convenable de proposer» (374).

La décision ministérielle du 19 août 1845 qui détermine la composition instrumentale des musiques régimentaires reprenait en grande partie les propositions de la commission. Elle supprimait toutefois l'emploi des bassons et des hautbois qui avaient été suggérés afin d'offrir une plus grande variété de timbres.

Cette décision ministérielle parut au *Moniteur de l'Armée* le 10 septembre suivant (375). L'organisation des musiques régimentaires fut composée de la manière suivante:

Musique d'un régiment d'infanterie

- 1 petite flûte en ut.
- 1 petite clarinette en mi bémol
- 14 grandes clarinettes en si bémol omnitoniques (1ères et 2èmes)
- 2 clarinettes-basses recourbées en si bémol, à pavillon de cuivre (système Sax)
- 2 saxophones
- 2 cornets à trois cylindres
- 2 trompettes à trois cylindres (système Sax)
- 4 cors à trois cylindres
- 1 petit saxhorn en mi bémol

2 saxhorns en si bémol
2 saxhorns en mi bémol (alto)
3 saxhorns en si bémol (à trois ou quatre cylindres)
4 saxhorns contrebasses en mi bémol
1 trombone à cylindres (système Sax)
2 trombones à coulisses
2 ophicléides
5 instruments pour la batterie ou petite musique
50 exécutants.

Musique d'un régiment de cavalerie

2 trompettes d'harmonie
4 trompettes à cylindres (système Sax)
2 saxhorns en mi bémol
7 saxhorns en si bémol (1 solo, 3 1ers et 3 2èmes)
2 saxhorns en la bémol, pour remplacer les cors
2 saxhorns en mi bémol, pour remplacer les cors
2 saxo-trombas
2 cornets à pistons
1 trombone à trois cylindres (système Sax)
3 trombones à coulisses
3 saxhorns en si bémol (baryton), à trois cylindres
3 saxhorns en si bémol, à quatre cylindres
3 saxhorns contrebasses en mi bémol
36 exécutants

Cette décision ministérielle apportait à Adolphe Sax une double satisfaction. D'une part ses nouveaux instruments, saxhorns et saxophones, étaient adoptés dans les musiques régimentaires et, d'autre part, leur organisation instrumentale reposait en grande partie sur ses idées.

Une famille entière de saxhorns était utilisée dans chaque régiment, des saxophones entraient dans la composition des musiques d'infanterie, et la majorité des autres instruments en cuivre étaient du système Sax.

Le remplacement des instruments existant devait se faire au fur et à mesure de leur mise hors service. Toutefois, deux musiques s'organisèrent immédiatement selon les systèmes établis: celle du 45ème de Ligne pour l'infanterie, et celle du 9ème Dragon pour la cavalerie (376).

Sax lui-même s'occupa de la formation des musiciens du 9ème Dragon qui étaient casernés à Paris. Cet ensemble se fit entendre aux Tuileries le 31 décembre 1845 où les musiciens reçurent les félicitations de toute la Cour (377).

Lorsque la commission nommée par le ministre de la guerre pour la réorganisation des musiques militaires entendit la musique du 9^{ème} Dragon, elle déclara que jamais musique militaire «n'avait offert autant d'homogénéité, d'étendue, de force et d'éclat» (378).

Sax fit graver les morceaux joués au Champ de Mars, ainsi que plusieurs pièces écrites d'après l'ordonnance du mois d'août 1845 (379).

Puisque des instruments nouveaux étaient adoptés pour les musiques militaires, il fallait bien entendu prévoir leur enseignement au Gymnase musical militaire. Kocken fut nommé professeur de saxophone, Banneux professeur de saxotromba, Arban professeur de saxhorn contralto, Lecomte professeur de saxhorn basse à 4 cylindres, Dantonet professeur de saxhorn contre-basse (380).

Si Sax ne s'était pas présenté au poste d'enseignement de l'un ou l'autre de ces instruments, c'est que les candidats devaient obligatoirement être Français ou naturalisés et aussi être professeurs au Conservatoire (381), deux conditions que Sax ne remplissait pas.

Pour encourager le développement des musiques d'infanterie et de cavalerie, Adolphe Sax projeta d'organiser un concours qui aurait lieu à Paris le 30 juillet de chaque année. Il proposait aussi, à l'occasion du 1^{er} mai, un concours annuel entre les musiciens soldats pour ceux qui se serviraient le mieux des instruments inventés ou perfectionnés par lui. Les prix offerts par la Maison Sax consisteraient en un instrument sur lequel serait gravé le nom des lauréats (382).

Mais ces concours ne purent avoir lieu. Selon Neukomm (383), «les éléments dont se composaient les musiques militaires étaient trop hétérogènes pour se préparer à de telles manifestations». Il eût fallu quelques années pour s'organiser, mais la révolution de 1848 n'allait pas tarder à enrayer le mouvement de réorganisation des musiques militaires si brillamment déclenché.

Au début de 1848, la République se substitua à la Royauté. Adolphe Sax, qui était attaché à la famille d'Orléans, fut victime de ce changement de régime. Carafa, par contre, possédait des amis au gouvernement républicain (384).

Pour «une misérable question d'amour-propre» Carafa (385) réussit à faire supprimer l'organisation des musiques militaires décrétée en 1845. La première décision du nouveau gouvernement en matière musicale fut en effet d'abolir les réformes entamées par la commission nommée par le maréchal Soult.

Les instruments Sax (saxophones, saxhorns et clarinettes basses) se trouvèrent exclus de la composition instrumentale des musiques militai-

res par décision ministérielle du 21 mars 1848 et remplacés par des hautbois, bassons et trompettes ordinaires. Les musiques des régiments d'infanterie étaient ainsi modifiées (386):

- 1 petite flûte
 - 1 petite clarinette
 - 14 clarinettes
 - 4 hautbois ordinaires
 - 4 bassons ordinaires
 - 2 cors ordinaires
 - 2 cors à trois pistons
 - 2 cornets à pistons
 - 2 clairons chromatiques en si bémol (ténor)
 - 2 trompettes à cylindres
 - 2 trompettes ordinaires
 - 3 trombones à coulisses
 - 2 basses chromatiques en si bémol à 4 cylindres
 - 2 ophicléides
 - 2 contrebasses chromatiques en si bémol, à 4 cylindres
 - 5 batteries
- 50 exécutants

Deux mois plus tard, la réforme toucha également les musiques de cavalerie par décision ministérielle du 18 mai 1848 (387). En voici la disposition :

- 2 trompettes d'harmonie
 - 4 trompettes à cylindres
 - 2 clairons chromatiques en mi bémol aigu
 - 7 clairons chromatiques en si bémol (1 solo, 3 1ers, 3 2èmes)
 - 2 clairons chromatiques en la bémol
 - 2 clairons chromatiques en mi bémol
 - 2 clavicors en mi bémol (ténors)
 - 2 cornets à pistons
 - 1 trombone à trois cylindres
 - 3 trombones à coulisses
 - 3 basses chromatiques en si bémol (barytons), à trois cylindres
 - 3 basses chromatiques en si bémol, à quatre cylindres
 - 3 contre-basses chromatiques en mi bémol
- 36 exécutants

En fait, on remarquera que la composition des musiques de cavalerie était tout à fait semblable à celle de 1845. Les instruments de Sax étaient maintenus, mais sous un autre nom.

Le *Moniteur de l'Armée* du 10 juin 1848 soulignait que la décision ministérielle du 21 mars avait rendu à plusieurs instruments, «désignés à

Dimanche 4 Décembre 1853, à 2 heures.

AU BÉNÉFICE DES INCENDIÉS
du 7^m arrondissement.

CONCERT EXTRAORDINAIRE

DONNÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE LA GRANDE HARMONIE,

ORGANISÉE PAR **M. ADOLPHE SAX.**

ET DIRIGÉ PAR **M. MOHR**, CHEF DE LA MUSIQUE DU RÉGIMENT DES GUIDES.

Avec le concours de

M^{lle} WERTHEIMER,

Du Théâtre Impérial de l'Opéra-Comique, et de

MM. FRÉDÉRIC BRISSON ET NORBLIN.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE :

- | | |
|--|---------------------|
| 1 ^o Ouverture du <i>Carnaval Romain</i> , Grand Orchestre..... | BERLIOZ. |
| 2 ^o Fantaisie sur <i>Giralda</i> , Grand Orchestre..... | ADAM. |
| 3 ^o Air de la <i>Favorite</i> , chanté par M ^{lle} WERTHEIMER. | DONIZETTI. |
| 4 ^o <i>Duo de Concert</i> , exécuté par les Auteurs..... | BRISSON et NORBLIN. |
| 5 ^o LA MARCHÉ AUX FLAMBEAUX (1),
Grand Orchestre (exécutée pour la première fois).... | MEYERBEER. |

DEUXIÈME PARTIE :

- | | |
|---|------------|
| 6 ^o Ouverture de <i>Zampa</i> , Grand Orchestre..... | HÉROLD. |
| 7 ^o Romance du <i>Carillonneur de Bruges</i> | GRISAR. |
| Chantée par M ^{lle} WERTHEIMER. | |
| 8 ^o <i>La Source Enchantée</i> , Fantaisie pour Piano, exécutée par
l'Auteur..... | BRISSON. |
| 9 ^o Grand Air varié, Orchestre..... | MOHR. |
| 10 ^o <i>La Bénédiction des Poignards</i> , Orchestre..... | MEYERBEER. |

(1) La composition de ce morceau se rattache à une cérémonie qui date du moyen âge et qui s'observe encore dans les cours d'Allemagne. Le jour des fiançailles d'un prince ou d'une princesse royale, il est d'usage que chacun des fiancés, un flambeau à la main, fasse plusieurs fois le tour du salon et passe devant le souverain, le prince donnant la main à une dame et la princesse à un des seigneurs de la cour. Tous les autres invités suivent les deux fiancés, qui changent de partenaire à chaque tour de salon jusqu'à ce que chacune des personnes présentes ait défilé avec eux.

Ce morceau doit toujours être à trois temps d'un mouvement lent,
musique militaire.

de d'une polonaise, et pour

tort sous le nom du fabricant qui les avait confectionnés, la dénomination générique qu'ils n'auraient jamais dû perdre». De même, par la décision du 18 mai 1848, «le citoyen ministre de la guerre» décida que «les noms donnés à certains instruments seraient remplacés par leur véritable dénomination».

L'attitude de Carafa qui avait réussi à provoquer ces changements fut violemment critiquée par Fétis dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* (388).

Notons que, en dépit du décret de 1848, le nom de Sax n'était pas du tout tombé dans l'oubli. Ses nombreux procès continuaient d'alimenter la presse, ainsi que ses succès aux expositions. A l'Exposition des produits de l'Industrie française de 1849, Sax avait reçu la seule Médaille d'Or décernée aux facteurs d'instruments à vent; à la récente Exposition Universelle de Londres, il avait remporté un immense succès: il était encore le seul exposant français de sa catégorie à obtenir une Council Medal.

Sax réunit une cinquantaine de musiciens qui à maintes reprises lui avaient apporté leur concours. Mohr fut chargé de diriger l'ensemble (389). Peu après, cette formation donna de nombreux concerts publics sous le nom de *Société de la Grande Harmonie* (390) (cfr. illustrations p. 108 et 110).

Le retour à l'Empire allait permettre à Adolphe Sax de faire apprécier une nouvelle fois ses instruments.

L'occasion se présenta lorsque Napoléon III fit savoir qu'il désirait une musique modèle pour le régiment des guides de la Garde Nationale (391). Sax alla trouver le colonel Fleury, aide de camp du roi, et lui proposa de s'occuper de l'organisation de la musique des Guides (392).

Selon Comettant (393), Sax obtint l'allocation de 20.000 francs nécessaire à l'organisation de cette musique modèle.

La première audition de la musique modèle organisée pour le régiment des Guides eut lieu chez Sax le 30 décembre 1852 devant un auditoire de marque dans lequel se trouvaient à la fois réunis des musiciens, des écrivains, des politiciens et des militaires. On nota la présence de Meyerbeer, Auber, Halevy, Adolphe Adam, Ambroise Thomas et Berlioz (394), ainsi que d'Edouard Monnais, Fiorentino, Léon Kreutzer (395). Plusieurs officiers supérieurs assistaient à ce concert. Paradoxalement,

Affiche de concert du 4 décembre 1853 par la Société de la Grande Harmonie organisée par Adolphe Sax

SOCIÉTÉ

DE

LA GRANDE HARMONIE

ORGANISATION INSTRUMENTALE DE

A. SAX.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Flûte	ERUNOT.	Sax-Horns Baryton en si bémol.....	BRUNEAU. GERCLIER JEUNE.
Petite Flûte.....	MAGNIER.	Sax-Horns Basse en si bémol.	HOLTZEM. MOREAU.
Hautbois	{ BARTHÉLEMY. CORRET.	Sax Horn Contre-Basse en mi bémol.....	DANTONNET.
Petites Clarinettes.....	{ WEBER. LÉPINE.	Grand Sax-Horn Contre-Basse en si bémol . . .	DORTU.
Clarinettes.....	{ MIMART solo'. ROUILLON. FABRE. PARÈS LEROUGE. LIMBERGER. BARBU.	Correts à Pistons.....	{ ORY. LALLIER.
Saxophones.....	{ AUROUX soprano'. PRINTZ alto'. LÉPINE ténor'. (Baryton'. ROSE Basse).	Cors.....	{ MASSART WEBER JEUNE.
Nouvelle Clarinette-Basse.	DUPREZ.	Trompettes à Cylindres.	{ GUIGNERY. DEBARDE
Petits Sax-Horns en mi bémol.....	{ TRIEN. CAHEN.	Trombones.....	{ FRANÇOIS. LECOMTE. SAURET.
Sax-Horns Contralto en si bémol.....	{ ARBAN. SCHLOTMANN. BRICK.	Timbalier.....	NICOLLE.
Sax-Trombas en mi bémol.....	{ V. BONNEFOY. P. BONNEFOY. F. BONNEFOY. V. MASSART.	Grosse Caisse et Cymbales	MOHR FILS.
		Castagnettes.....	PETIT.
		Triangle et Tambour de Basque.....	GÉRARD.

ment, le général de Rumigny, ancien aide de camp de Louis-Philippe, fut accueilli chaleureusement par le colonel Fleury (396).

Dans son système d'organisation instrumentale, Adolphe Sax réintégra à juste titre les saxophones et les saxhorns qui avaient été supprimés en 1848. Son ensemble se composait des instruments suivants (397):

1 petite flûte
1 grande flûte
2 hautbois
2 petites clarinettes
4 clarinettes en si bémol
1 saxophone en si bémol soprano
1 saxophone en mi bémol [alto]
1 saxophone en si bémol ténor
1 saxophone en si bémol basse
2 cornets à pistons en si bémol
2 cors en mi bémol
4 trompettes en mi bémol
3 trombones
2 saxhorns soprano en mi bémol
4 saxhorns en si bémol
4 saxhorns en mi bémol alto
2 barytons [en si bémol]
4 basses à quatre cylindres en mi bémol
2 contrebasses en mi bémol
2 contrebasses en si bémol
1 paire de timbales
46 exécutants

Neuf morceaux de caractères différents, parmi lesquels il convient de citer l'ouverture de *Zampa*, un *Pas redoublé* et deux fantaisies sur le *Domino* et *Zanetta*, furent exécutés «aux applaudissements de l'assemblée» (398). L'auditoire fut unanime à reconnaître que le choix et la combinaison des instruments étaient des plus heureux; selon Meyerbeer, cette musique était «la plus belle musique d'Europe» (399).

Deux jours plus tard, à l'occasion du jour de l'an, la musique modèle se fit entendre à la Cour en présence de l'Empereur qui manifesta vivement son enthousiasme.

Affiche donnant la composition de la Société de la Grande Harmonie

Après la représentation, Sax eut l'occasion de s'entretenir avec les personnalités militaires et de leur faire remarquer la suppression, dans les musiques régimentaires, des instruments ordonnancés en 1845 qu'ils avaient tous également appréciés au cours de cette soirée.

Il proposa en outre au général Canrobert de remplacer les clairons des chasseurs à pieds par des instruments de sa fabrication (400). On se rappellera que les clairons de ce régiment ne donnaient que quelques notes et que Sax avait transformé ce simple instrument signal en un instrument chromatique (401). Le général reconnut le bien-fondé de tels instruments et décida que la fanfare du 6ème bataillon de chasseurs à pieds en ferait l'essai pendant un an (402). L'emploi des clairons-Sax pour les bataillons de ce régiment fut très vite généralisé.

La réorganisation de la Garde Impériale fut décrétée le 1er mai 1854.

Le décret du 16 août de la même année ordonnait que l'organisation des musiques régimentaires soit basée sur le même modèle que la musique de la Garde Impériale, c'est-à-dire selon le système d'Adolphe Sax, dont voici les détails (403):

Troupes à pied : 2 flûtes, grandes ou petites
4 petites clarinettes
8 grandes clarinettes soprano en si bémol
2 hautbois
2 saxophones soprano
2 saxophones alto
2 saxophones ténor
2 saxophones baryton ou basse
2 cornets à pistons ou cylindres
4 trompettes à cylindres
4 trombones dont une basse
2 petits saxhorns soprano en mi bémol
2 petits saxhorns contralto en si bémol
3 saxotrombas en mi bémol
2 saxhorns baryton en si bémol
4 saxhorns basse en si bémol
2 saxhorns contrebasse graves [?] en mi bémol
2 saxhorns contrebasse graves en si bémol
1 grosse caisse
1 caisse claire
2 paires de cymbales
2 tambours
57 exécutants

Troupes à cheval: 1 petit saxhorn aigu en si bémol
 2 petits saxhorns soprano en mi bémol
 4 saxhorns contralto en si bémol
 2 saxhorns alto en la bémol
 4 saxotrombas alto en mi bémol
 2 saxotrombas baryton en si bémol
 4 saxhorns basse en si bémol
 2 saxhorns contrebasse en mi bémol
 2 saxhorns contrebasse [graves] en si bémol
 2 cornets à pistons ou à cylindres
 6 trompettes
 6 trombones alto, ténor et basse
 37 exécutants.

On constate qu'à partir de 1854 l'ancien soprano s'appelle contralto, et le sopranino porte à présent le nom de soprano. Ce glissement de dénomination s'explique par la création de deux nouveaux instruments, un sopranino aigu et un contrebasse grave.

L'article 4 de ce même décret améliorait la position des musiciens de l'Armée où une hiérarchie était enfin établie. Sax fut un des premiers à aborder ce problème dans le mémoire qu'il adressa au maréchal Soult en 1844.

La bienveillance de l'Empereur à l'égard de Sax se manifesta encore cette année-là par sa nomination au titre de «facteur d'instruments de musique de la maison militaire de l'Empereur» (404). L'arrêté ministériel du 7 avril 1854 accordait à Adolphe Sax une allocation de 1.500 francs (405).

Dans ce même courant de réformes, on supprima le Gymnase de musique militaire en 1856, pour, l'année suivante, annexer au Conservatoire des classes pour élèves militaires (406). La classe de saxophone fut confiée à Sax, celle de saxhorn à Arban. Nous examinerons plus loin les activités d'Adolphe Sax en tant que professeur de saxophone.

Quand vint la guerre d'Italie, le décret du 26 mars 1860 décida de réduire le nombre des soldats musiciens.

Avec la suppression de deux petites clarinettes, quatre grandes clarinettes, deux trompettes à cylindres, un trombone, deux saxhorns soprano, un saxhorn basse, deux saxhorns contre-basse, une paire de cymbales et les deux tambours, la composition des musiques militaires d'infanterie passa de cinquante-sept à quarante musiciens.

On supprimait aussi dix instruments dans les musiques de cavalerie: un saxhorn soprano, un saxhorn alto, un saxotromba en si bémol, deux

saxhorns contre-basse, deux trompettes et trois trombones (407).

Ces mesures de restriction réduisaient considérablement l'effectif instrumental des musiques régimentaires institué par Adolphe Sax, mais n'en repoussaient pas le principe.

Une mesure bien plus déplorable fut la suppression des musiques militaires de tous les régiments de cavalerie décrétée le 12 août 1867 (408).

Le motif en était une «économie d'hommes, de chevaux et d'argent» (409). Une exception fut faite pour la musique des Guides qui devait participer au concours de musique militaire à l'Exposition universelle de 1867. Elle fut conservée jusqu'à la fin de l'Exposition. Des protestations violentes s'élevèrent de toutes parts à l'annonce de ces décisions. L'Empereur reçut le 31 août 1867 une pétition le sollicitant de «daigner ordonner le maintien, à un titre quelconque» de la musique des Guides, «dont la suppression serait une véritable perte pour l'art musical français» (410).

Une trentaine de personnalités des milieux musicaux et militaires signèrent cette requête; citons entre autres Rossini, Auber, Ambroise Thomas, Kastner, Gevaert, Bizet et Saint-Saëns (411).

La crainte d'une suppression totale des musiques militaires causa beaucoup de remous dans la presse. Sax entra dans le mouvement et écrivit même une petite plaquette intitulée *De la nécessité des musiques militaires* (412).

Dans cet écrit, Sax repoussait tout d'abord les objections émises contre la nécessité des musiques militaires en utilisant des citations d'importantes personnalités militaires. Sax ne manquait pas d'arguments. Il présentait la musique militaire comme un trait d'union nécessaire entre l'armée et le peuple. La suppression des musiques militaires réalisait certes une économie d'argent pour l'armée, mais «six ou sept mille carrières d'artistes» seraient brisées. De plus, cette mesure «porterait un coup sensible» à l'industrie de la facture instrumentale. D'un autre côté, les fanfares civiles risquaient fort d'être rapidement vidées de leurs effectifs puisque c'est dans les musiques militaires que se recrutaient la grande majorité des musiciens des sociétés d'harmonie et des fanfares.

Ces protestations ne furent peut-être pas inutiles car «on n'osa pas» supprimer les musiques d'infanterie (413).

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1867, on organisa un concours international de musiques militaires auquel plusieurs Etats prirent part: Autriche, Grand-Duché de Bade, Belgique, France, Espagne,

Pays-Bas, Prusse et Russie. Ce concours eut lieu le 21 juillet 1867 (414).

La France était représentée par la musique des Guides de la garde impériale, sous la direction de Cressonnois, qui joua la *Fantaisie sur le Carnaval de Venise* de Colin, et celle de la Garde de Paris, dirigée par Paulus, qui exécuta le *Chœur et la Marche des Fiançailles* de Lohengrin de Wagner.

Ces deux musiques remportèrent un immense succès. La Garde de Paris partagea le premier prix ex aequo avec le régiment du duc de Wurtemberg (Autriche) et celui de la garde royale de l'Empereur de Prusse. Un deuxième prix fut attribué à la musique des Guides de la Garde Impériale ex aequo avec celle des Chevaliers-Gardes de Russie et celle du régiment royal d'infanterie de Bavière (415).

Ce fut là un des derniers succès de ces musiques. La guerre de 1870 entrava toute tentative de rétablissement des musiques régimentaires de cavalerie. On alla même jusqu'à supprimer la hiérarchie des soldats musiciens si difficilement obtenue (416). Les classes pour élèves militaires furent supprimées au Conservatoire.

C. ADOLPHE SAX, PROFESSEUR DE SAXOPHONE

C'est le 7 juin 1857 (417) que furent créées et annexées au Conservatoire Impérial de musique des classes pour élèves militaires, suite à la suppression du Gymnase musical militaire en 1856.

Sur une période de deux ans, les élèves militaires pouvaient y recevoir l'enseignement de six disciplines: le solfège par N. Alkan et E. Durand, l'harmonie et la composition par F. Bazin et E. Jonas, le cornet à pistons par J. Forestier, le saxophone par Ad. Sax, le saxhorn par J.B. Arban qui fut suivi en 1868 par J.H. Maury, ainsi que le trombone à pistons par A.G. Dieppo (418).

Quand on avait projeté la création de ces classes, il avait été question d'y annexer aussi une classe de clarinette qui eût été confié à Klosé (419), déjà professeur de cet instrument au Conservatoire.

En 1857, certains professeurs étaient déjà chargés d'enseignement au Conservatoire. D'autres le furent ultérieurement.

Dieppo était professeur de trombone depuis le 1er octobre 1836. Alkan et Durand, répétiteurs de solfège respectivement depuis 1845 et 1850, furent nommés professeurs agrégés le 1er avril 1866.

Professeur adjoint d'harmonie et d'accompagnement depuis 1837, Bazin fut nommé professeur d'harmonie et accompagnement pratique le 1er janvier 1849 et professeur de composition en 1871. Jonas fut répétiteur de solfège de 1847 à 1865.



Forestier, Arban, Maury et Sax n'étaient chargés d'aucun enseignement au Conservatoire lorsqu'ils furent nommés professeurs de classes pour élèves militaires.

Arban fut nommé professeur de cornet à piston au Conservatoire le 1er janvier 1869 et Maury lui succéda le 1er mai 1874.

Seuls Forestier et Sax ne furent jamais chargés d'enseignement au Conservatoire. C. Pierre ne les cite d'ailleurs pas dans la liste alphabétique du personnel administratif et enseignant du Conservatoire, établie en 1900 (420).

Il est certain que ces classes pour élèves militaires ne faisaient pas partie intégrante de l'enseignement du Conservatoire: elles y étaient *annexées*. Il convient donc de souligner qu'Adolphe Sax ne fut jamais professeur au Conservatoire, même si son enseignement se donnait dans les locaux de cet établissement. Aucune classe de saxophone ne fut ouverte au Conservatoire même du vivant de Sax.

Ces classes pour élèves militaires dépendaient d'ailleurs du budget du Ministère de la Guerre. Les dépenses fixes telles que les traitements des professeurs étaient acquittées directement par «l'intendant de la première division militaire sur la production d'état d'émargements visés par le directeur du Conservatoire» (421). Une subvention annuelle de 20.000 francs était allouée au Conservatoire pour l'enseignement des élèves militaires (422).

Les appointements de professeur d'Adolphe Sax, tels qu'il ressort du livre de caisse de 1857 (423) s'élevaient à 83,33 francs par mois. En 1860 son traitement annuel était de 1.400 francs (424).

Lors des événements de 1870, les élèves militaires cessèrent de fréquenter le Conservatoire.

Aucun avis officiel de leur départ ne fut transmis au directeur du Conservatoire et les professeurs restèrent «à leurs postes à la disposition de l'administration» (425). Auber obtint pour ces raisons l'allocation trimestrielle de 5.000 francs destinée aux appointements du personnel enseignant pour le dernier trimestre de 1870. Mais par une lettre du 21 décembre 1870, émanant des services de la sous-intendance militaire, Auber fut avisé qu'aucun paiement n'aurait lieu «jusqu'à nouvel ordre».

Saxophone ténor

(*Musée instrumental de Bruxelles, P 3765*)

En clair et en pratique, cette lettre signifiait la suspension de l'enseignement musical de toutes les classes d'élèves militaires. Comme le faisait déjà remarquer C. Pierre en 1893 (426), cette mesure ne visait donc pas personnellement Sax ainsi que ce dernier le laissa supposer dans un *Appel au Public* qu'il écrivit en 1887 (427). Dans cet article, Sax rendait le Conservatoire responsable de la suspension de son enseignement décidée, écrivait-il, sous le prétexte «d'un manque d'argent».

Or les raisons de cette suspension des cours n'étaient pas d'ordre financier mais bien d'ordre militaire puisque les élèves furent appelés sous les drapeaux et que les classes furent vidées de leurs effectifs.

Ces classes ne furent pas rouvertes dès la fin de la guerre franco-allemande, par pur souci d'organisation. L'expérience avait montré que la discipline des élèves militaires se ressentait du déplacement continu des élèves des casernes au Conservatoire. De plus, leur enseignement devant s'étendre sur deux ans, il en résultait que le jury était entraîné à accorder plus facilement des récompenses aux élèves militaires qu'aux civils, ce qui diminuait la valeur dudit enseignement.

S'occupant de la réorganisation du Conservatoire en octobre 1871, Auber demanda que puissent reprendre les études des musiciens militaires suspendus depuis un an (429). Cette suspension, disait-il, laissait vide «un cadre d'excellents professeurs, dont la dispersion serait fâcheuse pour l'avenir des musiques de l'armée».

Malheureusement, le ministre de la Guerre décida que les cours «resteraient suspendus jusqu'à la réorganisation de l'armée».

En 1879, le rétablissement des classes pour élèves militaires fut une nouvelle fois demandé (430). Ambroise Thomas fit remarquer qu'il était matériellement impossible pour le Conservatoire de reprendre les élèves militaires car les locaux étaient devenus insuffisants suite à l'accroissement du nombre des classes au cours des dix dernières années. Il estimait que le niveau des études pour instruments à vent avait sensiblement diminué lorsque les élèves militaires fréquentaient le Conservatoire et que cet état de choses n'aurait pu se prolonger, même si les événements de 1870 n'étaient pas survenus.

En 1892, les projets de réorganisation du Conservatoire prévoyaient cette fois une classe de saxophone parmi les classes pour instruments à vent (431), mais l'on sait qu'il faudra attendre jusqu'en 1942 l'ouverture d'une classe de saxophone, confiée à Marcel Mule, au Conservatoire de Paris.

Après la suspension des classes pour élèves militaires en 1870, Adolphe Sax fit savoir à plusieurs reprises qu'il s'offrait à continuer son



Adolphe Sax vers 1860
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)

enseignement gratuitement. Aucune suite favorable ne fut donnée à sa proposition. C'est dans ce sens qu'il écrivit au directeur du Conservatoire en 1883 : «je suis disposé, aujourd'hui comme avant, à faire ma classe *gratuitement*, si les fonds manquent, ou à accepter telle rémunération qui conviendra si l'on dispose de fonds suffisants» (432).

Sax craignait surtout que quelqu'un d'autre ne soit nommé titulaire de la classe de saxophone si celle-ci venait à se rouvrir. «Il m'a été assuré ces derniers jours, écrit-il, qu'un artiste se livrait à des démarches pressantes pour obtenir la place de professeur de saxophone au Conservatoire. Je ne puis croire qu'un artiste ait pu songer à me déposséder d'une position qui est ma création».

En fait, Sax demandait à Ambroise Thomas de le confirmer dans son titre («Toujours existant» précise-t-il) de professeur de saxophone au Conservatoire «si les cours de cet instrument doivent être rouverts, et cela aux conditions, quelles qu'elles soient, permises par votre budget» (433). Nous n'avons pu trouver trace de la réponse d'Ambroise Thomas.

Au cours des treize années d'existence des classes pour élèves militaires, c'est la classe d'Adolphe Sax qui fournit le plus grand nombre de premiers prix. Vingt-sept lauréats se distinguèrent, comparés à vingt dans la classe de saxhorn, à douze dans celle de cornet à pistons, et à dix dans la classe de trombone à pistons (434). En 1868, lors de la distribution des prix, un élève de la classe d'Adolphe Sax fut choisi pour jouer en public un duo pour saxophone alto et saxhorn contralto (435).

Ni C. Pierre, ni les archives ne nous renseignent sur le matériel didactique dont disposait Adolphe Sax.

Seuls les catalogues de musique de la Maison Ad. Sax de 1866 (436) et de 1869 (437) fournissent quelques informations.

La méthode de saxophone de Kastner et les douze études mélodiques élémentaires de Demersseman devaient certes être étudiées assidûment par tous les débutants.

Chaque année, les concours donnèrent lieu à des compositions originales dont Singelée et Demersseman assuraient la création. C. Pierre ne donne pas la liste des morceaux de concours de saxophone, ni de saxhorn, alors qu'il la donne pour les autres classes instrumentales d'élèves militaires. En 1869, Génin écrivit le solo de concours pour saxophone alto et Mayeur celui pour saxophone baryton.

Outre ces morceaux de concours destinés à mettre en évidence les qualités des élèves et les possibilités de l'instrument, il existait une abondante littérature musicale pour saxophone (438). La diversification de ces œuvres permettait certainement à Adolphe Sax de dispenser un ensei-

gnement gradué selon les difficultés. Dans le catalogue de vente de la Maison d'édition d'Adolphe Sax, en 1869, nous remarquons un grand nombre d'œuvres originales pour saxophone seul ou avec accompagnement de piano écrites par Klosé, Arban, Savari, Singelée, Demersseman, Génin, Lacomme et Mayeur.

La plupart de ces compositeurs écrivirent aussi des pièces pour ensemble de saxophones: duos, trios, quatuors, quintettes, sextuors, septuors et octuors.

A côté de ces œuvres originales, on trouve aussi des arrangements d'airs d'opéra ou d'œuvres musicales écrites pour d'autres instruments. Notons entre autres une fugue de J.S. Bach arrangée pour quintette de saxophones par Gevaert et le *Tambourin* de Rameau arrangé par Cressonnois pour quatuor de saxophones (439).



Fabrique d'instruments de musique de M. Sax

Ateliers d'Adolphe Sax, rez-de-chaussée (*L'Illustration* du 5 février 1848, n° 258, vol. X, pp. 357-358)

CHAPITRE IV: ACTIVITÉS COMMERCIALES

1. HISTORIQUE DE LA MAISON SAX

C'est en octobre 1842 qu'Adolphe Sax s'installa à Paris (440). Selon Fétis (441), Sax loua tout d'abord une sorte de hangar rue Neuve-Saint-Georges n° 10 grâce à un prêt de 4.000 francs du flûtiste Dorus. Il y ouvrit une fabrique d'instruments à vent en bois et en cuivre.

Suivant un acte sous seing privé (442) en date du 6 juillet 1843, Sax formait une société en commandite par actions pour la fabrication d'instruments de musique et pour l'exploitation de ses brevets d'invention (443).

Sax était seul gérant responsable de la société dont la raison sociale était Adolphe Sax & Cie, les autres personnes ne devant être que de simples actionnaires commanditaires. Le siège de la société était fixé à Paris, rue Neuve-Saint-Georges n° 10.

Dix actions de quatre mille francs chacune représentaient le capital social fixé à quarante mille francs. Ce fonds social avait été réuni grâce à Dorus et à ses amis. La durée de la société était fixée à quinze ans à partir du 12 décembre 1842 (444).

En 1844, Sax voulut donner une plus grande extension à sa fabrique et proposa une nouvelle émission d'actions de 250 et 500 francs pour lesquelles il offrait un intérêt de 10 pour cent par an (445). De nouveaux associés s'intéressèrent à sa Maison: Leroux et Notton (446). Le jour même de l'émission de ces actions, les adversaires de Sax s'arrangèrent pour faire croire que l'on pouvait acheter ces actions à 50 pour cent au dessous du chiffre d'émission (447). La tentative de Sax échoua donc malencontreusement.

En 1849, ses ateliers sont situés rue St.-Georges n° 50.



Fabrique d'instruments de musique de M. Sax. — Vue de l'atelier du second étage.

La fabrication de la Maison Sax était orientée à la fois vers les instruments à vent en bois et les instruments en cuivre.

En 1845, la fabrication des saxhorns, saxotrombas et saxophones s'intensifia suite à l'adoption de ces instruments dans les musiques régimentaires de France. Ces instruments étaient protégés par des brevets : seul Sax jouissait du privilège de les exploiter. Les autres facteurs pouvaient néanmoins fabriquer ces instruments moyennant une certaine prime.

Sax était également fournisseur des Conservatoires de Bruxelles et de Bologne où Fétis et Rossini avaient introduit ses instruments (448).

Ateliers d'Adolphe Sax, 2^e étage (*L'Illustration* du 5 février 1848, n° 258, vol. X, pp. 357-358)

En janvier 1846, Sax établit une partie de ses ateliers dans la Maison centrale de Melun où le ministre de l'Intérieur lui avait permis d'exploiter la fabrication d'instruments de musique (449).

Il y occupait une trentaine de prisonniers qui suscitèrent de nombreuses tracasseries (450). Quatre mois après l'ouverture des ateliers à Melun, Sax pensait déjà à demander la résiliation du contrat lui permettant d'employer des prisonniers (451).

En juin 1847, Sax fit valoir la nécessité où il se trouvait de ralentir la fabrication de ses instruments. Il attendait l'issue de l'action judiciaire intentée par une coalition de facteurs pour demander la rupture du contrat. Peu après il se ravisa en proposant d'abandonner la direction de l'atelier de Melun à Lefort, son contremaître.

Le ministre de l'Intérieur refusa la résiliation du contrat de Sax ainsi que sa proposition d'admettre son contremaître à sa place.

Sax ne put éviter de payer les indemnités de chômage suite à la cessation de l'exploitation de ces ateliers. En décembre 1847, il passait un acte de nantissement par lequel il laissait son matériel de Melun en gage de sa dette.

Bien que cette dette eut été payée en octobre 1850 (452), le matériel de Sax se trouvait encore à Melun en juillet 1852 (453).

La Révolution de 1848 entraîna des bouleversements commerciaux qui touchèrent l'ensemble des facteurs d'instruments. Selon Pontécoulant, le chiffre d'affaires de la facture instrumentale qui était de 16.558.717 francs en 1847, tomba à 5.444.860 francs en 1848, accusant une diminution des deux tiers.

Sur les quelque 4.216 ouvriers employés dans les ateliers, on en licencia 2.512. A Paris, les facteurs d'instruments de musique à vent en cuivre dont les affaires passèrent de 1.620.500 francs à 923.500 francs, furent obligés de congédier 102 ouvriers sur les 416 qu'ils occupaient avant les événements (454).

Avant 1848, la Maison Sax occupait 200 ouvriers (455).

Si l'on compare ce chiffre à ceux donnés par Pontécoulant, on constate que Sax, à lui seul, représentait près de 45 % de la facture parisienne des instruments en cuivre.

Non seulement la Révolution perturba les affaires commerciales, mais les instruments de Sax furent exclus des musiques régimentaires par une ordonnance du gouvernement républicain.

Par conséquent, de nombreux instruments qui avaient été fabriqués en vue d'une livraison certaine, durent rester dans les magasins.



1^{re} Médaille d'Argent
Exposition 1844.



Grande Médaille d'Or
du Meille de Paris 1844

ADOLPHE SAX & C^{ie}

Manufacture d'Instrumens
en Cuivre et en Bois
Fondée à Paris en 1845.

RUE S^t GEORGES N^o 50.

Monsieur,

En attendant que j'ai l'honneur de vous adresser mon nouveau prospectus complété avec les dessins de mes Instrumens, je prends la liberté de mettre sous vos yeux les éminentes distinctions que viennent de m'être accordées à la suite de l'exposition des produits de l'industrie de 1849.

1^o Décoration de la Legion d'Honneur.

2^o Médaille d'Or, la seule pour cette spécialité.

C'est la première fois que ces deux hautes récompenses se trouvent réunies sur un même exposant, en me les décernant, le Jury a, d'ailleurs, entendu, non pas seulement me mettre au premier rang, parmi mes concurrents, mais bien encore m'assigner une place hors ligne, aense qu'en pourra s'en convaincre par la lettre suivante qui est l'expression des sentimens du Jury, et que je crois devoir porter à votre connaissance, à défaut du rapport officiel, dont la publication tardera peut être encore longtems.

Paris, 2^e Février 1850.

Monsieur le Président,

Je me suis pas détenteur du rapport fait sur les inventions si remarquables, et si dignes du plus haut intérêt, dues à M^r Sax, le Jury central a vu dans toutes les paroles, tous les honneurs dont il pouvait disposer, pour récompenser cet éminent inventeur qui a fait faire de si remarquables progrès à l'instrumentation musicale.

J'ai l'honneur de vous saluer avec la plus haute considération.

Signé Charles Papin.

Président du Jury central pour l'exposition de 1849.

Après Monsieur l'expression de la considération très distinguée avec laquelle
je suis l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur,

Adolphe Sax & C^{ie}

Tarif

Petit Saxhorn en mi ^b soprano	F 55	Triomphe à cylindres	F 75	Cor à 2 on 3 cyl. de	125.150
Saxhorn en di ^b ou en la ^b	60	Corne à cylindres	85	Cor d'harmonie	65
Saxhorn ou Saxhorn en mi ^b tenor	55	" " à coulisses	30	Clarinete ord ^e en ébène & clef mouchet	80
Saxhorn Baryton	05	Triomphe d'harmonie	30	Saxhorn ancien système	100
Saxhorn basse à 1 cyl. en di ^b	100	Triomphe d'ordonnance	18	" " nouveau système	150
Saxhorn contrebasse en mi ^b	100	Clairon	14	Cymbales de val. à	100
Cornet à cyl. ou à pistons	70	Saxophone	200	Éclair. Brevet et tout ce qui concerne les instrumens Musiques d'ensemble et de Solo	

Notes. — Les remarques que relativement à la supériorité de mes instrumens, ces prix sont indiqués à leur coût de mes concurrents.
Le prochain Tarif donnera le détail de tous les instrumens en cuivre ou en bois qui ne figurent pas.

Sax voulut alors réduire le nombre de ses ouvriers, mais ses associés l'en dissuadèrent, «craignant moins une perte d'argent dont ils se voyaient menacés par suite de la révolution que le mécontentement des ouvriers» (456).

Un de ses associés, Leroux, apporta 30.000 francs pour permettre de maintenir à la fois le personnel et la production. Peu après, Leroux mourut et Sax fut obligé de rembourser la famille de son associé qui réclamait sur le champ l'entièreté de la somme prêtée (457).

Sax ne put faire face à ces exigences. De plus, il devait supporter des frais considérables pour se défendre dans les procès que lui avaient intentés une coalition de facteurs. Il fut donc obligé de déposer son bilan tant en son nom personnel que comme gérant de la société.

La faillite fut déclarée le 5 juillet 1852 par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine (458): le passif s'élevait à 80.000 francs environ.

Boulet, syndic de la faillite, avait estimé qu'il était nécessaire de poursuivre l'exploitation de l'établissement de la société Sax car il était important, disait-il «de ne pas abandonner, même momentanément, une industrie (...) qui offrait encore des gages dans l'avenir».

On se fera une idée de l'importance de la fabrique Sax par le nombre d'instruments confectionnés qui se trouvaient dans ses ateliers au moment de la faillite:

- 132 saxophones en si bémol;
- 50 saxhorns soprano;
- 19 saxophones en la bémol;
- 111 saxhorns ténor en mi bémol;
- 63 saxotrombas en mi bémol;
- 42 saxhorns contre-basse en mi bémol;
- 22 saxhorns basse en si bémol;
- 16 saxhorns baryton en si bémol;
- 11 saxhorns en si bémol à double cylindre;
- 20 clairons d'ordonnance;
- 40 trompettes d'ordonnance;
- 40 trompettes d'harmonie;
- 147 cornets à pistons;
- 15 trombones alto à cylindres;
- 2 trombones à pistons et à cylindres;
- 1 grande contrebasse en si bémol;

Prospectus de vente Adolphe Sax & Cie, 1850

6 trompettes longues;
7 trompettes à coulisse;
12 trompettes à double cylindre;
46 trompettes à cylindres;
31 saxophones;
5 cors d'harmonie;
3 cors à cylindres;
33 clairons-Sax;
35 cors de conducteur et d'harmonie;
70 instruments d'occasion de diverses natures;
2 saxtubas basse à quatre cylindres;
22 clarinettes;
2 clarinettes basse;
68 instruments divers arrivant de l'Exposition de Londres.

A cette époque, Sax avait aussi des instruments en dépôt à Bruxelles chez Detrie-Tomson, Petite rue des Dominicains, à Bordeaux chez Raver et à Lyon chez Beaucourt & Wegels.

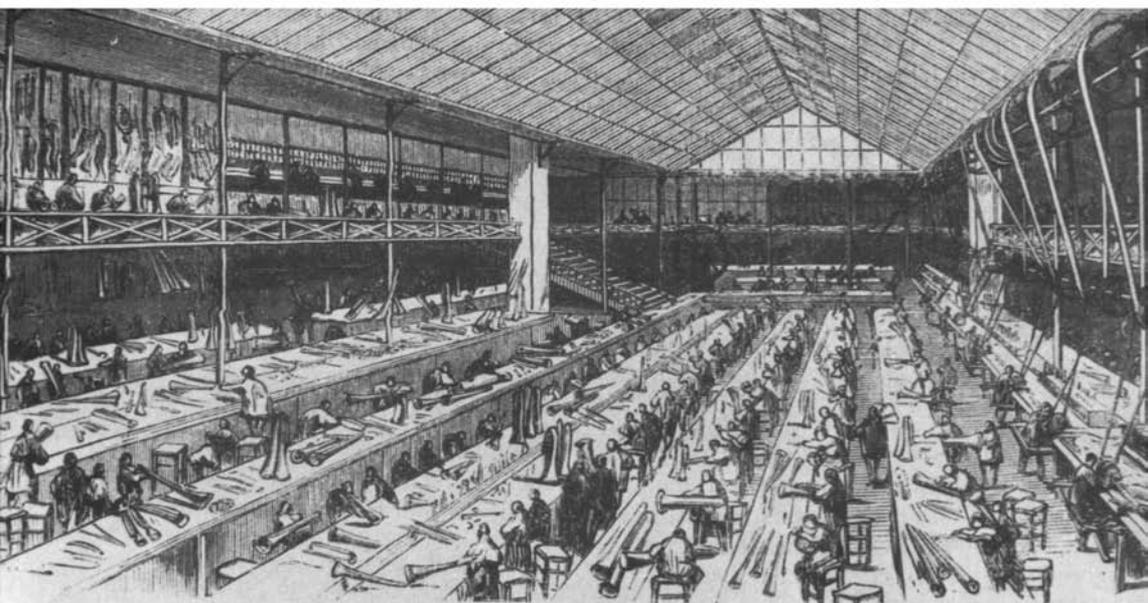
Parmi les créanciers de Sax se trouvaient des facteurs faisant partie de la coalition de ses adversaires, entre autres Drouelle, Labbaye et Darche, et l'on put craindre un moment que le concordat demandé ne lui fût pas accordé.

17 créanciers sur 23 marquèrent néanmoins leur accord et Sax obtint un concordat le 17 septembre 1852 par lequel il s'engageait à rembourser intégralement le capital des créances sur une période de huit ans (459).

Diverses circonstances favorables l'aidèrent à respecter ce concordat. D'une part il y eut les bénéfices réalisés par la réintégration de ses instruments dans les musiques régimentaires en 1854 et d'autre part la somme de 200.000 francs (460) reçue de Gautrot comme premier versement de dommages et intérêts. Cela lui permit de désintéresser ses créanciers et d'obtenir sa réhabilitation.

Dans l'action judiciaire qui l'opposait à ses contrefacteurs, Sax était en effet devenu demandeur et réclamait des dommages et intérêts. Gautrot était un des adversaires les plus acharnés de Sax. Les procès dans lesquels ils étaient engagés duraient depuis 1846 (461).

Gautrot avait été déclaré contrefacteur des instruments en cuivre pour lesquels Sax avait pris un brevet en 1845. Voulant mettre fin aux interminables procès, les deux parties convinrent d'un traité (8 juillet 1859) par lequel Gautrot s'engageait entre autres à payer 500.000 francs de dommages et intérêts à Sax (462).



Fabrique d'instruments à vent de M. Adolphe Sax. — Vue intérieure des ateliers.

Sax fut réhabilité pour cette faillite de 1852, le 23 janvier 1860 (463). Cependant l'arrêt de réhabilitation ne fut pas transcrit au registre du greffe du tribunal de commerce (464).

Le nombre d'instruments sortis des ateliers Sax au cours de la période de 1843 à 1860 s'élève à près de 20.000 (465).

En octobre 1864, Sax s'associa à Goudot et Chantepie en vue de créer une société en mars 1865 (466). Sax apportait son nom et son matériel à la nouvelle société. Les associés devaient y apporter des fonds.

Cette association qui dura seulement cinq mois (elle fut dissoute le 31 août 1865), fut des plus préjudiciable à Sax, non seulement sur le plan financier, mais aussi pour le renom de la Maison.

Par l'incapacité de Goudot, plusieurs instruments furent refusés par des clients, pour défaut de fabrication. Goudot et Chantepie fabriquè-

Ateliers d'Adolphe Sax vers 1860

rent, à l'insu de Sax, un poinçon semblable à celui qui servait à marquer les instruments finis. Ils s'en servirent pour expédier des instruments non vérifiés par Sax. Chantepie, qui devait s'occuper de l'administration de la société, négligeait des paiements et des commandes de matières premières. En fait, ses associés ne cessèrent de causer mille et une tracasseries à Sax et à ses ouvriers. Sax père, qui surveillait la fabrication des saxophones, ne fut pas épargné et dut se retirer (467). Une telle association ne pouvait donc durer.

En 1867, les musiques militaires furent supprimées dans tous les régiments de cavalerie. Sax se retrouvait dans une situation à peu près semblable à celle de 1848. Plusieurs instruments invendus restèrent dans ses ateliers.

Les pertes d'argent qu'il subit suite à son association avec Goudot et Chantepie et à la suppression des musiques de cavalerie l'avaient mis, dès avant la guerre franco-allemande, dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements. Il continua néanmoins sa fabrication jusqu'au moment où Paris fut assiégé (468).

Pendant le siège et l'insurrection, la Maison Sax ne produisit pour ainsi dire rien. De plus, la Garde nationale et les insurgés lui réquisitionnèrent une quantité importante d'instruments qui ne furent pas payés. Après ces événements, Sax reprit la fabrication, mais ses bénéfices furent insuffisants pour couvrir ses dépenses.

Il prit le parti de déposer son bilan, car ses meubles étaient saisis et sur le point d'être vendus à la requête de son propriétaire.

La faillite fut déclarée le 6 août 1873. Le rapport du syndic Lamoureux fut tout à fait favorable à Sax, et le concordat lui fut accordé le 7 novembre 1873. Sax s'engageait, comme en 1852, à payer l'entièreté de ses créances en huit ans, à raison de 10 pour cent par an pendant quatre ans et de 15 pour cent pendant les quatre années suivantes (469).

Il fut remis à la tête de ses affaires, mais les bénéfices produits par les ventes qu'il fit après cette faillite furent insuffisants pour couvrir ses frais généraux et il fut dans l'impossibilité de respecter ses engagements (470).

En 1873, Sax devait à son propriétaire plus de 40.000 francs pour les arriérés de loyers. Les poursuites du propriétaire, interrompues durant cette faillite, furent reprises immédiatement après le concordat du

Planche d'illustration d'instruments d'un prospectus de vente de la Maison Adolphe Sax, ca. 1855

7 novembre 1873. Sax allait être obligé de vendre son établissement lorsqu'un ami, du nom de Rivolet, lui prêta la somme nécessaire au paiement des loyers. Le journal le *Figaro* ouvrit alors, au profit de Sax, une souscription qui produisit 22.000 francs. D'après les projets de Sax, le montant devait servir à fonder une société en commandite. Pendant le cours de la souscription, le *Figaro* fut suspendu et la somme qui avait été versée servit à rembourser Rivolet.

Sax laissa encore accumuler les loyers échus et ne put faire face aux créanciers qui réclamaient des dividendes convenus à l'assemblée du concordat de 1873. Ses meubles furent à nouveau saisis, et Sax déposa pour la troisième fois son bilan.

La faillite fut déclarée le 14 mai 1877 (471).

Afin de payer le propriétaire et d'éviter la résiliation du bail de location, Lamoureux, syndic de la faillite, décida alors de mettre en vente la collection d'instruments de musique d'Adolphe Sax.

Cette collection d'instruments constituait un véritable musée instrumental.

Sur une mise à prix de 40.000 francs, cette collection devait être vendue aux enchères dans sa totalité (472). La somme de 40.000 francs ne fut pas atteinte et les instruments furent vendus aux enchères, séparément, au début de mois de décembre 1877 (473).

Il est à regretter que cette collection ait été partagée, car elle formait un ensemble très riche. Sax avait rassemblé 467 instruments «appartenant à toutes les époques et à tous les pays» (474). Mis à part les 95 instruments fabriqués par Sax lui-même, la collection comprenait des instruments de facteurs français, allemands, anglais, danois, belges, espagnols, portugais et italiens. La collection comptait également des instruments provenant de Russie, de Chine, d'Afrique, de Turquie, de Cochinchine, d'Inde et d'Amérique.

La vente se fit en trois vacations qui rapportèrent à peine 12.045 francs (475). Cette somme n'était bien entendu pas suffisante pour désintéresser le propriétaire de l'immeuble situé au 50 rue Saint-Georges. Il reprit les poursuites et fit saisir le matériel et les marchandises Sax (476). Le mobilier industriel et celui de la salle de concerts furent vendus pour 10.731 francs (477). Cette somme était encore insuffisante pour payer les loyers dus.

Le syndic Lamoureux décida alors de vendre aux enchères publiques les deux fonds de commerce appartenant à Sax, à savoir celui de fabricant d'instruments de musique et celui d'éditeur de musique. Le premier fonds était estimé à 50.000 francs, le second à 10.000 francs (478).

Personne ne se présenta aux enchères de l'adjudication de ces fonds le 12 janvier 1878 (479).

Sax fut expulsé des locaux qu'il occupait rue Saint-Georges n° 50 (480). Le syndic Lamoureux le remit à la tête de ses affaires et fit procéder à la seule vente des droits d'éditeur dont la mise à prix était de 5.000 francs. M^e Chatelain assura l'adjudication du 4 mars 1878.

C'est l'imprimeur Kugelmann, rue Grange-Batelière n° 12 à Paris, qui devint propriétaire du fonds de musique d'Adolphe Sax (481).

La vente du musée instrumental et du fonds d'éditeur de musique servit à désintéresser partiellement les créanciers. Le 28 mars 1878, Sax obtenait un concordat pour la faillite du 14 mai 1877 (482). Il s'engageait à payer vingt-cinq pour cent du reste des créances sur une période de cinq ans (483).

A partir de l'année 1877, une pension annuelle de trois cents francs lui est allouée par l'*Association des artistes musiciens* à laquelle Sax cotisait depuis sa fondation en 1843 (484).

Sax continua l'exploitation de sa fabrique d'instruments. Suite à son expulsion de la rue Saint-Georges, il s'installa rue de Dunkerque n° 39 et rue de Rocroy n° 26 dans le Xème arrondissement de Paris, où se trouvait le dépôt central des goudronnières-Sax. Il y resta jusqu'au début de l'année 1885 pour s'installer ensuite rue Laffitte n° 56 (485).

En 1881, Sax ne figurait cependant pas sur la liste des facteurs parisiens (486). Mais le catalogue de vente de la manufacture d'instruments de musique de la Maison Sax en 1886 présente l'éventail complet de toutes les inventions d'Adolphe Sax qui ne semblait nullement avoir restreint sa production (487).

Ce même catalogue offre également presque toutes les musiques que Sax éditait avant sa faillite de 1877. Il faut croire que Sax s'occupait alors uniquement de la vente de ces musiques et non plus de l'édition, puisque l'imprimeur Kugelmann avait acquis la propriété de son fonds d'éditeur de musique en mars 1878.

La liste des facteurs parisiens de 1890 (488) mentionne que Sax se trouvait au 6 rue Lallier; en 1893, au 11 rue Viollet-le-Duc (489). Le 7 février 1894, Sax meurt en son domicile, au 16 rue Frochot.

Le fils d'Adolphe Sax, Adolphe Edouard, travaillait très probablement dans la Maison Sax car il continua les affaires après la mort de son père.

En 1896, les ateliers et les magasins de la Maison Sax se trouvaient rue Blanche n° 51 (490). Adolphe Sax fils participa à l'Exposition Uni-

ADOLPHE SAX * * PÈRE

EXPOSITIONS UNIVERSELLES DE PARIS

SEUL GRAND PRIX
1867

1^{re} MÉDAILLE D'OR
Légion d'Honneur
1849

Seule
Grande Médaille d'Honneur
1855

Seul Grand Prix
Concours général de Musique
1867

SEULE 1^{re} MÉDAILLE
à l'Exposition
des Beaux-Arts appliqués
à l'Industrie

Seule Grande Médaille
du Conseil
(Council Medal)
à l'Exposition Universelle
de Londres
1851

1^{re} Médaille à l'Exposition
Belge - 1841

1^{re} Médaille d'Argent 1845
Décoré
de la Couronne du Chêne
de Hollande
1847

Grande Médaille d'Or
du Mérite de Prusse
1846

DIPLOME D'HONNEUR
à l'Exposition Internationale
de Bienne
1864



EXTRAIT

de l'Histoire et Théorie
de la Musique
dans l'Antiquité
par GEVÉRI.



« Un célèbre facteur
de notre époque a
trouvé à la suite un
nouveau type d'instru-
ment, le **Saxophone**,
en adaptant l'anche
simple à des tuyaux
coniques, mais la
construction de cet
instrument suppose
un état plus avancé
du fait de la facture
que celui auquel les
Grecs sont parvenus,
c'est là une exception
unique à la règle ».

INVENTIONS ADOLPHE SAX * * PÈRE

SAXHORNS, SAXOPHONES, SAXOTROMBAS, SAXTUBAS

Trompette de parade — Trompette d'Aïda, avec section de parabole — Cornet compensateur
Instruments à pavillon tournant

Instruments à six pistons et Tubes indépendants ou dépendants — Instruments à pistons et à clés

Instruments à deux et sept pavillons — Timbales sans chaudières 1863 — Clarinettes à bec 1840

Clarinette basse isolée en si bémol — Clarinette contrabasse en mi bémol — Basson-Sax en métal 1830

Réfecteurs acoustiques pour les Instruments à vent et pour les Salles de Concerts

Clanches à plusieurs sons — Clairon Sax chromatique — Clairon Trompette Sax

Grosse Guitare à 4 peaux 1845 — Trombone à coulisse n° 1, 2 ou 3 pistons, etc., etc.

AUTEUR du Système d'organisation des Musiques de l'Armée
du Projet de Salles de Théâtre ou de Concert de forme parabolique (brevet 1866)
de la Méthode complète pour le Saxhorn et le Saxotromba

verselle de 1900 où il obtint une Médaille d'Or (491). Peu avant, un diplôme d'honneur lui avait été décerné à Saint-Pétersbourg (492).

Au début du siècle, on trouve Adolphe Sax fils domicilié rue de Courcelles n° 158 (493), et vers les années 1920, les ateliers étaient situés rue Myrha n° 84 (494).

Enfin, le 20 octobre 1928, la Maison Selmer reprit les affaires de la société «Adolphe Sax et Cie» (495).

2. ADOLPHE SAX, EDITEUR DE MUSIQUE (1858-1878)

Le premier dépôt légal effectué à la Bibliothèque Nationale de Paris d'œuvres musicales éditées par Adolphe Sax remonte à l'année 1858 (496).

Le siège de sa Maison d'édition se trouvait également au 50 rue Saint-Georges.

Sax édita principalement des œuvres composées spécialement pour ses instruments. Le saxophone, le saxhorn, les instruments à pistons et à clefs, ainsi que les instruments à six pistons et tubes indépendants ne manquèrent pas de littérature musicale (497).

Arban, Klosé, Savari, Singelée, Demersseman et Jonas composèrent des variations et fantaisies pour saxophone avec accompagnement de piano. Ils écrivirent aussi des œuvres pour duo, trio, quatuor, quintette, voire même sextuor, septuor et octuor de saxophones.

La musique pour saxhorn offrait un répertoire plus réduit. Quelques pièces seulement composées par Arban et Cressonnois furent éditées chez Sax.

Demersseman écrivit presque l'entièreté des œuvres pour instruments à six pistons et tubes indépendants.

La Maison Sax édita également des fantaisies, des variations, des quadrilles, des marches et pas redoublés pour musiques militaires, fanfares et harmonies. Les compositeurs en étaient Fessy, Mohr, Cressonnois, Léon Magnier, etc.

Des chœurs d'orphéons avec accompagnement de saxhorns composés par Cressonnois, Demersseman, Jonas et Leprevost figuraient aussi au catalogue de la Maison Sax.

Catalogue de la Maison Adolphe Sax (fils) 1908 (extrait)
(Bibliothèque du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles)

DEMANDER LE CATALOGUE 1908

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ADOLPHE SAX

84, Rue Myrha, 84 ✻ **PARIS (XVIII^e)**

FABRICATION ARTISTIQUE

Modèles spéciaux Adolphe SAX

DEPUIS un demi-siècle, la fabrication des Instruments de Musique a été complètement révolutionnée et est devenue, pour la France, l'une des industries les plus en renom, cela grâce aux inventions et perfectionnements d'ADOLPHE SAX Père.

CHACUN sait que les Instruments de la Maison ADOLPHE SAX sont répandus dans toutes les Musiques civiles et militaires du monde entier ; leur éloge n'est plus à faire.

LEUR justesse parfaite, qui est garantie, tient aux procédés spéciaux employés pour la fabrication et aux proportions basées sur des données scientifiques.

QUANT à leur solidité, elle est aussi grande que peuvent le comporter les procédés de la meilleure facture et ils sont garantis huit ou dix ans, selon le prix.

LES SAX : Saxophones, Saxhorns, Saxotrombas, sont autant d'inventions formant la base des Musiques Françaises et Etrangères : Harmonies, Fanfares, ayant remplacé les : Néocors, Clavicors, Bugles à clefs, Ophicléides.

Le Comité Technique est formé d'Artistes appartenant aux Orchestres du Conservatoire, de l'Opéra, de la Musique de la Garde Républicaine.

COMMISSION

*« J'ai joué longtemps un de vos Bugles,
je les trouve irréprochables. »*

Gabriel PARÈS,

CHEF
de la Musique de la Garde Républicaine.

EXPORTATION

RÉPARATIONS

Les pianistes pouvaient également se procurer chez Sax une série de morceaux pour musique militaire. Ceux-ci consistaient essentiellement en des transcriptions de pièces pour instruments-Sax, assurées par Baumann et Léon Magnier.

La méthode de Kastner, ainsi que celle de saxhorn de Sax, figurent aux catalogues de musique de la Maison Sax. Toutefois nous pensons que Sax se chargea seulement de la vente et non de l'édition car les planches lithographiques correspondantes ne figurent pas à l'inventaire de 1878 (498).

Suite à la faillite de Sax du 14 mai 1877, son fonds d'éditeur fut vendu aux enchères publiques pour la somme de 5.000 francs le 4 mars 1878. Il fut racheté par l'imprimeur J. Kugelmann.

Ce fonds consistait en 2.375 planches lithographiques en étain représentant 189 pièces différentes (499). Mais son catalogue de musique de 1869 comportait un plus grand nombre de morceaux et de méthodes.

Dans le catalogue de musique de la Maison de Sax de 1880, on constate que figurent encore à cette époque, la plupart de ces musiques, à l'exception des morceaux pour piano solo (500).

3. PARTICIPATION D'ADOLPHE SAX AUX EXPOSITIONS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Les expositions des produits de l'Industrie française, et plus tard les expositions universelles, étaient pour les fabricants et manufacturiers de tous genres, un moyen des plus efficaces pour faire connaître leurs produits.

Un public nombreux visitait avec un égal empressement toutes les expositions.

De plus un rapport officiel qui rendait compte des progrès réalisés dans toutes les branches de l'industrie était publié après chaque exposition et ne manquait pas de servir de référence pour la diffusion des produits des exposants.

Ces expositions furent également l'objet de nombreux articles dans la presse et les journaux spécialisés.

Catalogue de la Maison Adolphe Sax (fils) 1908 (extrait)
(Bibliothèque du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles)

Adolphe SAX

FABRICANT-INVENTEUR

FURNISSEUR DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE MUSIQUE DES PRINCIPAUX CONSERVATOIRES
DES ARTISTES DE LA GARDE BELGIQUE, DES ORCHESTRES DES THÉÂTRES IMPÉRIALS DE RUSSIE, ETC.

Chef de la Fanfare de l'Opéra

MÉDAILLE D'OR

Exposition Universelle, PARIS 1900

LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

en n'ayant présenté au jury que des inventions et perfectionnements

OFFICIER D'ACADÉMIE, 1901

MINISTÈRE DES BEAUX-ARTS

INVENTIONS & PERFECTIONNEMENTS présentés par AD. SAX FILS (EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900)

SAXDOLCE (NOUVELLE FAMILLE D'INSTRUMENTS)

Instrument de Demonstration, 13 pavillons, 8 pistons - Système à 4 pistons indépendants - Système à 8 pistons dépendants, trois transformations
NOUVEAU PRINCÈPE DE SECTIONNEMENT DE LA COLONNE D'AIR DES SAXOPHONES - SOULÈVEUR DE COR

Perfectionnements du Système à 6 pistons (trombone) - Pavillon Fantasia (alto)

DERNIÈRE CRÉATION. - NOUVEAUX MODÈLES D'INSTRUMENTS FORME S A PAVILLON REVERSIBLE

HORS CONCOURS - MEMBRE DU JURY

Exposition Internationale de Lille 1902

Exposition Internationale de Limoges 1903

DIPLOME D'HONNEUR 1897 - SAINT-PETERSBOURG

GRAND PRIX 1899 - POITIERS

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, 1908

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900

Extrait du Journal des Concerts Militaires et Civils « Le Petit Poucet », 28 Septembre 1900

L'EXPOSITION ADOLPHE SAX

UNE MÉDAILLE D'OR BIEN MÉRITÉE

Élus du génie inventeur auquel nous devons les instruments qui ont rendu les musiques d'harmonie capables d'exprimer, sans les calculer, les accents écrits pour l'orchestre symphonique, Adolphe Sax ne pouvait, sans manquer à la noblesse de son nom, se produire inopinément à l'Exposition Universelle de 1900 comme fabricant d'instruments de musique. L'examen de sa vitrine, qui ne renferme que des nouveautés, prouve qu'il a compris ce devoir et qu'il a su le remplir brillamment.

Le Jury de la classe 17, composé des plus notables fabricants français et étrangers et de musiciens expérimentés, ne pouvait, sans injustice, méconnaître une récompense méritée à une telle exposition : la médaille d'or qu'il a décernée atteste qu'il a su apprécier la vaillance et l'intelligence de l'effort et qu'il a tenu à l'honneur dignement.

Telle est cette exposition qui fait le plus grand honneur à la lecture française, à celui auquel nous la devons, Adolphe Sax, avait depuis longtemps prouvé sa valeur de musicien et de fabricant de la Musique de la Garde républicaine, puis comme directeur de la fanfare de la garde, après l'Exposition de 1889, personne ne méconnaîtra sa valeur d'inventeur et d'inventeur. Il continue la belle tradition de son père... c'est le plus grand orgueil qui puisse lui être adressé et son meilleur titre au succès qui, nous le souhaitons sincèrement, lui sera décerné.

En ce quartel avancé de la classe de la musique en plein air, une large place était due à celui dont l'œuvre couronnée et utile vient de montrer qu'il aura, comme l'honneur, certes, dont il descend, être au premier auxiliaire pour son développement et son perfectionnement.

Extrait du Journal « Le Monde Musical »

Henri Roussier

C'est le premier fois que M. Ad. Sax fils expose à Paris, et il reçoit la médaille d'or, juste récompense des efforts qu'il a faits pour se consacrer de plus en plus à l'œuvre d'art, juste récompense dont il porte le nom.

En ce qui concerne la facture instrumentale, il existe une littérature, relativement abondante selon les expositions, qui analyse et décrit les instruments et accessoires présentés par les facteurs des diverses catégories.

En 1844, Savart fut chargé du rapport officiel relatif aux instruments à vent; en 1849, ce fut Marloye. Lors de l'Exposition de 1855, un seul rapporteur fut désigné pour l'ensemble des instruments de musique: Fétis assura le compte rendu officiel de la participation des facteurs d'instruments à cette exposition de même qu'à celle de 1867.

Le rapport officiel de l'Exposition Universelle de Londres en 1851 fait à la Commission française est dû à Hector Berlioz.

Il faut souligner que le milieu du dix-neuvième siècle constitue l'âge d'or de la facture des instruments à vent.

Plusieurs facteurs s'appliquèrent à perfectionner leurs instruments, et il n'est pas étonnant qu'une même disposition ait été mise au point à la même époque par divers facteurs qui ne se connaissaient pas.

Il ne nous a pas été possible de comparer les nouvelles inventions de Sax avec celles des autres facteurs. Toutefois sont mentionnés les noms des concurrents de Sax qui participèrent aux mêmes expositions que lui, ainsi que les récompenses qu'ils reçurent, afin de replacer l'inventeur belge dans le contexte de la facture française des instruments à vent au XIXème siècle.

A côté de l'ensemble des inventions et perfectionnements que Sax présentait à chaque exposition, le public et le jury pouvaient chaque fois s'attendre à découvrir un instrument nouveau dans les vitrines d'Adolphe Sax.

Adolphe Sax participa pour la première fois en 1844 à une exposition des produits de l'Industrie française où il exposa des clarinettes qu'il avait mises au point à Bruxelles, ainsi que des flûtes, des cors et des bugles perfectionnés auxquels le nom de saxhorn n'était pas encore appliqué.

A l'Exposition des produits de l'Industrie française de 1849, les familles nouvelles des saxotrombas, des saxhorns et des saxophones furent présentées au public. A l'Exposition Universelle de Londres en 1851, Sax ajouta deux nouveaux membres à la famille des saxhorns, le

Catalogue de la Maison Adolphe Sax (fils) 1908 (extrait)
(Bibliothèque du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles)

soprano suraigu et le bourdon d'une hauteur de trois mètres qui fit sensation. Comme nouvelle invention, Sax exposait un basson et une clarinette contre-basse faite entièrement en cuivre. A l'Exposition de 1855, il présente ses saxtubas.

L'Exposition Universelle de 1862 à Londres voit l'apparition de nouveaux instruments: les instruments à six pistons et tubes indépendants, les instruments à pavillon mobile ainsi que des instruments pourvus à la fois de clefs et de pistons. A cette exposition, les vitrines de Sax renfermaient aussi des instruments à percussion. De nouvelles timbales sans chaudron attirèrent particulièrement l'attention du jury. Enfin, à l'Exposition Universelle de 1867, Sax exposa des instruments à sept pavillons et un trombone contre-basse de nouvelle construction. A cette exposition figurèrent également les plans d'une salle de concert imaginée par Sax l'année précédente. Sax s'inscrit aussi dans la section d'hygiène et de médecine de cette exposition où il présenta des goudronnières ou émanateurs hygiéniques de son invention. Adolphe Sax voulut participer à l'Exposition de 1878 mais l'autorisation de s'inscrire ne lui fut pas accordée car il n'avait pas acquitté l'entièreté des frais d'installation.

1844: Exposition des produits de l'industrie française à Paris.

L'Exposition des produits de l'industrie française de 1844 eut lieu à Paris du 1^{er} mai au 30 juin dans le Grand Carré des jeux des Champs Elysées (501). 3.963 exposants participèrent à cette exposition (502) où près d'une centaine de facteurs d'instruments de musique furent récompensés (503).

C'était la première fois qu'Adolphe Sax participait à une exposition française. Inscrit sous le numéro d'ordre 1648 et sous la raison sociale «Sax & Cie, à Paris, rue Neuve-Saint-Georges n° 10», il exposait des «clarinettes, flûtes, cors, ophicléides, trompettes, etc.» (504).

Participaient également à cette exposition: Raoux, Guichard, Labbaye, Besson et Coeffet pour les instruments à vent en cuivre, et Tulou, Lefèvre, Martin, Winnen, Godfroy, Buffet, Adler, Breton, Herouard, Leroux et Buffet-Crampon pour les instruments à vent en bois (505).

Sax était le seul à présenter à la fois des instruments à vent en cuivre et des instruments à vent en bois.

On pouvait observer sur ses instruments le nouveau système de trous et de clefs qu'il avait fait breveter l'année précédente. Les sax-horns figuraient pour la première fois à une exposition, mais ils portaient encore le nom de bugle.

Adolphe Sax exposa-t-il un saxophone à cette exposition? Le catalogue officiel, très imprécis quant à la nature exacte des instruments exposés, ne le mentionne pas. Toutefois, le rapport de Savart et celui de Boquillon font état d'une clarinette contre-basse, «le saxophone», qui s'est fait remarquer par la justesse et la beauté de ses sons (506). Aucun détail supplémentaire n'est donné.

S'agit-il ici, comme dans le rapport de Savart sur l'exposition de 1839, d'une «erreur» d'appellation? Nous ne le croyons pas.

En fait, le saxophone ne se rattachait à aucun instrument connu, et les rapporteurs le mentionnèrent comme faisant partie des clarinettes, puisque le mode de mise en vibration de ces deux instruments est semblable: il s'agit d'une anche simple.

Le saxophone exposé était le seul instrument de la famille à figurer à l'exposition.

Le jury (507) décerna à Sax une Médaille d'Argent pour l'ensemble de son exposition. (Ordre des récompenses: Médaille d'Or, Médaille d'Argent, Médaille de Bronze, Mention honorable, Citation favorable). Raoux obtint une Médaille d'Or; Guichard et Tulou une Médaille d'Argent; Lefèvre, Martin et Winnen un rappel de la Médaille de Bronze; Godfroy, Buffet, Adler, Buffet-Crampon et Breton une Médaille de Bronze; Herouard et Leroux un rappel de Mention honorable; Labbaye et Besson une Mention honorable et Coeffet une Citation favorable (508).

Le rapport officiel fut publié en 1845; Savart fut chargé du rapport relatif aux instruments à vent.

Lors de l'exposition même, le public put se rendre compte de l'état de la facture instrumentale grâce aux articles écrits par Anders dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* (509), consacrés plus particulièrement aux facteurs de pianos participant à l'Exposition. N. Boquillon rédigea aussi un important rapport qui parut en juin 1844 dans le *Moniteur scientifique et industriel* (510).

Alors que le rapport officiel accordait une importance pour ainsi dire égale à chaque participant, Boquillon consacrait à Sax presque l'entièreté de ses observations concernant les instruments à vent. Dans son rapport, il s'appliquait à décrire minutieusement les nouvelles dispositions des instruments Sax. Quant aux facteurs d'instruments en cuivre, il se bornait à souligner les différences de fabrication entre Raoux qui avait conservé «la longue et pénible fabrication au marteau» et Guichard qui, lui, emboutissait au tour ses instruments. Boquillon se posait la question de savoir si les procédés de fabrication influençaient réellement la qualité des instruments à vent (511).

Savart précisa qu'une trompette à pistons, un bugle et un clavicor, ainsi qu'une clarinette ordinaire et une clarinette-basse présentés par MM. Sax & Cie furent mis au premier rang (512).

1845: Exposition des produits de l'industrie à Toulouse.

En 1845 eut lieu à Toulouse une Exposition des produits de l'industrie. Cette exposition n'était en fait que l'ombre de celle qui se tenait à Paris tous les cinq ans. 535 exposants seulement y participèrent (513).

Adolphe Sax n'y prit pas part et son absence fut remarquée par Danjou, chargé du compte-rendu de la participation des facteurs à cette exposition dans la *Revue et Gazette musicale de Paris*, qui s'exprimait en ces termes: «Il est à regretter que M. Sax n'ait pas profité de cette occasion pour faire connaître ses instruments» (514).

1849: Exposition Nationale des produits de l'agriculture et de l'industrie à Paris.

L'Exposition des produits de l'Agriculture et de l'Industrie de 1849 eut lieu dans le Grand Carré des jeux aux Champs Elysées du 1^{er} juin au 31 juillet (515). 4494 participants y exposèrent leurs produits (516).

Cent soixante quinze instruments de cuivre sortis des ateliers d'une quinzaine de facteurs d'instruments à vent furent entendus par la cinquième commission du jury central, chargée de juger les instruments de précision dans lesquels se rangeaient les instruments de musique (517).

Cette commission se composait de Pouillet (instruments d'optique et de physique), Mathieu (appareils à peser), A. Segulier (grandes orgues, orgues expressives, mélophones, orgues à manivelles), Froment (instruments d'astronomie, de marine), Peupin (horlogerie de précision et civile), P. Erard (pianos et harpes), et Marloye (instruments à archets et à cordes, instruments à vent en cuivre et en bois) (518).

Le rapport du jury fut publié en 1850; Marloye rédigea le rapport consacré aux instruments à vent.

Blanchard écrivit un ensemble d'articles dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* (519) de 1849 consacrés à la participation des facteurs à l'exposition.

La participation des facteurs d'instruments à vent en cuivre s'était sensiblement accrue depuis 1844. On pouvait remarquer les instruments de Raoux, Labbaye, Michaud, Gautrot, Halary, Bartsch, Roth, Courtois, Darche, Houzé et Roehn.

La facture des instruments à vent en cuivre, restée longtemps stationnaire, avait fait un pas immense au cours des dernières années. Le rapport du jury soulignait que Sax était le premier à en avoir donné l'élan par la création de deux familles d'instruments, les saxophones et les saxhorns, ainsi que par les nombreuses modifications apportées aux instruments connus: «Depuis cinq ans, précisait Marloye, il n'y a pas un seul instrument de cuivre qui n'ait subi plusieurs transformations ou modifications différentes; les unes tendant à augmenter la sonorité et les ressources de l'instrument, les autres, dans le but d'en rendre l'usage plus commode ou le doigté plus facile» (520).

Inscrit sous la raison sociale «Sax, rue Saint-Georges n° 50, à Paris», Adolphe Sax exposait plusieurs instruments dont dix furent classés par le jury. Cinq instruments obtinrent le premier rang: une contre-basse (trombone en mi bémol), une basse chromatique, un clairon chromatique alto en mi bémol, un clairon chromatique en si bémol et un bugle.

Quatre instruments furent classés au second rang: un cornet à pistons, une trompette chromatique de cavalerie, une trompette ordinaire et une trompette d'harmonie. Enfin une trompette à cylindre occupait le troisième rang.

Là ne se bornait pas l'exposition de Sax. Le jury eut aussi à juger la famille des saxophones, «depuis le plus petit en mi bémol aigu jusqu'à la contre-basse (521)», une famille de saxhorns à quatre pistons (522), des cornets de cavalerie, des cornets compensateurs, des trompettes à coulisse à ressort, des trombones basse et contre-basse à cylindres, des trompettes et clairons d'ordonnance. Mais l'instrument qui retint surtout l'attention du jury fut le trombone à coulisse muni d'un cylindre permettant de passer chromatiquement du mi grave au si bémol (523). Le rapport ne précise cependant pas la composition exacte à cette époque des familles de saxophones et de saxhorns.

Le jury apprécia aussi le fait que Sax avait donné le même doigté à tous ses instruments à pistons, ainsi qu'aux saxophones et aux clarinettes.

En fait le grand mérite de Sax était d'avoir groupé les instruments en cuivre en familles homogènes.

La participation des facteurs d'instruments à vent en bois fut beaucoup moins riche et moins satisfaisante que celle des facteurs d'instruments en cuivre. Les instruments en bois n'avaient fait aucun progrès sensible depuis l'exposition de 1844.

L'état stationnaire de la facture de ces instruments s'expliquait par le fait qu'on avait substitué les instruments en cuivre aux instruments

en bois dans les musiques militaires. Les facteurs s'étaient tout naturellement plus préoccupés des premiers que des seconds.

Sax figurait parmi les facteurs d'instruments en bois aux côtés de Tulou, Buffet, Godfroy, Triébert, Adler, Buffet-Crampon, Breton, Thibouville, Gyssens, Coste et Coeur (524).

Il présentait des clarinettes ordinaires «remarquables par la belle qualité de son et de justesse», et une clarinette basse «magnifique tant par la justesse et l'égalité de son que par son beau timbre» (525).

Adolphe Sax reçut la seule Médaille d'Or décernée aux facteurs d'instruments à vent. (Ordre des médailles semblable à celui de l'Exposition de 1844, Cfr. p. 141). Raoux obtint un rappel de la Médaille d'Or reçue à l'Exposition de 1844; Tulou un rappel de la Médaille d'Argent; Labbaye, Michaud, Gautrot, Halary, Buffet et Godfroy une Médaille d'Argent; Buffet-Crampon et Breton, un rappel de la Médaille de Bronze; Bartsch, Roth, Triébert et Adler une Médaille de Bronze; Courtois, Darce, Houze, Roehn, Thibouville, Gyssens, Coste et Coeur une Mention honorable (526).

Une autre distinction d'importance vint récompenser Adolphe Sax de sa participation à l'exposition de 1849. Le dimanche 11 novembre 1849, le Président de la République lui remettait la Croix de la Légion d'Honneur. Sur les cinquante-deux décorés de la Légion d'Honneur, trois facteurs furent récompensés: Cavaillé-Coll (facteur d'orgues), Raoux et Sax (facteurs d'instruments à vent) (527).

Il était exceptionnel qu'un même participant bénéficiât ainsi d'une double distinction.

Dans sa catégorie, Sax partageait ce privilège avec Raoux. On s'étonne donc de l'attitude tant soit peu prétentieuse de Sax qui, sur un *prospectus de vente de sa Maison*, prétend être le seul exemple de cette double récompense par laquelle «le jury a entendu non seulement me mettre au premier rang parmi mes concurrents, mais bien encore de m'assigner une place *hors ligne*» (528).

1851: Exposition Universelle de Londres.

La première Exposition Universelle des produits de toutes les Nations eut lieu à Londres en 1851 du 1^{er} mai au 11 octobre dans le Crystal Palace (529). 17.000 exposants prirent part à cette exposition.

Sur les 1736 exposants français, la facture instrumentale était représentée par 49 facteurs, dont 12 facteurs d'instruments à vent: Besson, Breton, Buffet, Clair-Godfroy, Courtois aîné, Courtois, Gautrot, Lab-

baye, Roth, Sax, Triebert et Tulou (530). A. de La Fage parle d'un ensemble de 36 facteurs français dont 14 représentant la facture des instruments à vent (531). Mais il ne cite pas leurs noms.

Les instruments de musique faisaient partie de la dixième section, à côté des instruments de mathématique et de physique, des appareils divers et des instruments d'horlogerie et de chirurgie (532).

Le jury international de la dixième section se composait de Sir Henry Bishop, président et rapporteur (Angleterre), Sigismund Thalberg, vice-président (Autriche), W. Sterndale Bennett, Cipriani Porter, Georges Smart et Henry Wild (Angleterre), Hector Berlioz (France), J. Robert Black (Etats-Unis), Chevalier Neukomm et Schafhault (Zollverein) (533).

Adolphe Sax participa à l'Exposition Universelle de Londres sous le numéro d'ordre 1472, et sous la raison sociale «Sax & Cie, Paris, rue Saint-Georges n° 50» (534).

Sax présentait un ensemble impressionnant d'instruments. Les différents rapports ne s'accordent pas sur le nombre d'instruments exposés par Sax. Le rapport officiel parle d'une cinquantaine d'instruments (535), la *Revue et Gazette musicale de Paris* mentionne quatre-vingt cinq instruments (536), et l'inventaire établi lors de la faillite de Sax en juillet 1852 fait état de soixante-huit instruments présentés à l'Exposition Universelle de Londres (537).

Les trois familles d'instruments portant son nom, saxotrombas, saxhorns et saxophones, figuraient à l'Exposition de Londres. A la famille des saxhorns, Sax avait ajouté deux nouveaux membres: le soprano suraigu en si bémol et le saxhorn bourdon descendant au si bémol extra-grave (538), de trois mètres de haut, qui fit sensation. Cet instrument fut à l'époque l'objet de nombreuses caricatures où l'on voit le public monter sur une échelle afin d'entrer dans l'instrument de Sax avec pour légende «le public visitant la trompette de M. Sax».

La famille des saxotrombas était représentée par six types différents, et celle des saxophones par cinq.

Le reste de l'exposition de Sax en ce qui concerne les instruments à vent en cuivre comprenait les instruments suivants (539):

- des cornets à pistons ordinaires;
- d'autres d'un système perfectionné;
- d'autres à compensation;
- des cornets militaires à cylindres (système Sax);
- d'autres pour la cavalerie (même système);
- un petit cornet du même système;

- un cor ordinaire;
- un autre à cylindres d'un nouveau système;
- un autre pour la cavalerie avec pavillon en l'air;
- une trompette à cylindres pour l'infanterie;
- une autre pour la cavalerie;
- une trompette d'harmonie simple avec les tons;
- une autre à doubles pistons;
- une autre à cylindres à mouvement de rotation;
- une autre à coulisse dans l'ancien système anglais;
- une autre à coulisse de trombone;
- une trompette d'ordonnance de cavalerie en mi bémol;
- une autre ténor en si bémol;
- une autre basse en mi bémol;
- une autre ténor à cylindres en si bémol;
- une autre basse en mi bémol, également à cylindres;
- un trombone alto en mi bémol à coulisse;
- un autre en fa, mi et mi bémol à cylindres;
- un trombone ténor en si bémol à coulisse;
- un autre à cylindres;
- un trombone ténor en si bémol à coulisse;
- un autre à cylindres;
- un trombone basse de cavalerie en mi bémol à cylindres;
- un autre contre-basse en si bémol, également à cylindres;
- 11 saxhorns à trois, quatre et cinq cylindres, différents de tons, de proportions et de mécanisme;
- un saxhorn basse à quatre cylindres avec compensateur argenté et doré;
- 3 autres saxhorns ténor, contralto et soprano à quatre cylindres argentés et dorés;
- des clairons de nouvelle façon, formant une famille complète en cinq instruments, à savoir: suraigu en si bémol, soprano en mi bémol, contralto en si bémol, alto en mi bémol et basse en si bémol.

Sax présentait aussi des instruments à vent en bois:

- une clarinette en si, avec système de clefs perfectionné;
- une autre à dix-sept clefs du nouveau système Sax;
- une autre de nouvelle invention, dont l'étendue est plus grande en haut et en bas;
- une clarinette basse en si bémol (invention Sax);
- une clarinette contre-basse en mi bémol en cuivre argenté et doré;
- un nouveau basson en cuivre argenté et doré.

Quatre facteurs français obtinrent une Council Medal (Ordre des récompenses: Council Medal, Prize Medal, Honourable Mention):

Ducroquet (facteur d'orgues), Erard (facteur de pianos), Sax et Vuillaume (luthier) (540). Adolphe Sax était donc le seul de sa spécialité à obtenir cette distinction.

Les facteurs d'instruments à vent récompensés par une Prize Medal furent Besson, Buffet, Godefroid et Triebert; une Honourable Mention fut accordée à Breton, Courtois, Gautrot, Labbaye et Tulou.

Hector Berlioz adressa un rapport officiel à la Commission française du jury international qui fut publié en 1854 (541).

Fétis publia dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* une série importante de compte-rendus sous forme de lettres (542).

Berlioz s'exprimait en ces termes: «les instruments à vent en cuivre à embouchure et à anche de M. Sax jouissent d'une célébrité acquise à juste titre. (...) Les qualités [de ces instruments] rendront désormais à peu près impossible l'introduction, dans les nouveaux orchestres militaires, de la plupart des informes instruments à clefs dont les anciennes bandes de cavalerie et certains orchestres d'infanterie font encore un usage si cruel pour les oreilles civilisées (543)».

On se rappellera que Berlioz avait déjà souligné en 1842 les qualités particulières du saxophone dans le *Journal des Débats*. Dans le rapport qu'il fit à la Commission française du jury international, Berlioz confirmait son premier jugement: «M. Sax a créé, en outre, le saxophone, délicieux instrument de cuivre à bec de clarinette dont le timbre est nouveau, qui se prête aux nuances les plus fines, aux plus vaporeux effets de la demi-teinte, comme aux majestueux accents du style religieux (544)». Berlioz estimait que le saxophone était un instrument difficile dont on ne pouvait posséder le mécanisme qu'après de longues études: Il déplorait le petit nombre d'instrumentistes qui, jusqu'à présent, s'étaient consacrés à son étude.

Le nouveau basson de cuivre argenté et doré que Sax exposait fut un de ses instruments les plus appréciés. Il provoqua une vive impression sur le jury d'examen lorsque l'excellent artiste Baumann le fit entendre. Ce basson, construit en cuivre et non en bois, était muni d'un système complet de clefs. Cornélius Ward, facteur anglais, prétendit être l'inventeur de ce système qu'il avait fait breveter en France (545).

Boehm, présent à l'audition de ce basson, poursuivit plus tard ses expériences dans le même sens que Sax afin de produire une échelle chromatique d'une justesse parfaite (546).

Le rapport officiel reprenait presque textuellement les commentaires de Berlioz, en ce qui concerne l'appréciation des instruments de Sax: «Among the inventors of musical instruments, the highest distinction is

due to the merits of M. Adolphe Sax, whether considered with regard to the variety, excellence or utility of his inventions... his cornets-à-pistons are the best we are acquainted with... it must be conceded, that his bass and double bass clarinets, in wood and metal, are inventions of inestimable value... his brass bassoon with a new system of holes and keys is very perfect» (547).

Fétis louait aussi les mérites de Sax: «M. Sax est le seul qui ait conçu la construction des instruments en cuivre au point de vue le plus général, le plus large et le plus scientifique, en les rangeant par familles, et y apportant des perfectionnements non moins remarquables que ceux qu'il avait produits précédemment dans la famille des clarinettes (548)».

1855: Exposition Universelle de Paris.

La seconde Exposition Universelle des produits de l'Industrie de toutes les Nations s'ouvrit le 1^{er} mai à Paris dans le Palais de l'Industrie (549).

Elle devait durer cinq mois, mais resta ouverte jusqu'au 30 novembre 1855 (550). 21.779 exposants participèrent à cette exposition (551). Sur les quelque onze mille participants français, 223 facteurs d'instruments figuraient dans le catalogue officiel de l'Exposition (552). A ce nombre, il faut ajouter une centaine de personnes dont le nom ne figurait pas dans le catalogue officiel, leur bulletin d'inscription n'ayant pas été rempli à temps (553).

Adolphe Sax compte d'ailleurs parmi les retardataires et ne figure pas au catalogue officiel. Il ne porte donc pas de numéro d'ordre.

La facture française des instruments à vent était officiellement représentée par 30 exposants: Adler, Breton, Buffet, Gautrot aîné, Gyssens, Lot, Martin, Nonon, Presteau, Roth, E. Thibouville, Thibouville aîné, Triébert et Tulou pour les instruments à vent non métalliques, et Beauboeuf, Besson, Gassine, Antoine Courtois, Couturier, Deschamps, Dujariez, Halary fils, Labbaye, Michaud, Muller, Piattet, Raoux et Toussaint pour les instruments à vent métalliques, auxquels il faut au moins ajouter le nom de Sax.

Cette fois, Adolphe Sax n'était pas le seul exposant français à présenter à la fois des instruments en cuivre et en bois. D'après le catalogue officiel, Gautrot, Roth et Deschamps exposaient également ces deux catégories d'instruments (554).

On attribua une section spéciale aux instruments de musique, la XXVII^e classe, ce qui n'avait pas été le cas lors de la première Exposition Universelle de Londres en 1851.

Il faut noter que la participation des facteurs d'instruments de musique s'était fortement accrue. D'après Adrien de La Fage, l'industrie musicale, représentée par 178 participants à Londres, comptait 423 inscrits à Paris (555).

Le jury international de la XXVII^e classe se composait de Joseph Hellmesberger, président, directeur du Conservatoire impérial de musique de Vienne (Autriche), Hector Berlioz, vice-président (France), Marloye, fabricant d'instruments d'acoustique, membre du jury de l'exposition de 1849 à Paris (France), Roller, ancien fabricant de pianos (France), Sir Georges Clerck, président de l'Académie royale de musique (Royaume-Uni), Fétis, secrétaire, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles (Belgique) (556).

Marloye et Roller démissionnèrent au cours des travaux du jury suite à une décision prise relative aux pianos sur laquelle on proposait de revenir (557).

Contrairement aux expositions précédentes, un seul rapporteur, Fétis, fut chargé de présenter le résumé des travaux du jury de la XXVII^e classe. Fétis poussa l'analyse beaucoup plus loin que celle des instruments exposés. Il s'attacha à rédiger un *Exposé historique de la formation et des variations de systèmes dans la fabrication des instruments de musique*, qui parut en 1856 (558).

Adrien de La Fage, qui assurait les compte-rendus (559) de l'exposition relatifs à la facture instrumentale dans la *Revue et Gazette musicale de Paris*, réunit ses articles en un volume sous le titre *Quinze visites musicales à l'Exposition universelle de 1855*, publié également en 1856.

Bien que Sax se fut inscrit tardivement à l'exposition, il occupait une des places les plus avantageuses (560).

Il présentait une série d'instruments déjà bien connus du public: une famille de saxophones de huit types, une famille de saxhorns et de saxotrombas de cinq types différents, des clairons, des trombones à coulisses et des trombones à pistons (561).

Le saxtuba était un instrument nouveau que le compositeur Halévy avait utilisé dans son opéra *Le Juif errant*, présenté à l'Académie Nationale de Musique en avril 1852. Sax en avait également fait une famille complète.

Comme instruments à vent en bois, il exposait des petites clarinettes en mi bémol, des grandes clarinettes pourvues de dix-sept clefs, une clarinette contre-basse de nouvelle construction et le basson en cuivre exposé pour la première fois à Londres en 1851 (562).

Sax obtint à l'Exposition Universelle de Paris de 1855 une Grande Médaille d'Honneur, pour l'ensemble de ses inventions et perfectionnements dans les diverses catégories d'instruments à vent. Les trois autres facteurs d'instruments de musique qui obtinrent cette récompense furent: Boehm (Bavière), Cavaillé-Coll et Vuillaume (France). Ordre des médailles: Grande Médaille d'Honneur, Médaille d'Honneur, Médaille de 1^{re} classe, Médaille de 2^e classe, Mention honorable.

Les autres facteurs français d'instruments à vent reçurent les récompenses suivantes: Triébert, une Médaille d'Honneur; Breton, Besson, Buffet-Crampon, Godefroid, Lot, Tulou, A. Courtois, Halary, Michaud et Raoux une Médaille de 1^{re} classe; Gautrot, Gyssens, Martin, Nonon, Roth, Couturier une Médaille de 2^e classe; Thibouville, Deschamps, Labbaye une mention honorable (563).

Bien que Fétis eut manifesté plusieurs fois sa sympathie à l'égard d'Adolphe Sax, le rapport circonstancié qu'il rédigea n'en était pas moins d'une grande objectivité. Son appréciation ne plaçait pas les instruments de Sax unilatéralement au-dessus des autres.

Enthousiasmé comme Berlioz par la famille des saxophones, Fétis trouvait ces instruments parfaits, tant par leur justesse et leur sonorité que par leur mécanisme. «Tous les autres instruments ont leur origine dans la nuit des temps; tous ont subi de notables modifications à travers les âges, et leurs migrations; tous enfin se sont perfectionnés par de lents progrès; celui-ci, au contraire est né d'hier; il est le fruit d'une seule conception, et dès le premier jour, il a été ce qu'il sera dans l'avenir. Le Jury n'a que des éloges à donner à M. Adolphe Sax, pour une si belle découverte» (564).

Le jury estima que les meilleurs trombones à coulisses exposés étaient ceux de Sax, Besson, Raoux, Antoine Courtois, Labbaye et surtout Michaud. Sax exposa de «très bons» trombones à pistons qui permettaient de «lier et de chanter les sons», un effet impossible à réaliser sur le trombone à coulisse. Le jury ne fut pas sans remarquer la réforme que Sax avait entreprise sur le clairon. D'un instrument borné à la production d'un petit nombre de notes, ce clairon était devenu un instrument de musique à part entière.

L'exposition des instruments à vent en bois de Sax fit également l'objet d'une appréciation favorable de la part du jury de la XXVII^e classe. Les meilleures clarinettes à dix-sept clefs étaient celles de Sax et de Buffet. Ces facteurs exposèrent aussi «d'excellentes clarinettes» en mi bémol.

D'autre part, Fétis rappelait dans son rapport la vive impression qu'avait provoquée sur le jury de l'Exposition de Londres l'audition du

basson construit par Sax. Il se demandait pourquoi, depuis cette époque, ce basson était resté dans l'oubli et n'avait point été entendu à l'Exposition de Paris, alors que plusieurs autres «plus ou moins imparfaits, sous les rapports de justesse et de sonorité», avaient trouvé des artistes pour en jouer.

Si le rapport officiel de Fétis jugeait favorablement les instruments Sax dans leur ensemble, ce jugement faisait pourtant des exceptions.

Fétis désapprouvait les «quelques monstres placés à l'Exposition par MM. Sax et Besson. Sans parler de l'aspect ridicule de ces polyphèmes de la sonorité, on doit repousser ces excentricités comme de mauvaises choses au point de vue de l'art» (565).

Adrien de La Fage, ami de Besson, et par conséquent défenseur de la cause des adversaires de Sax, était d'une partialité flagrante dans sa *Treizième visite à l'Exposition* où il parlait des instruments de musique militaire (566). «Je ne saurais mieux comparer l'effet des instruments Sax, écrivait-il, qu'à ces voix de chantres de village qui, au lieu de prononcer par exemple, *a*, prononcent *oa*, *oua*, *ua*, et croient ainsi produire beaucoup plus de son».

Présent à l'un des concerts donnés sur les instruments Sax dans les derniers jours de l'exposition, Adrien de La Fage rend compte de la séance en ces termes peu élogieux: «lorsque (...) les entrepreneurs eurent la malencontreuse idée de donner un concert formé de ces malencontreux instruments, je vis le peu de monde qui était venu pour les entendre se sauver à l'envi et ne trouver un abri que dans la salle des machines. Pour l'acquit de ma conscience, j'eus le courage de demeurer là, presque seul, et dans la position d'un malade à qui l'on fait une douloureuse opération, mais, je dois l'avouer, je souffris tant que, lorsque ce fut fini, je résolus bien de n'y être plus pris».

Les antipathies de C. Raynaud (567) et de Schiltz (568) à l'égard d'Adolphe Sax transparaissaient dans leurs compte-rendus sur l'Exposition; elles étaient toutefois moins marquées que celles d'Adrien de La Fage.

Raynaud nuançait d'ailleurs son jugement: «il serait aussi injuste d'attribuer à M. Sax l'invention des nouveaux instruments de cuivre, qui ont fait une révolution dans la musique militaire, qu'il serait absurde de lui nier toute amélioration et toute supériorité dans leur fabrication» (569).

Par contre, le rapport de Boquillon (570) reconnaissait bien entendu les mérites de Sax. Souvenons-nous qu'en 1847, le tribunal civil de la Seine (571) avait chargé Boquillon, Savart et Halévy du rapport

d'expertise dans le procès en déchéance intenté contre les brevets d'Adolphe Sax par Raoux, Halary, Gautrot, etc. Ces trois experts s'étaient déclarés en faveur de Sax (572).

1862: Exposition Universelle de Londres (cfr. p. 153).

La troisième Exposition Universelle eut lieu à Londres dans le Palais de Kensington du 1^{er} mai au 15 novembre 1862.

27.446 participants y exposèrent leurs produits (573).

La classe XVI, réservée aux instruments de musique, comptait 332 exposants (574) dont 67 facteurs français.

La facture française des instruments à vent était représentée par 17 participants: Labbaye, Henry et Martin, David, Lecomte, Remy et Grobert, Husson-Buthold et Thibouville, A. Courtois, Lot, Godfroy, Buffet, Triébert, Buffet-Crampon, Breton, Thibouville, Adolphe Sax, Gautrot et Alphonse Sax (575).

Le jury international de la XVI^e classe se composait de Sir Georges Clerck, président (Angleterre), Fétis, vice-président (Belgique), W. Sterndale Bennett (Angleterre), J.R. Black (Etats-Unis), Lissajous (France), Sir F. Gore Ouseley (Angleterre), E. Pauer (Autriche), W. Pole, secrétaire (Angleterre), J. Schiedmayer, facteur d'instruments (Zollverein), H. Wylde (Angleterre) et le comte de Wilton (Angleterre) (576).

Le rapport officiel fut confié à William Pole.

Comme il l'avait fait pour l'Exposition de Londres en 1851, Fétis publia dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* une série de onze lettres sur la facture instrumentale (577).

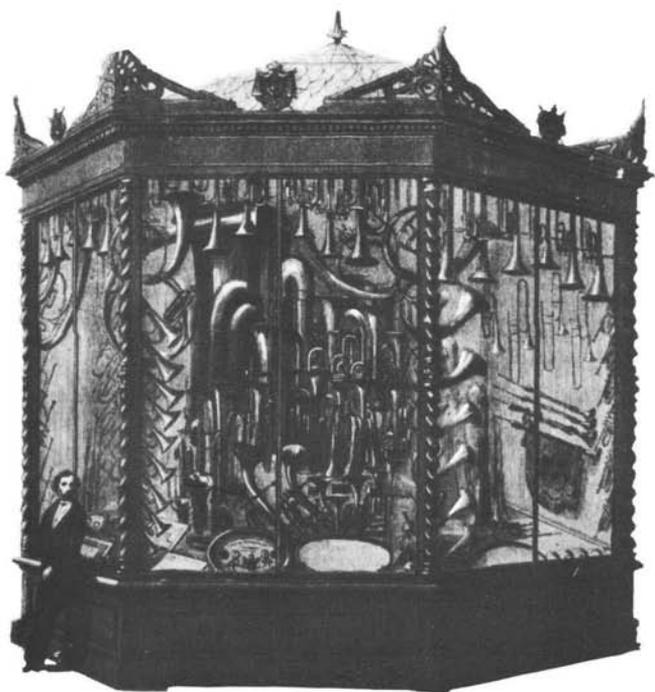
Signalons aussi le rapport de N. Boquillon (578) et l'ouvrage de Pontécoulant (579) consacrés à l'étude de la facture instrumentale à l'Exposition Universelle de Londres en 1862.

Adolphe Sax participa à l'Exposition sous le numéro d'ordre 1701, avec pour raison sociale «A.-J. Sax, à Paris, Rue Saint-Georges, 50» (580).

Le catalogue officiel renseigne qu'il exposait des «instruments à vent et à percussion, de cuivre et de bois».

Deux sortes de récompenses seulement furent distribuées par le jury, une Medal et une Honourable Mention.

Adolphe Sax obtint une Medal «for the excellence of his invention



in the construction of wind and brass instruments now almost universally adopted, and for a new kind of kettledrums» (581).

La liste officielle des récompenses accordées par le jury international de la XVI^e classe, qui fut imprimée à Paris, portait une erreur au préjudice de Sax (582). L'oubli des termes «pour l'excellence de...» (583) laissait croire que Sax avait été placé à un rang inférieur parmi les facteurs d'instruments de musique, tandis que «dans l'opinion du Jury, il occupait incontestablement le premier rang» (584). Les membres du jury s'empressèrent de reconnaître cette erreur dans une lettre qui mit fin «aux manoeuvres peu loyales auxquelles cette erreur avait servi de prétexte» (585).

Les autres facteurs français d'instruments à vent obtinrent aussi une Medal, à l'exception de David, Lecomte, Remy et Grobert qui ne reçurent aucune récompense (586).

Selon Pontécoulant (587), l'exposition de Sax occupait à elle seule

Vitrine d'Adolphe Sax à l'Exposition Universelle de Londres, 1862 (*Le Monde Illustré*, 7^e année, n° 299 du 3 janvier 1863, p. 13)

près de cinq mètres de façade en glaces. Ses quelque deux cents instruments retraçaient l'histoire complète de la facture des instruments à vent en cuivre des vingt dernières années. L'ébéniste Mazaroz avait fabriqué la vitrine d'exposition d'Adolphe Sax.

Le catalogue officiel ne mentionne que la catégorie des instruments exposés, sans donner de détails.

Les familles complètes des anciens instruments d'Adolphe Sax figuraient naturellement dans ses vitrines. La famille des clarinettes perfectionnées selon son système acoustique de la loi des proportions comportait six individus, de la clarinette aiguë en la ou la bémol jusqu'à la clarinette contre-basse en fa ou mi bémol (588).

Sax les fit entendre au Jury qui en apprécia la «pureté et la justesse». Le son moelleux de sa clarinette contre-basse retint surtout l'attention des jurés français (589).

Les huit types de la famille du saxophone, ainsi que les sept variétés de saxhorns furent également soumis à l'appréciation du public. Sax lui-même joua de ces instruments devant le jury (590).

Un saxhorn bourdon de taille colossale provoqua un vif étonnement. Selon Pontécoulant, cet instrument, construit pour démontrer que les gros instruments ne fatiguaient pas les poumons des exécutants, n'avait pas moins de dix-sept mètres de longueur!

Au nombre de sept, les clairons ordonnancés dans les fanfares des bataillons des chasseurs à pied figuraient parmi les instruments des vitrines d'Adolphe Sax (591).

Sax présentait aussi des trombones à coulisse et des trombones à trois ou quatre pistons. De plus, un trombone à six pistons indépendants de nouvelle construction attira l'attention de Fétis par ses qualités de rapidité et de netteté d'articulation. Cet instrument nécessitait un nouveau doigté. Ce principe de six pistons indépendants s'appliquait aussi aux saxhorns et saxotrombas (592).

Sax présentait aussi une série d'instruments à pavillon mobile permettant de diriger le son dans n'importe quelle direction (593). Pour obtenir ce même effet, d'autres instruments étaient pourvus d'un autre dispositif, une sorte de couvercle appelé réflecteur, capable de renvoyer le son dans diverses directions (594).

La commission française du Jury international remarqua le nouveau système de pistons permettant la communication de l'air entre le haut et le bas du piston par l'adjonction d'un tube placé sur son côté extérieur.

Les instruments pourvus à la fois de pistons et de clefs étaient une «heureuse innovation» qui permettait sur un même instrument «deux sonorités un peu différentes et surtout deux modes d'émission distincts des sons: le son lié des instruments à clefs qui convient à certains passages de chant et aux trilles; l'articulation nette des instruments à pistons qui est préférable pour les traits et certains genres de musique» (595).

Ces instruments à trois pistons et à deux, trois, quatre ou cinq clefs offraient donc de nouvelles ressources aux instrumentistes.

Outre les instruments à vent, Adolphe Sax exposait une autre catégorie d'instruments de musique, des instruments à percussion (596). Il présentait en effet une grande variété de tambours, grosses caisses, caisses roulantes et caisses claires, ainsi que des cymbales (597). Mais l'attention du jury fut surtout retenue par ses nouvelles timbales sans fût. La peau de ces instruments n'était plus tendue sur un chaudron comme c'était l'usage, mais bien sur un cercle en fer, placé sur un pied très léger démontable (598). Ce dispositif facilitait grandement le transport de cet instrument généralement encombrant.

Le rapport de la Commission française concluait que «le génie de l'invention fécondé par le sens pratique et soutenu par un profond sentiment de l'art» assurait à Sax «une supériorité incontestable» (599).

Dans l'ouvrage intitulé *Etudes sur l'Exposition universelle de Londres en 1862*, Boquillon renonçait à décrire le grand nombre de perfectionnements présentés par Sax; il se contentait de faire remarquer que son exposition était «sans contredit la plus brillante et la plus nombreuse de toutes celles de sa catégorie» qui figuraient dans les salles du Palais de Kensington (600).

Des trois expositions suivantes auxquelles Adolphe Sax participa, nous ne connaissons pas grand chose, ni le nom des exposants, ni celui des membres du jury, ni la nature des objets exposés.

Seuls des compte-rendus partiels des récompenses accordées aux facteurs d'instruments de musique attestent de la participation d'Adolphe Sax.

1863: Exposition de la Société des Beaux-Arts appliqués à l'industrie.

Un petit entrefilet de la *Revue et Gazette musicale de Paris* (601) signale les prix qui furent décernés aux facteurs d'instruments de musique. Adolphe Sax décrocha une Médaille de 1^{re} classe; Herz et Gautrot reçurent une Médaille de 2^e classe, Pape et Delle, une médaille de 3^e classe.

1864: Exposition Internationale de Bayonne.

Deux mille participants français, italiens et espagnols exposèrent leurs produits à l'Exposition Internationale de Bayonne qui resta ouverte de juillet à la fin septembre 1864 (602).

Henri Herz et Adolphe Sax obtinrent un Diplôme d'Honneur pour leurs instruments de musique (603).

1866: Exposition Internationale de Porto.

L'Exposition Internationale de Porto, Portugal, eut lieu de septembre 1865 à la fin janvier 1866. 3.911 exposants y participèrent (604).

Le jury accorda à Adolphe Sax «la 1^{re} Médaille d'Honneur» avec la mention qu'il était «le fabricant d'instruments de métal qui a le plus fait faire de progrès à cette industrie, en inventant les uns, en perfectionnant les autres, et en facilitant extraordinairement l'usage de presque tous» (605).

1867: Exposition Universelle de Paris (cfr. illustration p. 157).

La quatrième Exposition Universelle eut lieu à Paris, dans le Palais de l'Industrie au Champ-de-Mars du 1^{er} avril au 30 octobre 1867.

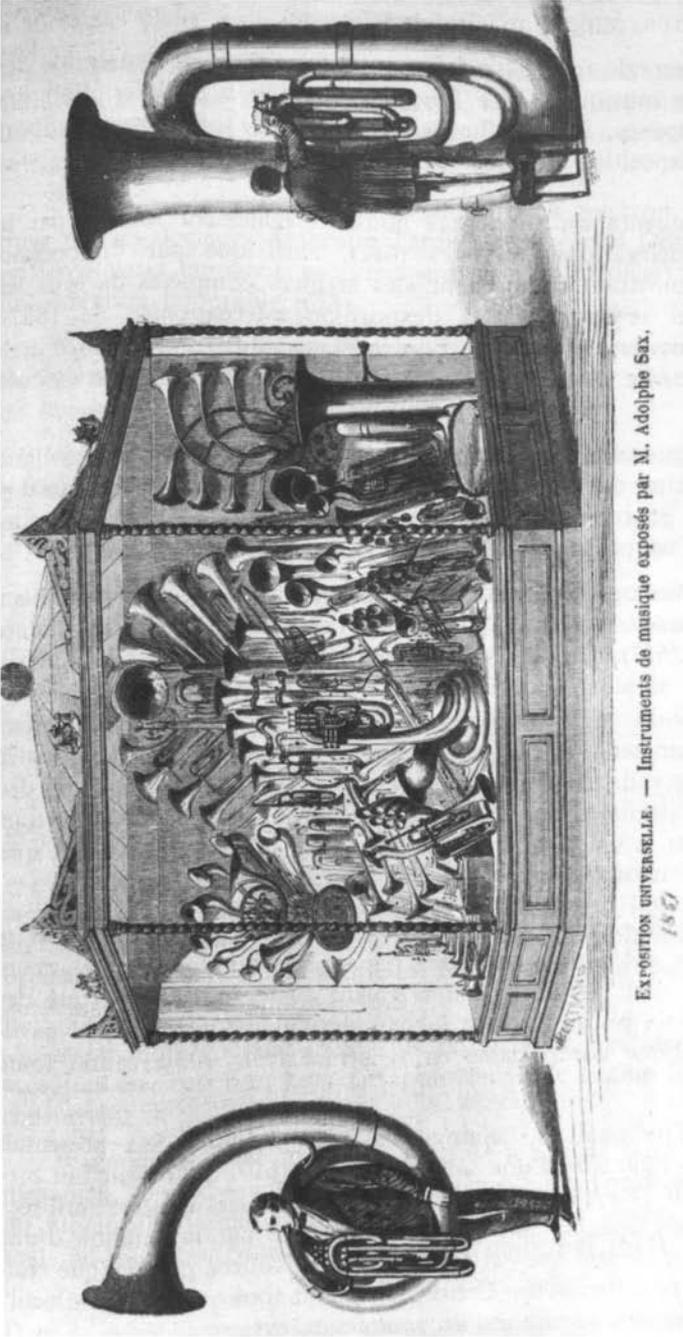
Cette exposition fut véritablement colossale par le nombre de ses exposants. 42.217 participants dont 11.645 Français y exposèrent leurs produits (606).

La X^e classe, consacrée aux instruments de musique, comptait 486 participants (607) dont 201 exposants français (608).

La facture instrumentale française des instruments à vent était représentée par 29 facteurs (609): Lecomte, Thibouville-Lamy, Persil, Martin, Thibouville et Béranger, Sax, Besson, Bie, A. Courtois, Breton, Buffet-Crampon, Couturier, Buffet, Gentellet-Presteau, Labbaye, Grandjou, Godfroy, Gohin, David, Leroux, J. Martin, J. Lot, Millereau, Thibouville, Roth, Triébert et Gautrot (610).

Présidé par le Général Mellinet (France), le jury international de la X^e classe se composait d'Ambroise Thomas, vice-président (France), Kastner (France), Fétis, rapporteur (Belgique), avec Gevaert comme suppléant (Belgique), Jules Schiedmayer, fabricant d'instruments de

Vitrine d'Adolphe Sax à l'Exposition Universelle de Paris, 1867



EXPOSITION UNIVERSELLE. — Instruments de musique exposés par M. Adolphe Sax.

1857

musique (Zollverein), E. Hanslick (Autriche), Lord Gerald Fitzgerald et Seymour Egerton, suppléant (Grande-Bretagne).

Pour la seconde fois, Fétis fut chargé du rapport de l'ensemble des instruments de musique. Cette fois, il se limitait à la description des instruments exposés, faisant plusieurs références à son premier rapport officiel de l'Exposition de 1855 (611).

Une documentation abondante nous est également fournie par le rapport des délégations ouvrières (612), ainsi que par l'important ouvrage de Comettant comprenant «les archives complètes de tous les documents qui se rattachent à l'exposition internationale de 1867» (613). Signalons aussi l'étude de Pontécoulant (614), et les quinze articles de Mathieu de Monter parus dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* (615).

Le catalogue officiel publié par la Commission Impériale renseigne que Sax participa à l'exposition sous le numéro d'ordre 86, et qu'il y présentait des instruments de musique en cuivre, en bois, et à percussion, ainsi qu'un projet de salle de concert (616).

Un nombre considérable d'instruments de toutes espèces figuraient dans les vitrines d'Adolphe Sax, avantageusement placées dans le Palais de l'Industrie (617).

Les rapports et compte-rendus de l'Exposition commentaient encore abondamment les perfectionnements des cors à trois, quatre et cinq pistons ascendants, des cornets pourvus de pistons et de clefs, des instruments à pavillon mobile, des timbales sans chaudron, et surtout des instruments à six pistons ascendants et à tubes indépendants que Sax avait déjà montrés lors de l'Exposition Universelle de 1862.

Il eut été étonnant que Sax ne présentât rien de nouveau à cette exposition. Les délégations ouvrières remarquèrent notamment plusieurs instruments à sept pavillons, qui n'étaient autres qu'une variante des instruments à six pistons et sept tubes indépendants avec un seul pavillon. Le trombone contre-basse en si bémol était une création toute récente (618).

Comme l'indiquait le catalogue officiel, Adolphe Sax présentait aussi les plans figuratifs d'une salle de concert (619) qu'il avait fait breveter en 1866. Rejetant les formes de salle de concert utilisées jusqu'alors, Sax imagina une forme «engendrée par la rotation d'une parabole autour de son axe» et fermée par une courbe parabolique relativement très ouverte (620). Cette salle de concert, en forme d'oeuf, devait présenter des conditions acoustiques et optiques idéales.

Sax avait proposé à la Commission Impériale de bâtir une salle d'après ses plans, mais l'idée ne fut pas suivie (621).

Outre ses instruments de musique et les plans d'une salle de concert, Sax présentait aussi des appareils, appelés goudronnières ou émanateurs hygiéniques, contre les maladies de poitrine et des voies respiratoires (622).

Ces appareils, facilitant les inhalations de goudron, furent remarqués par les docteurs Ambroise Tardieu et Sir John Oliffe, jurés de la onzième classe (appareils et instruments de l'art médical) lui décernèrent une Mention honorable (623).

Les récompenses mises à la disposition du jury international étaient les suivantes: Grand Prix, Médaille d'Or, Médaille d'Argent, Médaille de Bronze et Mention honorable (624).

Adolphe Sax remporta le seul Grand Prix décerné à la facture instrumentale. Sa supériorité dans les instruments à vent en cuivre était éclatante car ses concurrents directs n'obtenaient que des Médailles d'Argent, récompenses de deux degrés inférieurs au Grand Prix.

Triébert était le seul facteur d'instruments à vent en bois à obtenir une Médaille d'Or; Besson, A. Courtois, Gautrot, Labbaye, Roth, Millereau, J. Martin, Buffet-Crampon, Lot, Godfroy et Coche reçurent une Médaille d'Argent. Le jury accorda une Médaille de Bronze à Couturier, Lecomte, Breton, Martin, Thibouville aîné, Buffet, Bie et Thibouville-Lamy.

Des Mentions honorables furent distribuées à Leroux et Gentelet-Presteau.

Des Médailles de Bronze et les Mentions honorables furent également distribuées aux ouvriers coopérateurs parmi lesquels on notera sept ouvriers de chez Sax: Bartsch et P. Feuillet pour une Médaille de Bronze, et Bouvet, L. Courtois, H. Husson, W. Farnouw et A. Roche pour une Mention honorable (625).

Selon Pontécoulant (626), on reprocha à Sax de ne pas avoir accepté d'être mis hors concours pour laisser le champ libre aux autres concurrents.

Il semblerait donc qu'on ait proposé à Sax de faire partie du jury d'examen. Les exposants qui avaient accepté des fonctions de membres du jury international ou d'adjoint à un jury de classe, étaient par ce seul fait mis hors concours pour les récompenses (627).

Le succès d'Adolphe Sax à cette exposition devait être complet. Dans le cadre de l'exposition, plusieurs festivals et concours de musique

furent organisés dans le Palais de l'Industrie, notamment un concours de musique d'harmonie et de fanfares auquel Sax participa.

Le premier grand prix de fanfares de 3.000 francs fut attribué à la Fanfare Sax (628). Sax lui-même dirigeait les douze exécutants jouant de ses instruments à six pistons (629).

Une déception devait cependant refroidir l'enthousiasme d'Adolphe Sax. Contrairement à ses espérances, il ne fut pas promu dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Une note détaillée du 28 mai 1867, rédigée par le Général Mellinet, président de la X^e classe, recommandait sa nomination au titre d'Officier, en ces termes: «La Croix d'Officier de la Légion d'Honneur serait le plus honorable dédommagement de tous les chagrins, de toutes les pertes que lui ont occasionné ses inventions, la plus juste récompense de ses admirables et si utiles travaux pour l'avenir de la musique instrumentale...» (630).

Déjà en 1862, lors de l'Exposition Universelle de Londres, Lissajous, membre du jury de la XVI^e classe, avait proposé Sax parmi les candidats à la Croix d'Officier. Sa candidature, appuyée par Meyerbeer et le baron Dupin, avait été présentée par Couder, Berlioz, Kastner, Abel de Pujol, Clapisson, A. Thomas, le baron Taylor, Jouffroy et le général de Mellinet.

Mais, en 1862, une erreur fit croire à la Commission qu'il était Chevalier de la Légion d'Honneur depuis cinq ans seulement, alors qu'il l'était depuis 1849 (631).

En 1867, Adolphe Sax aurait pu espérer obtenir cette promotion à laquelle il aspirait tant. Malheureusement, les archives sont muettes quant aux raisons qui justifiaient le refus qu'il essuya.

1872-1874

Sax ne participa pas à l'Exposition Internationale de Londres en 1872 (632), ni à l'Exposition Universelle de Vienne en 1873 (633).

1878: Exposition Universelle Internationale de Paris.

Adolphe Sax voulut participer à l'Exposition Universelle de Paris. Ses demandes d'admission en tant que facteur d'instruments et d'éditeur de musique figurent parmi les archives de l'Exposition. Celles-ci renseignent même que ces demandes furent acceptées en janvier 1878 et que Sax fut catalogué (634). Cependant le catalogue officiel ne le mentionne pas (635).

En fait, Sax ne put pas participer à l'Exposition car il n'acquitta pas l'entièreté des frais d'installation. Il reçut l'avis officiel qu'on avait attribué à un autre exposant la place destinée à ses instruments en mars 1878 (636).

Sax protesta vivement auprès du Ministre de l'Agriculture et du Commerce en ces termes: «N'est-il pas particulièrement injuste que moi, à qui la facture instrumentale est redevable de la plupart des produits qui l'alimentent aujourd'hui et qui figurent dans les catalogues des facteurs de tous les pays, je ne puisse pas exposer mes travaux? N'est-il pas même regrettable, au point de vue de l'éclat de cette section industrielle pour la France, que je ne puisse pas exposer mes inventions nouvelles? Enfin, ne sera-t-il pas désastreux pour mes intérêts que mon absence dans cette grande manifestation industrielle puisse faire croire que moi ou ma maison nous avons cessé de produire?» (637).

Adolphe Sax ne reçut apparemment aucune réponse à cette lettre (638) et ne figura point à l'Exposition.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE

Aujourd'hui **VENDREDI 9** Décembre 1853,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AU BÉNÉFICE DE LA CAISSE DES PENSIONS

Pour la **DERNIÈRE** représentation de **M^{lle} Caroline ROSATI**

LA TREIZIÈME REPRÉSENTATION DE

JOVITA OU LES BOUCANIERS

Ballet-Pantomime en 2 actes et 3 tableaux, de **M. MAZILIER**, musique de **M. THEODORE LABARRE**,
décorations de **MM. DESPLANCHIN, THIERRY et CAMBON**.

M^{lle} Caroline ROSATI remplira pour la dernière fois le rôle de *Jovita*.

*Zubillaga, M. Petipa ; Don Altamirano, M. Mérante ; Don Alvar, M. Bauchet ;
Inès, M^{lle} Emarot ; Catalina, M^{lle} Caroline ; Amalia, M^{lle} Besson.*

Pour la Rentrée de **M^{me} Angelina BOSIO**

ET POUR CETTE FOIS SEULEMENT, Fragments du

BARBIER DE SÉVILLE

Musique de **ROSSINI**, traduction de **M. CASTIL-BLAZE**.

M^{me} Angelina BOSIO fera sa rentrée par le rôle de *Rosine*.

Féaro, M. Morelli ; Almaviva, M. Chapuis ; Bazile, M. Obin ; Bartholo, M. Marié

AIR DE LA NIOBE (de **PACCINI**), chanté par **M^{me} BOSIO**

dans la scène de la Leçon de musique.

INTERMÈDE :

LA MARCHÉ AUX FLAMBEAUX

MUSIQUE DE **M. MEYERBEER**.

FANTAISIE sur une Tyrolienne, par **M. MOHR**, exécutée par

L'ORCHESTRE - SAX.

PAR LES ARTISTES DU THÉÂTRE DU PALAIS-ROYAL :

UN GARÇON DE CHEZ VÉRY

Vaudeville en un acte, de **M. LABICHE**,

Joué par **MM. LEVASSOR, AMANT, SULLY, M^{lle} J. PELLETIER**.

CHAPITRE V: CONFLITS ET PROCES D'ADOLPHE SAX

1. LOI DU 5 JUILLET 1844 RELATIVE AUX BREVETS D'INVENTION

Les deux premiers brevets pris par Adolphe Sax en France en 1843 (639) sont régis par les lois des 7 janvier et 25 mai 1791.

Quant aux vingt-trois autres brevets (640), il faut se rapporter à la loi du 5 juillet 1844 pour en examiner brièvement les aspects juridiques.

Le breveté dépose tout d'abord au secrétariat de la préfecture du département où il est domicilié une description détaillée de sa découverte ainsi que tous dessins et échantillons nécessaires pour la compréhension de sa description (641). Le brevet est alors transmis au Ministre de l'Agriculture et du Commerce (642) qui délivre au demandeur un arrêté constituant le brevet d'invention (643).

Les brevets sont accordés pour une durée de cinq, dix ou quinze ans, donnant lieu respectivement à une taxe de 500, 1000 ou 1500 francs payables par annuités de cent francs, sous peine de déchéance si le breveté laisse écouler un terme sans l'acquitter (644). La durée du brevet commence à courir le jour du dépôt et non celui de l'arrêté (645).

Les brevets français sont accordés sans examen préalable, aux risques et périls des demandeurs, et sans garantie du gouvernement, «soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exécution de la description» (646). Ils sont en fait délivrés sur la simple constatation de la régularité de la demande (647).

Affiche de concert du 9 décembre 1853 par l'Orchestre-Sax

Pour reprendre les termes de Pontécoulant, «l'obtention d'un brevet d'invention n'est rien, sinon l'enregistrement d'une idée, plus ou moins heureuse, dont l'Etat apprécie même si peu le mérite qu'il oblige le breveté à déclarer, chaque fois qu'il cite ce brevet, que le gouvernement n'en garantit pas la valeur (...). L'obtention de ce brevet ne reconnaît rien à l'inventeur, sinon le monopole de l'exploitation de l'idée brevetée pendant un certain laps de temps» (648).

Deux conditions sont cependant nécessaires pour que le breveté jouisse du droit exclusif d'exploiter son invention: d'une part l'acquittement de l'annuité (cfr. supra) relative à la taxe du brevet et d'autre part l'obligation pour le breveté d'exploiter sa découverte dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ainsi que l'obligation de ne pas cesser cette exploitation pendant plus de deux ans consécutifs (649).

Pendant la durée du brevet, le breveté peut aussi apporter des changements, perfectionnements ou additions à son invention qui seront constatés par des certificats d'addition donnant lieu au paiement d'une taxe de vingt francs. Ces certificats d'addition produisent les mêmes effets que le brevet principal avec lequel ils prennent fin (650).

Il convient à présent de se pencher plus particulièrement sur les articles 15 et 47 de cette loi du 5 juillet 1844 qui eurent des conséquences importantes pour Adolphe Sax.

D'une part l'article 15 lui donna la possibilité de bénéficier d'un arrêt souverain prolongeant de cinq ans deux de ses brevets.

D'autre part, l'article 47 lui porta préjudice par le fait qu'il était étranger.

2. LOI DU 1^{er} AOUT 1860: PROLONGATION D'UNE DUREE DE CINQ ANS DES BREVETS RELATIFS AUX SAXOTROMBAS ET SAXOPHONES.

Nous avons mentionné plus haut la durée des brevets d'invention. Aux termes de l'article 15, cette durée ne pouvait être prolongée que par une loi.

En 1860, le Conseil d'Etat fut saisi par Adolphe Sax d'une demande en prolongation de deux de ses brevets, celui du 13 octobre 1845 portant sur le saxotromba et celui du 21 mars 1846 relatif au saxophone (651).

Pour comprendre les raisons qui amenèrent Sax à introduire une demande de prolongation de ses brevets, il convient de dire quelques

mots des nombreux procès que Sax eut à soutenir pendant plus de vingt ans.

D'après Fétis (652), l'hostilité des facteurs français à l'égard de Sax se manifesta dès l'installation de ce dernier à Paris. A cette époque, la facture des instruments en cuivre était divisée en différentes catégories spécialisées. Certaines fabriques fournissaient les pistons, d'autres les clefs, etc. Or Sax, toujours selon Fétis, fabriquait tous ces accessoires dans ses ateliers et ne faisait pas appel à l'extérieur. Ceci est inexact car nous avons la preuve que Sax se fournissait souvent chez divers facteurs parisiens (653).

En fait, c'est la crainte de voir les instruments d'Adolphe Sax être adoptés dans les musiques régimentaires de France qui ligua les facteurs d'instruments à vent. Ils protestèrent vivement contre cette éventualité (654). Lorsque les instruments Sax furent introduits dans l'armée par décision ministérielle en 1845, la lutte fut ouverte et les facteurs s'organisèrent en une véritable coalition — ayant à leur tête un président, un secrétaire, des délégués et un trésorier (655) — afin de résister à la concurrence dont ils étaient menacés.

Tout fut entrepris pour entraver les succès d'Adolphe Sax. Ses adversaires s'emparèrent de ses inventions et les exploitèrent à leur propre compte. Ils affirmèrent que les inventions de Sax n'avaient rien de neuf et ils firent supposer l'existence antérieure, dans des pays étrangers, de ses instruments. L'animosité des facteurs coalisés est admirablement bien décrite par Berlioz. «Croirait-on, écrit-il dans le feuilleton du *Journal des Débats* d'octobre 1843, que ce jeune et ingénieux artiste a mille peines à se faire jour et à se maintenir à Paris? On renouvelle contre lui des persécutions dignes du Moyen Age et qui rappellent exactement les faits et gestes des ennemis de Benvenuto, le ciseleur florentin. On lui enlève ses ouvriers, on lui dérobe des plans, on l'accuse de folie, on lui intente des procès; avec un peu plus d'audace, on l'assassinerait. Telle est la haine que les inventeurs exercent toujours parmi ceux de leurs rivaux qui n'inventent rien» (656).

Les facteurs coalisés sous la présidence de Raoux intentèrent une action contre Sax en nullité et déchéance de brevets.

Le 3 mars 1846, jour de la première assignation, marque le début d'une longue série de procès. Le procès civil qui s'ouvrit alors mettait en question la validité de trois brevets: celui du 13 juin 1843 relatif aux instruments chromatiques munis de coulisses à ressorts, celui du 13 octobre 1845 relatif au saxotromba et celui du 21 mars 1846 relatif au saxophone.

ORCHESTRE-SAX.

Organisation Instrumentale de **AD. SAX.**

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ :

M. MOHR, CHEF-D'ORCHESTRE.

Flûte.....	BRUNOT, solo.	Sax-Horns Baryton en si bémol.....	BRUNEAU. CHECLIER jeune.
Petite Flûte.....	LÉON MAGNIER, solo.	Sax-Horns Basse en si bémol.....	MOLTKEH. NOREAU.
Hautbois.....	BARTHELEMY solo J. BOULU.	Sax-Horn Contre-Basse en mi bémol.....	DANTONNET.
Petites Clarinettes.....	WEBER, solo. LÉPINE, solo.	Grand Sax-Horn Contre-Basse en si bémol.....	BORTU.
Clarinettes.....	MINART, solo. ROUILLON. FABRE. PARÈS. LEROUGE. LIMBERGER. BARBU. BOUTMY.	Cornets à Pistons.....	ARRAN, solo. ORY, 2^o. LALLIER.
Saxophones.....	AUROUX, soprano solo PRINTZ, alto id. LÉPINE, ténor id. DELSLE, baryton id. ROSE, basse id.	Cors.....	M. MASSART. WEBER jeune.
Nouvelle Clarinette-Basse.	DUPREZ.	Trompettes à Cylindres...	GUGNIERY. DEBARDE. RAGUET.
Petits Sax-Horns en mi bémol.....	TRIEH, solo. CHEN.	Trombones.....	FRANÇOIS. LECONTE. SAURET.
Sax-Horns Contalto en si bémol	SCHOTTSMANN, solo TRIEH.	Timbalier.....	NOELLE.
Sax-Trombas en mi bémol.	F. BONNEFOY, solo. F. BONNEFOY. F. BONNEFOY. A. MASSART.	Grosse Caisse et Cymbales	ROHD 4^e.
		Castagnettes.....	
		Triangle et Tambour de Basque.....	

Deux phases distinctes caractérisent les procès de Sax (657). La première est l'instance civile en nullité et déchéance des brevets mentionnés plus haut. Commencée en mars 1846 devant le tribunal civil de la Seine, cette action — dans laquelle Sax était défendeur — ne s'est terminée qu'en juin 1854 par un arrêt de la Cour de Rouen qui donnait gain de cause complet à Sax (658). Ce dernier prit l'offensive en 1855 et fit saisir divers instruments contrefaits auprès de ses adversaires condamnés.

La seconde phase est l'instance correctionnelle où Sax — devenu demandeur en condamnation pour contrefaçon — réclamait des dommages et intérêts à ses divers adversaires (Besson, Rivet, Gautrot, Drouelle, Kretschmann, Barbu, Massabo et autres).

Cette instance correctionnelle s'est subdivisée suite aux différents chefs d'accusation des facteurs qui continuèrent la contrefaçon. Elle donna lieu respectivement aux procès contre Rivet, contre Gautrot, contre Besson et Kretschmann, et contre Drouelle (659).

L'action la plus longue fut celle entamée contre Gautrot. Commencée en 1856, elle semblait s'être terminée en juillet 1859 par une transaction aux termes de laquelle Gautrot s'était engagé à payer une indemnité de 500.000 francs à Sax et à faire poinçonner à l'avenir les instruments qu'il fabriquait d'après le système Sax (660). Gautrot ne respecta pas son engagement et poursuivit la contrefaçon des instruments de Sax. Ce dernier fut une fois encore appelé à défendre ses intérêts et la lutte se poursuivit jusqu'en 1867.

Notons que Sax fut encore demandeur dans deux autres procès où il n'était pas question d'instruments de musique. D'une part en 1866 le procès contre Marie Sasse, cantatrice qui avait pris le nom de Sax pour nom d'artiste. D'autre part en 1867 le procès contre Bernard et autres pour la contrefaçon des goudronnières, émanateurs hygiéniques. En outre, comme organisateur de concerts, Sax fut attaqué en 1876 par la Société des compositeurs et éditeurs de musique, pour n'avoir pas payé des droits d'auteurs.

Kochnitzky prétend qu'à la mort d'Adolphe Sax en 1894, plusieurs procès le concernant étaient encore en cours (661), ce qui est inexact puisque ses instruments étaient depuis longtemps tombés dans le domaine public.

Le premier brevet contesté (13 juin 1843) n'avait été pris que pour cinq ans. En 1854, lorsque la Cour de Rouen en reconnut la validité, ce

Affiche donnant la composition de l'Orchestre-Sax

brevet avait expiré et était donc tombé dans le domaine public. La contrefaçon se tourna alors exclusivement vers le saxotromba. Quant au saxophone, tout fut entrepris pour prouver qu'il n'était que la contrefaçon d'un instrument existant.

Adolphe Sax avait pris les brevets du saxotromba et du saxophone pour une période de quinze ans, mais la durée de ses procès fut telle qu'en 1860 le terme de ces brevets approchait sans que Sax ait eu l'occasion d'en tirer quelque profit. Il lui sembla donc justifié d'adresser à l'Empereur une demande de prolongation de ces deux brevets (662).

Depuis la loi de 1844, une seule prolongation avait été accordée avant celle de Sax; il s'agit de la loi du 18 juin 1856 portant prolongation de la durée du brevet délivré en 1841 à Boucherie, relatif au procédé de conservation des bois (663). Les prolongations de brevets ne pouvaient en effet être accordées qu'à titre exceptionnel. Deux conditions devaient nécessairement se trouver réunies pour que l'inventeur puisse bénéficier de l'article 15 de la loi du 5 juillet 1844.

D'une part, il était indispensable que l'inventeur ait introduit une amélioration considérable dans un art ou une industrie et que d'autre part le breveté n'ait pu tirer profit de son invention par suite de circonstances exceptionnelles de force majeure (664).

Un rapport détaillé fut lu à la séance du 13 juillet 1860 du Corps Législatif par Nogert Saint-Laurent, député faisant partie de la Commission instituée en vue d'examiner la demande d'Adolpe Sax (665).

Ce rapport démontrait que Sax remplissait largement les deux conditions requises. D'un côté, ses instruments avaient opéré une véritable révolution dans les musiques militaires et la fabrication des instruments en cuivre s'était fortement développée en France grâce à l'impulsion donnée par Sax. Par ailleurs, Sax était manifestement un inventeur malheureux puisque ses brevets avaient été attaqués dès leur origine et qu'il avait dû supporter les frais de nombreux procès sans tirer le moindre bénéfice de ses inventions.

Le projet de loi prolongeant la durée de deux brevets d'invention accordés à Adolphe Sax suscita de nombreuses discussions auprès du Corps Législatif (666); toutefois, il fut adopté le 20 juillet 1860 par décret impérial (667). Sanctionnée et votée le 1^{er} août 1860, une loi de deux articles prolongeait de cinq ans la durée des brevets relatifs au saxotromba et au saxophone. C'était, pour Adolphe Sax, une consécration souveraine de ses travaux.

Il ne faut pas croire que cette loi porta préjudice aux autres facteurs, car moyennant certains droits, il leur était possible l'obtenir

auprès de Sax une licence leur permettant de fabriquer les instruments de ce dernier.

Pourtant plusieurs facteurs reçurent à l'époque une lettre anonyme les engageant à protester contre la prolongation des brevets Sax (668).

En réponse à cette lettre, sept facteurs (A. Courtois, F. Halary, J.C. Labbaye, Gautrot aîné, A. Buffet, Belorgey et A. Lecomte), anciens adversaires de Sax, lui écrivirent pour lui donner une adhésion complète à sa demande de prolongation (669). L'auteur de cette lettre de protestation devait sans conteste être Gustave Besson avec lequel Sax était encore en procès à l'époque.

Besson manifesta d'ailleurs ouvertement son opposition à la demande d'Adolphe Sax par deux notes de protestation qu'il envoya au Conseil d'Etat (670).

A son tour, Sax écrivit aux membres du Corps Législatif pour réfuter les assertions de Besson (671).

La Commission chargée d'examiner la demande d'Adolphe Sax estima que ces notes de protestation défendaient des intérêts privés auxquels elle ne devait pas s'arrêter (672).

3. DEMANDE DE NATURALISATION FRANCAISE

L'article 47 de la loi du 5 juillet 1844 autorise les brevetés à faire procéder à la saisie des objets prétendus contrefaits en vertu d'une ordonnance du président du tribunal de première instance. Cette ordonnance pouvait imposer au requérant un cautionnement avant de faire procéder à la saisie; ce cautionnement était obligatoire dans le cas d'un étranger breveté requérant la saisie.

Voici les faits qui entraînèrent Adolphe Sax à demander sa naturalisation afin de ne plus tomber sous le coup de cet article 47.

Le 29 décembre 1854, en vertu d'une ordonnance du Président du Tribunal Civil de la Seine, Sax fit saisir chez Besson, Halary, Raoux, Labbaye, David, Georget et Deschamps, différents instruments de musique comme constituant des contrefaçons de ceux qu'il avait fait breveter les 13 juin 1843 et 13 octobre 1845 (673).

La saisie fut annulée car elle n'avait pas été précédée du dépôt de cautionnement exigé de l'étranger poursuivant (674), aux termes de l'article 47 de la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention.

Sax pouvait cependant reprendre son action, soit en versant la caution (caution *judicatum solvi*) nécessaire pour le paiement des frais et

dommages-intérêts résultant du procès (675), soit sans cautionnement si, entre-temps, il avait acquis la jouissance des droits civils (676).

Il était donc important que Sax entreprenne les démarches nécessaires pour ne pas devoir verser au préalable des sommes exorbitantes.

Aussi le 5 mai 1855, par devant le maire de l'ancien deuxième arrondissement de Paris, Sax déclara-t-il, en présence de Georges Kastner, vouloir résider en France et y fixer son domicile afin d'y jouir des droits civils et être admis à domicile (677).

Le 10 mai 1855, Sax introduisit une demande de naturalisation auprès du ministre de la justice, le garde des Sceaux (678).

Selon la loi du 3 décembre 1849, la naturalisation ne pouvait être accordée qu'à la double condition d'avoir préalablement obtenu l'autorisation d'établir son domicile en France et d'y avoir résidé pendant dix ans depuis cette autorisation.

Néanmoins, l'article 2 stipulait que ce délai de dix ans pouvait être réduit à un an en faveur des étrangers qui avaient rendu à la France des services importants ou apporté en France soit une industrie, soit des inventions utiles, soit des talents distingués, ou encore qui y avaient fondé de grands établissements (679).

Sax remplissait largement les conditions de l'article 2, ainsi que le soulignait le Colonel Fleury, Premier Ecuyer, Aide-de-Camp de l'Empereur, par une lettre du 1^{er} juin 1855 (680) adressée au ministre de la justice, en appui de la demande de naturalisation de Sax.

Le Colonel Fleury mettait en évidence que Sax avait été admis comme officier dans les rangs de la garde nationale en juin 1848, que l'Empereur l'avait nommé fournisseur breveté le 8 avril 1854 et qu'il l'avait chargé de la fourniture des instruments de musique de la garde impériale.

Sax avait en outre fondé un grand établissement de fabrication d'instruments de musique où il occupait deux cents ouvriers avant 1848; quand il introduisit sa demande de naturalisation, une centaine d'ouvriers y travaillaient encore.

Plusieurs éléments jouaient encore en sa faveur, notamment l'ancienneté bien constatée de son séjour en France et les récompenses obtenues aux Expositions Nationales des produits de l'Industrie française de 1844 et 1849 ainsi qu'à l'Exposition Universelle de Londres en 1851 où il figurait parmi les exposants français.

Sax espérait que tous ces mérites auraient pu suppléer à l'admission à domicile qui lui manquait et qu'il aurait pu obtenir directement la naturalisation.

Cependant, aux termes de la loi du 3 décembre 1849, seule l'admission à domicile pouvait lui être accordée. Celle-ci était en outre subordonnée à une enquête relative à ses antécédents, à sa position de fortune et de famille, ainsi qu'à sa conduite morale et politique.

Les renseignements recueillis par le Préfet de la Seine et le Préfet de Police, et communiqués au ministre de la justice furent favorables (681). Par décret impérial du 4 août 1855, Sax fut admis à établir son domicile en France, pour y jouir des droits civils (682).

Soulignons donc que «l'exercice des droits civils est indépendant de la qualité de citoyen» (683), c'est-à-dire que «la jouissance des droits civils, suite du domicile autorisé, laisse subsister, jusqu'à naturalisation, la qualité d'étranger» (684).

Comettant se trompe donc lorsqu'il prétend que Sax a obtenu le 4 août 1855 «les droits civils attachés à la qualité de Français» (685), laissant ainsi sous-entendre que Sax était devenu Français.

De même F. van den Dungen se fourvoie quand il écrit que le décret impérial du 4 août 1855 accorde à Sax «la nationalité française» (686).

En fait, l'autorisation de résider en France n'est qu'un premier pas vers la naturalisation (687), mais n'en est pas l'équivalent.

Après avoir obtenu l'admission à domicile, Sax pouvait alors fort bien solliciter la naturalisation française, car il remplissait scrupuleusement les conditions des articles 1 et 2 de la loi du 3 décembre 1849 sur la naturalisation.

Cependant nos recherches ne nous ont pas permis de trouver trace de la naturalisation de Sax après 1855, tant dans les fichiers de naturalisation des Archives Nationales de France (688) que dans les registres du IX^{ème} arrondissement de Paris destinés à transcrire les arrêtés et décrets qui accordent l'admission à domicile et la naturalisation (689).

Nous ne croyons donc pas que Sax ait obtenu la grande naturalisation en 1869 ainsi que le prétendent Radiguer (690) et M. Honegger (691), qui ne citent pas leurs sources.

On peut en fait se demander si Sax ne s'est pas contenté de l'admission à domicile. Car, en tant qu'étranger domicilié jouissant des droits civils, il n'était plus tenu de fournir la caution *judicatum solvi* (692).



Adolphe Sax vers 1860
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)

CONCLUSION

Au terme de cette étude, essayons de dresser un portrait critique d'Adolphe Sax. Quel homme était-il réellement?

Nos recherches ne nous ont pas permis de cerner la personnalité complète d'Adolphe Sax: ainsi nous échappent par exemple sa vie sentimentale et ses rapports exacts avec les musiciens de son temps. Par ailleurs, on ne peut que deviner ses opinions politiques: il a sans doute été orléaniste et ensuite il fut séduit par le régime de Napoléon III, peut-être par pur opportunisme. En fin de compte, nous penchons vers l'idée que Sax n'a pas eu de convictions politiques très fermes.

Par contre, Sax en tant que génie créateur nous est amplement connu. Nous avons déjà dit qu'il était doué d'un esprit inventif hors du commun: il ne fit pas breveter moins de quarante-six inventions et perfectionnements divers au cours de sa longue carrière de facteur d'instruments de musique.

Préoccupé de manière permanente d'améliorer les instruments à vent tant du point de vue de la justesse du son, de la qualité de la sonorité que de celui de la facilité du jeu, son esprit logique lui fit considérer et réaliser les instruments par familles entières, poussant même son esprit de système jusqu'à créer des «monstres» expérimentaux.

Ce qui frappe, c'est l'incroyable diversité des activités dont Sax a fait montre: à la fois facteur et inventeur d'instruments, éditeur de musique, professeur de saxophone, chef de la Fanfare de l'Opéra, organisateur de concerts, Sax s'est en outre toujours préoccupé de l'amélioration des musiques militaires et du sort des musiciens soldats.

Il est parvenu à faire accepter son système d'organisation des musiques régimentaires, y introduisant un certain nombre d'instruments de son invention, palliant ainsi la médiocrité des musiques militaires en France.

Ses qualités d'inventeur ne lui valurent pas que des satisfactions: il fut rapidement en butte aux tracasseries, vexations et procès de facteurs concurrents. Médiocre gestionnaire de ses affaires, il fut acculé trois fois à la faillite. Mais il serait injuste de ne pas mentionner que les changements de régimes politiques lui ont fait essuyer de nombreux revers. Il en fut ainsi lors de la Révolution de 1848 et de la guerre de 1870.

Cependant, à aucun moment, Sax ne renonça à la lutte. Conscient de sa valeur et souffrant mal qu'on le plagiât, Sax ne s'est jamais résigné.

Par ailleurs, les immenses qualités de ses inventions ainsi que sa volonté de les imposer forcèrent certainement l'estime du monde musical et des personnalités militaires qui ne cessèrent de lui assurer un appui certain tout au long de sa vie: il sut d'ailleurs tirer parti de ses relations, notamment de la protection de la famille d'Orléans et de celle de Napoléon III.

Adolphe Sax était-il un homme sympathique ou au contraire un intrigant? Comettant, Fétis, Berlioz, Kastner et Kreutzer le décrivent comme un homme de génie qui ne cessa de faire face à ses innombrables ennemis. Par contre, de La Fage, Schiltz et Besson le présentent comme un personnage ambitieux, procédurier et arriviste. Selon la source que l'on consulte, on sera tenté de conclure à l'une ou à l'autre thèse. Pour notre part, nous pensons que, s'il était sans doute vétilleux, orgueilleux, légitimement ambitieux, il n'en a pas moins forcé l'estime d'un certain nombre de ses adversaires.

Sax restera dans l'histoire de son temps un génie de la facture des instruments à vent.

En résumé, il apparaît comme un homme d'une forte personnalité, d'une puissance inventive incomparable, peut-être un peu excessif dans l'expression de ses dissentiments et même dans la réalisation de certains instruments. Porté à des outrances verbales et à des conceptions parfois démesurées, n'était-il pas un homme romantique, c'est-à-dire un homme de son temps?

Documents

Document n° 1 - ACTE DE NAISSANCE D'ANTOINE-JOSEPH SAX (693).

Du neuvième jour du mois de novembre mil huit cent quatorze à deux heures.

Acte de naissance de Antoine Joseph Sax.

Né à Dinant le six courant à onze heures du soir, fils de Charles Joseph, menuisier [et ébéniste (694)], demeurant à Dinant et de Marie Joseph Masson, demeurant à Dinant.

Le sexe de l'enfant qui a été présenté a été reconnu être masculin.

Premier témoin Joseph Guilbert, âgé de vingt et un ans.

Second témoin Jean Adam Auguste Elbé, âgé de cinquante-cinq ans.

Sur la déclaration faite par Charles Joseph Sax, père de l'enfant
Constaté suivant la loi par moi Nicolas Joseph Houyet, maire faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Dinant et après lecture faite aux témoins et déclarant, lesquels ont signés avec moi (suivent les signatures).

Document n° 2 - ACTE DE DECES D'ANTOINE-JOSEPH SAX (695).

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le huit février à deux heures du soir, acte de décès de Antoine Joseph dit Adolphe Sax, 79 ans, fabricant d'instruments de musique, né à Dinant (Belgique) décédé en son domicile rue Frochot, 16, hier soir à quatre heures, fils de Charles Sax et de Marie Masson, époux décédés - célibataire. Dressé par Nous, Louis François Henri Chain, adjoint au Maire, Officier de l'Etat Civil du IX^e arrondissement de Paris, Officier d'académie sur la déclaration

de Adolphe Sax, 34 ans, chef d'orchestre, rue du Faubourg Montmartre, 42, fils du défunt et de Edouard Millet de Marcilly, 52 ans, statuaire, rue Washington 13, gendre du défunt, qui ont signé avec Nous, après lecture (suivent les signatures).

Document n° 3: PROTESTATION DES FACTEURS D'INSTRUMENTS CONTRE L'INTRODUCTION DES INSTRUMENTS SAX DANS LES MUSIQUES MILITAIRES (696).

PROTESTATION de tous les Facteurs d'Instruments de musique militaire de France, adressée à Monsieur le Ministre de la Guerre, sur la Commission nommée pour l'examen de nouveaux Instruments.

Monsieur le Ministre de la guerre a nommé une Commission dans le but de reconnaître les changements que l'on pourrait introduire dans les musiques de l'armée.

Cette commission est présidée par M. le Lieutenant-Général Comte de Rumigny, assisté de la commission de l'Institut et de deux Colonels choisis par le Président.

Certes, l'autorité musicale des membres de l'Académie des Beaux-Arts ne peut être révoquée en doute. Malheureusement l'on ne voit au milieu d'eux aucun homme qui puisse apporter dans la question des lumières spéciales.

A côté de ces noms éminents viennent s'élever en même temps des influences qui dépouillent la commission de toutes les garanties d'indépendance et d'impartialité, Monsieur le Lieutenant-Général de Rumigny est le protecteur déclaré du facteur d'instruments Sax, qu'il a soutenu de son argent et de ses sympathies.

Outre ces dispositions morales, une circonstance plus grave encore vient de motiver la protestation, en masse, de tous les facteurs d'instruments contre le concours qui se prépare. Un très bref délai a été accordé à tous les facteurs pour se préparer à ce concours, tandis que M. Sax a été averti six mois à l'avance: il a eu le temps de faire répéter ses artistes jusqu'à trois fois par semaine.

Il demeure donc évident que le changement de système qu'on médite est le résultat des sympathies personnelles de M. de Rumigny; un acte concerté d'avance auquel l'amélioration des musiques militaires a servi de prétexte. Concéder le monopole de ces musiques à M. Sax, voilà le but qu'on se propose. Et qui doit concéder ce monopole musical? Une commission présidée par un Lieutenant-Général qui n'est pas musicien et composée d'officiers qui ne le sont pas davantage. C'est un pareil jury qui se dispose à juger une question toute musicale.

Les facteurs d'instruments, à la veille de voir s'accomplir un acte de partialité flagrante, se sont donc réunis pour protester énergiquement contre la composition de ce jury et contre le monopole qu'il médite en faveur d'un facteur étranger.

Si M. de Rumigny n'avait honoré M. Sax que d'une protection officieuse, les facteurs français pouvaient attendre avec confiance le résultat de la lutte, mais depuis que M. de Rumigny a transformé ses préventions en un patronage officiel, le silence n'est plus permis et la résistance des facteurs de France devient un devoir.

Tout le monde sait l'ascendant irrésistible exercé par le Lieutenant-Général sur les Colonels dont il inspecte les régiments. Certes, il est difficile à ces officiers de résister aux sollicitations de leur inspecteur. Eh bien! il est de notoriété publique que M. de Rumigny, dans le cours de ses inspections, a recommandé chaleureusement les instruments de M. Sax, au grand préjudice des facteurs ordinaires de ces régiments.

D'ailleurs, en adoptant le système Sax, on obtiendra indubitablement le but contraire à celui qu'on voudrait atteindre: loin d'introduire une amélioration dans les musiques militaires, on les réduira à un déplorable état d'uniformité en leur ôtant la ressource de la variété des timbres. On sait que le système Sax consiste en une combinaison de bugles de tout calibre. Ces instruments sont généralement sourds: à la tête d'un régiment, on ne les entendrait pas. Si ce système venait à triompher, les musiques militaires de France tomberaient dans un état de dégradation dont rien ne pourrait les relever. L'Autriche, la Prusse, toute l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la Belgique, n'ont jamais eu l'idée de composer des musiques avec des instruments d'une même famille.

En introduisant le monopole Sax, monopole qui, comme nous l'avons dit plus haut sera la conséquence nécessaire de l'adoption des instruments de ce facteur, la Commission s'arroge en même temps l'incroyable mission de fixer des limites à l'art. Tout progrès ultérieur sera paralysé, toute amélioration deviendra désormais impossible. Si tel est le but qu'on se propose, on réussira infailliblement.

On ne saurait douter que la musique militaire n'ait perdu quelque chose de l'éclat qu'elle avait sous la Restauration. Mais la cause n'en peut nullement être attribuée aux instruments de notre système; ces instruments sont bons et ne laissent rien à désirer: nul n'a jamais songé à s'en plaindre; la facture a fait des progrès immenses, qui se sont développés annuellement, et dont l'armée a, sur tous les points, ressenti les bienfaits. D'autres causes ont fait dégénérer la musique militaire en France, et la suppression des gagistes peut figurer à juste titre parmi les

premières sources du mal. Les instruments ne font défaut nulle part; ce sont les musiciens qui manquent, ce sont des artistes spéciaux qui, comme autrefois, remplissent une mission en dehors de la discipline militaire.

Les signataires de cette protestation ne se sont occupés que de l'appréciation des instruments de M. Sax. Que serait-ce si l'on abordait la question morale? Qu'on adopte les instruments de M. Sax, et le premier résultat de cette mesure sera la ruine de plusieurs milliers de familles. Dix mille maîtres, contre-maîtres, ouvriers, femmes et enfants, seront réduits à la misère! Plus de dix mille musiciens seront forcés de recommencer leur éducation instrumentale. Les marchands de musique militaire seront également ruinés, car la musique qu'ils ont gravée deviendra désormais inutile: tout le répertoire musical de l'armée, composé et arrangé pour notre système, ne sera plus bon qu'à être livré aux flammes ou vendu au poids. Cette perte peut être estimée à un million; car chaque musique de régiment possède des archives musicales dont le prix d'achat seul est évalué à 12.000 fr.

Un jury d'examen qui nous prépare un semblable avenir est jugé; il est impossible qu'il obtienne l'assentiment du public impartial et éclairé. Monsieur de Rumigny lui-même, dans l'intérêt de sa réputation, devrait être le premier à se retirer d'une commission qui ne remplit aucune des conditions nécessaires pour rendre un jugement équitable.

Et s'il persistait à présider un aréopage ainsi constitué, il serait évident pour les signataires de cette protestation, que le monopole concédé à M. Sax est le résultat d'une prévention toute personnelle.

Mus par toutes ces graves considérations, les signataires de la présente osent vous adresser leur humble requête, Monsieur le Ministre, afin que, dans votre haute sagesse, vous puissiez prévenir, pendant qu'il en est temps encore, l'accomplissement d'un monopole et la perpétration d'un acte d'injustice.

Bien convaincus que leur réclamation ne restera pas sans effet, les sous-signés ont l'honneur de se dire, avec le plus profond respect, etc.

A. COURTOIS,
MICHAUD,
PERINET,
BUFFET CRAMPON,
A. COURTOIS,
TULOU,
BAILLET,
PARIDEANS,
AUGUSTE BUFFET,

GODFROY.
LOTA,
JAHN,
BUFFET JEUNE,
HALARY,
GAMBARO AINÉ,
DAVID,
LEFÈVRE PÈRE,
GOUDOT JEUNE,

COURTOIS FRÈRES,
ADLER,
GENTELLET,
RAOUX,
WIDMANN,
BESSON,
DARCHE,
BARTSCH,

GUICHARD AINÉ,
LEGOUPIL,
MARTIN FRÈRES,
J. LABBAYE,
F. TRIEBERT,
REMY,
KLEMMER,
WINNEN,

Commission nommée par tous les Facteurs: HALARY, RAOUX,
GAMBARO, GUICHARD et GODEFROY.

**Document n° 4 - CONTRAT D'ENGAGEMENT D'ADOLPHE SAX
COMME RESPONSABLE DES MUSICIENS EXTERNES A
L'OPERA. 23 novembre 1847. (697)**

Entre les soussignés:

MM. Henri Duponchel et Nestor Roqueplan, Directeur Entrepreneur de
l'Académie royale de Musique, y demeurant rue Grange Batelière, n° 3,
d'une part,

et M. Adolphe Sax, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Georges, n°
10, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit:

1° M. Adolphe Sax s'engage à tenir à la disposition de MM. Duponchel
et Roqueplan des musiciens externes au nombre de vingt pour être
employés dans le nouvel opéra de M. Verdi, intitulé *Jérusalem*.

2° Chaque fois que l'administration voudra employer ces musiciens, elle
en donnera avis la veille à M. Adolphe Sax par un bulletin dont il
devra accuser réception.

3° En cas de manque du service auquel M. Adolphe Sax s'engage, il
sera personnellement responsable et passible d'amendes proportion-
nelles auxquelles il reconnaît se soumettre sans pouvoir élever aucune
contestation à ce sujet, savoir:

s'il manque une partie des musiciens jusqu'au nombre de quatre,
l'amende sera de quinze francs par chaque absent,
s'il manquait plus de quatre musiciens, l'amende serait de cent trente
francs.

Et s'il manquait un nombre tel qu'il fut impossible de les employer
dans la représentation, l'amende serait du triple de la somme alouée
à M. Adolphe Sax pour chaque représentation.

4° Deux délits de la nature de celui qui obligerait à ne pas se servir des
musiciens de M. Adolphe Sax ayant eu lieu dans l'espace de trente

jours, donneront le droit à MM. Duponchel et Roqueplan de résilier le présent traité par un simple avis.

5° Moyennant les conditions ci-dessus loyalement exécutées, MM. Duponchel et Roqueplan payeront à M. Adolphe Sax la somme de *cent trente francs* par chacune des représentations pour lesquelles ses musiciens auront été convoqués.

Et ledit traité est fait pour une durée de trois mois au bout desquels il pourra continuer aux mêmes clauses et conditions à la volonté de MM. Duponchel et Roqueplan en prévenant M. Adolphe Sax de cette continuation et de la durée qu'on y donnera.

Fait double à Paris, de bonne foi, ce vingt trois novembre mil huit cent quarante sept.

(suit de la main d'Adolphe Sax). Approuvé l'écriture (signé) Adolphe Sax.

Document N° 5 - TITRE DE FACTEUR D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE LA MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR (698).

L'Empereur Napoléon,

Sur les témoignages avantageux qui lui ont été rendus de la moralité de M. Adolphe Sax, facteur d'instruments de musique, demeurant à Paris, rue Saint-Georges, n° 50, ainsi que de la réputation distinguée qu'il s'est acquise dans sa profession; désirant lui donner une marque particulière de sa protection, nous a ordonné de lui accorder le titre de *facteur d'instruments de musique de la Maison militaire de l'Empereur*.

En foi de quoi, nous avons délivré le présent brevet audit sieur Adolphe Sax.

Donné à Paris, le huit avril mil huit cent cinquante-quatre.

Le Ministre d'Etat de la Maison de l'Empereur,

(signé) Achile Fould.

Document n° 6 - DECRET IMPERIAL DU 4 AOUT 1855 ACCORDANT LA JOUISSANCE DES DROITS CIVILS A ANTOINE-JOSEPH SAX (699).

N° 137 NAPOLEON,

Par la grâce de Dieu et la Volonté Nationale,
Empereur des Français

à tous présents et à venir, Salut,

Sur le rapport de Notre Garde des sceaux, Ministre secrétaire d'Etat au département de la Justice
avons décrété et décrétons ce qui suit :

Le sieur Sax, Antoine-Joseph, chevalier de la

Légion d'honneur, facteur d'instruments de musique de la maison militaire de l'Empereur, né à Dinant (Belgique) le 6 novembre 1814, demeurant à Paris, est admis à établir son domicile en France, pour y jouir des droits civils, tant qu'il continuera d'y résider.

Notre garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat au département de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et inséré au bulletin des Lois.

Fait au Palais des Tuileries, le quatre août mil huit cent cinquante-cinq.

(signé) NAPOLEON.

Le Garde des Sceaux - Ministre-Secrétaire d'Etat au département de la Justice.

Document n° 7 - DECRET DU 20 JUILLET 1860 PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE DE DEUX BREVETS D'INVENTION DELIVRES EN 1845 ET 1846 POUR LES INSTRUMENTS DITS SAXOTROMBA ET SAXOPHONE (700).

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,
A tous présents et à venir, Salut
Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier

Le projet de loi relatif à prolongation de durée de deux brevets accordés en 1845 et 1846, au Sieur Sax, fabricant d'instruments de musique présenté au Corps Législatif en vertu de Notre décret du 26 juin dernier, est ainsi modifié :

Article 1°.

La durée du brevet d'invention délivré au Sieur Antoine-Joseph Sax, dit Adolphe Sax, le 13 octobre 1845 pour l'instrument dit *saxotromba* est prolongée de cinq ans, moyennant le paiement de la taxe annuelle fixée par l'article 4 de la loi du 5 juillet, 1844.

Article 2°.

Est également prolongée de cinq ans et sous la même condition, la durée du brevet d'invention délivré au sieur Sax le 21 mars 1846 pour l'instrument dit *saxophone*.

Article 2

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de Saint-Cloud le 20 juillet 1860.

(signé) NAPOLEON.

Document n° 8 - INVENTAIRE DES PLANCHES LITHOGRAPHIQUES DU FONDS D'EDITEUR DEPENDANT DE LA FAILLITE D'ADOLPHE SAX, 1878 (701).

Compositeurs	Titres des ouvrages (702).
Magnier	Retraite (de Crimée), piano.
id.	Tambour et Trompette, piano.
id.	Souvenir de Constantinople, piano.
Klosé	Solo de saxophone.
Singelée	1 ^{er} quatuor, 4 parties.
id.	Somnambula (Fantaisie pour saxophone si bémol, op. 49).
id.	Fantaisie pour saxophone, op. 50.
Magnier	Fête du premier pas (pour piano).
Singelée	Fantaisie pastorale, op. 56 (pour saxophone en si bémol).
id.	Fantaisie pour saxophone (en mi bémol), op. 60.
id.	Concerto op. 57 (pour saxophone si bémol et piano).
Cressonnois	Retraite de cavalerie, piano.
Mohr	(sur) Quentin Durward, musique militaire (d'après Gevaert).
id.	(sur) Quentin Durward (quadrille).
Cressonnois	La France, chant (et piano).
id.	La France, musique militaire.
Singelée	Fantaisie pour saxophone, op. 51 (sur un thème suisse).
Mohr	(sur) Faust, chœur de soldats (d'après Gounod).
id.	(sur) Faust, grande valse (musique d'harmonie).
Savari	Fantaisie pour saxophone.
Singelée	Duo pour 2 saxophones, 3 parties (saxophones soprano en si bémol et alto en mi bémol).
Savari	Fantaisie Freyschutz.
Magnier	Retraite (de Crimée), musique militaire.
Chic	Solo-tyrolienne pour saxophone (alto en mi bémol).
Arban	Caprice (et variations) pour saxophone (alto en mi bémol).
Savari	Quatuor 4 parties (pour saxophone).
id.	Trio pour saxophone, 2 parties.
id.	2 ^{me} fantaisie, thème original (pour saxophone alto mi bémol).
Sellenick	Andante pour 4 saxophones (andante religioso).

Magnier	Fêtes du premier pas, Polka piano.
Cressonnois	Les Pifferari pour 4 saxophones.
Jonas	Prière (quatuor ou sextuor de saxophones).
Fauconnier	Messe (solennelle, vocale et instrumentale pour harmonie).
Savari	Quintette pour saxophone (2 sopr., alto, ténor et basse).
id.	Sextuor pour saxophone (2 sopr., 2 altos, ténor et basse).
id.	Septuor pour saxophone (2 sopr., 2 altos, 2 ténors et basse).
Singelée	Souvenir de Savoie, op. 73 (Fantaisie pour saxophone en si bémol).
id.	Solo pour saxophone.
id.	Fantaisie pour saxophone, op. 75 (saxophone en si bémol).
Savari	Octuor pour saxophone (2 sopr., 2 altos, 2 ténors et 2 basses).
id.	Duo pour saxophone (sopr. et alto, ou ténor et basse).
Arban	Caprices et variations pour cornet et piano (si bémol).
Singelée	Adagio, rondeau pour saxophone, op. 63 (si bémol).
id.	Solo pour saxophone, op. 77 (mi bémol).
id.	Concertino pour saxophone, op. 78 (mi bémol).
id.	Quatuor, op. 79 (pour saxophone).
Arban	(sur) Carnaval (de Venise) pour cornet et piano (Fantaisie et variations).
Magnier	Souvenir de Constantinople, musique militaire.
Paulus	Elias (oratorio de Mendelssohn, musique d'harmonie).
Magnier	Jeune soldat, piano (marche).
id.	Miss Flattery, piano (fantaisie).
id.	Jeune soldat, musique militaire.
id.	Miss Flattery, musique militaire.
id.	L'Abeille, musique militaire.
id.	L'Abeille, piano (marche).
id.	Petits oiseaux, piano (fantaisie).
id.	La Pupille, marche militaire.
id.	La Pupille, piano.
Singelée	Caprice op. 86 (Fantaisie brillante pour saxophone alto mi bémol).
id.	4 ^e solo, op. 84.
id.	Fantaisie pour saxophone, op. 86.
Magnier	Faustina, musique militaire (marche).
Jonas	Entrées triomphales, choeur à 4 voix.
Singelée	1 ^{er} solo, op. 82.
Dunckler	(sur) Lalla Rouck, musique militaire (d'après Félicien David).

- Demerssmann (sur) Désir, trombone (à 6 pistons et tubes indépendants, d'après Beethoven).
- Kreutzer Quatuor (pour saxophone).
- Signalée 1^{er} quatuor pour saxophone.
- Limnander Quintette (pour saxophone).
- Cressonnois Le Tambourin (de Rameau, arrangé pour 4 saxophones).
- Dunckler (sur) Petits prodiges (d'après Emile Jonas, musique d'harmonie).
- Cressonnois Proserpine pour 3 saxophones (Romance de).
- id. Chanson du Printemps, chant.
- Arban Puebla pour piano (marche).
- id. Puebla, musique militaire.
- Demerssmann 6 études pour trombone.
- Singelée Fantaisie pour saxophone, op. 89.
- id. 5^e solo pour saxophone, op. 91 (alto en mi bémol).
- id. 6^e solo pour saxophone, op. 92 (ténor en si bémol).
- id. 7^e solo pour saxophone, op. 93 (baryton en mi bémol).
- Demerssmann (sur) Don Juan (fantaisie pour trombone à 6 pistons).
- id. Fantaisie dramatique (originale pour saxhorn basse en ut ou si bémol).
- Mohr Quatuor pour saxophone.
- Demerssmann Marche des Géants, sextuor (pour trombones à 6 pistons)
- Greive Solo (original pour saxhorn contre-basse en si bémol grave).
- Arban Solo pour cornet et piano.
- id. 2^{me} fantaisie pour cornet et piano.
- Leprévost Halte dans les bois, chœur à 4 voix.
- id. Halte dans les bois, partition.
- id. Halte dans les bois, chœur.
- Demerssmann Cavatine pour nouveau trombone (à 6 pistons).
- id. 1^{er} solo, nouveau trombone (concours de 1863).
- id. 2^e solo pour saxophone (baryton ou soprano).
- Singelée 8^e solo, op. 99 (baryton mi bémol).
- id. 9^e solo, op. 100 (ténor si bémol).
- id. Fantaisie pour saxophone, op. 101 (alto en mi bémol).
- id. Fantaisie pour saxophone, (op. 102, soprano en si bémol)
- Magnier L'Espagne, marche militaire.
- Klozé 12^e solo pour clarinette.
- id. Solo pour clarinette et piano.
- Baumann (sur) Retraite de Crimée, mazurka (piano) d'après L. Magnier.
- id. (sur) Retraite, quadrille (militaire, op. 18).
- id. (sur) Retraite, polka (op. 19, piano).

id.	(sur) Retraite, galop (op. 21, piano).
id.	(sur) Retraite, valse (op. 20, piano).
id.	Transcriptions (du solo op. 77 de saxophone de Singelée, op. 22, piano).
id.	(Polka) Carnavalesque pour piano (sur Les voix de Paris, de G. Kastner).
Demerssmann	(3) tablatures.
id.	Ave Maria, chant (pour soprano ou ténor et orgue).
id.	Ave Maria.
id.	1 ^{er} solo pour piano et trombone (concours de 1863).
id.	(sur) l'Ame en peine, (de Flotow, pour trombone).
Baumann	Fantaisie pour saxophone.
id.	2 ^e solo pour saxophone.
Demerssmann	(sur) Deux Reines, cor et piano.
id.	(sur) Deux Reines, pour nouveau cor.
id.	(sur) Zampa (d'Hérolde) pour trompette Sax.
Baumann	Fantaisie pastorale pour piano.
Arban	(sur) Il Crociato, cornet et piano.
Demerssmann	(sur) Carnaval de Venise (pour divers instruments).
Jonas	La Couronne, marche (musique pour fanfare).
Cressonnois	Fortunio, mazurka pour piano et violon.
id.	Fortunio, mazurka, musique militaire.
Demerssmann	1 ^{er} solo pour saxophone baryton.
id.	Fantaisie pour nouveau cornet.
Pottier	1 ^{er} solo, nouveau trombone (à 6 pistons).
Baumann	Souvenir de Kroll pour piano et cornet.
Jonas	La Guêpe, fanfare (scherzo).
Demerssmann	12 études pour saxophone (Etudes mélodiques).
Batta	Château d'Yquem, pour piano (galop).
Jonas	L'Etendard, 2 ^{me} marche - fanfare.
Arban	Petite méthode de cornet.
Jonas	La Victoire, marche, harmonie.
id.	La Victoire, partition.
id.	Le Désir, fanfare.
Demerssmann	Le Vainqueur, fanfare (pas redoublé).
id.	2 ^e solo pour saxophone.
id.	1 ^{er} solo pour saxophone alto.
id.	Solo pour saxophone ténor.
id.	2 ^e solo, Cavatine.
Jonas	Le Désir (Fantaisie pour fanfare).
id.	Émeraude, musique militaire.
id.	Émeraude, valse.
id.	Émeraude, partition.
Demerssmann	Chasse dans les bois, valse, musique militaire.

Jonas	Le Diamant, fanfare.
id.	Le Diamant, partition.
id.	Le Diamant, galop, harmonie.
id.	Le Diamant, galop, partition.
id.	La Victoire, piano.
Demerssmann	Le Carnaval de Venise, musique militaire.
Demerssmann	(sur) Le Carnaval de Venise, pour saxophone (introduction et variations).
id.	Retraite des fanfares (brillante et facile).
Lefébure-Vely	Missum Redemptorum.
Mendelssohn	Marche nuptiale, partition.
id.	Marche nuptiale, harmonie (arrangé par E. Jonas).
Gluck	Marche religieuse, Alceste, fanfare (arrangé par E. Jonas).
id.	Marche religieuse, harmonie (arrangé par E. Jonas).
Jonas	En avant, pas redoublé (musique pour fanfare).
id.	En avant, musique militaire.
Haendel	Chant triomphal de Judas Machabée (musique pour fanfare).
Gastinel	Mançanarès, fanfare.
id.	Mançanarès, instruments divers.
Mayeur	(Grande) fantaisie (brillante) pour saxophone alto.
id.	(Cavatine sur) Lucie de Lammermoor (pour saxophone alto).

Document n° 9 - BREVETS

a) Brevets belges accordés à Charles-Joseph Sax (703), Antoine-Joseph Sax, dit Adolphe Sax, Alphonse Sax et Joseph-Edouard Sax (704).

Les dix colonnes du tableau donnent respectivement :

- 1) le numéro d'ordre du brevet dans les registres manuscrits originaux;
- 2) le numéro de l'indicateur;
- 3) l'ancien numéro du brevet;
- 4) le numéro actuel du brevet (ancien système);
- 5) la date du dépôt de la demande du brevet;
- 6) la date d'octroi du brevet;
- 7) la catégorie du brevet:
 - brevet d'invention (Inv.)
 - brevet de perfectionnement (Perf.)
 - brevet de d'importation (Imp.)
- 8) la durée du brevet en années;
- 9) les indications de nom et d'adresse de Sax ou de son représentant;
- 10) l'objet du brevet tel qu'il relève de la demande du brevet, auquel est ajoutée entre parenthèses une description succincte si nécessaire.

CHARLES-JOSEPH SAX

—	—	134	—	?	23.06.1825	Inv.	10	?	Perfectionnement dans la construction du cor.
—	—	22	—	?	23.02.1828	Inv.	15	?	Harpe à clavier.
—	—	85	—	?	23.02.1828	Inv.	15	?	Perfectionnement dans la fabrication des lyres, guitares et forte-pianos.
—	—	86	—	?	23.02.1828	Inv.	15	?	Nouveau principe de construction des instruments à vent en cuivre.
157	4998	—	1511	4.02.1840	18.02.1840	Inv.	10	C.J. Sax, fabricant d'instruments de musique Bruxelles, rue Notre-Dame aux Neige, n° 70.	Appareil servant à maintenir constamment les pianos d'accord.
158	5014	—	1523	8.02.1840	2.03.1840	Inv.	10	C. Sax, fabricant d'instruments de musique Bruxelles, rue Notre-Dame aux Neige, n° 70.	Nouvelle combinaison d'instruments de musique en cuivre et en bois.
1633	1414	1414	2256	7.07.1842	8.08.1842	Inv.	10	Charles-Joseph Sax, père, fabricant d'instruments de musique à Bruxelles.	Nouvelle combinaison de cylindres applicables aux ophicléides et aux autres instruments de basse.
1634	1415	1415	2257	7.07.1842	8.08.1842	Inv.	10	Charles-Joseph Sax, père, fabricant d'instruments de musique à Bruxelles.	Basson construit d'après une nouvelle théorie acoustique.
1635	1416	1416	2258	7.07.1842	8.08.1842	Inv.	15	Charles-Joseph Sax, père, fabricant d'instruments de musique à Bruxelles.	Flûte d'un nouveau système et modifications à l'ancienne flûte.
2869	3876	3876	3648	26.08.1846	29.10.1846	Inv.	10	Charles Sax, fabricant d'instruments de musique à Bruxelles.	Perfectionnements au cor omnitonique, applicables aux bugles, etc.
5259	958		6076	18.12.1851	8.01.1852	Inv.	15	Charles-Joseph Sax, fabricant d'instruments de musique. Bruxelles, rue Villa Hermosa, n° 18.	Système de cors.
5260	960	958b	6077	18.12.1851	8.01.1852	Inv.	15	Charles-Joseph Sax, fabricant d'instruments de musique. Bruxelles, rue Villa Hermosa n° 18.	Nouvelle soupape applicable aux instruments à vent.

ADOLPHE SAX

145	—	3739	1051	21.06.1838	01.07.1838	Inv.	10	Ad. A.J. Sax, fils, luthier, Bruxelles, rue Notre-Dame aux Neiges, n° 70.	Nouveau système de clarinette-basse (contre-basse et bourdon) (Système complet de clefs au lieu de trous. Perce plus large. 20 clefs ou plus. Réflecteur sonore à la place du pavillon).
154	—	4896	1456	12.12.1839	30.12.1839	Inv.	10	Adolphe Sax, fils, fabricant d'instruments de musique, Bruxelles, rue Notre-Dame aux Neiges, n° 70.	Appareil servant à mettre d'un seul coup le piano au diapason désiré.
160	—	5034	1560	19.02.1840	16.04.1840	Inv.	10	A. Sax, fils, facteur d'instruments de musique, Bruxelles, rue Notre-Dame aux Neiges, n° 70.	Nouveau système de clarinette (ayant plus d'étendue, d'égalité et de facilité pour le doigté et l'embouchure. Modification de la matière du bec de clarinette).
1631	1326	1326	2244	27.05.1842	04.08.1842	Inv.	10	Adolphe Sax, fils, Ixelles, chaussée d'Etterbeek, n° 41.	Différents systèmes de clarinettes et nouveau système de clefs.
1632	1328	1328	2246	27.05.1842	04.08.1842	Inv.	10	Adolphe Sax, fils, Ixelles, chaussée d'Etterbeek, n° 41.	Perfectionnements dans les instruments de la catégorie du basson (Bois utilisé dans la facture du cor anglais, basson quinte, serpent droit et serpent russe. Perce plus large. Division exacte du tube pour l'emplacement des trous. Clefs ouvertes).
1636	1492	1492	2274	30.07.1842	03.09.1842	Inv.	10	Adolphe Sax, fils, Ixelles, chaussée d'Etterbeek, n° 41.	Mode particulier de construction des clefs ou de fermeture des trous dans les instruments à vent (de manière à ce que l'intérieur du tube n'ait point de cavité).
5217	278	278	5469	7.12.1850	16.01.1851	Imp.	10	Adolphe Sax, Bruxelles, Petits rue des Dominicains, chez Detrie-Tomson, son mandataire.	Instrument de musique dit saxophone (Brevet français n° 3226 du 21.3.1846).
—	—	—	7588	25.05.1859	16.06.1859	Imp.	—	A.J. Sax, représenté par le sieur D. De Vos-Verraert, à Bruxelles.	Perfectionnements dans les instruments de musique en cuivre (Brevet français n° 39370 du 3.01.1859).
—	—	—	13817	30.01.1863	15.02.1863	Imp.	—	Adolphe Sax, représenté par le sieur Th. Devos, à Molenbeek-St. Jean.	Moyens propres à soustraire la peau des tambours, les cordes harmoniques, etc. à l'influence des variations hygrométriques. (Brevet français n° 57393 du 5.1.1863).

ALPHONSE SAX

3829	5206	5206	4363	3.05.1848	19.05.1848	Inv.	15	Alphonse Sax, fils Bruxelles, Quai à la chaux n° 13	Nouveau système de pistons.
3830	5238	5238	4376	24.05.1848	8.06.1848	Inv.	15	Alphonse Sax, fils Bruxelles, rue de la Chancellerie n° 20	Perfectionnement au violon basse.
3832	5313	5313	4410	8.07.1848	29.07.1848	Inv.	15	Alphonse Sax, fils Bruxelles, rue de la Chancellerie n° 20	Perfectionnements dans l'application des pistons aux instruments de cuivre.
3837	5371	5371	4475	9.08.1848	28.10.1848	Imp.	10	Alphonse Sax, fils Bruxelles, rue de la Chancellerie n° 20	Nouvelle flûte de Boehm (Brevet français du 15.08.1847).
3839	5535	5535	4489	28.10.1848	23.11.1848	Perf.	15	Alphonse Sax Bruxelles, rue de la Chancellerie n° 20	Système de communication appliqué à la circulation de l'air dans les instruments à vent.
5366	2587	2587 B	7566	21.11.1853	8.12.1853	Inv.	15	Al. Sax Bruxelles, rue de Laeken 77	Système de pistons à triple effet, applicable aux instruments à vent.
5371	2615	2615 B	7601	3.12.1853	22.12.1853	Inv.	15	A. Sax Bruxelles, rue de Laeken n° 87	Système de cors.
			4495	20.05.1857	4.06.1857	Imp.		A.J. Sax à Bruxelles.	Système d'instruments de musique à vent (Système <i>saxalphomitonique</i> ou <i>saxomitonique</i> . Brevet français n° 29431 du 9.10.1856).
			15203	26.10.1863	15.11.1863	Imp.		Alph. Sax, représenté par le sieur Alb. Allard.	Procédé de glaçage intérieur des instruments de musique à vent (Bre- vet français n° 60296 du 30.09.1863).

JOSEPH-EDOUARD SAX

3827	5020	5020	4318	14.02.1848	17.03.1848	Inv.	15	J.E. Sax Bruxelles, Montagne de la Cour n° 58	Un nouveau piano.
------	------	------	------	------------	------------	------	----	---	-------------------

b. Brevets français accordés à Charles-Joseph Sax, Antoine-Joseph Sax, dit Adolphe Sax et Alphonse Sax (705).

Les six colonnes du tableau donnent respectivement :

- 1) le numéro du brevet et la mention des certificats d'addition;
- 2) la date du procès-verbal constatant le dépôt de la demande de brevet ou du certificat d'addition (la durée du brevet ainsi que ses effets commencent à courir à dater de ce jour);
- 3) la date de l'arrêté qui constitue le brevet d'invention;
- 4) la durée du brevet en années;
- 5) les indications de nom et adresse de Sax ou de son mandataire;
- 6) l'objet du brevet tel qu'il relève de la demande auquel est ajoutée entre parenthèses une description succincte si nécessaire.

CHARLES-JOSEPH SAX

3079	18.10.1826	29.12.1826	Imp. 5	Pierre Guillaume Stuckens, de Lille, Place St Martin - Hotel des Flandres - (Pour Charles-Joseph Sax de Bruxelles)	(Cor sans tons de rechange (cor omnitonique) (cfr. brevet « hollandais » n° 134 du 23.06.1825 pris par Charles-Joseph Sax)
12539	30.10.1851	12.01.1852	Imp. 15	Sax, facteur d'instruments à Bruxelles, représenté par Ferry, rue Basse n° 30 à Lille (Nord) Brevet belge de 15 ans expirant le 17 mars 1863 [Il s'agit en fait du brevet belge n° 3827 pris par Joseph-Edouard Sax le 14.02.1848, mais c'est Charles-Joseph qui signe la demande d'importation.]	Genre de piano.

Brevets d'invention concernant					la facture instrumentale.
15213	06.05.1843	21.06.1843	10	Sax (Antoine-Joseph), dit Adolphe, fabricant d'instruments de musique, représenté par Perpigna à Paris, rue Choiseul, n° 2 ^{ter} .	Système d'instruments d'harmonie à trous ou à clefs donnant plus de justesse et plus d'intensité aux sons. (Construction particulière de la fermeture des trous et des clefs dans les instruments en bois ou en métal).
15364	13.06.1843	17.08.1843	5	idem.	Système d'instruments chromatiques. (Coulisse à ressort ou compensateur permettant les sons glissés. Suppression des angles et des courbes heurtées dans les instruments en cuivre).
2306	13.10.1845	22.11.1845	15	Sax (Antoine-Joseph), dit Adolphe, élisant domicile chez Perpigna à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 10.	Instrument de musique, dit saxotromba dont la construction au moyen de légères modifications peut être appliquée aux sax-horns, cornets, trompettes et trombones.
3226	21.03.1846	22.06.1846	15	Sax, Antoine-Joseph, dit Adolphe, fabricant d'instruments de musique à Paris, rue Neuve-Saint-Georges, n° 10.	Système d'instruments à vent, dits saxophones.
8351	05.05.1849	16.07.1849	15	idem.	Dispositions applicables aux instruments à vent, se rattachant particulièrement aux clairons des chasseurs d'infanterie. (Système qui consiste à transformer l'instrument simple en un instrument chromatique à pistons).
add.	20.08.1849	5.12.1849		idem — mais rue Saint-Georges, n° 50.	(Addition de 3 pistons au trombone à coulisses et de 1 piston à la trompette à coulisses).
add.	23.04.1852	30.06.1852			(Saxtubas).
11981	30.06.1851	15.09.1851	15	idem.	Dispositions applicables aux instruments à vent. (Nouveau basson en cuivre et clarinette contre-basse en cuivre).
13414	05.04.1852	12.06.1852	15	idem.	Perfectionnements et dispositions applicables aux instruments à percussion. (Timbales. Série de sept cercles contenant des peaux tendues et superposées obliquement les uns aux autres).
14608	01.10.1852	1.11.1852	15	idem.	Dispositions applicables aux instruments de musique à vent, notamment en cuivre. (Principe des 6 pistons et 7 tubes indépendants et système de pistons ascendants).

24698	4.09.1855	7.11.1855	15	idem.	Instruments de musique à percussion. (Timbales-trompettes: moyen d'obtenir une gamme chromatique sur les tambours et timbales).
39370	3.01.1859	19.02.1859	15	idem.	Dispositions applicables aux timbales. (Timbales sans chaudron).
39371	3.01.1859	19.02.1859	15	Sax (Antoine-Joseph), dit Adolphe, fabricant d'instruments de musique à Paris, rue Saint Georges, n° 50.	Dispositions applicables aux instruments de musique en cuivre. (— addition de clefs aux instruments à pistons, — nouveaux pistons à échappement d'air, — modification de la boîte à ressort, — pistons ascendants et descendants, — genre d'instrument double).
add.	30.04.1859	23.06.1859			(— nouvelle disposition de forme pour trombone à pistons et autres instruments pour orchestre de symphonie, — système de pavillon mobile, — réflecteur sonore).
add.	31.12.1859	11.02.1860			(— piston à double tube additionnel, — instruments à 3 et 4 pistons ascendants et descendants, — trombone à 4, 5, 6 et 7 pistons).
54178	13.05.1862	12.07.1862	15	Sax (Adolphe), fabricant d'instruments de musique, représenté par Brade, Paris, rue Neuve Ménilmontant, n° 15.	Dispositions de timbales, grosses caisses et tambours. (Instruments portatifs dont les diverses parties se replient).
54212	19.05.1862	16.07.1862	15	idem.	Modifications apportées aux instruments de musique en cuivre à pistons. (Différents systèmes de pistons et instrument alto de proportions nouvelles).
57393	5.01.1863	25.04.1863	15	idem — représenté par Brade, à Paris, Boulevard Beaumarchais, n° 13.	Moyen de soustraire la peau des tambours, les cordes harmoniques en boyau et autres corps hygrosco-piques analogues à l'influence des variations hygrométriques de l'atmosphère. (Application de collodion).
70025	9.01.1866	19.03.1866	15	Sax, Antoine-Joseph, représenté par Brade, Paris, rue des Tournelles, n° 47.	Modifications à la fabrication des instruments de musique. (— Moyens nouveaux d'effectuer la soudure et le reliement des tubes).
add.	24.03.1866	9.06.1866			(— Soudure par voie galvanique, non seulement des instruments de musique, mais aussi d'optique et autres).
70894	19.03.1866	31.05.1866	15	idem.	Perfectionnements apportés aux instruments de musique, dits saxophones. (— plus grande étendue au grave par l'allongement de l'instrument, — changement de mécanisme dans la partie manœuvrée par la main gauche; doigtés plus réguliers et plus faciles, — saxophones graves à pistons ou à pistons et à clefs,

- addition d'une ou deux nouvelles clefs d'octave, la première ayant pour objet de faciliter l'émission de sons aigus, la deuxième de faciliter l'octavation des sons de l'octave grave,
- ouverture d'un trou de do naturel bouché par le pouce de la main gauche ou par une clef,
- saxophones dont la perce est soit un cône droit, soit un cône rentrant à pistons ascendants ou descendants).

70895	19.03.1866	31.05.1866	15	idem.	Perfectionnement à l'instrument de musique dit sarrusophe pour lequel Gautrot aîné a pris un brevet de 15 ans le 9.6.1856. (Adaptation d'un bec de saxophone).
75861	01.04.1867	25.06.1867	15	Sax Antoine-Joseph dit Adolphe Sax, représenté par Brade, Paris, rue des Tournelles, n° 47.	Divers perfectionnements aux instruments de musique en cuivre. (— Application du système de pistons indépendants aux clairons et trompettes d'ordonnance, au cornet, au trombone, etc. — Adaptation d'un support ou crochet sur les petits instruments de forme saxhorn et saxotromba servant de point d'appui pour le pouce de la main gauche de l'artiste afin de tenir l'instrument dans une position fixe).
76089	13.04.1867	6.07.1867	15	idem.	Perfectionnements aux flûtes de Pan et autres instruments de musique analogues. (Flûte de Pan dont les tuyaux se suivent par intervalles chromatiques. Raccourcissement des tubes à l'aide de palettes, coulisses, pistons et autres moyens analogues).
139.884	27.11.1880	16.01.1881	15	Sax, Adolphe, représenté par Armengaud jeune, à Paris, boulevard de Strasbourg, n° 23.	Perfectionnements au saxophone et autres instruments à vent, tels que le basson et la clarinette. (Dispositif particulier que donne le moyen d'allonger ou de raccourcir instantanément le tube de l'instrument permettant d'obtenir des sons d'une justesse absolue. — Nouvelle disposition de clefs sur le saxophone pour un doigté plus facile. — Suppression du pavillon dans la clarinette et son remplacement par le prolongement du tube permettant une plus grande étendue. — Addition d'une clef de douzième, dite de chalumeau. — Nouvelle disposition de doigté au basson. — Remplacement de l'anche ordinaire du basson par un bec analogue au saxophone. — Perfectionnement des tampons pour la fermeture des grands trous).
141.575	8.03.1881	14.05.1881	15	idem.	Perfectionnements aux instruments de musique. — Perfectionnements sous les rapports de la justesse, de l'étendue, du timbre, de la facilité d'exécution et des combinaisons de doigtés. — Moyens de modifier le diapason de chacun des sons chromatiques. — Moyens d'entretenir, de réparer et de démonter facilement les instruments de musique en cuivre en rendant indépendantes les diverses parties.

					<ul style="list-style-type: none"> — Système d'instruments à 12 pistons et ses dérivés permettant de rendre ces instruments transpositeurs. — Adaptation de clefs octaviantes et quintoyantes aux instruments à bocal et aux flûtes. — Cornets à 3 pistons et à 4 clefs d'harmonique. — Projets relatifs aux nouvelles dispositions des instruments à 6 pistons et tubes indépendants. — Instruments à tube unique et à subdivisions proportionnelles. — Nouvelle forme du contralto à 6 pistons. — Trompe militaire ou trompe-Sax. — Trompe-olifant. — Cloche à section parabolique. — Réflecteur vocal).
add.	24.02.1886	16.06.1886			(Application d'ondulations annulaires de hauteurs variables à la cloche à section parabolique afin d'obtenir des sons de hauteur variable suivant l'ondulation que l'on frappe).
Autres brevets d'invention pris par Adolphe Sax					n'intéressant pas la facture instrumentale.
8350	5.05.1849	16.07.1849	15	Sax, Antoine-Joseph, dit Adolphe, fabricant d'instruments de musique à Paris, rue Saint-Georges, n° 50.	Dispositions applicables aux signaux mécaniques sur les chemins de fer.
56610	8.12.1862	16.02.1863	15	Sax, Adolphe, représenté par Brade, Paris, Boulevard Beaumarchais, n° 54.	Dispositions d'appareils pour appliquer le goudron, la créosote et autres matières antiseptiques convenables à des buts industriels, d'hygiène ou autres. (Moyen d'imprégner l'air d'émanations de vapeur de ces matières).
add.	23.01.1863	21.04.1863			(Application des agents antiseptiques aux instruments de musique à vent en cuivre de manière que l'artiste, en jouant, soit obligé d'inhaler les vapeurs).
add.	9.01.1865	6.03.1865		idem — Boulevard Beaumarchais, n° 13.	(Diverses dispositions d'appareils).
add.	23.03.1866	9.06.1866		idem — rue de Tournelles, n° 47.	(Moyen de chauffer ces appareils afin d'accélérer le dégagement des émanations).
69428	21.11.1865	13.01.1866	15	Sax, Antoine-Joseph, représenté par Brade, Paris, rue des Tournelles, n° 47.	Appareils de gymnastique pulmonaire, dits <i>appareils pulmono-gymnastiques</i> . (Instruments et jouets d'enfants disposés dans le but de soumettre les poumons à des exercices forcés ou gradués d'insufflation et d'inhalation).
72010	16.06.1866	24.08.1866	15	idem.	Dispositions de salle de concert, de théâtre, etc. (Forme engendrée par une parabole tournant autour de son axe et fermée par un segment d'ellipse. Forme d'un œuf).
add.	13.10.1866	6.12.1866			(Système d'aération et de ventilation d'où résulte la propagation et la direction du son par des courants ou déplacements d'air).

ALPHONSE SAX

29431	9.10.1856	27.12.1856	15	Sax, élisant domicile chez Labaume, à Paris, rue Drouot 4.	Principe applicable aux instruments de musique à vent. (Tube conique sur tout le parcours. Pistons à colonne d'air conique à six trous. Deux tubes additionnels coniques pour chaque piston. Système <i>saxalphomnitonique</i> ou <i>saxomnitonique</i>).
60296	30.09.1863	9.11.1863	15	Sax, junior (Alphonse), Paris, rue d'Abbeville 5 ^{bis} .	Glaçage à l'intérieur des instruments à vent. (Procédé dont le but est de faire disparaître les incon vénients des irrégularités, des aspérités ou rugosités de l'intérieur des tubes de l'instrument. Légère couche de vernis coulée dans l'instrument).
Autres brevets d'invention pris par Alphonse Sax				n'intéressant pas la facture instrumentale.	
43366	29.12.1859	9.02.1860	15	Sax (Aphone-Joseph), Paris, rue d'Abbeville 5 ^{bis} .	Appareil puisant son mouvement dans sa charge. (Machine destinée à remplacer les chevaux et la vapeur. Mise en mouvement résultant d'une pression continue produite par le poids du propre chargement de l'appareil. Machine dénommée <i>saxavtokinton</i>).
49285	15.04.1861	27.06.1861	15	Sax, junior (Alphonse), représenté par Brade, Paris, Rue St Anne n° 29.	Disposition perfectionnée de bouche à feu et de projectiles de guerre. (Engin nouveau arrangé de façon à former lui-même bouche à feu pour projeter autour de lui, au moment où il touche le sol ou l'objet à atteindre, une masse de petits projectiles, pleins ou explosifs, semant la destruction dans toutes les directions autour de l'engin porteur).
80249	31.03.1868	16.06.1868	15	Sax, junior (Antoine Alphonse), représenté par Mathieu, Paris, rue St Sébastien n° 45.	Perfectionnements apportés aux objets servant à la coiffure des dames. (Epingles à cheveux conçues de matière à « ménager entre le cuir chevelu et les cheveux un espace où l'air peut circuler et prévenir ainsi les maux de tête si fréquents chez les Dames »).
85793	25.05.1869	28.07.1869	15	Sax (Alphonse Antoine), boulevard de la Chapelle n° 12, à Paris.	Disposition de chemin de fer dite à propulsion hélicoïdale. (Emploi de l'hélice comme agent propulseur de voitures à voyageurs, à marchandises, etc.).
90798	1.08.1870	29.12.1870	5	Sax, junior (Alphonse), Boulevard de la Chapelle n° 12, à Paris.	Fleurs artificielles, dites fleurs nationales. (Invention dont le but est de « remplacer par des fleurs artificielles en matières dures telles que porcelaine, biscuit, etc., ou en matières molles telles que tissus, cire, etc. les insignes nationaux faits jusqu'ici en rubans noués, cocardes métalliques, ou autres »).

c) Brevets Anglais accordés à Antoine-Joseph Sax et Alphonse Sax (706) (707).

Brevets anglais pris				par Adolphe Sax.	
1284	24.05.1859	22.11.1859	6 mois	Antoine-Joseph Sax, trading under the firm of Adolphe Sax, France, Musical instrument maker.	Improvements in wind musical instruments. (cfr. Brevet français n° 39371 du 3.1.1859 et ses additions).
1657	2.06.1862	28.11.1862	6 mois	idem.	Improvements in kettle, big and other drums. (cfr. Brevet français n° 54178 du 13.5.1862).
222	24.01.1863	17.07.1863	6 mois	idem.	Improvements in rendering drums skins and gut strings less liable to hygrometric influences. (cfr. Brevet français n° 57393 du 5.1.1863).
Brevets anglais pris				par Alphonse Sax.	
1676	26.07.1858	25.01.1859		Alphonse Sax of Paris, Musical instrument maker.	Improvement in wind musical instruments. (cfr. brevet français n° 29431 du 9.10.1856).

Document n° 10 - PROCES D'ADOLPHE SAX (708).

Les six colonnes du tableau donnent respectivement :

- 1) La date des jugements et arrêtés (les dates des audiences, des plaidoiries et des répliques n'ont pas été indiquées);
- 2) le nom des parties en cause;
- 3) les tribunaux devant lesquels la cause a été jugée;
- 4) le nom des avocats de Sax;
- 5) le nom des avocats de ses adversaires;
- 6) les décisions des tribunaux.

N.B. - Il n'a pas été possible de retrouver toutes ces indications pour tous les procès. D'autre part la liste des procès, contrairement à celle des brevets, ne prétend pas être exhaustive.

6.08.1847	Raoux, Halary, Gautrot, Buffet, Gambaro contre Sax.	Tribunal civil de la Seine - 4 ^e Chambre.	Chaix-d'Est-Ange	Marie et Blanc	Le Tribunal ordonne une expertise qui est confiée à Boquillon, Halévy et Savart (le rapport est favorable à Sax).
19.08.1848	idem.	idem.	idem.	Diouville	Le Tribunal annule le brevet de 1845 tout en repoussant la demande en nullité et déchéance des brevets du 13.6.1843 et du 21.3.1846.
16.02.1850	idem.	Cour d'Appel de Paris - 3 ^e Chambre.	idem.	idem.	La Cour confirme le jugement du 19.8.1848.
9.02.1853	idem.	Cour de Cassation Présidence: Bérenger	Paul Fabre	Croualle	La Cour casse et annule l'arrêt de la Cour de Paris du 16.2.1850 et renvoie la cause devant la Cour impériale de Rouen.
28.06.1854	idem.	Cour impériale - 1 ^e et 2 ^e Chambres réunies. Présidence: Franck-Carré.	Dufaure	Marie	La Cour met le jugement dont est appel à néant; elle homologue le rapport des experts; elle déboute Raoux et consorts de leur demande en nullité et déchéance des brevets de 1843 et 1845 et les condamne à 10.000 frs de dommages-intérêts.
3.05.1855	Sax contre Besson, Halary, Raoux, Labbaye, David, Georget et Deschamps.	Tribunal de la Seine - 6 ^e Chambre. Présidence: Gislain de Bontin	idem.	Liouville	Le Tribunal annule la saisie effectuée par Sax le 29.12.1854 (auprès des facteurs nommés), par défaut de cautionnement exigé d'un étranger selon la loi du 5.7.1844.
24.04.1856	Sax contre Rivet.	Tribunal correctionnel de la Seine - 6 ^e Chambre. Président: Dubarle.	Dufaure Duval	idem.	Le Tribunal conclut à la validité des brevets Sax et condamne Rivet à 500 frs de dommages-intérêts pour contrefaçon d'instruments Sax.
12.06.1856	Sax contre Gautrot.	Tribunal correctionnel de la Seine - 6 ^e Chambre. Président: Dubarle.	idem.	Marie	Le Tribunal condamne Gautrot à payer 50.000 frs à titre de provision à Sax, et nomme trois experts (Boquillon, Verre et Richardière) pour établir le montant des dommages-intérêts.
13.08.1856	idem.	Cour d'Appel de Paris.	Allou	idem.	La Cour d'Appel rejette la provision demandée par le jugement du 12.6.1856.
28.02.1857	idem.	Cour impériale de Paris - Chambre correctionnelle. Présidence: Zangiacomi.	Dufaure	idem.	La Cour rend un arrêt confirmatif du jugement du 12.6.1856 sauf dans le chef de la provision.
08.08.1857	idem.	Cour de Cassation. Présidence: Laplagne-Barris.	Paul Fabre	Morin	La Cour casse et annule l'arrêt rendu le 28.2.1857 par la Cour impériale et renvoie la cause devant la Cour impériale de Rouen.

24.06.1858	idem.	Cour impériale de Rouen. Présidence: Forestier.	Deschamp	Chassan	La Cour de Rouen confirme le jugement du Tribunal du 12.6.1856 sauf au chef relatif à la provision accordée à Sax, et fixe le point de départ des investigations des experts, pour l'appréciation des dommages-intérêts au 25.5.1852.
21.08.1858	Sax contre Gautrot.	Cour de Cassation. Présidence: Vaisse.	Paul Fabre	Rendu	La Cour de Cassation casse l'arrêt de la Cour de Rouen du 24.6.1858 et renvoie la cause devant la Cour d'Amiens.
24.12.1858	idem.	Cour d'Amiens - Chambres réunies. Présidence: Poirel.	Petit	Marie	La Cour d'Amiens confirme le jugement du 12.6.1856, sauf au chef relatif à la provision accordée à Sax, et fixe le point de départ des investigations pour l'appréciation des dommages-intérêts au 1.10.1845.
19.02.1859	idem.	Cour de Cassation. Présidence: Vaisse.	Fabre	Rendu	La Cour rejette le pourvoi de Gautrot.
19.05.1859	idem.	Cour d'Amiens. Présidence: Poirel.	Petit	Daussy	La Cour d'Amiens condamne Gautrot à payer 150.000 frs à titre de provision, à Sax.
8.07.1859	idem.	Cour de Cassation. Présidence: Vaisse.	Paul Fabre	Rendu	La Cour déclare le pourvoi de Gautrot nul et non avvenu suite au désistement de ce dernier résultant d'une transaction qui met fin à tout procès entre les parties.
13.08.1858	Sax contre Besson, Raoux, Halary, et autres (Gautrot, Tournier, Goumas, Buffet, Crampon, Beaubeu, Isbert, Jacob, Belorgey, Martin, Roehn, Drouelle, Florent, Batus).	Tribunal civil de la Seine - 6 ^e Chambre. Présidence: Berthelin.	Duval	Senard	Le Tribunal ordonne une expertise à Surville (rapport favorable à Sax).
22.03.1860	idem.	Tribunal civil de la Seine - 6 ^e Chambre. Présidence: Gislain de Bontin.	Hebert Nicolet	Senard, Marie, Massu, Blanc, Trolley, Payen, etc.	Le Tribunal conclut à la validité du brevet du 13.10.1845 et déclare bonnes et valables les saisies pratiquées par Sax, à l'exception de celle du 29.12.1854. Il condamne Besson, Raoux, Halary père, Buffet jeune, Tournier et Goumas, Beaubeu et Jacob à payer à Sax des dommages et intérêts, et nomme des experts pour en déterminer le montant.
15.06.1860	idem.	Cour impériale - Chambre des appels corr.	Hebert	Larnac, Payen, Blanc	La Cour confirme le jugement du 22.3.1860.
16.08.1860	Sax contre Besson et Raoux.	Cour de Cassation. Présidence: Vaisse.	Paul Fabre	Rendu	La Cour rejette le pourvoi de Besson (Raoux s'est désisté de son pourvoi).

26.07.1860	Sax contre Kretschmann et Besson.	Tribunal civil de la 6 ^e Chambre. Présidence: Gislain de Bontin.	Hebert	Blanc	Le Tribunal condamne Kretschmann et Besson à 2.000 frs de dommages intérêts pour instruments contrefaits.
19.12.1860	idem.	Cour de Paris. Présidence: De Gaujal.	idem.	idem.	La Cour confirme le jugement du 26.7.1860.
6.07.1861	idem.	Cour de Cassation. Présidence: Vaisse.	idem.	Michaux-Bellaire	La Cour rejette le pourvoi en cassation de Kretschmann.
21.02.1861	Sax contre Besson.	Tribunal correctionnel de la Seine.			Le Tribunal condamne Besson pour diffamation (Pétition adressée par Besson au Sénat en date du 28.6.1860).
21.03.1861	Sax contre Drouelle.	Tribunal correctionnel de la Seine. Présidence: Masse.	Dufaure	Marie	La Cour condamne Drouelle à 500 frs de dommages-intérêts pour contrefaçon de pistons destinés à des contrefaçons d'instruments Sax.
4.07.1861	idem.	Cour de Paris.	Dufaure	Marie	Le Tribunal ordonne une expertise confiée à Surville.
20.01.1862	idem.	Cour de Cassation.	idem.	Mimerel	La Cour déclare le pourvoi non recevable.
6.02.1862	Sax contre Kretschmann et Besson.	Tribunal correctionnel de la Seine - 6 ^e Chambre. Présidence: Salmon.	Hebert Lefèvre-Pontalis		La Cour rend un arrêt favorable à Sax.
19.06.1862	idem.	Cour de Paris. Présidence: De Gaujal.	Hebert	Ferry Jules Fabre	La Cour confirme le jugement du 6.2.1862.
12.03.1863	idem.	Cour de Cassation. Présidence: Vaisse.	Clement	Michaux Bellaire	La Cour rejette le pourvoi en cassation.
27.01.1865	Sax contre Drouelle.	Cour de Paris. Présidence: Haton de la Goupillière.	Hebert	Betolaud	La Cour déclare Drouelle coupable de contrefaçon et le condamne à payer 30.000 frs de dommages-intérêts.
28.07.1865	idem.	Cour de Cassation. Présidence: Vaisse.		Mimerel	La Cour casse et annule l'arrêt rendu le 4.7.1861 et renvoie la cause devant la Cour impériale de Rouen.
7.06.1866	idem.	Cour de Rouen. Présidence: Letendre de Tourville.	Deschamps	Lemarcis	La Cour condamne Drouelle à 15.000 frs de dommages-intérêts et rejette la demande d'expertise conclue par Sax.

26.01.1867	idem.	Cour de Cassation. Présidence: Vaisse.	Clement	Mimerel	La Cour rejette les pourvois formés contre l'arrêt de la Cour de Rouen du 7.6.1866.
9.02.1866	Sax contre Gautrot.	Cour de Paris. Présidence: Vivien.			Le Tribunal condamne Gautrot pour non respect de la convention du 8.7.1859 et ordonne une expertise confiée à Surville.
9.05.1866	idem.	Cour de Paris. Présidence: Saillard.	Hebert	Betolaud	La Cour réduit le montant des dommages-intérêts alloués à Sax.
23.02.1867	idem.	Cour de Cassation. Présidence: Vaisse.	Clement	Groualle	La Cour déclare le pourvoi non recevable.
23.08.1866	Sax contre Gautrot, Barbu, Massabo et autres.	Tribunal de la Seine - 6 ^e Chambre. Présidence: Vivien.			Le Tribunal repousse la plainte de Sax en contrefaçon d'anches destinées aux instruments brevetés et condamne Sax aux dépens envers les parties.
15.02.1867	idem.	Cour de Paris.	Lefèvre-Pontalis	Betolaud Berthoud, etc.	La Cour met les appelants au néant et condamne Sax.
22.08.1867	idem.	Cour de Cassation. Présidence: Vaisse.	Clement	Morin Groualle	La Cour rejette le pourvoi de Sax.

Procès n'intéressant pas

la facture instrumentale.

9.05.1858	Sax contre Malibran.	Tribunal Civil de la Seine - 6 ^e Chambre. Présidence: Berthelin.			Le Tribunal condamne Malibran à 2.000 frs de dommages-intérêts pour délit de diffamation (articles parus en 1857 dans le Journal <i>L'Union instrumentale</i>) et repousse la demande de Sax de dommages-intérêts.
1865	Sax contre Goudot et Chantepie.				
13.04.1866	Sax contre Marie Sasse.	Tribunal Civil de la Seine - 1 ^{re} Chambre. Prés.: Benoit-Champy.	Hebert	Cremieux	Le Tribunal fait défense à Marie Sasse (cantatrice) d'utiliser le nom de Sax ou Saxe comme nom d'artiste.
27.12.1866	Sax contre Bernard, Couly et Jonquet.	Tribunal correctionnel de la Seine - 6 ^e Chambre. Présidence: Vivien.	Lefèvre-Pontalis	Roger	Le Tribunal condamne Bernard, Jouly et Jonquet en contrefaçon de goudronnières, émanateurs hygiéniques.
16.02.1867	idem.	Cour de Paris. Présidence: Saillard.	idem.	idem.	La Cour rejette la demande de dommages-intérêts de Sax et met les appelants au néant.
22.01.1876	Société des compositeurs et éditeurs de musique contre Thomassini et Sax.	Tribunal correctionnel de la Seine - 6 ^e Chambre.			Le Tribunal condamne Thomassini pour avoir exécuté, en la salle Sax, des morceaux de musique sans autorisation préalable de la Société des auteurs et compositeurs de musique et renvoie Sax des fins de la plainte sans dépens.
2.03.1876	idem.	Cour de Paris. Présidence: Rohault de Fleury.		Lacan	La Cour confirme le jugement du 22.1.1876.

Document n° 11: Lettre d'Adolphe Sax à Ambroise Thomas, directeur du Conservatoire de musique de Paris, 30 juillet 1883 (709).

A Monsieur Ambroise Thomas
Directeur du Conservatoire National de Musique,
Paris, le 30 juillet 1883

Mon cher Directeur

Le bruit s'étant répandu naguère de la réouverture de la Classe de Saxophone au Conservatoire, j'ai cru devoir me livrer à une démarche vis-à-vis de vous, pour vous rappeler que, nommé Professeur de cette classe, sur la proposition d'Auber, en 1856, je m'en considérais toujours comme le titulaire, bien que cette classe ait cessé de se faire depuis 1870, faute de fonds, paraît-il.

J'avais cependant, depuis 1870 aussi, fait savoir à plusieurs reprises que je m'offrais à la continuer gratuitement. J'avais exprimé cette intention à Mr Bazin, et je crois même à Mr Rély.

Il m'a été assuré ces derniers jours qu'un artiste se livrait à des démarches pressantes pour obtenir la place de professeur de saxophone au Conservatoire.

Je ne puis croire qu'un artiste ait pu songer à me déposséder d'une position qui est ma création. En effet, je suis l'inventeur de la famille des saxophones et je crois que, dans aucun Conservatoire, aucun professeur ne pourrait en dire autant de l'instrument qu'il enseigne. Ce titre, toutefois ne serait pas suffisant si mon enseignement était défectueux; mais le nombre d'élèves récompensés dans ma classe et mes succès dans les concours parlent pour moi; j'ai produit des virtuoses tellement supérieurs qu'en 18.., M. Auber a désiré que l'un d'eux se fit entendre au Concert de la distribution des prix.

Je dois ajouter, mettant toute modestie de côté, que mon succès d'exécutant à Bruxelles, à la Cour, à la Société royale et de la grande harmonie, à la Société philharmonique, au concert historique dirigé par Fétis en justifiaient largement les succès de mon enseignement. Or, il paraît de toute évidence que nul n'est mieux à même d'enseigner toutes les ressources d'un instrument que celui qui l'a inventé; et je le répète, j'ai créé toute la famille des saxophones, le seul instrument peut-être dont la personnalité et la nouveauté soient absolues et qui ne se rattache par aucun lien à aucun autre type antérieur d'instrument connu. Ce fait est constaté officiellement par le rapport du Jury de l'Exposition Universelle de 1855. On peut y lire en effet: «Cette famille d'instruments est la création d'un seul homme... L'examen attentif de la famille des saxophones révèle des faits de haute importance; car cet instrument est nouveau par les proportions de ses tubes, par sa perce, par

son embouchure et particulièrement par son timbre. Il est complet, car il embrasse toute une famille de huit variétés, de l'aigu au grave, qui dans leur ensemble renferment tout le diagramme des sons perceptibles. Enfin, il est parfait, soit qu'on le considère au point de vue de la justesse et de la sonorité, soit qu'on l'examine dans son mécanisme. Tous les autres instruments ont leur origine dans la nuit des temps; tous ont subi de notables modifications à travers les âges et dans leurs migrations; tous enfin se sont perfectionnés par de lents progrès; celui-ci au contraire est né d'hier. Il est le fruit d'une seule conception, et dès le premier jour, il a été ce qu'il sera dans l'avenir. Le jury n'a que des éloges à donner à M. Ad. Sax pour une si belle invention» (Extrait du rapport du Jury de l'Exposition Universelle de Paris de 1855).

D'après tout ce qui précède, il me semble prouvé, mon cher Directeur, que nul ne saurait mieux que moi démontrer toutes les ressources de l'instrument que j'ai inventé; les succès de mes élèves et mes succès personnels de virtuose me paraissent démontrer l'excellence de mon enseignement. Quel motif pourrait-on alléguer pour me déposséder d'une classe dont je n'ai pas cessé d'être titulaire, bien qu'elle soit fermée depuis douze ans? Mon âge? Mais à ce compte, beaucoup de mes confrères qui ne peuvent, eux, arguer du titre d'inventeur de l'instrument qu'ils professent, devraient succomber, eux aussi, devant cette loi nouvelle, et je ne sache pas qu'on pense à la leur appliquer.

Je vous écris (un peu longuement peut-être; mais qui prendra ma défense si ce n'est moi?) pour vous faire savoir que je suis disposé aujourd'hui, comme avant, à faire ma classe *gratuitement* si les fonds manquent, ou à accepter telle rémunération qui conviendra si l'on dispose de fonds suffisants. Les bruits persistants de réouverture d'une classe de saxophone prouvent jusqu'à l'évidence sa nécessité. J'ai assez vécu pour voir mon instrument définitivement classé, accepté, reconnu nécessaire. Le temps ne prévaudra pas contre lui, et son usage ne fera que se multiplier. Mais si, dans la musique militaire, et le concert, la place du saxophone est définitivement faite, combien je suis loin de pouvoir en dire autant du rôle qu'il doit jouer dans la symphonie! Et c'est ici que l'inventeur ne saurait en aucune façon céder à quiconque la place du professeur, car moi seul connais, je le répète, les ressources encore ignorées de cet instrument qui apporte une *voix* nouvelle à l'orchestre. Cette voix n'est ni celle de la flûte, ni celle de la clarinette, ni celle du basson. Et cette simple remarque fait bien voir le vice de l'enseignement ou de la virtuosité qui cherchent à pousser le saxophone vers l'imitation de l'un de ces instruments, défaut trop commun chez nombre de saxophonistes.

La famille du saxophone ne se compose pas seulement des 4 types connus et popularisés par la musique militaire. Elle compte jusqu'à 16

membres, et le professeur doit habituer les élèves à jouer indistinctement sinon de tous, du moins de plusieurs types. Car la force de la routine est telle que des saxophonistes se refusant à jouer d'un autre modèle que celui dont ils ont l'habitude, ont pu opposer un obstacle absolu aux vœux du compositeur. Je citerai deux exemples récents:

Le Saxophone en fa me paraît être le type véritable qui devra être adopté pour la symphonie. J'eus occasion, voici quelque temps, de faire successivement entendre moi-même cet instrument à deux de nos jeunes maîtres, MM. Massenet et Saint-Saëns. Ils furent tellement frappés du timbre du charme pénétrant de la nouveauté extraordinaire de cette voix orchestrale qu'ils conçurent aussitôt le projet de l'utiliser (comme Meyerbeer avait fait à l'origine dans *L'Etoile du Nord*). Mr Massenet l'introduisit dans une de ses pièces symphoniques; Mr Saint-Saëns composa aussitôt un solo pour *Henri VIII*. Mais tous les deux sont venus se heurter devant le mauvais vouloir ou l'incapacité d'un saxophoniste habitué à son saxophone en mi b, et tous deux ont dû baisser pavillon et confier leurs solos, Mr Massenet à la clarinette, Mr St Saëns au hautbois: Voilà les fruits de la routine aveugle de pouvoir priver l'art de ressources nouvelles et mettre des entraves infranchissables à l'inspiration et aux inventions des maîtres.

En présence de ces faits, je viens vous demander, mon cher Directeur, de vouloir bien me confirmer dans mon titre (toujours existant) de Professeur de Saxophone au Conservatoire, si les cours de cet instrument doivent être réouverts, et cela aux conditions, qu'elles qu'elles soient, permises par votre budget.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

(signé) Adolphe Sax

Document n° 12: LISTE DES INSTRUMENTS SAX FAISANT PARTIE DES COLLECTIONS DU MUSEE INSTRUMENTAL DE BRUXELLES (710), (711).

CHARLES-JOSEPH SAX (1780-1865)

M 175	S 10	clarinette en si b, 21 clefs
M 206	S 29	cor omnitonique
M 1163	S 30	cor omnitonique
M 1233	S 14	basson russe, 3 clefs
M 1234	S 15	basson russe, 7 clefs
M 1250	S 19	ophicléide en si b, 9 clefs

M 1257	S 39	trombone alto en mi b
M 1289	S 20	cornet en si b, 2 pistons
M 1290	S 21	cornet en si b, 2 pistons
M 1306	S 38	trompette en sol, 3 cylindres
M 2458	S 22	cornet en si b, 2 pistons
M 2559	S 9	clarinette en mi b, 13 clefs
M 2581	S 6	clarinette en ut, 12 clefs
M 2582	S 4	clarinette en si b, 6 clefs
M 2583	S 8	clarinette en si b, 13 clefs
M 2585	S 5	clarinette en la, 12 clefs
M 2601	S 11	clarinette-basse en si b, 20 clefs
M 2625	S 12	basson, 7 clefs
M 2667	S 1	flûte en mi b, 4 clefs
M 2677	S 3	flûte en ut, 5 clefs
M 2678	S 2	flûte en ut, 8 clefs
M 2720	S 31	cor omnitonique
M 2741	S 17	cor à clefs en si b, 7 clefs
P 3348	S 24	cornet en si b, 3 pistons
P 3431	S 7	clarinette en si b, 13 clefs
P 3876	S 23	cornet en si b, 2 pistons
P 3650	S 16	cor à clefs, 6 clefs
	S 18	cor à clefs, 7 clefs
	S 13	basson, 16 clefs

ADOLPHE SAX (1814-1894)

M 1269	S 41	saxhorn sopranino, 3 pistons et 3 clefs
M 1283	S 52	saxhorn contrebasse, 6 pistons indépendants
M 1288	S 62	trombone ténor, 6 pistons ind. et 7 pavillons
M 2020	S 48	saxhorn contralto, 6 pistons indépendants
M 2459	S 45	saxhorn contrebasse, 3 pistons
M 2460	S 51	saxhorn contrebasse, 6 pistons ind. et pavillon tournant
M 2461	S 47	saxhorn soprano, 6 pistons ind. et pavillon tournant
M 2462	S 44	saxhorn soprano, 3 pistons et pavillon tournant
M 2463	S 43	saxhorn soprano, 3 pistons et pavillon tournant
M 2464	S 50	saxhorn basse, 6 pistons ind. et pavillon tournant
M 2465	S 59	trompette, 6 pistons ind. et 7 pavillons

M 2466	S 60	trombone ténor, 6 pistons ind. et 7 pavillons
M 2467	S 58	cornet, 6 pistons ind. et 7 pavillons
M 2468	S 61	trombone ténor, 6 pistons ind. et 7 pavillons
M 2469	S 49	saxhorn alto, 6 pistons ind. et pavillon tournant
M 2712	S 34	trompette de parade
M 2712	S 35	trompette de parade
M 2712	S 36	trompette de parade
M 2712	S 37	trompette de parade
M 3111	S 63	saxophone soprano, 18 clefs
M 3165	S 42	saxhorn soprano, 3 pistons et 3 clefs
M 3167	S 53	cor, 6 pistons indépendants
M 3284	S 46	trombone basse, 3 pistons et pavillon tournant
P 3401	S 54	trompette, 6 pistons indépendants
P 3549	S 55	trompette, 6 pistons indépendants
P 3663	S 66	saxophone baryton, 18 clefs
P 3765	S 65	saxophone ténor, 20 clefs
P 3769	S 69	saxophone alto, 20 clefs
P 3788	S 25	cornet, 3 pistons
	S 28	bugle, 3 pistons
	S 56	trombone, 6 pistons indépendants
	S 57	trombone, 6 pistons indépendants

ALPHONSE SAX (1822-1874)

M 1293	S 26	cornet, 3 pistons
M 1304	S 27	cornet, 5 pistons
M 1313	S 32	cor, 2 pistons
M 2753	S 33	cor, 2 pistons

ADOLPHE-EDOUARD SAX (1859-1945)

P 3771	S 40	trombone à coulisse et 3 pistons
--------	------	----------------------------------

Document n° 13 - LISTE DES ILLUSTRATIONS

- p. 12 - Adolphe Sax en 1841, lithographie de Baugniet
(*Bibliothèque du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles*)
- p. 18 - Adélaïde-Joséphine Maor, compagne d'Adolphe Sax
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)
- p. 22 - Adolphe-Edouard Sax, fils d'Adolphe Sax
(coll. Madame Beretta)
- p. 25 - Concert donné chez Adolphe Sax en présence de l'émir Abd el-Kader, 1865
- p. 28 Charles-Joseph Sax (Album de photographies de la famille Sax, *Musée instrumental de Bruxelles*)
- p. 30 Marie-Joseph Sax-Masson
mère d'Adolphe Sax
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)
- p. 31 Cor omnitonique, Charles-Joseph Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles*, M 1163)
- p. 32 Cornet en si b à deux pistons, Charles-Joseph Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles*, M 2458)
- p. 35 Prospectus de vente de piano-Sax, fabrique de Charles-Joseph Sax à Paris, 1853
- p. 36 id. extraits des statuts
- p. 38 Alphonse Sax, frère d'Adolphe Sax
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)
- p. 40 Cornet à 3 pistons, système à colonne d'air conique, Alphonse Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles*, M 1293).
- p. 41 Cor à 2 pistons, Alphonse Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles*, M 1313).
- p. 42 Alphonse Sax, frère d'Adolphe Sax, caricature
- p. 44 Affiche pour la vente publique d'instruments de musique de la maison Alphonse Sax à Paris, 1864
- p. 48 Clarinette-basse en si b, 21 clefs, Adolphe Sax (marque de Ch.-J. Sax)
(*Musée instrumental de Bruxelles*, M 175)
- p. 50 Saxophone soprano, Adolphe Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles*, M 3111)

- p. 56 Vue extérieure des ateliers d'Adolphe Sax, rue St-Georges n° 50
- p. 58 Prospectus de vente d'Adolphe Sax & Cie, vers 1845, 1^{re} et 4^e pages
- p. 60 id. 2^e et 3^e pages
- p. 63, 65, 66, 67, 68, 69, 70 Instruments Sax en 1848
extraits du *Manuel de musique militaire* de G. Kastner, Paris 1848.
- p. 76 Saxhorn contralto à 6 pistons indépendants et pavillon tournant, Adolphe Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles, M 2020*)
- p. 77 Saxhorn soprano à 3 pistons et 3 clefs, Adolphe Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles, P 3165*)
- p. 78 Trompette à 6 pistons indépendants, Adolphe Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles, P 3401*)
- p. 79 Instruments à 6 pistons indépendants et 7 pavillons, Adolphe Sax
(*Musée instrumental de Bruxelles, trompette M 2465, cornet M 2467 et trombone M 1288*).
- p. 83 Timbales sans chaudron d'Adolphe Sax, 1852
Salle de concert d'après les plans d'Adolphe Sax, 1866
- p. 88 Prospectus de vente pour les goudronnières-Sax, 1878
- p. 92 Caricature de la «trompette Sax»
- p. 93 id.
- p. 94 Hector Berlioz
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)
- p. 95 Membres de la famille Distin, facteurs anglais qui diffusèrent les instruments d'Adolphe Sax
- p. 96 Concert donné à Bruxelles pour l'audition de nouveaux instruments d'Adolphe Sax
- p. 108 Affiche de concert du 4 décembre 1853 par la Société de la Grande Harmonie organisée par Adolphe Sax
- p. 110 Affiche donnant la composition de la Société de la Grande Harmonie
- p. 116 Saxophone ténor
(*Musée instrumental de Bruxelles, P 3765*)
- p. 119 Adolphe Sax vers 1860
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)

- p. 122 Ateliers d'Adolphe Sax, rez-de-chaussée (*L'Illustration* du 5 février 1848, n° 258, vol. X, pp. 357-358)
- p. 124 Ateliers d'Adolphe Sax, 2^e étage (*L'Illustration* du 5 février 1848, n° 258, vol. X, pp. 357-358)
- p. 126 Prospectus de vente Adolphe Sax & Cie, 1850
- p. 129 Ateliers d'Adolphe Sax vers 1860
- p. 131 Planche d'illustration d'instruments d'un prospectus de vente de la Maison Adolphe Sax, vers 1855
- p. 134 Catalogue de la Maison Adolphe Sax (fils) 1908 (extrait)
(*Bibliothèque du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles*)
- p. 136 id.
- p. 138 id.
- p. 153 Vitrine d'Adolphe Sax à l'Exposition Universelle de Londres, 1862 (*Le Monde Illustré*, 7^e année, n° 299 du 3 janvier 1863, p. 13)
- p. 162 Affiche de concert du 9 décembre 1853 par l'Orchestre-Sax
- p. 166 Affiche donnant la composition de l'Orchestre-Sax
- p. 172 Adolphe Sax vers 1860
(Album de photographies de la famille Sax - *Musée instrumental de Bruxelles*)

AUTEURS DES PHOTOS

GEERT VERMEIREN - Musée instrumental de Bruxelles

p. 31, 40, 41, 76, 77, 78, 79

Copyright A.C.L. Bruxelles

p. 32, 48, 50

ETABLISSEMENTS MALVAUX - Bruxelles

p. 116

AUTORISATION DES REPRODUCTIONS

MUSEE INSTRUMENTAL DE BRUXELLES

p. 18, 28, 30, 31, 38, 40, 41, 76, 78, 79, 94, 119, 172

Copyright A.C.L. Bruxelles

p. 32, 48, 50

**BIBLIOTHEQUE DU CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE
BRUXELLES**

p. 12, 134, 136, 138

MADAME BERETTA

p. 22

Document n° 14 - INDEX CHRONOLOGIQUE.

- 1814 6 novembre: Naissance d'Antoine-Joseph Sax, à Dinant, fils de Charles-Joseph Sax et de Marie-Josèphe Masson.
- 1815 Charles-Joseph Sax s'installe à Bruxelles, rue de l'Evêque, n° 1344, où il ouvre une manufacture d'instruments de musique.
- 1828 Adolphe Sax suit des cours de solfège avec Borremans, de flûte avec Lahou à l'Ecole royale de musique de Bruxelles, des cours privés d'harmonie avec Reusler et de clarinette avec Bender.
- 1835-1848 Adolphe Sax dirige les ateliers de son père à Bruxelles.
- 1835 Septembre: Exposition des produits de l'Industrie belge à Bruxelles. Adolphe Sax expose, parmi les instruments de son père, une clarinette en buis à 24 clefs.
- 1837 La famille Sax habite rue Notre-Dame-aux-Neiges, n° 70.
- 1838 Adolphe Sax prend son premier brevet d'invention «pour un nouveau système de clarinette-basse».
- 1841 Août: Exposition de l'Industrie belge à Bruxelles. Adolphe Sax obtient une Médaille de Vermeil.
- 1842 — Adolphe Sax est domicilié chaussée d'Etterbeek, n° 41 à Ixelles.
— Juin: Sax rencontre Berlioz. Ce dernier écrit un article entièrement consacré au jeune Sax et à ses inventions, dans le *Journal des Débats*.
— Octobre: Sax s'installe définitivement à Paris, rue Neuve-Saint-Georges, n° 10.
- 1844 — Instruments Sax adoptés aux Conservatoires de Bruxelles et de Bologne.
— Mai-juin: Exposition des produits de l'Industrie française à Paris. Sax obtient une Médaille d'Argent.
- 1845 — Avril: Concours au Champs de Mars où l'ensemble de Sax remporte un immense succès.
— Septembre: Instruments Sax adoptés dans les musiques régimentaires.
— Sax est décoré de la Couronne de Chêne de Hollande.
— 13 octobre: Sax prend un brevet pour les instruments dits saxotrombas.
- 1846 — 21 mars: Sax prend un brevet pour les instruments dits saxophones.

- Sax est décoré de la Grande Médaille d'Or du Mérite de Prusse.
 - Début des procès de Sax avec les contrefacteurs de ses instruments.
 - Instruments Sax adoptés dans les musiques militaires belges.
- 1847 Novembre: Sax est nommé chef de la Fanfare de l'Opéra.
- 1848 — Mars et juin: Les instruments Sax sont supprimés des musiques militaires.
- Juin: Sax sert comme officier dans les rangs de la Garde nationale.
- Octobre: Instruments Sax introduits au Conservatoire de Paris.
- 1849 — Juin-juillet: Exposition des produits de l'agriculture et de l'industrie à Paris. Sax obtient une Médaille d'Or et est décoré de la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur.
- Août: Les ateliers de la Maison Sax sont situés rue Saint-Georges, n° 50.
- 5 mai: Sax prend un brevet d'invention pour les clairons d'infanterie.
- 1851 — Mai-octobre: Première Exposition Universelle des produits de toutes les Nations, à Londres. Sax remporte une Council Medal.
- 30 juin: Sax prend un brevet pour un nouveau basson en cuivre.
- 1852 — Sax tombe malade du cancer mélanique à la lèvre supérieure.
- Février: Sax est nommé membre honoraire de l'Académie des Sciences à Londres.
- 5 avril: Sax prend un brevet d'invention pour des timbales chromatiques.
- 5 juillet: Faillite de la Maison Sax.
- 1^{er} octobre: Sax prend un brevet qui enregistre le principe des instruments à 6 pistons et 7 tubes indépendants.
- 1853 — Adolphe Sax est chargé de l'organisation de la Musique des Guides.
- Juin: Création de la *Société de la Grande Harmonie*, sous la direction de Mohr, ensemble organisé d'après le système de la musique des Guides d'Adolphe Sax.

- 1854 — 7 avril: Sax est nommé facteur de la Maison militaire de l'Empereur.
— Août: les instruments Sax sont réintégrés dans les musiques militaires.
- 1855 — Mai-septembre: Exposition Universelle à Paris. Sax remporte une Grande Médaille d'honneur.
— 4 août: Sax obtient l'admission à domicile lui permettant de jouir des droits civils.
- 1857 Création de six classes pour élèves militaires annexées au Conservatoire. Sax est nommé professeur de saxophone.
- 1858 Sax ouvre une Maison d'édition rue Saint-Georges, n° 50.
- 1859 3 janvier: Sax prend un brevet pour des timbales sans chaudron.
- 1860 — 23 janvier: réhabilitation de la faillite du 5.7.1852.
— 1^{er} août: loi prolongeant de cinq ans la durée des deux brevets d'invention accordés à Adolphe Sax.
— Fin de la maladie de Sax. Il est soigné par le docteur Vriès.
- 1861 1^{er} novembre: décès de Marie-Josèphe Masson, mère de Sax.
- 1862 — Mai-novembre: Exposition Universelle à Londres. Sax obtient une Medal.
— 8 décembre: Sax prend un brevet pour les goudronnières ou émanateurs hygiéniques.
- 1863 Exposition des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie à Paris. Sax remporte une Médaille de 1^{ère} classe.
- 1864 — Juillet-septembre: Exposition internationale à Bayonne. Sax remporte un Diplôme d'honneur.
— Octobre: Nouveaux associés de Sax: Goudot et Chantepie.
- 1865 — 26 avril: décès de Charles-Joseph Sax.
— 31 août: dissolution de la Société Sax, Goudot et Chantepie.
- 1866 — 16 juin: Sax fait breveter les plans d'une nouvelle salle de concert en forme d'oeuf.
— septembre: Exposition internationale à Porto. Sax remporte une 1^{ère} Médaille d'honneur.
- 1867 — Avril: suppression de toutes les musiques régimentaires, sauf celle des Guides.

- Exposition Universelle à Paris.
Sax obtient le seul Grand Prix décerné à la facture instrumentale, sa Fanfare le 1^{er} Prix.
- 1870 Suppression des classes pour élèves militaires.
- 1872 (?) Dépôt central des Goudronnières Sax au 26, rue de Rocroy et 39, rue de Dunkerque.
- 1873 6 août: 2^e faillite d'Adolphe Sax.
- 1877 — 14 mai: 3^e faillite d'Adolphe Sax.
— décembre: Vente aux enchères du musée instrumental d'Adolphe Sax.
— pension annuelle de 300 frs de l'*Association des Artistes Musiciens*
- 1878 — Février: les ateliers de la Manufacture d'instruments de la Maison Sax sont situés 26, rue de Rocroy et 39, rue de Dunkerque.
— Mars: Vente du fonds d'éditeur de la Maison Sax à l'imprimeur Kugelman.
— Sax introduit 3 demandes d'admission à l'Exposition Universelle de Paris (Instruments de musique, Editions musicales, Goudronnières), mais il ne peut y participer car il n'a pas acquitté l'entièreté des droits d'inscription.
- 1880 27 novembre: brevet pour des perfectionnements au saxophone
- 1885 La Maison Sax se trouve au 56, rue Laffitte.
- 1886 Adolphe Sax reconnaît, par déclaration officielle, ses trois enfants restant en vie.
- 1890 Sax est domicilié 6, rue Lallier.
- 1893 Sax est domicilié 11, rue Viollet-le-Duc.
- 1894 — 7 février: décès d'Adolphe Sax au 16, rue Frochot à Paris.
— 10 février: Adolphe Sax est inhumé au Cimetière du Nord, dit Cimetière de Montmartre à Paris.

SOURCES MANUSCRITES

BELGIQUE

BRUXELLES

ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Tables décennales de naissance, mariage et décès, 1814 à 1860.

Registres des actes de naissance, mariage et décès, actes de la famille Charles Sax, 1814 à 1860.

BIBLIOTHEQUE DU CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE.

non coté - Liste des élèves depuis la fondation du Conservatoire jusqu'en 1871.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, SERVICE DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE. OFFICE DES BREVETS.

Brevets de Charles-Joseph Sax, d'Adolphe Sax, d'Alphonse Sax et d'Edouard Sax, 1820 à 1863.

MUSEE INSTRUMENTAL DE BRUXELLES

Album de photographies de la famille Sax

DINANT.

ETAT CIVIL.

Registres d'Etat Civil déposés au Greffe du Tribunal de première instance, 1796 à 1820.

NAMUR.

ARCHIVES DE L'ETAT, ARCHIVES COMMUNALES DE DINANT.

Etat Civil ancien. Tables décennales de naissance, mariage et décès, 1705 à 1795.

FRANCE

BEAUMONT-SUR-OISE.

ETAT CIVIL.

Actes d'Etat Civil de la famille MAOR-BINET.

FREVENT.

ETAT CIVIL.

Actes d'Etat Civil de la famille MAOR.

MELUN

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SEINE ET MARNE.

1 Y 178.

Maison Centrale de Melun. Ateliers. Travaux industriels et salaires des détenus. Horlogerie. Instruments de musique. 1846-1850.

NEUILLY-SUR-SEINE.

ARCHIVES DU BUREAU DE LA CONSERVATION.

Renseignements concernant l'inhumation des membres de la famille MAOR-SAX.

ETAT CIVIL.

Actes de naissance, de reconnaissance et de décès de la famille MAOR-SAX.

PARIS

ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE.

Fonds de la série C: Conseil d'Etat.

C 1065, dr. 21

Projet de loi prolongeant la durée de deux brevets d'invention accordés à Antoine-Joseph Sax, 20 juillet 1860 (avec pièces jointes).

Fonds de la série F12: Commerce et industrie.

F12270

Protestation des facteurs d'instruments de musique contre les nouveaux instruments de Sax, mars 1845.

F123113

Exposition universelle de 1867 à Paris dr. facteurs d'instruments en cuivre.

F123357

Exposition de 1878, classe 13, demande d'exposants admises.

F125268, dr. Sax

Demande de promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur, 1861-1867.

F125302

Légion d'honneur. Liste de propositions collectives, 1856-1868.

F125314

Légion d'honneur. Promotion à l'occasion d'expositions, 1849 -1861 - 1867.

Fonds de la série F21: Beaux-Arts.

F2113281, dr. 3

Sax, facteur d'instruments de musique, 1859 (litige entre les frères Sax).

Fonds de la série 05: Maison de l'Empereur - II° Empire.

0549

Arrêté ministériel n° 643 accordant une allocation de 1.500 francs à Adolphe Sax, 7 avril 1854.

05487

Fourniture de trompettes d'ordonnance pour l'Escadron des Cent Gardes, ordonnance n° 2885, décembre 1854.

051708

Ordonnance n° 667 du 26 avril 1854: paiement de l'allocation de 1.500 francs à Sax, par arrêté ministériel du 7 avril 1854.

Fonds de la série AJXIII: Opéra.

AJXIII221, dr. II

Contrat passé avec Adolphe Sax pour fourniture de 20 musiciens externes pour l'Opéra «Jérusalem» de Verdi, 23 novembre 1847.

AJXIII227, dr. I (SAX)

Oppositions sur appointements, 1852.

AJXIII334, dr. V

Paiement des musiciens externes, 1849.

AJXIII337, dr. I

Id., 1850.

AJXIII339, dr. I

Id., 1851.

AJXIII341, dr. IV

Id., 1852.

AJ XIII₃₄₄, dr. IV
Id., 1853.

AJ XIII₃₄₆, dr. VII
Id., 1854.

AJ XIII₄₃₉, dr. SAX

Mandats de paiements à Mr. Sax pour fourniture de musiciens externes à l'Opéra pour le «Service de l'Harmonie sur le Théâtre», novembre 1849.

AJ XIII₈₃₁

Année 1870, appointements Opéra National.

AJ XIII₁₂₆₈

Oppositions sur appointements d'Adolphe Sax fils 1904-1918.

Fonds de la série AJ³⁷: Conservatoire.

AJ³⁷₅₄, dr. 3-5

Dépenses relatives aux élèves militaires du Conservatoire, 1857-1858.

AJ³⁷₅₅, dr. 2

Justificatif des dépenses relatives aux élèves militaires.

AJ³⁷₅₅, dr. 3

Réclamation de liquidation contre Sax, Goudot et Chantepie, 1865-1866.

AJ³⁷₅₅, dr. 4

Divers engagements de facteurs pour livraison d'instruments: Courtois, Tulou, Triebert, Halary, Lot, Goumas, Sax, 1857 -1858 - 1863 - 1869.

AJ³⁷₅₅, dr. 5

Livre de caisse ouvert le 1^{er} septembre 1857 Ministère de la Guerre.

AJ³⁷₇₆, dr. 13

Oppositions sur le traitement de professeur Ad. Sax, 1870-1873
+ demande de confirmation du titre de professeur de saxophone, 1883.

AJ³⁷₈₄, dr. 9

Correspondance relative à la création et à la suppression des classes pour élèves militaires, 1857 - 1870 - 1871.

Fonds de la série BB: Justice.

BB¹¹₆₅₁ (3272 x 6: SAX)

Demande de naturalisation, 1855.

BB²⁷241 à 292

Fichiers de naturalisation, 1848 - 1880.

Fonds du Minutier central des Notaires.

IV, 1520, dr. 8 janvier 1878

Cahier d'enchères pour la vente du Fonds de commerce d'instruments de musique et d'éditeur de musique dépendant de la faillite Sax.

Etude de M^e Chatelain.

IV, 1521, dr. 28 février 1878

Cahier d'enchères pour la vente de droits d'éditeur dépendant de la faillite Sax.

Etude de M^e Chatelain.

LXXIX, 698, dr. 7 juillet 1853

Société de pianos Sax.

Etude de M^e Mertian.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SEINE.

Fonds de la série D.11 U³: Faillites.

D.11 U³, année 1852, dr. 10509

Faillite d'Adolphe Sax du 5 juillet 1852.

D.11 U³, année 1855, dr. 12699

Faillite de Charles Sax du 5 octobre 1855.

D.11 U³, année 1857, dr. 14286

Faillite de Charles Sax du 8 octobre 1857.

D.11 U³, année 1864, dr. 2593

Faillite d'Alphonse Sax du 25 janvier 1864.

D.11 U³, année 1873, dr. 17524

Faillite d'Adolphe Sax du 6 août 1873.

D.11 U³, année 1877, dr. 3731

Faillite d'Adolphe Sax du 14 mai 1877.

Fonds de la série D.31 U³: Registres d'enregistrements des actes de sociétés.

D.31 U³, cote 23, n° 1127

Acte de la Société Adolphe Sax & Cie, 19 juillet 1843.

D.31 U³, cote 32, n° 974

Acte de la Société Sax & Cie, 4 mai 1853.

Fonds de la série D.119 E³: Etudes de Commissaires-priseurs.

D.119 E³ IX, carton 20, dr. 5 août 1873

Vente par autorité de justice - Requête de Thierry de la None sur Sax - Etude de M^e Carre.

D.119 E³, IX, carton 21, dr: 31 juillet 1875

Ajournement de la vente par autorité - Requête de Thierry de La None - Etude de M^e Carré.

D.119 E³, LX, carton 23, dr. 14 mai 1877

Tentative de vente par autorité de justice - Requête de Thierry de La None sur Sax. Etude de M^e Carré.

D.119 E³, LX, carton 23, dr. 12 novembre 1877

Tentative de vente après faillite - Requête de Thierry de La None sur Sax - Etude de M^e Carré.

D.119 E³, LX, carton 23, dr. 2, 3, 4 décembre 1877

Vente après faillite de Sax - Requête de Lamoureux, syndic - Etude de M^e Carré.

Fonds de la série D.Q⁸: Tables de décès - Bureau des successions.

D.Q⁸ 1968

Table des décès, 8^e bureau des successions - Lettre S, 1891 à octobre 1899.

V.bis 9 I² 8

Déclaration d'élection de domicile et de cessation de commerce, du 3 avril 1848 au 19 juin 1868.

V.bis 9 I² 9 à 15

Registres destinés à transcrire les arrêtés et décrets qui accordent la naturalisation - II^e arrondissement ancien et IX^e arrondissement de la Ville de Paris. (1848 à 1878)

Etat Civil reconstitué de Paris

Actes de naissance, mariage et décès des membres de la famille Sax et de la famille Maor - 1840 à 1860.

Extraits des registres d'Etat Civil

des IX^e, XII^e et XVIII^e arrondissements de la ville de Paris, actes de naissance et de décès des membres de la famille Sax et de la famille Maor - 1860 à 1870.

Registres paroissiaux de Notre-Dame de Lorette (1856 - 1858).

Tables décennales de la Ville de Paris (tous les arrondissements).

Tables décennales de naissances (1861-1872) (1873-1882) (1883-1892).

Tables décennales de mariages (1861-1872) (1873-1882) (1883-1892).

Tables décennales de décès (1861-1872) (1873-1882) (1883-1892) (1893-1902).

ARCHIVES DU BUREAU DES CIMETIERES.

Renseignements concernant l'inhumation des membres de la famille Sax et de la famille Maor.

ARCHIVES DU CIMETIERE DU NORD.

Renseignements concernant la concession n° 304^{cc} du 17 mai 1856 (Famille Adolphe Sax).

BIBLIOTHEQUE DE L'OPERA.

Carton 2015/3

Collection de prospectus de l'inventeur Adolphe Sax + coupures de journaux.

Carton 2015/4

Opinion de la presse sur les travaux de la Commission et la réorganisation des musiques militaires.

Articles concernant Sax et ses inventions.

ETAT CIVIL (IX^e, X^e, XVI^e et XVIII^e ARRONDISSEMENTS).

Actes de naissance, reconnaissance, mariages et décès des membres de la famille Sax et de la famille Maor 1860 à 1903.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE. SERVICE DES BREVETS.

Brevets français de Charles-Joseph Sax, d'Alphonse Sax et d'Adolphe Sax, 1826 et 1843 à 1881.

Brevets anglais d'Alphonse Sax et d'Adolphe Sax, 1858 à 1863.

PALAIS DE JUSTICE - CHAMBRE DES AVOUES.

Répertoire des acceptations et renonciations depuis le 1^{er} janvier 1901 jusqu'au 31 décembre 1904.

SOURCES CINEMATOGRAPHIQUES

Ministère de l'Education Nationale et de la Culture française, Bruxelles.

Film 16 mm pour l'enseignement de la musique dans les écoles de l'Etat.

N° 3902 «Le Saxophone» 15 mn - couleur - frç

Production: Gallia International

Réalisateur: Jean Delire

Biographie d'Adolphe Sax. Origine et évolution du Saxophone.

SOURCES IMPRIMEES

- Affaire Sax. Arrêt de la Cour de Cassation. M. Adolphe Sax d'une part, MM. Raoux, Halary, Gautrot, Buffet et Gambaro d'autre part, Paris, H. Simon Dautreville et Cie, 1853.*
- Affaire Sax. Arrêt de la Cour impériale de Rouen, M. Adolphe Sax d'une part, MM. Raoux, Halary, Gautrot, Buffet et consorts d'autre part, Paris, Dubuisson et Cie, 1854.*
- Affaire Sax. Audience du 23 février 1860. Réquisitoire de M. Mahler. Adolphe Sax demandeur en condamnation pour contrefaçon contre les sieurs Raoux, Halary, Buffet jeune, Besson, Buffet-Crampon, Tournier et Goumas, Beauboeuf et Victor Jacob, Martin Frères et autres, Paris, Imprimerie centrale des Chemins de Fer, s.d. (1860).*
- Affaire Sax. Conclusions de M. l'avocat général Oscar De Vallée, à l'audience du 26 mai 1860. Adolphe Sax demandeur en condamnation pour contrefaçon contre les sieurs Raoux, Halary, Buffet jeune, Besson, Buffet-Crampon, Tournier et Goumas, Beauboeuf et Victor Jacob, Martin frères et autres, Paris, Imprimerie des Chemins de Fer, s.d. (1860).*
- ALTENBURG (W.), «Adolphe Sax und seine Verdienste um den Instrumentenbau», in *Zeitschrift für Instrumentenbau*, t. XXXII (1911-1912), n° 27 du 21 juin 1912, pp. 1017-1021 et n° 28 du 1^{er} juillet 1912, pp. 1051-1055.
- ANDERS (G.E.), «Exposition des produits de l'Industrie», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XI (1844), pp. 194-325, passim.
- ANDRIES (J.), *Aperçu théorique de tous les instruments de musique actuellement en usage*, Gand, chez Gevaert éd., 1856.
- Annuaire dramatique pour 1846*, 8ème année, Bruxelles, Tarride - J.A. Lelong, 1846

- Annuaire général du spectacle, de la musique et du cinéma*, Bruxelles, 1ère année, 1924.
- Annuaire général du spectacle, de la musique et du cinéma*, Bruxelles, 3ème année, 1926.
- ARBAN (J.B.), Grande méthode complète du cornet à pistons et de saxhorn, Paris, Escudier, s.d. (1864).
- ARBAN (J.B.) et FESSY (A.), *Méthode complète des saxhorns alto et ténor*, Paris, E. Troupenas & Cie, s.d. (? 1845).
- ARBAN (J.B.), *Petite méthode élémentaire pour le cornet à 3 pistons*, Paris, Ad. Sax, s.d. (1867).
- AUDRY (F.), *Exposition Nationale des produits de l'Agriculture et de l'Industrie de 1849. Considérations générales sur plusieurs industries présentées au jury central de l'Exposition de 1849*, Paris, Imprimerie Jules Juteau, 1849.
- BAUER (H.), *Hommage à Adolphe Sax. Quelques pages sur la vie d'Adolphe Sax*, s.l.n.d. (1954).
- BERGHMANS (J.), «Le saxophone», in *Le Guide musical Opéra*, n° 634 à 640, octobre 1973 à janvier 1974, passim.
- BERLIOZ (H.), Chronique musicale du *Journal des Débats*. Articles relatifs à Adolphe Sax et à ses instruments, 1842 à 1860.
- BERLIOZ (H.), *Rapport sur les instruments de musique, fait à la commission française du jury international de l'Exposition universelle de Londres (1851)*, Paris, Impr. Impériale, 1854.
- BESSAC (P.I.G.), «Musique militaire. Instruments Sax. Exposition de Londres. Méthode Sax», in *Journal de Seine-et-Oise* du 19 novembre 1851, pp. 369-371.
- BLANCHARD (H.), «Adolphe Sax», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. X (1843), pp. 314-316.
- BLANCHARD (H.), «Audition des instruments Sax», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XXI (1854), n° 29 du 16 juillet 1854, p. 231.
- BLANCHARD (H.), «Une audition de la musique des Guides chez Adolphe Sax», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XX (1853), n° 43 du 23 octobre 1853, p. 347.
- BLANCHARD (H.), «Exposition des produits de l'Industrie», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XVI (1849), pp. 222-261, passim.
- BLANCHARD (H.), «Une soirée musicale chez M. Sax», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XIV (1847), n° 22 du 30 mai 1847, p. 182.

- BOQUILLON (N.), «Etudes techniques sur l'exposition des produits de l'Industrie française en 1844. Instruments de musique», in *Le Moniteur scientifique, Revue scientifique et industrielle*, t. XVII (1844), t.à p., pp. 367-433.
- Bottin, Annuaire général du Commerce et de l'industrie*, Librairie Firmin Didot frères, Paris, 1842 à 1903, passim.
- BOUDOUIN (F.), HERVE (A.), DUMONCEL (Th.) et BOQUILLON (N.), *La musique historique, méthode et instruments*, Paris, Librairie scientifique, 1866.
- BOURGES (M.), «Une fête chez M. Adolphe Sax», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XIII (1846), n° 6 du 8 février 1846, pp. 43-44.
- BOURGES (M.), «Musique militaire. Concours du Champs de Mars», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XII (1845), n° 17 du 27 avril 1845, pp. 134-135.
- BRENET (M.), *La musique militaire*, coll. Les musiciens célèbres, Paris, Librairie Renouard-Henri Laurens éd., (1917).
- BRENTA (G.), «Adolphe Sax et la facture instrumentale», in *Bulletin de la classe des Beaux-Arts, Académie Royale de Belgique*, t. XLIX (1967), fasc. 4, pp. 54-88.
- BRICQUEVILLE (E. de), *Exposition universelle internationale de 1900 à Paris. Rapport. Instruments de musique*, Paris, Impr. Gautherin, 1900.
- BRUYR (J.), «Sax, le saxo et leur histoire», in *Musica-Disques* 1963, n° 111, pp. 48-54.
- Bulletin officiel de la Propriété Industrielle et Commerciale*, Paris, Société anonyme de Publications Périodiques, 1884-1894, 20 vol.
- CARSE (A.), «Adolphe Sax and the Distin family», in *The Music Review*, vol. VI, n° 4, novembre 1945, pp. 193-202.
- CARSE (A.), *Musical wind instruments*, London, Macmillan & C°, 1939, reprint 1965, New York, Da Capo Press.
- Catalogue des brevets d'inventions*, Paris, 1826 à 1883, 43 vol.
- Catalogue des brevets d'invention délivrés en Belgique du 1^{er} novembre 1830 au 31 décembre 1841* (+ 5 suppléments jusqu'en 1854), Bruxelles, 1842, 1845, 1849, 1854, 1855.
- Catalogue du Musée instrumental de M. Adolphe Sax*, Paris, 1877.
- Catalogues de musique de la Maison Adolphe Sax, Paris.*, s.d. (1866), (1869), (1886).
- Catalogue des produits de l'Industrie nationale admis à la troisième Exposition générale à Bruxelles au mois de juillet 1830*, Bruxelles, 1830.

- Catalogue des produits de l'Industrie belge à l'Exposition de Bruxelles au mois de septembre 1835*, Bruxelles, 1835.
- Catalogue des produits de l'Industrie belge admis à l'Exposition de 1841*, Bruxelles, 1841.
- Catalogue raisonné des produits de la France à l'Exposition Universelle de Londres*, Paris, Librairie scientifique, 1851.
- CHOUQUET (G.), *Exposition Universelle de 1878 à Paris. Groupe II, Classe 13, Rapport sur les instruments de musique et les éditions musicales*, Paris, Impr. Nationale, 1880.
- CLODOMIR (P.), *Traité théorique et pratique de l'organisation des sociétés musicales. Harmonies et fanfares*, Paris, Alphonse Leduc, 1873.
- CLOSSON (E.), «Adolphe Sax, l'inventeur du saxophone», in *Gazette de Bruxelles*, du 9 novembre 1933.
- CLOSSON (E.), *La facture des instruments de musique en Belgique*, Huy, 1935.
- COMETTANT (O.), *Histoire d'un inventeur du XIX^e siècle. Adolphe Sax, ses ouvrages et ses luttes*, Paris, Pagnerre, 1860.
- COMETTANT (O.), *La musique, les musiciens et les instruments de musique chez les différents peuples du monde*, Paris, Michel Lévy frères, 1869.
- Commission impériale. Rapport sur l'Exposition universelle de 1867 à Paris*, Paris, Impr. Impériale, 1869.
- signé CROQUENOTES, «Adolphe Sax», in *La Musique des Familles*, n° 415 du 28 septembre 1889, pp. 398-399.
- CROUCH (R.E.), *The contributions of Adolphe Sax to the wind band*, The Florida State University, Ph. D., 1968.
- DALLOZ (D.), *Répertoire méthodique et alphabétique de Législation, de Doctrine et de Jurisprudence*, Paris, 1850, vol. 18.
- DANJOU (J.L.F.), «Exposition des produits de l'Industrie à Toulouse», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XII (1845), n° 34 du 24 août 1845, pp. 273-274.
- Défense de M. Besson contre M. Sax. Tribunal correctionnel de la Seine 6^{ème} Chambre. Enquête, contre-enquête et jugement avant faire droit rendu par le tribunal le 13 août 1858*, Paris, Impr. Dondey-Dupré, 1858.
- DE LIVRAN (H.) et RAYNAUD (C.), *Classe XXVII. Fabrication des instruments de musique* (rapport sur l'exposition de 1855), t. à p., pp. 575-606.

- DEMANTE, *Cours de droit civil*, Paris, 1881, t. I.
- Le Diapason*, Revue musicale bruxelloise, Bruxelles 1850-1852.
- Dictionnaire des brevets groupant en 3.000 catégories tous les brevets délivrés en Belgique de 1830 à 1907*, Jacques Gevers & Cie, Anvers.
- DIEPPO (A.G.), *Méthode Complète pour le trombone*, Paris, E. Troupenas & Cie, s.d.
- DOUILLEZ (J.), V° SAX, in *Die Musik in Geschichte und Gegenwart*, Bärenreiter-Verlag Kassel und Basel, 1949-1951, 15 vol., cfr. vol. 11, pp. 1449-1452.
- DURY (M.), «Adolphe Sax, célèbre facteur de chez nous», in *Revue musicale belge*, 14^e année, n° 14 du 15 juillet 1938, pp. 2-3.
- ELLIOT (A.G.), «A plea for the saxophone», in *The Musical Time*, septembre 1941 pp. 321-322.
- ELSENAAR (E.), «Het leven van Adolphe Sax», in *Musica*, n° 2 à 7, février à juillet 1937, passim.
- ELWART (A.), *Histoire des concerts populaires de musique classique contenant les programmes annotés de tous les concerts donnés au cirque Napoléon depuis leur fondation jusqu'à ce jour*, Paris, Librairie Castel, 1864.
- Etudes sur l'Exposition Universelle de Londres en 1862*, Paris, Eugène Lacroix, 1863.
- Exhibition of the works of industry of all Nations, 1851. Reports by the Juries*, London, 1852.
- Exposition des produits de l'Industrie belge en 1835. Liste des récompenses proposées par le juri et accordées par le Roi*, Bruxelles, H. Remy, 1835.
- Exposition des produits de l'Industrie française en 1839. Rapport du jury central*, Paris, chez L. Bouchard-Huzard, 1839, 3 vol.
- Exposition publique des produits de l'Industrie française en 1844. Catalogue officiel*, Paris. Typographie de Cosson, s.d. (1844).
- Exposition des produits de l'Industrie française en 1844. Rapport du jury central*, Paris, impr. de Fain et Thunot, 1845, 3 vol.
- Exposition de Londres en 1851. Liste des médailles et mentions honorables décernées aux exposants français*, Paris, Typographie Pankoucke, 1851.
- Exposition Universelle de Londres en 1851. Annales du commerce extérieur. France. Faits commerciaux n° 20*, Paris, Impr. P. Dupont, 1852.

- Exposition Universelle de Londres en 1851. Distribution des récompenses aux exposants français par le président de la République (25.11.1851). Liste des exposants français*, Paris, Typographie Panckoucke, 1852.
- Exposition Universelle de Londres de 1851. Travaux de la commission française sur l'industrie des Nations*, Paris, 1854-1856, 5 vol.
- Exposition des produits de l'Industrie de toutes les Nations. 1855. Catalogue officiel publié par ordre de la Commission Impériale*, Paris, E. Panis, 1855.
- Exposition Universelle de 1855. Rapports du jury mixte international publiés sous la direction de S.A.I. le prince Napoléon, président de la Commission Impériale*, Paris, Impr. Impériale, 1856, 2 vol.
- Exposition Universelle de Londres de 1862. Documents et rapports*, Bruxelles, 1863, 3 vol.
- Exposition Universelle de 1862 à Londres. Section française. Catalogue officiel publié par ordre de la Commission Impériale*, Paris, Impr. Impériale, 1862.
- Exposition Universelle de 1862 à Londres. Section française. Recueil de documents officiels publiés par ordre de la Commission Impériale*, Paris, Impr. J. Claye, 1863.
- Exposition Universelle de 1867 à Paris, Catalogue général publié par la Commission Impériale*, Paris, E. Dentu, 1867, 2 vol.
- Exposition Universelle de 1867 à Paris. Catalogue officiel des exposants récompensés par le jury international* - Paris, E. Dentu, 1867.
- Exposition Universelle de Paris en 1867. Documents et rapports*, Bruxelles, Guyot, 1868, 4 vol.
- Exposition Universelle de 1867 à Paris. Rapports des délégations ouvrières*, Paris, Librairie Morel, s.d., 3 vol.
- Exposition Universelle de 1867 à Paris. Rapports du jury international publiés sous la direction de M. Michel Chevalier*, Paris, P. Dupont, 1868, 13 vol.
- Exposition Universelle de 1867 illustrée. Publication internationale aurotisée par la Commission Impériale, Rédacteur en chef: Fr. Ducuing*, Paris, 1867, 2 vol.
- Expositions Internationales, Londres 1872. France. Commission supérieure. Rapports*, Paris, Impr. Nationale, 1872-1874, 3 vol.
- Exposition Universelle de Vienne 1873. France. Produits industriels*, Paris-Vienne, 1873, 2^e éd.
- Exposition Universelle internationale de 1878 à Paris. Catalogue officiel*, Paris, 1878, 8 vol.

- FARMER (H.G.), *The rise and development of military music*, London, W.M. Reeves, s.d.
- FAURE, GRESSIN-DUMOULIN et VALERIUS, *La Belgique industrielle. Compte rendu de l'Exposition des produits de l'Industrie en 1835*, Bruxelles, 1836.
- FETIS (F.J.), *Biographie universelle des musiciens*, Paris, 1873-1875, 2^e éd., Réimpression anastatique, Bruxelles, 1963, t. VII, pp. 413-423, V^o Sax.
- FETIS (F.J.), «Découverte d'un nouveau principe physique pour le perfectionnement des pianos par M. Sax père», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XVIII (1851), n^o 17 du 27 avril 1851, pp. 129-131.
- FETIS (F.J.), «De la nécessité de substituer les nouveaux instruments d'Adolphe Sax aux anciens dans les orchestres», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XXXII (1865), n^o 27 du 2 juillet 1865, pp. 215-216.
- FETIS (F.J.), «De l'organisation des musiques militaires et des instruments du système Sax», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XV (1848), n^o 10 du 10 décembre 1848, pp. 382-384.
- FETIS (F.J.), «Exposition Universelle de Londres 1851», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XVIII (1851), pp. 273-409, passim et t. XIX (1852) pp. 3-75, passim.
- FETIS (F.J.), *Exposition Universelle de Paris 1855. Fabrication des instruments. Exposé historique de la formation et des variations de système de la fabrication des instruments de musique*, Paris, Impr. Impériale, 1856.
- FETIS (F.J.), «Exposition Internationale de Londres 1862», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XXIX (1862), pp. 193-361, passim.
- FETIS (F.J.), *Exposition Universelle de 1867 à Paris. Rapports du jury international publiés sous la direction de M. Michel Chevalier*, Paris, Paul Dupont, 1867.
- FETIS (F.J.), «Facture des instruments à vent. Sur l'établissement de M. Sax à Bruxelles», in *Revue Musicale*, t. XIV (1834), n^o 10 du 9 mars 1834, pp. 76-78.
- FETIS (F.J.), «Nouveau cor omnitonique» in *Revue Musicale*, t. XIII (1833), n^o 22 du 29 juin 1833, pp. 172-174.
- FETIS (F.J.), «Nouvelles clarinettes de M. Sax fils», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. VIII (1841), n^o 2 du 7 janvier 1841, pp. 9-10 et n^o 3 du 14 janvier 1841, pp. 19-20.
- FETIS (F.J.), «Lettre à Georges Kastner», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XXVI (1859), n^o 45 du 6 novembre 1859, pp. 370-372.

- FETIS (F.J.), «Rapport sur les travaux de M. Sax père», in *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts*, t. XVIII (1851), n° 5, pp. 1-10.
- FETIS (F.J.), «Sur un perfectionnement qui vient d'être fait aux instruments de cuivre, par M. Alphonse Sax de Bruxelles», in *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts*, t. XXIV (1857), n° 2, pp. 360-361.
- FORESTIER (J.), *Méthode complète pour les sax-horns ou bugles, ou sax-tromba ou trombone—alto à 3 cylindres adoptée pour l'enseignement au Gymnase musical militaire*, Paris, Meissonnie et fils, s.d. (1846).
- FORESTIER (J.), *Monographie des instruments à six pistons et tubes indépendants. Etudes pratiques et théoriques pour le nouveau système de M. Adolphe Sax*, Paris, Adolphe Sax, s.d. (1870).
- FORESTIER (J.), *Petite méthode de cornet à pistons à l'usage des commençants*, Paris, E. Gérard & Cie, s.d. (1864).
- FORESTIER (J.), *Petite méthode pour saxhorn soprano, contralto, alto ou ténor et baryton à l'usage des commençants*, Paris, E. Gérard & Cie, s.d. (1868).
- GACHARD (L.P.), *Rapport du jury sur les produits de l'Industrie belge exposés à Bruxelles, dans les mois de septembre et octobre 1835*, Bruxelles, 1836.
- GILSON (P.), *Les géniales inventions d'Adolphe Sax*, (Brochure de l'I.N.R., n° 26, 1939).
- GORIS (J.A.), «Birth of the saxophone», in *News from Belgium and the Belgian Congo*, vol. IV, n° 12, March 25, 1944, pp. 93-96.
- Great Exhibition of the works of Industry of all Nations. 1851. Official descriptive and illustrated catalogue*, London, 1851, 3 vol.
- HAINÉ (M.) et DE KEYSER (I.), *Catalogue des instruments Sax faisant partie des collections du Musée instrumental de Bruxelles*, (manuscrit) Bruxelles, 1976
- HALEVY (F.), SAVART (N.) et BOQUILLON (N.), *Affaire Sax. Rapport d'expertise. Experts nommés par le Tribunal Civil de la Seine (4° Chambre) par jugement en date du 6 avril 1847, dans le procès en déchéance intenté contre les brevets Sax par MM. Raoux, Halary, Gautrot, Gambaro, Buffet, etc... délégués des facteurs français*, Paris, Impr. Edouard Proux & Cie, 1848.
- HERVE (M.), *Rapports sur l'Exposition Universelle de 1878. La musique, les méthodes et les instruments*, Paris, Eugène Lacroix, s.d.

- HEUCHAMPS (Ed.), «Quelques aspects de la vie tourmentée et féconde d'Adolphe Sax» in *La Revue catholique des idées et des faits*, XVIII^e année, n° 8 du 13 mai 1938, pp. 16-18.
- HOPKINSON (C.), *A dictionary of Parisian music publishers. 1700-1950*, London, 1954.
- JACOBS (E.), *Nomenclature des sociétés musicales de la Belgique*, Anvers Impr. G. Van Merlen et fils, 1853.
- JACQUOT (A.), *Dictionnaire pratique et raisonné des instruments de musique anciens et modernes*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886.
- JOBARD (J.B.), *Industrie française. Rapport sur l'Exposition de 1839*, Bruxelles-Paris, 1842, 2 vol.
- Jugement du 22 mars 1860. Tribunal de la Seine. 6^e Chambre Correctionnelle. M. Gislain de Bontin, président, M. Mahler, juge suppléant, faisant fonction d'Avocat impérial*, Paris, Imp. E. Brière, s.d. (1860).
- KASTNER (G.), *Manuel de musique militaire à l'usage des armées françaises*, Paris, Typographie Firmin Didot frères, 1848.
- KASTNER (G.), *Méthode complète et raisonnée de saxophone*, Paris, E. Troupenas & Cie, s.d. (1846).
- KOCHNITZKY (L.), *Adolphe Sax and his saxophone*, New York, Belgian Government Information Center, 1949.
- KOOP (J.), *Das Saxophon*, Leipzig, Verlagsbuchhandlung, J.J. Weber, 1931.
- KREUTZER (L.), «Concert de la musique Sax à Lille», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XX (1853), n° 30 du 24 juillet 1853, pp. 261-262.
- KREUTZER (L.), «Concert organisé à Lille pour la société Sax» in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XX (1853), n° 32 du 7 août 1853, pp. 275-276.
- KREUTZER (L.), «Nouveau piano de M. Sax père», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XX (1853) n° 22 du 30 mai 1853, pp. 95-96.
- KREUTZER (L.), «Nouvelle organisation des musiques militaires», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XII (1845), n° 39 du 28 septembre 1845, pp. 316-319.
- KREUTZER (L.), «Séance musicale chez M. Sax», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XII (1845), n° 50 du 14 décembre 1845, pp. 409-410.
- KREUTZER (L.), «Société de la Grande Harmonie au Jardin d'Hiver», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XX (1853), n° 24 du 12 juin 1853, pp. 210-211.

- KREUTZER (L.), «Soirée de musique d'harmonie chez M. Sax», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XVII (1850), n° 20 du 19 mai 1850, p. 171.
- LACAINÉ (V.), *Notice biographique d'Adolphe Sax*, extraite du XIII^e volume de la Biographie des hommes marquants du XIX^e siècle, Paris, 1861, t. à p.
- LA FAGE (A. de), *Quinze visites musicales à l'Exposition Universelle de 1855 suivie d'une post-exposition, de la liste des exposants et de celle des récompenses, et d'un rapport sur l'orgue de St-Eugène*, Paris, Tardif, 1856.
- LAJARTE (Th.), *Instruments Sax et fanfares civiles*, Paris, Librairie des auteurs et compositeurs, 1867.
- LANGWILL (L.G.), *An index of musical wind-instruments makers*, Scotland, Published by L.G. Langwill, 3rd ed., 1972.
- LAURENT (R.), «Le Saxophone», in *Le Monde Musical*, 36^{ème} année, n° 23-24, décembre 1925, p. 404.
- LAVOIX (H.), *Histoire de l'instrumentation depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Firmin Didot & Cie, 1878.
- Lettres des principaux facteurs d'instruments de musique de France à M. Adolphe Sax relatives à une protestation contre sa demande de prorogation de brevets*, Paris, Imp. centrale des chemins de fer, s.d. (1860).
- LIENS (P.), *L'Exposition des produits de l'Industrie en 1844 précédé d'un essai sur les expositions et leur influence sur la production*, Paris, chez l'auteur, s.d.
- LONDEIX (J.M.), *125 ans de musique pour saxophone. Répertoire général des œuvres et des ouvrages d'enseignement pour le saxophone*, Alphonse Leduc, éd. 1971.
- LUGT (F.), *Répertoire des catalogues de ventes publiques*, 3^e période, 1861-1900, La Haye, Martinus Nijhoff, 1964.
- MAHILLON (V. Ch.), *Catalogue descriptif et analytique du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique de Bruxelles*, Gand-Bruxelles 1880-1922, 5 vol.
- MAILLY (E.), *Les origines du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles*, Bruxelles, F. Hayez, 1879.
- MARESCHAL (Ad.), «Les Cloches musicales de M. Sax», in *La Nature*, n° 733 du 18 juin 1887, pp. 39-40.
- MATHIEU DE MONTER (E.), «Exposition Universelle de 1867», in

- Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XXXIV (1867), pp. 121-391, passim.
- MATHIEU DE MONTER (E.), «Exposition Universelle de 1878», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XLV (1878), pp. 137-353, passim.
- MOURLON (Ch.), *Quelques souvenirs des expositions nationales, internationales et universelles en Belgique, 1820-1925*, Bruxelles, 1926.
- NEUKOMM (Ed.), *Histoire de la musique militaire*, Paris, Librairie militaire de L. Baudoin, 1889.
- Notice des produits de l'Industrie française, précédée d'un historique des expositions antérieures et d'un coup d'œil général sur l'Exposition actuelle*, Paris, Everat Impr., 1834.
- Nullité de brevet. Instruments et brevets Sax. Tribunal Correctionnel de la Seine. 6^e Chambre. Affaire Rivet contre Sax. Documents*, Paris, Impr. Dondey-Dupré, 1855.
- PATAILLE (J.), *Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire. Journal de législation, doctrine et jurisprudence française et étrangères en matière de brevets d'invention, littéraire, théâtre, musique, beaux-arts*, Paris, au Bureau des annales, 1855-1900, 25 vol.
- Patents for inventions. Abridgments or specifications relatings to music and musical instruments. 1694-1866*, London, G.E. Eyre and William Spottiswoode, 2nd ed., 1871.
- PERRIN (A.), «Réorganisation des musiques régimentaires en France», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XIX, n° 4 du 25 janvier 1853, pp. 26-27.
- PERRIN (M.), *Le saxophone. Son histoire, sa technique et son utilisation dans l'orchestre*. Paris, Ed. Fischbacher, 1955.
- PIERRE (C.), *Le Conservatoire national de musique et de déclamation. Documents historiques et administratifs*, Paris, Impr. Nationale, 1900.
- PIERRE (C.), *Les facteurs d'instruments de musique. Les luthiers et la facture instrumentale. Précis historique*, Paris, éd. Sagot, 1893.
- PIERRE (C.), *La facture instrumentale à l'Exposition Universelle de 1889. Notes d'un musicien*, Paris, Librairie de l'Art indépendant, 1890.
- PILARD (Ch.), *Les inventions Sax dans les musiques militaires et à l'orchestre*, Paris, Impr. Verl., 1869.
- POLE (W.), *International Exhibition. 1862. Reports by the juries on the subjects in the thirty-six classes into which the Exhibition was divided. Class XVI*, London, 1863.

- PONTECOULANT (Ad. de), *Douze jours à Londres. Voyage d'un mélomane à travers l'Exposition Universelle*, Paris, Fr. Henry, 1862.
- PONTECOULANT (Ad. de), *La musique à l'Exposition Universelle de 1867*, Paris, Au bureau du Journal de l'Art musical, 1868.
- PONTECOULANT (Ad. de), *Organographie. Essai sur la facture instrumentale. Art, industrie et commerce*, Paris, Castel, 1861, 2 vol.
- PROD'HOMME (J.G.), «Un inventeur de génie, Adolphe Sax, père du saxophone», in *L'Illustration* du 10 mai 1941.
- PROD'HOMME (J.G.), *L'Opéra 1669-1925*, Paris, Librairie Delagrave, 1925.
- Programmes des distributions de prix décernés aux élèves du Conservatoire Royal de musique de Bruxelles depuis 1835 jusqu'en 1864, et en 1866, 1867, 1869 et 1870*, s.l., 2 vol.
- La Propriété Industrielle. Organe officiel du Bureau International et de l'Union pour la protection de la propriété industrielle*, Berne, Impr. Jent et Reinert, 1885.
- Prospectus de vente de la Maison Sax et Cie*, 1846 à 1886.
- Protestation de tous les facteurs d'instruments de musique militaire de France, adressée à Monsieur le Ministre de la Guerre, sur la Commission nommée pour l'examen des nouveaux instruments*, Paris, s.d. (1845).
- Quinze ans de procès! M. Sax contre MM. Besson, Raoux et consorts. 1846-1860*, Paris, Impr. Centrale de Napoléon Chaix & Cie, 1860.
- RADIGUER (H.), «L'Orphéon», in *l'Encyclopédie de la musique et dictionnaire du Conservatoire* de A. Lavignac et L. de la Laurencie, Paris, Librairie Delgrave, 1931, 2ème partie, technique VI, pp. 3715-3747.
- Rapports du Jury et documents de l'Exposition de l'Industrie belge en 1841*, Bruxelles, 1842.
- Rapport du Jury Central sur les produits de l'Agriculture et de l'Industrie exposés en 1849*, Paris, Imp. Nationale, 1850, 3 vol.
- Rapport sur l'Exposition Universelle de 1855, présenté à l'Empereur, par S.A.I., le prince Napoléon*, Paris, Imp. Impériale, 1857.
- Rapport de la Commission Impériale sur la section française de l'Exposition Universelle de 1862*, Paris, Imp. J. Claye, 1864.
- Rapports des délégués des Ouvriers parisiens à l'Exposition de Londres en 1862 publiés par la Commission ouvrière*, Paris, chez M. Chabaud, 1862-1864.

Rapports des membres de la section française du jury international sur l'ensemble de l'Exposition publiés sous la direction de M. Michel Chevalier, Paris, Imp. Napoléon Chaix & Cie, 1862, 6 vol.

RASPE (P.), *François-Joseph Fétis et les progrès de la facture instrumentale en Belgique. 1820-1867*, Mémoire de licence, Université Libre de Bruxelles, 1970.

RASPE (P.), «Instrument-problème: le saxophone», in *Clés pour la Musique*, n° 48, Décembre 1972, pp. 14-15.

Recueil de documents officiels concernant l'Exposition Universelle de Londres et l'Exposition générale des Beaux-Arts de Bruxelles. Précédé d'une notice statistique sur les expositions en Belgique, Bruxelles, Delevingne et Callewart, 1852.

RENDALL (F.G.), «The saxophone before Sax», in *The Musical Times*, december 1932, pp. 1077-1079.

REMY (A.), *La vie tourmentée d'Adolphe Sax*, Brochure de l'I.N.R., n° 26, 1939.

Revue et Gazette musicale de Paris, années I (1834) à XLVII (1880).

RIMMEL (E.), *Souvenirs de l'Exposition Universelle*, Paris, E. Dentu, 1868.

ROSE (A.S.), *Talks with bandsmen*, London, William Rider, s.d. (1894).

SAMUEL (Ad.), *Rapport sur les instruments de musique*, Bruxelles, impr. Ad. Mertens, 1878, t. à p. pp. 1-18.

SAX (Ad.), «Appel au public», in *La Musique des Familles*, n° 288 du 21 avril 1887, pp. 215-216, et n° 289 du 28 avril 1887, pp. 223-224.

SAX (Ad.), *De la nécessité des musiques militaires*, Paris, Librairie centrale, 1867.

SAX (Ad.), «Lettre au Directeur du Luth», in *Le Luth Français, Journal de la facture instrumentale*, 1ère année (1856), n° 9 du 5 octobre 1856, pp. 1-10.

SAX (Ad.), «Lettre au Directeur du Luth», in *Le Luth Français, Journal de la facture instrumentale*, 1ère année (1856), n° 12 du 20 novembre 1856, pp. 1-4.

SAX (Ad.), «Lettre au Rédacteur en chef du *Constitutionnel*», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XXIV (1857), n° 41 du 11 octobre 1857, p. 335.

SAX (Ad.), «Lettre au Rédacteur en chef de la *Revue et Gazette musicale de Paris*», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XXIII (1856) n° 32 du 10 août 1856, p. 257, et n° 34 du 24 août 1856, pp. 272-273.

- SAX (Ad.), «Lettre à M. Wieprecht», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XIII (1846), n° 36 du 6 septembre 1846, pp. 283-285 et n° 37 du 13 septembre 1846, pp. 293-295.
- SAX (Ad.), *Méthode complète pour saxhorn et saxotromba soprano, alto ténor, baryton, basse et contrebasse à 3, 4 et 5 cylindres, suivie d'exercices pour l'emploi du compensateur*, Paris, Brandus & Cie, s.d. (1851).
- SAX (Ad.), «Une nouvelle salle de théâtre», in *Revue et Gazette musicale de Paris*, t. XL (1873), n° 10 du 9 mars 1873, pp. 74-76.
- SAX (Ad.), *Réponse à La Liberté, lettre adressée à M. Emile de Girardin*, Paris, Librairie centrale, 1866.
- SAX (Ad.), *Réponse aux observations soumises par M. Besson aux membre du Corps législatif contre la prolongation de brevets demandée par M. Adolphe Sax*, Paris, Impr. centrale de Napoléon Chaix & Cie, s.d. (1860).
- SAX (Ad.), *Réponse de Sax à une note de M. Besson*, Paris, Impr. centrale de Napoléon Chaix & Cie, s.d. (1860).
- SAX (Ad.), *Salle de théâtre Sax, son but et ses avantages*, Paris, Typographie, V. Fillion & Cie, s.d. (1873).
- SAX (Ad.), *Tablature des nouveaux instruments à six pistons et tubes indépendants*, Paris, Ad. Sax, s.d. (1865).
- SAX (Ad.), *Tablature pour la nouvelle basse si bémol, contre-basse mi bémol et contre-basse si bémol grave*, Paris, Ad. Sax, s.d. (1865).
- SAX (Ad.), *Tablature du nouveau trombone à six pistons et tubes indépendants*, Paris, Ad. Sax, s.d. (1865).
- signé SAX (Ad.), *Note pour messieurs les conseillers (de la troisième Chambre de la Cour d'Appel, 16 février 1850)*, Impr. Simon Dautreville & Cie, s.d. (1850).
- signé SAX (Ad.), *Note pour M. Sax contre MM. Besson et Kretzschmann. Tribunal Correctionnel de la Seine. 6^e Chambre*, Paris, Impr. E. Brière, s.d. (1860).
- signé SAX (Ad.), *Note pour M. Sax contre M. Gautrot. Tribunal Correctionnel de la Seine. 6^e Chambre. Présidence M. Dubarle*, Paris, Typ. Charles de Mourgues, s.d. (1856).
- signé SAX (Ad.), *Note pour M. Sax appelant contre MM. Raoux et consorts, intimés. Cour Impériale de Rouen*, Paris, Impr. H. Simon Dautreville, s.d. (1854).
- signé Sax (Ad.), *Note pour M. Sax en réponse à la nouvelle note de M. Raoux*, Paris, Impr. E. Brière, s.d. (1860).

- signé SAX (Ad.), *Note pour M. Sax contre M. Rivet*, Paris, Impr. Maulde et Renon, s.d. (1856).
- signé SAX (Ad.), *Observations pour M. Sax contre MM. Goudot et Chantepie et M. Vidal, liquidateur de la Société dite Maison Adolphe Sax, Goudot et Chantepie*, Paris, Impr. E. Brière, s.d. (1866).
- signé SAX (Ad.), *Réponse par M. Sax aux notes fournies par M. Goutrot. Cour Impériale de Rouen*, Paris, Impr. centrale Napoléon Chaix & Cie, s.d. (1858).
- SAX (Alph.), *Au jury international de la XVI^e classe de l'Exposition Universelle de Londres 1862*, Paris, Impr. G. Kugelman, 1862.
- SAX (Alph.), *De la création des orchestres féminins et leur organisation. Fanfare féminine: la musique instrumentale au point de vue de l'hygiène; gymnastique des poumons*, Paris, chez l'auteur, 1865.
- SAX (Alph.), *Discours de réception. Séance du 9 janvier 1863. Hôtel de Ville. Société des Sciences industrielles, arts et belles lettres*, Paris, chez l'auteur, 1863.
- SAX (Alph.), *Lettre à M. J.F. Vaudin, rédacteur en chef de la France Chorale*, Paris, Impr. Pilloy, s.d. (1862).
- SAX (Alph.), *Régénération des instruments de cuivre à pistons*, Paris, Impr. de Bénard, s.d. (1858).
- SAX (C.), «Lettre au Rédacteur en chef de la *Revue et Gazette musicale de Paris*», in *Revue de Gazette musicale de Paris*, t. XVIII (1851), n° 24 du 15 juin 1851, p. 197.
- SCHILTZ, «Exposition Universelle de 1855. Classe XXVII. Instruments de musique», in *Almanach musical pour 1856*, 3^e année, Alexandre Houssiaux, éd., pp. 35-38.
- SEHA (H.), *Organographie générale des instruments à embouchure simples et chromatiques*, Lille-Paris, Ch. Gras, éd., 1925.
- SIMON (H.A.), *L'Institution orphéonique française*, Paris, Margueritat Père, 1909.
- STODDARD (H.), «The saxophon in band and orchestra», in *The International Musician*, New York, 1950.
- SURVILLE, *Rapport déposé le 18 février 1859 et dire de M. Sax*, Paris, Impr. centrale des chemins de fer de Napoléon Chaix & Cie, 1860.
- THIBOUVILLE-LAMY (J.), *Exposition Universelle Internationale de 1889 à Paris. Rapports du Jury international publiés sous la direction de M. Alfred Picard, Classe XIII. Les instruments de musique*, Paris, Impr. Nationale, 1891.

- THIEL (V.), «Le saxophone», in *Encyclopédie de la musique et dictionnaire du Conservatoire* de A. Lavignac et L. de la Laurencie, Paris, Librairie Delgrave, 2ème partie, technique VI, pp. 1660-1664.
- THYS (A.), *Les sociétés chorales en Belgique*, Gand, Impr. et lithographie De Busscher frères, 1861, 2 éd.
- TURC-FRANCOIS (O.), «Adolphe Sax, cet inconnu», in *Le Guetteur Wallon*, n° 192, nouvelle série n° 106, janvier 1952, pp. 21-26.
- VAN DEN DUNGEN (F.) «Adolphe Sax», in *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Sciences. Séance publique du 16 décembre 1938*, n° 12, Bruxelles, 1938, t. à p., pp. 847-879.
- VANDER LINDEN (A.) «Sax, père et fils», in *Sabam*, n° 1, janvier février 1964, pp. 3-6.
- VIEL (E.), *Projet d'un opéra populaire à Paris*, Paris, 1870.
Visite à l'Exposition Universelle de Paris, en 1855 (publié sous la direction de M. Tresca), Paris, Librairie Hachette & Cie, 1855.
- WAGRET (J.M.), *Brevets d'invention et propriété industrielle*, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je?, n° 1143, 1964.

Notes

- (1) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur au dix-neuvième siècle. Adolphe Sax, ses ouvrages et ses luttes*, Paris, 1860.
- (2) Ad. de Pontécoulant, *Organologie, Essai sur la facture instrumentale*, Paris, 1861, vol. II, pp. 209-354.
- (3) F.J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, Paris, 1873-1875, 2de Edit., vol. VII, V° Sax, pp. 413-423.
- (4) E. Closson, V° Sax, Antoine-Joseph, in *Biographie nationale*, Bruxelles, 1911-1913, t. XXI, col. 524-525.
- (5) Archives de l'Etat de la Ville de Dinant, *Registres d'Etat Civil déposés au Greffe du Tribunal de Première Instance*, année 1814, acte de naissance du 9.11.1814.
- (6) Cfr. document n° 1: Acte de naissance d'Antoine-Joseph Sax.
- (7) Au mois d'août 1914, la ville de Dinant fut incendiée, provoquant la destruction des archives; les registres paroissiaux (Ancien régime) ont donc disparu; pour cette époque, seules les tables décennales, actuellement déposées aux archives de l'Etat à Namur, ont été conservées. Pour cette raison, nous ne pouvons indiquer que les dates des actes mêmes. Mais on n'ignore pas que les actes sont généralement rédigés au cours des deux ou trois jours qui suivent la naissance ou le décès. Seuls les actes de mariage sont établis le jour même de la cérémonie. Quant aux registres d'Etat Civil (Nouveau régime) ils ont également été détruits; mais des copies de ces registres, déposés au Greffe du Tribunal de Première Instance, contenant la retranscription des actes ont heureusement été préservées.
- (8) à (11) Renseignements communiqués par M. Raspé.
Archives de l'Etat à Namur, Archives Communales de Dinant, *Etat Civil*, tables décennales de mariages.
- (8) *Ibid.*, année 1705, acte de mariage n° 3437.
- (9) *Ibid.*, année 1731, acte de mariage n° 3508.
- (10) *Ibid.*, année 1766, acte de mariage n° 3590.
- (11) *Ibid.*, année 1789, acte de mariage n° 3652.
- (12) Archives de la Ville de Dinant, *Registres d'Etat Civil déposés au Greffe du Tribunal de Première Instance*, année 1813, acte de mariage n° 61 du 17.11.1813.

- (13) à (23) Archives de l'Etat à Namur.
Archives Communales de Dinant - tables décennales.
- (13) *Ibid.*, année 1770, acte de décès du 25.3.1770.
- (14) *Ibid.*, année 1705, acte de naissance du 20.8.1705.
- (15) *Ibid.*, année 1707, acte de naissance du 12.12.1707.
- (16) *Ibid.*, année 1734, acte de naissance du 10.7.1734.
- (17) *Ibid.*, année 1738, acte de naissance du 8.11.1738.
- (18) *Ibid.*, année 1767, acte de naissance du 13.7.1768.
- (19) *Ibid.*, année 1768, acte de naissance du 24.12.1768.
- (20) *Ibid.*, année 1771, acte de naissance du 10.5.1771.
- (21) *Ibid.*, année 1773, acte de naissance du 28.2.1773.
- (22) *Ibid.*, année 1790, acte de naissance du 1.2.1790.
- (23) *Ibid.*, année 1791, acte de naissance du 30.4.1791.
- (24) A. de Pontécoulant, *Douze jours à Londres. Voyage d'un mélomane à travers l'Exposition Universelle*, Paris, 1868, p. 301.
- (25) Toutes les dates de naissance et de décès ont été vérifiées dans les archives d'Etat Civil (Bruxelles et Paris).
- (26) La date de l'acte de naissance de Rosalie Sax ne figure pas aux tables de naissance, ni dans les registres des actes de naissance des années 1823 et 1824, déposés aux Archives de la Ville de Bruxelles. Son acte de décès ne figure pas non plus aux tables des décès.
Cependant, le recensement de 1829, section 6, p. 62, n° 447 mentionne que la famille Charles-Joseph Sax se compose de huit enfants dont Rosalie, 6 ans.
De même, celui de 1835, section 6, n° 1348 mentionne cette même Rosalie âgée de 11 ans. Ces deux recensements précisent qu'elle est née à Bruxelles. (Les renseignements relatifs aux recensements nous ont été communiqués par M. Raspé).
- (27) La descendance d'Adolphe Sax nous a posé quelques problèmes car l'instruction générale du 21 septembre 1955 relative à l'Etat Civil limite la délivrance des copies des actes d'Etat Civil.
- (28) Archives Nationales de France, *BB¹¹651 (3272 X⁶: Sax)*, Demande de naturalisation, 1855.
- (29) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1873, dr. 17524*, Faillite d'Adolphe Sax du 6 août 1873.
- (30) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1877, dr. 3731*, Faillite d'Adolphe Sax du 14 mai 1877.
- (31) Cfr. document n° 2: Acte de décès d'Antoine-Joseph Sax.
- (32) Mairie de Frévent, *Etat civil*, année 1830, acte de naissance n° 48 du 27.8.1830 d'Adélaïde-Joséphine Maor.
- (33) Son acte de naissance mentionne les prénoms «Adélaïde-Joséphine», tandis que les actes de naissance et de décès de ses enfants la prénomment soit «Louise-Adèle», soit «Adèle-Joséphine», soit «Adèle», et son acte de décès «Marguerite-Adèle».
- (34) Mairie de Neuilly sur Seine, *Etat Civil*, année 1866, acte de décès n° 286 du 7.8.1866 de François Maor.
- (35) Mairie de Frévent, *Etat Civil*, année 1806, acte de naissance n° 73 du 17.9.1806 d'Adélaïde-Joséphine Binet.

- (36) Loi du 7.2.1851, citée par Demante, *Cours de droit civil*, Paris, 1881, t. I, p. 75.
- (37) Archives Départementales de la Seine, *Extrait des registres d'Etat Civil du XVII^e arrondissement de la Ville de Paris*, année 1860, acte de décès n° 1178 du 17.9.1860 de Marguerite-Adèle Maor.
- (38) Notons que cet acte de décès porte les prénoms «Marguerite-Adèle» et non les prénoms de l'acte de naissance ou ceux des actes de naissance des enfants Maor-Sax (Cfr. note 33). Néanmoins nous sommes convaincu qu'il s'agit bien de l'acte de décès de la mère des enfants d'Adolphe Sax, car le lieu de naissance et l'âge de la défunte, ainsi que le nom de ses père et mère correspondent exactement aux coordonnées d'Adélaïde-Joséphine Maor, née à Frévent en 1830.
- (39) Archives Nationales de France, *BB¹¹ 651 (3272 X 6 : Sax)*, Demande de naturalisation, 1855.
- (40) Archives Départementales de la Seine, *Etat Civil reconstitué de Paris*, II^{ème} arrondissement (ancien), année 1853, acte de naissance du 29.4.1853 d'Anna-Emilie (Maor) Sax.
- (41) *Ibid.*, acte de baptême du 30.01.1854.
- (42) Mairie de Frévent, *Etat Civil*, année 1823, acte de naissance n° 48 du 14.8.1823 d'Emilie Binet.
- (43) Mairie du IX^e arrondissement de Paris, *Etat Civil*, année 1886, acte de reconnaissance du 24 novembre 1886 d'Anna-Emilie Sax.
- (44) Pour les raisons énoncées plus haut (cfr. note 27), il ne nous a pas été possible de consulter les documents d'Etat Civil concernant les décès des enfants Sax, et nous avons dû nous contenter des renseignements fragmentaires donnés par l'actuelle ayant droit, petite-fille d'Adolphe Sax, qui ne désire pas communiquer de plus amples renseignements.
- (45) Archives Départementales de la Seine, *Registres paroissiaux de Notre-Dame de Lorette*, année 1856, ondoïement d'Adèle-Marie-Amélie Sax du 29.4.1856.
- (46) Cet acte porte une petite erreur. Il dit que Marie-Adèle Maor est âgée de seize mois et non de six. Mais comme l'Etat Civil fut reconstitué, on peut admettre qu'une confusion se soit produite entre les mots six et seize.
- (47) Archives Départementales de la Seine, *Etat Civil reconstitué de Paris*, II^e arrondissement (ancien), année 1856, acte de décès du 10.5.1856 de Marie-Adèle Maor.
- (48) Mairie de Neuilly-sur-Seine, *Etat Civil*, année 1856, acte de décès n° 322 du 7.6.1858 d'Adolphe-Charles-Antoine Sax.
- (49) Mairie de Neuilly-sur-Seine, *Etat Civil*, année 1858, acte de naissance n° 727 du 1^{er} décembre 1858 d'Adèle-Marie Maor, naturel.
- (50) Mairie de Neuilly-sur-Seine, *Etat Civil*, année 1886, acte de reconnaissance n° 451 du 6 novembre 1886 d'Adèle-Marie Sax.
- (51) Mairie du IX^e arrondissement de Paris, *Etat Civil*, année 1886, acte de mariage du 18.12.1886 d'Adèle-Marie Sax et François Millet de Marcilly.
- (52) Renseignement communiqué par l'actuelle ayant droit.
- (53) *Id.*
- (54) Mairie de Neuilly-sur-Seine, *Etat Civil*, année 1859, acte de naissance n° 643 du 30.9.1859 d'Adolphe-Edouard Maor, naturel.

- (55) Mairie du IX^e arrondissement de Paris, *Etat Civil*, acte de reconnaissance du 28.10.1886 d'Adolphe-Edouard Sax.
- (56) Mairie du X^e arrondissement de Paris, *Etat Civil*, acte de naissance du 5.8.1896 d'Adolphe-Edouard-Louis Petitet.
- (57) Mairie du XVIII^e arrondissement de Paris, *Etat Civil*, acte de reconnaissance du 27.6.1899 d'Adolphe-Edouard-Louis Sax.
- (58) Mairie du XVIII^e arrondissement de Paris, *Etat Civil*, acte de décès du 17.6.1903 d'Adolphe-Edouard Sax.
- (59) Mairie du XVI^e arrondissement de Paris, *Etat Civil*, année 1899, acte de mariage du 25.11.1899, Adolphe-Edouard Sax et Georgina-Julia Godefroid.
- (60) Mairie du XVII^e arrondissement de Paris, *Etat Civil*, année 1934, acte de mariage du 8.2.1934, Adolphe-Edouard Sax et Euphrasie-Louise Arbona.
- (61) Renseignement communiqué par l'actuelle ayant droit.
- (62) *Id.*
- (63) *RGMP*, t. XXXII (1865), n° 36 du 3.9.1865, p. 291, V° Nouvelles.
- (64) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³*, année 1873, dr. 17524, Faillite d'Adolphe Sax du 6.8.1873.
- (65) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³*, année 1877, dr. 3731, Faillite d'Adolphe Sax du 14.5.1877.
- (66) Mairie du IX^e arrondissement de Paris, *Etat Civil*, année 1894, acte de décès du 8.2.1894 d'Antoine-Joseph Sax dit Adolphe Sax.
Cfr. document n° 2: Acte de décès d'Antoine-Joseph Sax.
- (67) Ernest Closson semble avoir été le premier à s'être trompé quant à la date de décès d'Adolphe Sax. Dans l'article qu'il écrivit dans la *Biographie Nationale* (1911-1913), il mentionne la date du 4 février 1894 qui ne correspond ni au décès, ni à la date de l'acte. Les auteurs de langue française qui rédigèrent les articles concernant Sax dans les grands dictionnaires ont tour à tour répété cette erreur. Citons Jeanine Douillez dans *Die Musik in Geschichte und Gegenwart* (1949-1951) ainsi que les articles non signés du *Musik Lexikon* de Riemann (1961) et du *Dictionnaire des Musiciens* (1970) de Marc Honegger. Seul l'article de Gustave Chouquet dans le *Grove's Dictionary of Music and Musicians* donne la date exacte.
- (68) Archives du Cimetière du Nord, renseignements communiqués par le Conservateur.
- (69) Archives du Bureau des Cimetières de Paris, Certificat d'inhumation de Sax, Antoine-Joseph dit Adolphe, 10.2.1894.
- (70) Archives du Cimetière du Nord, renseignements communiqués par le Conservateur.
- (71) Les renseignements concernant les personnes inhumées après 1904 sont incomplets parce que l'actuelle ayant droit s'est refusée à nous en dire davantage et que les documents susceptibles de nous être utiles ne peuvent être communiqués qu'avec son autorisation.
- (72) Les archives du Bureau des Cimetières n'ont pas permis de trouver trace de l'inhumation de Louise-Adèle Maor dans les cimetières parisiens.
- (73) Mairie de Beaumont sur Oise, *Etat Civil*, Acte de décès n° 108 du 19.10.1904 d'Emilie Binet.

- (74) Archives Départementales de la Seine, *D.Q⁸ 1968*, 8^e bureau des successions, lettre S, 1891 - octobre 1899.
- (75) Palais de Justice de Paris, Chambre des Avoués, Registres des acceptations et renonciations depuis 1^{er} janvier 1901 jusqu'au 31 décembre 1904.
- (76) *Ibid.*, registre 413, acte n° 116.
- (77) Signé «Grand-Père» (Georges Pire), «Dinant commémore Adolphe Sax», in *Dimanche* le 15.10.1967.
- (78) On peut s'étonner qu'on ait qualifié Ad. Sax de «luthier». Mais il faut savoir qu'à l'époque, ce terme était utilisé pour désigner un fabricant de n'importe quel instrument, et pas seulement d'instruments à cordes comme on l'entend actuellement; le terme précis serait «facteur d'instruments à vent».
- (79) Document inédit prêté par M. Remy: «Dinant - le 27.6.1954». Inauguration Vitrail Sax. Allocution de M. Albert Remy.
- (80) Archives de la Ville de Dinant, *Etat-Civil*, Acte de naissance du 9.11.1814 d'Antoine-Joseph Sax.
- (81) F.J. Fétis, *Biographie Universelle des musiciens*, 2^e éd., 1873-1875, t. VII, V° Charles-Joseph Sax, pp. 411-412.
- (82) Renseignement communiqué par M. Raspé.
- (83) Archives de la Ville de Bruxelles, *Etat Civil*, année 1816, acte de naissance n° 362 d'Eléonore-Catherine Sax du 7.2.1816.
- (84) Sax père, «Réponse de M. Sax père à M. Wieprecht», in *La Belgique musicale*, 8^e année (1847), n° 8 du 25.2.1847, p. 3.
- (85) L.P. Gachard, *Rapport du juri sur les produits de l'industrie belge exposés à Bruxelles, dans les mois de septembre et octobre 1835*, Bruxelles, 1836, p. 258.
- (86) *Almanach Royal de la Cour, des Provinces méridionales et de la Ville de Bruxelles*, 1818, p. 466.
- (87) F.J. Fétis, *Biographie universelle*, *op. cit.*, p. 412.
- (88) P. Raspé, *François-Joseph Fétis et les progrès de la facture instrumentale en Belgique. 1820-1867*. Mémoire de licence, ULB, 1970. Annexe V: brevets d'invention accordés en Belgique de 1824 à 1854.
- (89) Brevet néerlandais n° 22 du 23 février 1828.
- (90) Brevet néerlandais n° 85 du 23 février 1828.
- (91) Brevet belge n° 4998 du 4 février 1840.
- (92) Brevets belges n° 134 du 23 juin 1825 et n° 2876 du 26 avril 1846.
- (93) F.J. Fétis, «Nouveau cor omnitonique», in *Revue musicale*, t. XIII (1833), n° 22 du 29 juin 1833, pp. 172-174.
- (94) F.J. Fétis, «Rapport sur les travaux de M. Sax père», in *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, t. XVIII (1851), n° 5, pp. 1-10
- (95) Brevets belges n° 1414 et 1415 du 7 juillet 1842.
- (96) J.B. Jobard, *Industrie française. Rapport sur l'Exposition de 1839*, Bruxelles-Paris, 1842, 2^e volume, p. 481.
- (97) Cfr. Savart, cité par F.J. Fétis, «Rapport sur les travaux de M. Sax père», *op. cit.*, p. 4.
- (98) *De l'Emploi du Fonds de l'Industrie sous le Gouvernement précédent*, Bruxelles, 1834, p. 10.
- (99) J. Lorette, «Distribution d'instruments d'honneur aux musiques militaires

- belges à l'occasion du troisième anniversaire des Combats de Septembre», in *Carnet de la Fourragère*, décembre 1957, n° 8 (12^e série), pp. 618-622.
- (100) F.J. Fétis, «Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur», cité par J.B. Jobard, *op. cit.*, pp. 175-178.
- (101) Fauré, Grassin-Dumoulin et Valérius, *La Belgique industrielle. Compte rendu de l'Exposition des produits de l'industrie en 1835*, Bruxelles, 1836, p. 171.
- (101a) *Almanach du commerce, ou Indicateur industriel, commercial et administratif de la Belgique pour 1838*, Bruxelles, p. 49.
- (101b) *Journal Militaire Officiel*, t.XI (1845), p. 555.
- (102) Brevet français n° 12539 du 30 octobre 1851.
- (103) Archives Nationales de France, Minutier Central des Notaires, *Etude LXXIX, 698, dr. 7 juillet 1853*, Société de pianos Sax - Etude Me Mer-tian.
- (104) Prospectus de vente d'actions de la Société C. Sax & Cie.
Cf. aussi le *Bulletin Financier* du 21.8.1853, p. 4.
- (105) *Exposition Universelle de 1855. Rapports du jury mixte international*. Paris, 1856, t. II, p. 694.
- (106) Archives Départementales de la Seine, *D. 11 U³, année 1855, dr. 12699*, Fail-lite de Sax et Cie du 5 octobre 1855.
- (107) Archives Départementales de la Seine, *D. 11 U³, année 1857, dr. 14286*, Fail-lite de Charles Sax du 8 octobre 1857.
- (108) Signé A. Sax, *Observations pour M. Sax contre MM. Goudot et Chantepie, et M. Vidal*, Paris, s.d., (1866), p. 10.
- (109) Archives Départementales de la Seine, *Extraits des registres d'Etat Civil du XVIII^e arrondissement de Paris*, année 1865, acte de décès n° 1062 du 27.4.1865.
- (110) A. Vander Linden, «Sax, père et fils», in *Sabam*, n° 1, janvier-février 1964, p. 4.
- (111) F.J. Fétis, *Biographie universelle, op. cit.*, p. 143.
- (112) Brevet belge n° 5020 du 14 février 1848.
- (113) Archives de la ville de Bruxelles, *Etat Civil*, année 1852, acte de décès n° 3398 de Joseph-Edouard Sax.
- (114) Signé A. Sax, *Observations pour M. Sax contre MM. Goudot et Chantepie et M. Vidal*, Paris, s.d. (1866), p. 11.
- (115) P. Raspé, *op. cit.*, Annexe V, Brevets belges.
- (116) A. de Pontécoulant, *Douze jours à Londres. Voyage d'un mélomane à travers l'Exposition Universelle*, Paris, 1862, p. 299.
- (117) C. Pierre, *Les facteurs d'instruments de musique*, Paris, 1893, p. 359.
- (118) Brevet belge n° 5206, du 3 mai 1848.
- (119) Brevet belge n° 5238, du 24 mai 1848.
- (120) Brevet belge n° 2587 b, du 21 novembre 1853.
- (121) Alphonse Sax, *Régénération des instruments de cuivre à pistons*, Paris, s.d. (1856), t.à p., p. 1.
- (122) Archives Nationales de France, *F123038*, Exposition Universelle de 1867, Lettres de Sax.
- (123) Brevet français n° 29431 du 9 octobre 1856.
- (124) Brevet français n° 60296 du 30 septembre 1863.

- (125) Brevet français n° 43366 du 29 décembre 1859.
- (126) Brevet français n° 49285 du 15 avril 1861.
- (127) Brevet français n° 80249 du 31 mars 1868.
- (128) Brevet français n° 85793 du 25 avril 1869.
- (129) Brevet français n° 90798 du 1 août 1870.
- (130) Brevets belges n° 4495 du 20 mai 1857, n° 7588 du 25 mai 1859 et n° 15203 du 26 octobre 1863.
- (131) Brevet anglais n° 1676 du 26 juillet 1858.
- (132) Brevet français n° 43366 du 29 décembre 1859.
- (133) Archives Nationales de France, *F¹²³⁰³⁸*, Exposition Universelle de 1867, Lettres de Sax.
- (134) Alphonse Sax, *Gymnastique des poumons. La musique instrumentale au point de vue de l'hygiène et la création des orchestres féminins*, Paris, 1865.
- (135) *Ibid.*, pp. 71-72.
- (136) Archives Nationales de France, *F¹²³⁰³⁸*, Exposition Universelle de 1867, Lettres de Sax.
- (137) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³*, année 1864, dr. 2593, Faillite d'Alphonse Sax du 25 janvier 1864.
- (138) Affiche de vente publique. *Pour cause de faillite. Vente publique d'instruments de musique de toutes espèces provenant des premières fabriques belges, françaises et allemandes, principalement de la Maison Sax de Paris*, Bruxelles, 17 mai 1864.
- (139) *Bottin - Annuaire général du commerce et de l'industrie*, Librairie Firmin Didot Frères, Paris, 1866, p. 554.
- (140) Mairie du XVIII^e arrondissement de Paris, *Etat Civil*, année 1874, acte de décès du 26 juin 1874 d'Alphonse Sax.
- (141) F.J. Fétis, *Biographie universelle...*, *op. cit.*, p. 414.
- (142) Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles, manuscrit non coté, *Liste des élèves du Conservatoire depuis sa fondation le 13 février 1832 jusqu'en 1871*.
- (143) *Programmes des distributions de prix décernés aux élèves du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles. 1835-1864*.
- (144) Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles, Manuscrit non coté, *Liste manuscrite des élèves depuis sa fondation jusqu'en 1871*, *op. cit.*
- (145) E. Mailly, *Les origines du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles*, Bruxelles, 1879, pp. 25, 76, 77.
- (146) A. de Pontécoulant, *Douze jours à Londres. Voyage d'un mélomane à travers l'Exposition Universelle*, Paris, 1862, p. 300.
- (147) E. Mailly, *op. cit.*, p. 31.
- (148) *Annuaire dramatique pour 1846*, Bruxelles, 1846, p. 157.
- (149) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³*, année 1873, dr. 17524, Faillite d'Antoine-Joseph Sax du 6 août 1873.
- (150) F.J. Fétis, *Biographie universelle...*, *op. cit.*, p. 413.
- (151) P. Raspé, *op. cit.*, p. 141.
- (152) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur au dix-neuvième siècle, Adolphe Sax, ses ouvrages et ses luttes*, Paris, 1860, p. 6.
- (153) *Catalogue des produits de l'industrie nationale admis à la troisième Expo-*

sition générale à Bruxelles, au mois de juillet 1830, Bruxelles 1830, p. 274.

- (154) P. Raspé, *op. cit.*, p. 158.
- (155) *Catalogue des produits de l'Industrie belge admis à l'Exposition de Bruxelles au mois de septembre 1835*, Bruxelles 1835, pp. 97-98.
- (156) F.J. Fétis, *Biographie universelle...*, *op. cit.*, p. 413.
- (157) L.P. Gachard, *Rapport du juri sur les produits de l'industrie... 1835*, *op. cit.*, pp. 258-259.
- (158) Fauré, Grassin-Dumoulin et Valérius, *La Belgique industrielle. Compte rendu de l'exposition des produits de l'industrie en 1835*, Bruxelles, 1836, p. 172.
- (159) O. Comettant, *op. cit.*, p. 6.
- (160) P. Raspé, *op. cit.*, Annexe 5/1.
- (161) Ces brevets sont actuellement conservés au Ministère des Affaires Economiques à Bruxelles, Service de la Propriété industrielle.
- (162) Cfr. document 9a: Brevets belges pris par Adolphe Sax.
- (163) Brevet belge n° 3739 du 21 juin 1838.
- (164) F.J. Fétis, *Biographie universelle... op. cit.*, p. 414.
- (165) Brevets belges n° 5034 du 19 février 1840 et n° 1326 du 27 mai 1842.
- (166) F.J. Fétis «Nouvelles clarinettes de M. Sax fils» in *RGMP*, t. VIII (1841) n° 2, pp. 9-10 et n° 3, pp. 19-20, janvier 1841.
- (167) E. Jacobs, *Nomenclature des Sociétés musicales de la Belgique*, Anvers, 1853, p. 16.
- (168) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur*, *op. cit.*, p. 7.
- (169) *Annuaire dramatique pour 1846*, *op. cit.*, p. 158.
- (170) F.J. Fétis, *Biographie universelle...*, *op. cit.*, p. 414.
- (171) G. Brenta, «Adolphe Sax et la facture instrumentale», in *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, t. XLIX (1967-4), t.à p., p. 59.
- (172) *Annuaire dramatique pour 1846*, *op. cit.*, p. 159.
- (173) *Exposition des produits de l'industrie française en 1839, Rapport du jury central*, Paris, 1839, t. II, pp. 327-377.
- (174) H. Radiguer, «L'Orphéon», in *Encyclopédie de la Musique et Dictionnaire du Conservatoire*, sous la direction de A. Lavignac. Paris, 1931, 2^e partie, Technique, VI, p. 3733.
- (175) Lacaine, «Notice biographique d'Adolphe Sax» extraite du volume XIII de la *Biographie des Hommes marquants du XIX^e siècle*, 1861, t. à p., p. 5.
- (176) Brevet belge n° 4896 du 12 décembre 1839.
- (177) J.B. Jobard, *Industrie française. Rapport... 1839*, *op. cit.*, p. 110.
- (178) Brevet belge n° 1328 du 27 mai 1842.
- (179) Brevet belge n° 1492 du 30 juillet 1842.
- (180) A. de Pontécoulant, *Organographie, Essai sur la facture instrumentale*, Paris, 1861, t. II, p. 402.
- (181) *RGMP*, t. VIII (1841), n° 37 du 13.6.1841, pp. 306-307.
- (182) P. Raspé, *op. cit.*, p. 33.
- (183) *Rapports du Jury et documents de l'Exposition de l'Industrie belge en 1841*, Bruxelles, 1842, pp. 296-299.
- (184) *Catalogue des produits de l'Industrie belge admis à l'Exposition de 1841*, Bruxelles, 1841, p. 251.

- (185) *Catalogue des produits de l'Industrie belge admis à l'Exposition de 1841*, Bruxelles, 1841, pp. 251-252.
- (186) *Rapports du Jury... 1841, op. cit.*, p. 298.
- (187) Ch. Mahillon, «Réponse à M. Sax père», in *La Belgique Musicale*, 8ème année (1847), n° 9 du 4.3.1847, p. 2.
- (188) Sax père, «Réponse de M. Sax père à M. Wieprecht», in *La Belgique Musicale*, 8ème année (1847), n° 8 du 25.2.1847, p. 3.
- (189) J.B. Jobard, *op. cit.*, p. 154.
- (190) *Exposition Universelle de 1862 à Londres, Catalogue officiel*. Paris, 1862, cfr. renseignements annexés au catalogue par les éditeurs, V° Adolphe Sax, pp. 112-118.
- (191) Brevet français n° 3226 du 21 mars 1846.
- (192) *Ibid.*
- (193) *Rapports du Jury et documents de l'Exposition de l'Industrie belge en 1841*, Bruxelles, 1842, p. 288.
- (194) *Ibid.* p. 297.
- (195) G. Kastner, *Manuel Général de Musique Militaire*, Paris, 1848, p. 235.
- (196) O. Comettant, *op. cit.*, p. 10.
- (197) O. Comettant, *op. cit.*, p. 10.
- (198) *Rapport du jury ... 1841, op. cit.*, pp. 296-299.
- (199) G. Kastner, *op. cit.*, p. 235.
- (200) *Cour impériale de Rouen. Faits et documents relatifs au procès entre M. Sax et M. Gautrot. Réponse de M. Sax aux notes fournies par M. Gautrot*. Paris 1858, p. 4.
- (201) H. Berlioz, «Instruments de musique de Monsieur Sax», in *Journal des Débats* du 12.6.1842, p. 3
- (202) *Ibid.*
- (203) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur...*, *op. cit.*, p. 14.
- (204) *RGMP*, t. IX (1842); n° 24 du 12.6.1842, p. 245.
- (205) Cfr. Chaix-d'Est-Ange, *Plaidoyer pour Adolphe Sax*, cité par A. de Pontécoulant, *Organographie, Essai sur la facture instrumentale*. Paris, 1860, t. II, p. 225.
- (206) *RGMP*, t. IX (1842), n° 44 du 30.10.1842, p. 413.
- (207) F.J. Fétis, *Biographie universelle... op. cit.*, p. 413.
- (208) Archives Départementales de la Seine, *D.31 U³, cote 23, n° 1127*, Acte de société Adolphe Sax et Cie du 19 juillet 1843.
- (209) Les brevets d'invention français relatifs à la facture instrumentale n'ont jusqu'à présent fait l'objet d'aucune étude systématique. Un premier dépouillement partiel fut effectué par Pontécoulant en 1861 (*Organographie, Essai sur la facture instrumentale*. Paris, 1861, t. II), mais son recensement s'arrête en 1857 et comporte plusieurs erreurs.
- (210) Cfr. document n° 9 b: brevets d'invention français pris par Ad. Sax.
- (211) Les récents travaux de Leipp ont prouvé scientifiquement que le matériau du tuyau utilisé conditionne quand même légèrement le timbre de l'instrument (E. Leipp, *Acoustique et musique*, Paris, 1971, p. 227).
- (212) *Exposition des produits de l'Industrie française en 1844. Rapport du Jury Central*, Paris, 1845, t. II, p. 558.
- (213) *Catalogue du Musée instrumental de M. Adolphe Sax*, Paris, 1877, p. 17.

- (214) Signé Ad. Sax, *Note pour Messieurs les Conseillers*, Paris, s.d. (1850), pp. 9-11.
- (215) A. de la Fage, *Quinze visites musicales à l'Exposition universelle de 1855*, Paris, 1856, pp. 142-143.
- (216) Brevet français n° 2306 du 13 octobre 1845.
- (217) Brevet français n° 15364 du 13 juin 1843.
- (218) H. Blanchard, «Ad. Sax», in *RGMP*, t. X (1843), n° 36 du 3 septembre 1843, pp. 314-316.
- (219) Brevet français n° 15364 du 13 juin 1843, p. 2
- (220) Signé Ad. Sax, *Réponse par M. Sax aux notes fournies par M. Gautrot*, Paris, 1858, pp. 4-5.
- (221) Brevet français n° 2306 du 13 octobre 1845.
- (222) Signé Ad. Sax. *Note pour M. Adolphe Sax contre Rivet*, Paris, s.d. (1856), pp. 9-10.
- (223) Brevet français n° 2306 du 13 octobre 1845, p. 1.
- (224) Ad. Sax, *Méthode complète pour saxhorn et saxotromba soprano, alto, tenor, baryton, basse et contrebasse à 3, 4 et 5 cylindres suivie d'exercices pour l'emploi du compensateur*, Paris, s.d. (1851), p. 1
- (225) Certificat d'addition du 30 avril 1859 au brevet principal n° 39371 du 3 janvier 1859.
- (226) Ad. Sax, *Méthode complète pour saxhorns et saxotrombas...*, *op. cit.*, pp. 1-6.
- (227) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur...*, *op. cit.*, p. 528.
- (228) Ad. Sax, *Méthode complète pour saxhorn...*, *op. cit.*, pp. 9-127.
- (229) F.J. Fétis, «Exposition Universelle de Londres. Treizième lettre», in *RGMP*, t. XVIII (1851), n° 48 du 30.11.1851, p. 388.
- (230) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur... op. cit.*, p. 525.
- (231) J. Forestier, *Méthode complète pour les sax-horns ou bugles, ou sax-tromba ou trombone-alto à 3 cylindres adoptée pour l'enseignement au Gymnase musical militaire*, Paris, s.d. (1846).
- (232) J. Forestier, *Petite Méthode pour saxhorn soprano, contralto, alto ou ténor, et baryton à l'usage des commençants*, Paris, s.d. (1868).
- (233) J.B. Arban, *Grande Méthode complète du cornet à pistons et de saxhorn*, Paris, s.d. (1864).
- (234) Signé Ad. Sax, *Note pour Messieurs les Conseillers*, Paris, s.d. (1850), p. 20.
- (235) *Ibid.*, p. 21.
- (236) V. Ch. Mahillon, *Catalogue descriptif et analytique du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique de Bruxelles*, Paris, 2^e éd., 1893; t. I, p. 216.
- (237) Brevet français n° 3226 du mars 1846, p. 2.
- (238) Brevet français n° 70894 du 19 mars 1866.
- (239) Brevet français n° 139884 du 27 novembre 1880.
- (240) G. Kastner, *Méthode complète et raisonnée de saxophone*, Paris, s.d. (1846).
- (241) Certificat d'addition du 23 août 1852 au brevet principal n° 8351 du 5 mai 1849.
- (242) Brevet français n° 141575 du 8 mars 1881.

- (243) Brevet français n° 8351 du 5 mai 1849.
- (244) Certificats d'addition du 20 août 1849 et du 23 août 1852.
- (245) Brevet français n° 8351 du 5 mai 1849, p. 1.
- (246) Certificat d'addition du 20 août 1849 au brevet principal n° 8351 du 5 mai 1849.
- (247) Brevet français n° 14608 du 1^{er} octobre 1852.
- (248) Brevet français n° 39371 du 3 janvier 1859.
- (249) O. Comettant, *La musique, les musiciens et les instruments de musique chez les différents peuples du monde*, Paris, 1869, p. 706.
- (250) A. de Pontécoulant, *La musique à l'Exposition Universelle de 1867*, Paris, 1868, pp. 90-91.
- (251) Brevet français n° 14608 du 1^{er} octobre 1852, p. 1.
- (252) Certificat d'addition du 30 avril 1859 et du 31 décembre 1859 au brevet principal n° 39371 du 3 janvier 1859.
- (253) Brevet français n° 75861 du 1^{er} avril 1867.
- (254) Brevets français n° 14608 du 1^{er} octobre 1852 et n° 75861 du 1^{er} avril 1867.
- (255) Brevet français n° 14608 du 1^{er} octobre 1852.
- (256) O. Comettant, *La musique, les musiciens...*, *op. cit.*, p. 708.
- (257) Brevet français n° 39371 du 3 janvier 1859.
- (258) Certificat d'addition du 31 décembre 1859 au brevet principal n° 39371 du 3 janvier 1859.
- (259) *RGMP*, t. XXVI (1859), n° 31 du 7 août 1859, p. 262.
- (260) Cfr. *Catalogue de musique de la Maison Adolphe Sax*, s.d. (1869).
- (261) *Tablature des nouveaux instruments à six pistons et tubes correspondants. Tablature du nouveau trombone à six pistons et tubes indépendants. Tablature pour la nouvelles basse en si b, contre-basse mi b, et contre-basse si b grave.*
Toutes trois publiées chez Adolphe Sax, s.d. (1865).
- (262) J. Forestier, *Monographie des instruments à six pistons et tubes indépendants. Etudes pratiques et théoriques pour le nouveau système de Mr. Adolphe Sax*, Paris, chez Sax, s.d. (1870).
- (263) Archives Nationales de France, *F²¹ 1328¹*, *dr. Sax*, Fonds Beaux-Arts, Sax, facteur d'instrument de musique (litige entre les frères) 1859.
- (264) Brevet français n° 29431 du 9 octobre 1856 pour *un principe applicable aux instruments de musique à vent*. Alphonse Sax.
- (265) Brevet français n° 14608 du 1^{er} octobre 1852. Adolphe Sax.
- (266) *Exposition Universelle de 1855. Rapports du Jury mixte international*, Paris, 1856, t. II, pp. 666-668.
- (267) F.J. Fétis, «Sur un perfectionnement important qui vient d'être fait aux instruments de cuivre, par M. Alphonse Sax, de Bruxelles», in *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts*. (Séance du 5 février 1857), t. XXIV, n° 2, pp. 360-361.
- (268) F.J. Fétis, «Lettre à M. Georges Kastner», in *RGMP*, t. XXVI (1859), n° 45 du 6 novembre 1859, pp. 370-372.
- (269) Brevet français n° 39371 du 3 janvier 1859.
- (270) Brevet français n° 15213 du 6 mai 1843.
- (271) Brevet français n° 11981 du 30 juin 1851.

- (272) *Exposition Universelle de Paris en 1855. Rapports du jury mixte international*, Paris, 1856, t. II, p. 662.
- (273) Brevet français n° 11981 du 30 juin 1851.
- (274) Brevet français n° 139884 du 27 novembre 1880.
- (275) Brevet français n° 13414 du 5 avril 1852, p. 1.
- (276) H. Berlioz, «De la réorganisation des musiques militaires», in *Journal des Débats* du 1^{er} avril 1845, p. 2.
- (277) Brevet français n° 13414 du 5 avril 1852.
- (278) Brevet français n° 24698 du 4 septembre 1855.
- (279) F.J. Fétis, *Biographie universelle...*, *op. cit.*, p. 422.
- (280) Brevet français n° 24698 du 4 septembre 1855, pp. 2-3.
- (281) Brevet français n° 39370 du 3 janvier 1859.
- (282) Brevet français n° 54178 du 13 mai 1862.
- (283) Brevet français n° 57393 du 5 janvier 1863.
- (284) Brevet anglais n° 222 du 24 janvier 1863.
- (285) Brevet belge n° 13817 du 30 janvier 1863.
- (286) V. Ch. Mahillon, *Catalogue descriptif et analytique du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique de Bruxelles*, Gand, 2^e éd., 1893, t. I, p. 234.
- (287) Brevet français n° 70894 du 19 mars 1866.
- (288) Brevet français n° 76089 du 13 avril 1867.
- (289) *Loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention*, art. 32.
- (290) Brevet français n° 141575 du 8 mars 1881.
- (291) Certificat d'addition du 24 février 1886 au brevet principal n° 141575 du 8 mars 1881.
- (292) Brevet français n° 70025 du 9 janvier 1866.
- (293) Certificat d'addition du 24 mars 1866 au brevet principal n° 70025 du 9 janvier 1866.
- (294) Brevet français n° 8350 du 5 mai 1849.
- (295) Brevet français n° 56610 du 8 décembre 1862.
- (296) *Catalogue de vente des Goudronnières-Sax*, s.d. (1884).
- (297) H. Radiguer, «L'orphéon», in *Encyclopédie de la Musique et Dictionnaire du Conservatoire*, sous la direction de A. Lavignac et L. de la Laurencie, Paris, 1931, 2^{ème} partie, Technique VI, p. 3744.
- (298) *Catalogue de vente des Goudronnières-Sax*, *op. cit.*
- (299) Certificat d'addition du 23 janvier 1863 au brevet principal n° 56610 du 8 décembre 1862.
- (300) Certificat d'addition du 9 janvier 1865 au brevet principal n° 56610 du 8 décembre 1862.
- (301) Brevet français n° 69928 du 21 novembre 1865.
- (302) J.G. Prod'homme, *L'Opéra (1669-1925)*, Paris, 1925, p. VII.
- (303) Brevet français n° 72010 du 16 juin 1866.
- (304) Ad. Sax, *Salle de théâtre-Sax. Son but et ses avantages*, Paris, s.d. (1873) p. 8.
- (305) Certificat d'addition du 13 octobre 1866 au brevet principal n° 72010 du 16 juin 1866, p. 2.
- (306) E. Viel, *Projet d'un Opéra populaire à Paris*, s.l.n.d. (1870), p. 5-14.
- (307) F. Van Den Dungen, «Adolphe Sax», in *Bulletin de l'Académie royale de*

Belgique (Classe des Sciences). Séance publique du 16 décembre 1938, n° 12, Bruxelles, 1938, pp. 876-877.

- (308) P. Gilson, *Les Géniales inventions d'Adolphe Sax*, Bruxelles, 1939, p. 15.
- (309) *RGMP*, t. IX (1842), n° 24 du 12.6.1842, p. 245.
- (310) *RGMP*, t. X (1843), n° 40 du 1.10.1843, p. 341.
- (311) *RGMP*, t. X (1843), n° 46 du 12.11.1843, p. 388.
- (312) *Revue et Gazette des Théâtres* du 3.12.1843, p. 2.
- (313) *RGMP*, t. X (1843), n° 49 du 3.12.1843, p. 412.
- (314) *RGMP*, t. X (1843) n° 53 du 3.12.1843, p. 445.
- (315) M. Bourges, «Concert de M. Berlioz», in *RGMP*, t. XI (1844), n° 6 du 11.2.1844, p. 43.
- (316) *Ibid.*; cfr. aussi O. Comettant, *Histoire d'un inventeur... op. cit.*, p. 51.
- (317) *RGMP*, t. XI (1844), n° 6 du 11.2.1844, p. 43.
- (318) O. Comettant, *op. cit.*, p. 53.
- (319) *Ibid.*
- (320) *RGMP*, t. XI (1844), n° 10 du 10.3.1844, p. 86.
- (321) A. Carse, «Adolphe Sax and the Distin Family», in *The Music Review*, vol. VI, n° 4, novembre 1945, pp. 193-201.
- (322) *RGMP*, t. XI (1844), n° 10 du 10.3.1844, p. 86.
- (323) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur..., op. cit.*, p. 54.
- (324) H. Blanchard, «Coup d'oeil musical sur les concerts de la semaine», in *RGMP*, t. XI (1844), n° 13 du 31.3.1844, p. 116.
- (325) *RGMP*, t. XI (1844), n° 22 du 2.6.1844, p. 195.
- (326) *RGMP*, t. XI (1844), n° 32 du 11.8.1844, p. 281.
- (327) *RGMP*, t. XIV (1847), n° 5 du 31.1.1847, p. 44.
- (328) G. Kastner, *Manuel général de musique militaire*, Paris, 1848, p. 235.
- (329) H. Lavoix, *Histoire de l'instrumentation depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1878, p. 128.
- (330) R. Laurent, «Le saxophone», in *Le monde musical*, n° 23 et 24, décembre 1925, p. 404.
- (331) J.M. Londeix, *125 ans de Musique pour Saxophone*, Paris, 1971.
- (332) Archives Nationales de France, *ADX111221, dr. II*, Contrat passé avec M. Sax pour fourniture de musiciens externes pour l'Opéra «Jérusalem» de Verdi, 23 novembre 1847.
- (333) Cfr. documents n° 4: Sax responsable des musiciens externes de l'Opéra.
- (334) Archives Nationales de France, Fonds Opéra, cfr. Paiement des musiciens externes, 1847 à 1854.
- (335) Signé «Croquenotes», «Adolphe Sax», in *La Musique des Familles* du 28.9.1889, p. 399.
- (336) *Ibid.*
- (337) E. Neukomm, *Histoire de la musique militaire*, Paris, 1889, p. 105.
- (338) A. Marechal, «Les cloches musicales d'Adolphe Sax», in *La Nature*, n° 733 du 18.6.1887, pp. 39-40.
- (339) E. Neukomm, *op. cit.*, Paris, 1889, p. 50.
- (340) G. Kastner, *Manuel général de musique militaire*, Paris, 1848, p. 222.
- (341) M. Brenet, *La musique militaire*, Paris, s.d., p. 94.
- (342) E. Neukomm, *op. cit.*, p. 51.
- (343) E. Neukomm, *op. cit.*, p. 59.

- (344) E. Neukomm, *op. cit.*, p. 57.
- (345) *RGMP*, t. XI (1844), n° 22 du 2.6.1844, p. 195.
- (346) *RGMP*, t. XXX (1863), n° 2 du 11.1.1863, p. 14.
- (347) E. Neukomm, *op. cit.*, p. 70.
- (348) L. Kreutzer «Nouvelle organisation des musiques militaires», in *RGMP*, t. XII (1845), p. 316.
- (349) G. Kastner, *Manuel général...*, *op. cit.*, p. 252.
- (350) *RGMP*, t. XII (1845), n° 6 du 9.2.1845, p. 471.
- (351) E. Neukomm, *op. cit.*, p. 71.
- (352) G. Kastner, *op. cit.*, pp. 254-255.
- (353) H. Blanchard, «Concerts. Concours de musiques militaires», in *RGMP*, t. XIX (1852), n° 8 du 22.2.1852, p. 60.
- (354) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur...*, *op. cit.*, p. 15.
- (355) Bibliothèque de l'Opéra, *Carton 2015*, Opinion de la presse sur les travaux de la commission et la réorganisation des musiques militaires. cfr. *Rapport présenté à Monsieur le Ministre de la Guerre par la Commission nommée pour réorganiser les musiques militaires en France*, p. 38.
- (356) G. Kastner, *Manuel général...* *op. cit.*, p. 260.
- (357) Archives Nationales de France, *F122270*, Fonds Commerce et Industrie, Protestation de tous les facteurs d'instruments de musique contre les nouveaux instruments de Sax, 1845.
- (358) *Protestation de tous les facteurs d'instruments de musique militaire de France adressée à Monsieur le Ministre de la Guerre, sur la Commission nommée pour l'examen de nouveaux instruments*, Paris s.d. (1845), p. 1.
- (359) Archives Nationales de France, *F122270*, *op. cit.*
- (360) *Protestation de tous les facteurs d'instruments de musique militaire...*, *op. cit.*
- (361) Cfr. document n° 3: Protestation des facteurs d'instruments adressée au ministre de la Guerre. 1845
- (362) *RGMP*, t. XII (1845), n° 9 du 2.3.1845, p. 70.
- (363) cfr. *Rapport présenté à Monsieur le Ministre de la Guerre par la Commission nommée pour réorganiser les musiques militaires en France*, p. 40.
- (364) G. Kastner, *Manuel général...*, *op. cit.*, p. 260-266.
- (365) H. Berlioz, «De la réorganisation des musiques militaires», in *Journal des Débats* du 1^{er} avril 1845, p. 2.
- (366) G. Kastner, *Manuel général...* *op. cit.*, pp. 261-265.
- (367) *Ibid.*, p. 261.
- (368) M. Bourges, «Musiques militaires. Concours Champ de Mars», in *RGMP*, t. XII (1845), n° 17 du 27.4.1845, p. 174.
- (369) G. Kastner, *op. cit.*, p. 266.
- (370) E. Neukomm, *op. cit.*, p. 80.
- (371) cfr. *Rapport présenté à Monsieur le Ministre de la Guerre...*, *op. cit.* p. 43.
- (372) G. Kastner, *Manuel général...*, *op. cit.*, p. 267.
- (373) *Ibid.*, p. 268.
- (374) H. Berlioz, «Concours des musiques militaires au Champ de Mars», in *Journal des Débats* du 29.4.1845, p. 2.

- (375) *Moniteur de l'Armée*, n° 50 du 10 septembre 1845, p. 2.
- (376) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur...*, *op. cit.*, p. 210.
- (377) *RGMP*, t. XIII (1846), n° 6 du 8.2.1846, p. 44.
- (378) *RGMP*, t. XIII (1846) n° 10 du 8.3.1846, p. 79.
- (379) *Prospectus de vente*. Manufacture d'instruments de musique Adolphe Sax & Cie, Rue Neuve Saint-Georges n° 10.
- (380) *RGMP*, t. XIII (1846), n° 44 du 1.11.1846, p. 351.
- (381) *RGMP*, t. XIII (1846), n° 41 du 11.10.1846, p. 327.
- (382) *RGMP*, t. XIII (1846), n° 5 du 1.2.1846, p. 39.
Cfr. aussi *Prospectus de vente de la manufacture d'instruments de musique d'Adolphe Sax & Cie, Rue Neuve-Saint-Georges n° 10, p. 4.*
- (383) E. Neukomm, *op. cit.*, p. 90.
- (384) A. de Pontécoulant, *Organographie. Essai sur la facture instrumentale*. Paris, 1860, t. II, p. 469.
- (385) E. Fétis, «De l'organisation des musiques militaires», in *RGMP*, t. XV (1848), n° 36 du 3.9.1848, p. 272.
- (386) *Moniteur de l'Armée*, IX^e année, du 20.4.1848, p. 4.
- (387) *Moniteur de l'Armée*, X^e année, du 10.6.1848, p. 5.
- (388) E. Fétis, «De l'organisation des musiques militaires», in *RGMP*, t. XV (1848), n° 36 du 3.9.1848, pp. 272-274.
- (389) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur... op. cit.*, p. 412.
- (390) Bibliothèque de l'Opéra, *Carton 2015/3*, Collection de prospectus de vente de la Maison Adolphe Sax (et affiches de concert de la Société de la Grande Harmonie).
- (391) *RGMP*, t. XIX (1852), n° 8 du 22.2.1852, p. 60.
- (392) O. Comettant, *op. cit.*, p. 410.
- (393) *Ibid.*, p. 411.
- (394) *RGMP*, t. XX (1853), n° 1 du 2.1.1853, p. 7.
- (395) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur...*, *op. cit.*, p. 416.
- (396) *Ibid.*
- (397) E. Neukomm, *op. cit.*, pp. 119-120.
- (398) *RGMP*, t. XX (1853) n° 1 du 2.1.1853, p. 7.
- (399) O. Comettant, *op. cit.*, p. 417.
- (400) *Ibid.*, p. 419.
- (401) Brevet français n° 8351 du 5 mai 1853.
- (402) *RGMP*, t. XX (1853), n° 35 du 28.8.1853, p. 303.
- (403) *Journal militaire officiel*, année 1854, n° 59, p. 292.
- (404) cfr. document n° 5: titre de facteur d'instruments de musique de la maison militaire de l'Empereur.
- (405) Archives Nationales de France, O⁵⁴⁹, Fonds de la Maison de l'Empereur, Arrêté ministériel n° 643 accordant une allocation de 1.500 francs à Ad. Sax, 7 avril 1854.
- (406) Archives Nationales de France, AJ³⁷⁸⁴, dr. 9, Fonds du Conservatoire, Correspondance relative à la création et à la suppression des classes pour élèves militaires.
- (407) E. Neukomm, *op. cit.*, pp. 134-135.
- (408) *RGMP*, t. XXXIV (1867), n° 16 du 21.4.1867, p. 110.
- (409) E. Neukomm, *op. cit.*, p. 137.

- (410) O. Comettant, *La musique, les musiciens et les instruments de musique*, Paris, 1869, p. 229.
- (411) *Ibid.*
- (412) Ad. Sax, *De la nécessité des musiques militaires*, Paris, 1867.
- (413) E. Neukomm, *op. cit.*, p. 142.
- (414) O. Comettant, *La musique, les musiciens...*, *op. cit.*, p. 204.
- (415) *Ibid.*, pp. 204-228.
- (416) E. Neukomm, *op. cit.*, p. 206.
- (417) C. Pierre, *Le Conservatoire National de musique et de déclamation*, Paris, 1900, p. 436.
- (418) *Ibid.*, pp. 677-682.
- (419) Archives Nationales de France, *AJ³⁷⁸⁴*, dr. 9, Fonds du Conservatoire, Création et suppression des classes pour élèves militaires.
- (420) C. Pierre, *op. cit.*, cfr. liste générale alphabétique du personnel administratif et enseignant, pp. 436-459.
- (421) Archives Nationales de France, *AJ³⁷⁵⁴*, dr. 3. Fonds du Conservatoire, Dépenses relatives aux élèves militaires.
- (422) Archives Nationales de France, *AJ³⁷⁸⁴*, dr. 9., Correspondance relative à la création et à la suppression des classes pour élèves militaires, 1857-1871.
- (423) Archives Nationales de France, *AJ³⁷⁵⁴*, dr. 5., Livre de caisse ouvert le 1^{er} septembre 1857. Ministère de la Guerre.
- (424) Archives Nationales de France, *AJ³⁷⁵⁵*, dr. 3., Réclamation de liquidations contre Sax, Gaudot et Chantepie, 1865-1866.
- (425) Archives Nationales de France, *AJ³⁷⁸⁴*, dr. 9., *op. cit.*
- (426) C. Pierre, *Les facteurs d'instruments*, Paris, 1893, p. 357.
- (427) Ad. Sax. «Appel au Public», in *La musique des familles*, n° 289 du 27 avril 1887, p. 223.
- (428) C. Pierre, *Le Conservatoire National de musique...*, *op. cit.*, pp. 333-334
- (429) Archives Nationales de France, *AJ³⁷⁷⁶*, dr. 13., Demande de confirmation du titre de professeur de saxophone, 1883.
- (430) C. Pierre, *Le Conservatoire National de Musique...*, *op. cit.*, pp. 334-335.
- (431) *Ibid.*, p. 385.
- (432) Archives Nationales de France, *AJ³⁷⁷⁶*, dr. 13, Demande de confirmation du titre de professeur de saxophone, 1883.
- (433) Cfr. document n° 11: Lettre d'Adolphe Sax adressé à Ambroise Thomas, 1883.
- (434) C. Pierre, *Le Conservatoire...*, *op. cit.*, p. 896.
- (435) *RGMP*, t. XXXV (1868), n° 32 du 9 août 1868, p. 250.
- (436) *RGMP*, t. XXXIII (1866), n° 16 du 22.4.1866, p. 128.
- (437) Catalogue de musique de la Maison Adolphe Sax, 1869.
- (438) cfr. document n° 8: Inventaire des planches lithographiques de la Maison d'édition d'Adolphe Sax, 1878.
- (439) Prospectus de vente de la Maison d'édition d'Adolphe Sax, 1866 et 1869.
- (440) *RGMP*, t. IX (1842), n° 44 du 30.10.1842, p. 413.
- (441) F.J. Fétis, *Biographie universelle...*, *op. cit.*, p. 415.
- (442) Nous n'avons pu retrouver l'acte lui-même.

- (443) Archives Départementales de la Seine, *D.31 U³, cote 23, n° 1127*, Registres d'enregistrement des actes de société, Société Sax & Cie du 6.7.1843.
- (444) *Ibid.*
- (445) *RGMP*, t. XI (1844), n° 20 du 11 mai 1844, p. 179.
- (446) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1877, dr. 3731.*, Faillite d'Adolphe Sax du 6 août 1877.
- (447) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur...*, *op. cit.*, p. 62.
- (448) *RMGP*, t. XI (1844), n° 8 du 25.2.1844, p. 68.
- (449) Archives Départementales de Seine et Marne, *1 Y 178*, Maison centrale de Melun. Ateliers. Travaux industriels et salaires des détenus. Horlogerie. Instruments de musique.
- (450) O. Comettant, *op. cit.*, pp. 168-183.
- (451) Archives Départementales de Seine et Marne, *1 Y 178, op. cit.*
- (452) *Ibid.*
- (453) Archives Départementales de la Seine, *D.11.U³, année 1852, dr. 10509* Faillite d'Adolphe Sax du 5 juillet 1852.
- (454) A. de Pontécoulant, *Organographie. Essai sur la facture instrumentale*, Paris, 1861, t. II, p. 468.
- (455) Archives Nationales de France, *BB¹¹651 (3272 x⁶: Sax)*, Demande de naturalisation, 1855.
- (456) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur...*, *op. cit.*, p. 388.
- (457) *Ibid.*, pp. 389-393.
- (458) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1852, dr. 10509* Faillite d'Adolphe Sax du 5 juillet 1852.
- (459) *Ibid.*
- (460) Ad. Sax. *Réponse aux observations soumises par M. Besson aux Membres du Corps législatif contre la prolongation de brevets par M. Adolphe Sax*, Paris, s.d. (1860), p. 4.
- (461) Cfr. document n° 10: Les Procès d'Adolphe Sax.
- (462) Archives Nationales de France, *C 1065, dr. 21*, Projet de loi prolongeant la durée de deux brevets d'invention accordés à Antoine-Joseph Sax, 20 juillet 1860 (avec pièces jointes).
- (463) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1852, dr. 10509*, Faillite d'Adolphe Sax du 5 juillet 1852.
- (464) Ad. Sax, «Appel au public», in *La Musique des familles*, n° 288 du 21.4.1887, p. 213.
- (465) Ad. Sax, *Réponse aux observations...*, *op. cit.*, p. 4.
- (466) Signé Ad. Sax, *Observations pour M. Sax contre MM. Goudot et Chanterie et M. Vidal*, Paris, s.d. (1866), p. 3.
- (467) *Ibid.*, pp. 10-14.
- (468) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1873, dr. 17524*, Faillite d'Adolphe Sax du 6 août 1873.
- (469) *Ibid.*
- (470) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1877, dr. 3731*, Faillite d'Adolphe Sax du 14 mai 1877.
- (471) *Ibid.*
- (472) *Catalogue du Musée instrumental de M. Adolphe Sax. Collection unique d'instruments de musique de tous les temps et de tous les pays*, Paris, 1877.

- (473) Archives Départementales de la Seine, *D.119 E³, Etude LX, carton 23, dr. 2, 3, 5 et 6 décembre 1877*, vente par commissaire-priseur, étude de Me Carré, vente après faillite de M. Sax, requête de M. Lamoureux, syndic.
- (474) *Catalogue du Musée instrumental de M. Adolphe Sax, op. cit.*
- (475) Archives Départementales de la Seine, *D.119 E³, LX, carton 23, op. cit.*
- (476) Archives Nationales de France, Minutier central des Notaires, *Etude IV, 1520, dr. 8 janvier 1878*, Cahier d'enchères pour la vente du fonds de commerce d'instruments de musique et d'éditeur de musique dépendant de la faillite Sax, Etude de Me Chatelain.
- (477) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1877, dr. 3731*, Faillite d'Adolphe Sax du 14 mai 1877.
- (478) Archives Nationales de France, Minutier central des Notaires, *Etude IV, 1520, op. cit.*
- (479) *Ibid.*
- (480) Archives Nationales de France, Minutier central des Notaires, *Etude IV, 1521, dr. 28 février 1878*, Cahier d'enchères pour la vente de droits d'éditeur dépendant de la faillite Sax, Etude de Me Chatelain.
- (481) *Ibid.*
- (482) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1877, dr. 3731*, Faillite d'Adolphe Sax du 14 mai 1877.
- (483) Les archives n'indiquent pas si Sax respecta ou non cette convention.
- (484) *Annuaire de l'Association des artistes musiciens*, Paris, 1877, p. 48.
- (485) *Id.*, 1885, p. 121.
- (486) *Bottin, Annuaire général du commerce et de l'industrie*, Librairie Firmin Didot Frères, Paris, 1881.
- (487) *Catalogue de vente de la Maison Adolphe Sax*, Rue Laffitte, 56, Paris.
- (488) *Bottin, Annuaire général du commerce et de l'industrie*, Librairie Firmin Didot Frères, 1890, p. 1526.
- (489) *Id.*, 1893, p. 1597.
- (490) *Id.*, 1896, p. 1685.
- (491) E. de Bricqueville, *Exposition Universelle Internationale de 1900 à Paris. Jury international des récompenses de la classe XVII. Instruments de musique. Rapport de M. Eugène Bricqueville*, Paris, 1900
- (492) *Bottin, Annuaire général du commerce et de l'industrie*, Librairie Firmin Didot Frères, 1900, p. 1844.
- (493) Mairie de Beaumont sur Oise, *Etat civil*, acte de décès n° 108 du 19.10.1904 d'Emilie Binet.
- (494) *Annuaire général du spectacle, de la musique et du cinéma*, Bruxelles, 1924, p. 250.
Cfr. aussi le même, 1926, p. 306.
- (495) *Gazette de Paris* du 26.10.1929.
- (496) Sax, éditeur de musique, n'est pas repris dans la liste de Cecil Hopkinson, *A dictionary of Parisian music publishers 1700-1950*, London, 1954.
- (497) *Catalogue de Musique de la Maison Sax*, Rue Saint-Georges n° 50, 1866.
Id., 1869.
Id., s.d. (après 1880), 56 rue Laffitte.
- (498) Archives Nationales de France, Minutier central des Notaires, *IV, 1521*,

- dr. 28 février 1878, Cahier d'enchères pour la vente de droits d'éditeur dépendant de la faillite Sax, Etude de Me Chatelain.
- (499) Cfr. document n° 8: Inventaire des planches lithographiques de la Maison d'édition Sax, 1878.
- (500) *Catalogue de musique de la Maison Sax*, Rue Laffitte, 56, s.d. (après 1880).
- (501) *Exposition publique des produits de l'Industrie française 1844. Catalogue officiel*, Paris, s.d. Cfr. Ordonnance du Roi.
- (502) P. Liens, *L'Exposition des produits de l'Industrie en 1844 précédé d'un essai sur les expositions et leur influence sur la production*, Paris, s.d., p. 4.
- (503) Ad. de Pontécoulant, *Organologie. Essai sur la facture instrumentale*, Paris, 1861, t. II, p. 434.
- (504) *Exposition publique... Catalogue officiel*, *op. cit.*, Cfr. liste alphabétique.
- (505) *Exposition des produits de l'Industrie française en 1844. Rapport du Jury Central*, Paris, 1845, t. II, pp. 558-565.
- (506) *Exposition... 1844. Rapport du jury...*, *op. cit.*, t. II, p. 562.
- (507) Nous n'avons pu trouver le nom des membres du jury.
- (508) *Exposition... 1844. Rapport du jury...*, *op. cit.*, t. II, pp. 558-565.
- (509) *RGMP*, t. XI (1844), pp. 194-325, *passim*.
- (510) N. Boquillon, «Etudes techniques sur l'Exposition des produits de l'Industrie française en 1844. Instruments de Musique», in le *Moniteur scientifique et industriel*, t. XVII, 1844, pp. 367-433.
- (511) N. Boquillon, *op. cit.*, p. 426.
- (512) *Exposition... 1844. Rapport du jury...*, *op. cit.*, t. II, p. 559.
- (513) *Exposition Universelle de 1867 à Paris. Catalogue général publié par la Commission impériale*. Paris, 1867, Cfr. Aperçu chronologique et statistique sur les expositions de l'Industrie depuis leur origine, pp. 25-34.
- (514) F. Danjou, «Exposition des produits de l'Industrie à Toulouse», in *RGMP*, t. XII (1845), n° 34 du 24.8.1845, p. 274.
- (515) *Rapport du Jury Central sur les produits de l'Agriculture et de l'Industrie exposés en 1849*, Paris, 1850, t. I, p. XIX.
- (516) *Exposition... 1867. Catalogue général...*, *op. cit.*, p. 28.
- (517) *Rapport... 1849, op. cit.*, t. II, pp. 567-619.
- (518) *Ibid.*, t. I, pp. XX.
- (519) *RGMP*, t. XXVI (1849), pp. 222-261, *passim*.
- (520) *Rapport du Jury Central... 1849, op. cit.*, p. 593.
- (521) *Ibid.*, pp. 599-560.
- (522) *Catalogue du Musée Instrumental de M. Adolphe Sax*, Paris, 1877, pp. 13-14.
- (523) *Rapport... 1849, op. cit.*, p. 600.
- (524) *Ibid.*, t. II, pp. 604-609.
- (525) *Ibid.*, t. II, p. 606.
- (526) A. de Pontécoulant, *Organographie...*, *op. cit.*, t. II, pp. 465-466.
- (527) *Le Moniteur Universel, Journal officiel de la République française*, n° 316 du 12.11.1849, p. 3630.
- (528) *Prospectus de vente Adolphe Sax & Cie. Manufacture d'instruments en cuivre et bois*, s.d. (1850).

- (529) *Exposition... 1867. Catalogue général...*, *op. cit.*, p. 31.
- (530) *Catalogue raisonné des produits de la France à l'Exposition Universelle de Londres*, Paris, 1851, Cfr. liste alphabétique.
- (531) A. de La Fage, *Quinze visites musicales à l'Exposition Universelle de 1855*, Paris, 1856, p. 218.
- (532) *Catalogue... 1851, op. cit.*, p. x.
- (533) *Exhibition of the works of industry of all Nations, 1851. Reports by the Juries*, London, 1852. p. 324.
- (534) *Ibid.*, Cfr. liste alphabétique.
- (535) *Exhibition... 1851. Reports...*, *op. cit.*, p. 331.
- (536) *RGMP*, t. XX (1853), n° 18 du 1.5.1853, pp. 164-165.
- (537) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1852, dr. 10509*, - Faillite d'Adolphe Sax du 5 juillet 1852.
- (538) F.J. Fétis, «Exposition Universelle de Londres, treizième lettre», in *RGMP*, t. XVIII (1851), n° 48 du 30.11.1851, p. 386.
- (539) *Ibid.*
- (540) *Exhibition... 1851. Reports...*, *op. cit.*, p. 333.
- (541) H. Berlioz, *Rapport sur les instruments de musique, fait à la Commission française du jury international de l'Exposition universelle de Londres*, Paris, 1854, t. à p., p. 4.
- (542) *RGMP*, t. XVIII (1851), pp. 273-409, passim et t. XIX (1852), pp. 3-75, passim.
- (543) H. Berlioz, *Rapport... Exposition Universelle de Londres, op. cit.*, p. 4.
- (544) *Ibid.*, p. 5.
- (545) *Exhibition... 1851. Reports...*, *op. cit.*, p. 331.
- (546) F.J. Fétis, *Exposition Universelle de Paris en 1855. Fabrication des instruments de musique, Exposé historique de la formation et des variations de système dans la fabrication des instruments de musique*, t. à p., p. 9.
- (547) *Exhibition... 1851. Reports... op. cit.*, p. 333.
- (548) F.J. Fétis, «Exposition Universelle de Londres, treizième lettre», in *RGMP*, t. XVIII (1851), n° 48 du 30.11.1851, p. 386.
- (549) *Exposition des produits de l'Industrie de toutes les Nations 1855. Catalogue officiel publié par ordre de la Commission impériale*. Paris, 1855, p. 21.
- (550) *RGMP*, t. XXII (1855), n° 46 du 18.11.1855, p. 359.
- (551) *Exposition... 1867. Catalogue général...*, *op. cit.*, p. 32.
- (552) *Exposition... 1855. Catalogue officiel...*, *op. cit.*, cfr. XXVII^e classe, les instruments de musique, pp. 198-201.
- (553) A. de la Fage, *Quinze visites musicales à l'Exposition Universelle de 1855*, Paris, 1856, p. 6.
- (554) *Exposition... 1855. Catalogue officiel...*, *op. cit.*, pp. 198-201.
- (555) A. de La Fage, *op. cit.*, p. 218.
- (556) *Exposition universelle de 1855. Rapports du jury mixte international*, Paris, 1856, t. II, p. 657.
- (557) A. de La Fage, *op. cit.*, p. 219.
- (558) *Exposition Universelle... 1855. Rapports du jury...*, *op. cit.*, t. II, pp. 657-708.
- (559) *RGMP*, t. XXII (1855), pp. 225-384, passim.

- (560) A. de La Fage, *op. cit.*, p. 219.
- (561) *Exposition... 1855. Rapports du jury...*, *op. cit.*, t. II, pp. 665-672.
- (562) *Ibid.*, pp. 660-662.
- (563) *Exposition... 1855. Rapports du jury...*, *op. cit.*, pp. 11, 12 et 19.
- (564) *Exposition... 1855. Rapports du jury...*, *op. cit.*, t. II, p. 665.
- (565) *Ibid.*, pp. 662-672.
- (566) A. de La Fage, *op. cit.*, pp. 133-145.
- (567) C. Raynaud et M. de Livran, Classe XXVII. *Fabrication des Instruments de Musique*. t. à p., pp. 575-585.
- (568) Schiltz, «Exposition Universelle de 1855. Classe XXVII. Instruments de musique», in *Almanach Musical pour 1856*, p. 37.
- (569) C. Raynaud et M. de Livran, *op. cit.*, p. 583.
- (570) *Visite à l'Exposition Universelle de Paris, en 1855*. (Publié) sous la direction de M. Tresca, Paris, 1855, Cfr. classe XXVII, Instruments de musique, pp. 760-780.
- (571) Cfr. document n° 10: Les procès d'Adolphe Sax.
- (572) *Affaire Sax. Rapport d'expertise par Messieurs Halévy, Savart et Boquillon*, Paris, 1848.
- (573) *Exposition... 1867. Catalogue général...*, *op. cit.*, p. 28.
- (574) *International Exhibition 1862. Reports by the Juries*, London 1863, cfr. Class XVI, p. 1.
- (575) *Exposition universelle de 1862 à Londres. Catalogue officiel*, pp. 122-124.
- (576) *International Exhibition 1862. Reports...*, *op. cit.*, p. 1.
- (577) *RGMP*, t. XXIX (1862), pp. 193-361, passim.
- (578) *Etudes sur l'Exposition Universelle de Londres en 1862*, Paris, 1863, cfr. classe XVI, rapport de Boquillon.
- (579) A. de Pontécoulant, *Douze jours à Londres. Voyage d'un mélomane à travers l'Exposition Universelle*, Paris, 1862.
- (580) *Exposition... 1862. Catalogue officiel...*, *op. cit.*, p. 124.
- (581) *International Exhibition 1862. Reports...*, *op. cit.*, p. 12.
- (582) Archives Nationales de France, *F125268, dr. Sax*, Fonds Commerce et Industrie.
Demande de promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur, 1861-1867.
- (583) A. Elwart, *Histoire des concerts populaires de musique classique*, Paris, 1864, p. XL.
- (584) Archives Nationales de France, *F125268, dr. Sax. op. cit.*
- (585) *RGMP*, t. XXIX (1862), n° 34 du 24.8.1862, p. 278.
- (586) *International Exhibition... 1862. Reports...*, *op. cit.*, pp. 11-12.
- (587) A. de Pontécoulant, *Douze jours à Londres... op. cit.*, p. 269.
- (588) *Ibid.*, p. 241.
- (589) *Exposition Universelle de Londres 1862. Travaux de la Commission française*, Paris, 1863, p. 214.
- (590) F.J. Fétis, «Exposition Internationale de Londres. Septième lettre», in *RGMP*, t. XXIX (1862), n° 37 du 14.9.1862, pp. 299-300.
- (591) A. de Pontécoulant, *Douze jours... op. cit.*, pp. 263-268.
- (592) F.J. Fétis, «Exposition Internationale de Londres. Dixième lettre», in *RGMP*, t. XXIX (1862) du 26.10.1862, pp. 346-347.
- (593) A. de Pontécoulant, *Douze jours... op. cit.*, p. 267.

- (594) *Exposition... 1862. Travaux de la Commission française... op. cit.*, pp. 217-218.
- (595) *Ibid.*, p. 217.
- (596) *Exposition... 1862. Catalogue officiel... op. cit.*, p. 124.
- (597) A. de Pontécoulant, *Douze jours... op. cit.*, p. 284.
- (598) F.J. Fétis, «Exposition Internationale de Londres. Dixième lettre», in *RGMP*, t. XXIX (1862), n° 43 du 26.10.1862, p. 348.
- (599) *Exposition... 1862. Travaux... op. cit.*, p. 218.
- (600) *Etudes sur l'Exposition... 1862, op. cit.*, p. 221.
- (601) *RGMP*, t. XXX (1863), n° 51 du 20.12.1863, p. 406.
- (602) *Exposition... 1867, Catalogue général... op. cit.*, p. 35.
- (603) *RGMP*, t. XXXI (1864), n° 45 du 6.11.1864, p. 358.
- (604) *Exposition... 1867. Catalogue général... op. cit.*, p. 35.
- (605) *RGMP*, t. XXXIII (1866), n° 13 du 1.4.1866, pp. 102-103.
- (606) *Exposition... 1867. Catalogue général... op. cit.*, p. 35.
- (607) A. de Pontécoulant, *La musique à l'Exposition Universelle de 1867*, Paris, 1868, p. 233.
- (608) *Commission Impériale. Rapport sur l'Exposition Universelle de 1867 à Paris*, Paris, 1869, p. 442.
- (609) A. de Pontécoulant, *La musique... 1867, op. cit.*, p. 232.
- (610) *Exposition... 1867, Catalogue général... op. cit.*, vol. 1, pp. 45-51.
- (611) *Exposition Universelle de Paris en 1867. Rapports du Jury international publiés sous la direction de M. Michel Chevalier*, Paris, 1868, t. II, cfr. classe 10, pp. 237-238.
- (612) *Exposition Universelle de 1867 à Paris. Rapports des délégations ouvrières*. Paris, s.d., t. I, cfr. rapport adressé à la commission d'encouragement par les délégations des facteurs d'instruments de musique en cuivre et en bois.
- (613) O. Comettant, *La musique, les musiciens et les instruments de musique chez les différents peuples du monde*, Paris, 1869.
- (614) A. de Pontécoulant, *La musique... 1867, op. cit.*
- (615) *RGMP*, t. XXXIV (1867), pp. 121-391, passim.
- (616) *Exposition... 1867. Catalogue général... op. cit.*, p. 49.
- (617) *Exposition... 1867. Rapports des délégations ouvrières... op. cit.*, p. 3.
- (618) O. Comettant, *La musique... op. cit.*, p. 710.
- (619) Ces plans se trouvent actuellement conservés à l'Opéra de Paris.
- (620) O. Comettant, *La musique... op. cit.*, p. 275.
- (621) *Ibid.*, p. 280.
- (622) *Ibid.*, p. 705.
- (623) *Exposition universelle de 1867 à Paris. Catalogue officiel des exposants récompensés par le Jury international*, Paris, 1867, pp. 48-54.
- (624) *Ibid.*, règlement.
- (625) *Ibid.*, pp. 39-47.
- (626) A. de Pontécoulant, *La musique... à l'exposition... 1867, op. cit.*, p. 94.
- (627) O. Comettant, *La musique... op. cit.*, p. 17.
- (628) *RGMP*, t. XXXIV (1867), n° 29 du 21.7.1867, p. 230.
- (629) *Prospectus de vente Adolphe Sax*, 56 rue Laffitte.
- (630) Archives Nationales de France, *F¹²⁵²⁶⁸, dr. Sax*, Fonds Commerce et

- Industrie, Demande de promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur, 1861-1867.
- (631) *Ibid.*
- (632) *Expositions Internationales. Londres 1872. France. Commission supérieure. Rapports*, Paris, Impr. Nationale, 1873, pp. 108-116.
- (633) *Exposition Universelle de Vienne 1873. France. Produits industriels*, Paris-Vienne, 1873.
- (634) Archives Nationales de France, *F123357*, Fonds Commerce et Industrie Exposition de 1878. Demandes d'exposants admises. Classe 13.
- (635) *Exposition Internationale de 1878 à Paris. Catalogue officiel. Section française*, Paris, 1878, t. II, pp. 84-93.
- (636) *RGMP*, t. XLV (1878), n° 44 du 5.11.1878, p. 356, V° Nouvelles de l'Exposition.
- (637) *Ibid.*
- (638) Ni cette lettre ni aucun document relatif à ce sujet ne figurent dans les archives de l'Exposition.
- (639) Brevets français n° 15213 du 6 mai 1843 et n° 15364 du 13 juin 43.
- (640) Cfr. document n° 9b: brevets d'invention français pris par Ad. Sax.
- (641) Loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, art. 5.
- (642) *Ibid.*, art. 9.
- (643) *Ibid.*, art. 11.
- (644) *Ibid.*, art. 4.
- (645) *Ibid.*, art. 8.
- (646) *Ibid.*, art. 11.
- (647) *Ibid.*
- (648) A. de Pontécoulant, *Douze jours à Londres. Voyage d'un mélomane à travers l'Exposition Universelle*, Paris, 1862, p. 295.
- (649) Loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, art. 32, 2°
- (650) *Ibid.*, art. 16 et 17.
- (651) Archives Nationales de France, *C 1065, dr. 21*.
Projet de loi prolongeant la durée de deux brevets d'invention accordés à Antoine-Joseph Sax, dit Adolphe Sax, 20 juillet 1860 (avec pièces jointes).
- (652) F.J. Fétis, *Biographie universelle...*, *op. cit.*, p. 414.
- (653) Archives Départementales de la Seine, *D.11 U³, année 1852, dr. 10509*, Faillite d'Adolphe Sax du 5 juillet 1852.
- (654) *Protestation de tous les facteurs d'instruments de musique militaire de France adressée à Monsieur le Ministre de la Guerre, sur la Commission nommée pour l'examen de nouveaux instruments*, Paris, s.d. (1845). cfr. document n° 3.
- (655) signé Ad. Sax, *Note pour M. Sax contre M. Gautrot*, Paris, s.d. (1856), pp. 32-34.
- (656) H. Berlioz, «Voyage musical en Allemagne», in *Journal des Débats*, du 8.10.1843, p. 1.
- (657) J. Pataille, *Annales de la Propriété industrielle*, Paris, 1859-1860, II, art. 580, p. 243.
- (658) *Ibid.*, p. 244.
- (659) Cfr. document n° 10: les procès d'Adolphe Sax.

- (660) Archives Nationales de France, *C 1065, dr. 21*, Projet de loi, *op. cit.*
- (661) L. Kochnitzky, *Adolphe Sax and his saxophone*, New-York, 1949, p. 11.
- (662) Archives Nationales de France, *C 1065, dr. 21*, Projet de loi, *op. cit.*
- (663) J. Pataille, *op. cit.*, 1859-1860, II, art. 602, p. 321.
- (664) J. Pataille, *op. cit.*, 1859-1860, II, art. 602, pp. 321-358.
- (665) *Ibid.*, p. 324.
- (666) *Ibid.*, p. 321.
- (667) Archives Nationales de France, *C 1065, dr. 21*, Projet de loi, *Op. cit.*
Cfr. document n° 7: décret du 20 juillet 1860 prolongeant de cinq ans la durée de deux brevets d'invention accordés à Antoine-Joseph Sax.
- (668) *Lettres des principaux facteurs d'instruments de musique de France à M. Adolphe Sax, relatives à une protestation contre sa demande de prorogation de brevets*, Paris, s.d. (1860).
- (669) *Ibid.*, p. 3.
- (670) G. Besson, *Observations soumises aux membres du Corps Législatif contre la prolongation des brevets demandée par M. Sax*, Paris, s.d. (1860).
G. Besson, *Brevets Sax. Motifs à l'appui du rejet du projet de loi*, Paris, s.d. (1860).
- (671) Ad. Sax, *Réponse aux observations soumises par M. Besson aux membres du Corps Législatif contre la prolongation de brevets demandée par M. Adolphe Sax*, Paris, s.d. (1860).
- (672) J. Pataille, *op. cit.*, Paris, 1859-1860, II, art. 602, p. 325.
- (673) J. Pataille, *op. cit.*, Paris, 1855-1856, II, art. 56, p. 46.
- (674) signé Ad. Sax, *Note pour M. Sax en réponse à la nouvelle note de M. Raoux*, Paris, s.d. (1860), p. 2.
- (675) D. Dalloz, *Répertoire méthodique et alphabétique de Législation, de Doctrine et de Jurisprudence*, Paris, 1850, vol. 18, p. 85, n° 241.
- (676) Ad. Sax, *Note pour M. Sax en réponse... M. Raoux, op. cit.*, p. 2.
- (677) Archives Départementales de la Seine, *V.bis 9 I²⁸*, Registre manuscrit, Déclarations d'élection de Domicile et de Cessation de Commerce, du 3 avril 1848 au 19 juin 1868, n° 388, A.J. Sax.
- (678) Archives Nationales de France, *BB¹¹ 651 (3272 x⁶: Sax)*, Demande de naturalisation, 1855.
- (679) Loi du 3 décembre 1849 sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France, art. 1 et 2.
- (680) Archives Nationales de France, *BB¹¹ 651 (3272 x⁶: Sax)*, *op. cit.*
- (681) *Ibid.*
- (682) Archives Départementales de la Seine, *V.bis 9 I²⁹*, Registre manuscrit, Registre destiné à transcrire les arrêtés qui accordent l'admission à Domicile et la Naturalisation, n° 137, Antoine-Joseph Sax.
Cfr. document n° 5, Décret impérial du 5 août 1855 accordant la jouissance des droits civils à Antoine-Joseph Sax.
- (683) D. Dalloz, *op. cit.*, p. 57, n° 107.
- (684) Demante, *Cours de droit civil*, Paris, 1881, t. I, p. 99.
- (685) O. Comettant, *Histoire d'un inventeur...* *op. cit.*, p. 472.
- (686) F. Van den Dungen, «Adolphe Sax», in *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (Classe des Sciences), Bruxelles 1938, t.à p., p. 871.
- (687) D. Dalloz, *op. cit.*, p. 137, n° 399.

- (688) Archives Nationales de France, *BB²⁷241 à 272*, Fichiers de naturalisation 1848-1880.
- (689) Archives Départementales de la Seine, *V.bis 9 I² 8-15* (1848-1878), Registres destinés à transcrire les arrêtés et décrets qui accordent l'admission à domicile et la naturalisation (IX^{ème} arrondissement de Paris).
- (690) H. Radiguer, «L'Orphéon», in *Encyclopédie de la Musique et Dictionnaire du Conservatoire*, sous la direction de A. Lavignac et L. de la Laurencie, Paris, 1931, 2^{ème} partie, technique VI, p. 3745.
- (691) M. Honegger, *Dictionnaire de la Musique*, 1970, vol. 2, V^o Sax, p. 971.
- (692) D. Dalloz *op. cit.*, p. 135, n^o 393.
- (693) Archives de la Ville de Dinant, *Registres d'Etat Civil déposés au Greffe du Tribunal de Première Instance*, année 1814, acte de naissance d'Antoine-Joseph Sax du 9 novembre 1814 (double des registres).
- (694) cfr. extrait d'acte de naissance établi en 1849.
Archives Nationales de France, *BB¹¹ 651 (3272 x⁶: Sax)*, Fonds Justice, Demande de naturalisation, 1855.
- (695) Mairie du IX^e arrondissement de la Ville de Paris, *Etat Civil*, année 1894, acte de décès d'Antoine-Joseph dit Adolphe Sax du 8 février 1894.
- (696) Archives Nationales de France, *F¹²2270*, Protestation des facteurs d'instruments de musique contre les nouveaux instruments de Sax, mars 1845.
- (697) Archives Nationales de France, *AJXIII 221, dr. II*, Fonds de l'Opéra, Contrat passé avec Adolphe Sax pour la fourniture de musiciens externes.
- (698) signé Ad. Sax, *Cour impériale de Rouen. Faits et documents relatifs au procès entre M. Sax et M. Gautrot. Réponse par M. Sax aux notes fournies par M. Gautrot*. Paris, 1858. cfr. Pièces justificatives - pp. 127-128.
- (699) Archives Départementales de la Seine, *V.bis 9 I² 9*, Registre destiné à transcrire les arrêtés qui accordent l'admission à domicile et la naturalisation, n^o 137, Antoine-Joseph Sax.
- (700) Archives Nationales de France, *C 1065, dr. 21*, Projet de loi prolongeant la durée de deux brevets d'invention accordés à Antoine-Joseph Sax - 20 juillet 1860 (avec pièces jointes).
- (701) Archives Nationales de France, Fonds du Minutier Central des Notaires, *IV, 1521*, Cahier d'Enchères pour la vente de droits d'éditeur dépendant de la faillite d'Adolphe Sax, février-mars 1878.
- (702) Les renseignements complémentaires entre parenthèses sont donnés sur base des catalogues de musique de la Maison d'édition Sax, 1866 et 1869.
- (703) Les quatre premiers brevets de Charles-Joseph Sax ont été pris sous le régime hollandais et ne figurent pas au Ministère des Affaires économiques de Bruxelles.
- (704) La liste des brevets belges a été établie sur la base des travaux de M. Raspé, *op. cit.*, cfr. annexe V: Brevets d'invention accordés en Belgique de 1824 à 1854. Instruments et appareils de musique.
Les brevets belges sont actuellement conservés à Bruxelles, au Ministère des Affaires économiques, Service de la propriété industrielle et commerciale - Office des Brevets.
cfr. aussi, *Catalogue des brevets d'invention délivrés en Belgique du 1^{er} novembre 1830 au 31 décembre 1841* (+ 5 suppléments jusqu'en 1854), Bruxelles, 1842, 1845, 1846, 1849, 1854, 1855.

- (705) - *Catalogue des brevets d'invention*, 1826 à 1883, 43 vol.
 - *Bulletin officiel de la Propriété Industrielle et Commerciale*, Paris 1884-1894, 20 vol.
 Les brevets français sont actuellement conservés à Paris, au Ministère du Développement scientifique, Institut National de la Propriété industrielle - Service des Brevets.
- (706) Les six colonnes du tableau donnent respectivement les mêmes renseignements que celles du tableau des brevets français - cfr. p. 223.
- (707) - *Patents for inventions. Abridgements or specifications relating to music and musical instruments. 1694-1866*, London, 1871.
- (708) J. Pataille, *Annales de la propriété industrielle*, Paris, 1855 - 1900, 25 vol.
- (709) Archives Nationales de France, *AJ³⁷ 76, dr. 13*, Oppositions sur le traitement de professeur Ad. Sax, et demande de confirmation du titre de professeur de saxophone, 1883.
- (710) cfr. description détaillée de ces instruments in M. Haine et I. De Keyser, *Catalogue des instruments Sax du Musée instrumental de Bruxelles*, Bruxelles, 1976, (manuscrit).
- (711) Les numéros précédés de la lettre M renvoient au *Catalogue descriptif et analytique du Musée instrumental du Conservatoire de musique de Bruxelles*, 5 vol. Gent-Bruxelles, 1880-1922, de V. Ch. Mahillon.
 Les numéros précédés de la lettre P renvoient au *Catalogue provisoire du Musée instrumental de Bruxelles* (1922-1968), Bruxelles (manuscrit).
 Les numéros précédés de la lettre S renvoient au *Catalogue des instruments Sax du Musée instrumental de Bruxelles*, de M. Haine et I. De Keyser, Bruxelles, 1976, (manuscrit).

TABLE DES MATIERES

Remerciements	7
Sigles - Conventions	8
Préface	9
Introduction	11

Chapitre I : LA FAMILLE SAX

A. Ascendance	15
B. Descendance	17

Chapitre II : LES SAX, FACTEURS D'INSTRUMENTS

A. Charles-Joseph Sax et ses fils	29
B. Formation musicale d'Adolphe Sax et de ses frères	43
C. Premières activités d'Adolphe Sax, en tant que facteur d'instruments de musique	45
D. Premières recherches de facture instrumentale : la clarinette basse	46
E. Inventions non brevetées	51
F. Le saxophone à l'Exposition de l'Industrie belge de 1841	51
G. Premiers succès à Paris, juin 1842	55

Chapitre III : SAX, INVENTEUR ET FACTEUR D'INSTRUMENTS

A. <i>Nouveaux instruments et perfectionnements divers</i>	
Constatation acoustique fondamentale	61
Système d'instruments chromatiques (Saxhorns)	62
Saxotromba	64
Saxophone	73
Saxtubas	74
Clairons-Sax	74
Système des six pistons et tubes indépendants	75
Instruments en cuivre à pistons et à clefs	80
Instruments à vent en bois du type clarinette et basson	81
Timbales	82
Adaptation d'un bec de saxophone au sarrusophone	84
Flûtes de Pan	85

Cloche à section parabolique	85
Procédés de fabrication	86
Brevets d'invention n'intéressant pas la facture instrumen- tale	87
Sifflet à vapeur	87
Goudronnières ou émanateurs hygiéniques	87
Dispositions des salles de concert	89
B. <i>Diffusion des instruments d'Adolphe Sax</i>	
1) Instruments Sax à l'orchestre	91
2) Instruments Sax adoptés dans les musiques militaires	98
C. <i>Adolphe Sax, professeur de saxophone</i>	115

Chapitre IV : ACTIVITES COMMERCIALES

1) Historique de la Maison Sax	123
2) Adolphe Sax, éditeur de musique (1858-1878)	135
3) Participation d'Adolphe Sax aux Expositions de l'Industrie française et aux Expositions Universelles	137
1844 : Exposition des produits de l'Industrie française à Paris	140
1845 : Exposition des produits de l'Industrie à Toulouse	142
1849 : Exposition Nationale des produits de l'Agriculture et de l'Industrie à Paris	142
1851 : Exposition Universelle de Londres	144
1855 : Exposition Universelle de Paris	148
1862 : Exposition Universelle de Londres	152
1863 : Exposition de la Société des Beaux-Arts appliqués à l'industrie	155
1864 : Exposition Internationale de Bayonne	156
1866 : Exposition Internationale de Porto	156
1867 : Exposition Universelle de Paris	156
1872-1874	160
1878 : Exposition Universelle Internationale de Paris	160

Chapitre V : CONFLITS ET PROCES D'ADOLPHE SAX

1) Loi du 5 juillet 1844 relative aux brevets d'invention	163
2) Loi du 1 ^{er} août 1860 : prolongation d'une durée de cinq ans des brevets relatifs aux saxotrombas et saxophones	164
3) Demande de naturalisation française	169
<i>Conclusion</i>	173

DOCUMENTS

1. — Acte de naissance d'Antoine-Joseph Sax	175
2. — Acte de décès d'Antoine-Joseph Sax	175
3. — Protestation des facteurs d'instruments contre l'introduction des instruments Sax dans les musiques militaires	176
4. — Contrat d'engagement d'Adolphe Sax comme responsable des musiciens externes à l'Opéra - 23 novembre 1847	179
5. — Titre de facteur d'instruments de musique de la Maison Militaire de l'Empereur	180
6. — Décret impérial du 4 août 1855 accordant la jouissance des droits civils à Antoine-Joseph Sax	180
7. — Décret du 20 juillet 1860 portant prolongation de la durée de deux brevets d'invention délivrés en 1845 et 1846 pour les instruments dits saxotromba et saxophone	181
8. — Inventaire des planches lithographiques du fonds d'éditeur dépendant de la faillite d'Adolphe Sax, 1878	182
9. — Brevets	
a) Brevets belges accordés à Charles-Joseph Sax, Antoine-Joseph Sax, dit Adolphe Sax, Alphonse Sax et Joseph-Edouard Sax	187
b) Brevets français accordés à Charles-Joseph Sax, Antoine-Joseph Sax, dit Adolphe Sax et Alphonse Sax	195
c) Brevets anglais accordés à Antoine-Joseph Sax et Alphonse Sax	206
10. — Procès d'Adolphe Sax	207
11. — Lettre d'Adolphe Sax à Ambroise Thomas, directeur du Conservatoire de musique de Paris, 30 juillet 1883	218
12. — Liste des instruments Sax faisant partie des collections du Musée instrumental de Bruxelles	220
13. — Liste des illustrations	223
Auteurs des photos	226
Autorisation des reproductions	226
14. — Index chronologique	227
Sources manuscrites	231
Sources cinématographiques	238
Sources imprimées	239
Notes	255
Table des matières	281

Adolphe Sax est une des personnalités les plus importantes de la facture des instruments à vent du XIX^e siècle. Il est né à Dinant, en Belgique en 1814 et fit carrière à Bruxelles, puis à Paris où il s'installa définitivement en 1842.

Adolphe Sax est mondialement connu pour l'invention d'un instrument auquel il donna son nom, le saxophone. Mais on ignore encore qu'il se fit remarquer non seulement dans la fabrication et l'invention de nombreux instruments de musique, mais également dans l'édition musicale, la rédaction d'une méthode de saxhorn, l'organisation de concerts, la direction de la Fanfare de l'Opéra de Paris, l'enseignement du saxophone.

Le présent ouvrage est la première étude complète, objective, précise et détaillée qui relate la vie et les multiples activités du célèbre inventeur. L'originalité du travail repose sur les sources consultées, à savoir des documents de première main, les documents d'archives, les brevets d'invention, les revues musicales, les catalogues d'exposition, etc. Un chapitre est consacré à la famille de l'inventeur et aux activités de son père, Charles-Joseph Sax, et de son frère, Alphonse Sax.

L'amateur lira avec plaisir la vie passionnante de cet homme célèbre et le spécialiste y trouvera de nombreux renseignements inédits qui l'aideront dans ses recherches.

Il était temps qu'un tel ouvrage fût publié car il met en évidence plus d'un fait obscur et dissipe plus d'une imprécision relative à ce grand personnage.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celui-ci est reproduit sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mise en ligne par les Bibliothèques; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici.

Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent **gratuitement** à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires dont les exemplaires imprimés sont épuisés : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (EDITIONS@admin.ulb.ac.be).

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

1. les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
2. l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.